

Développement territorial et inclusion spatiale

Perspectives économiques en Afrique 2015



Développement territorial et inclusion spatiale

Perspectives économiques en Afrique 2015



Les opinions et les interprétations exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente ; de l'OCDE, de son Centre de développement ou de leurs pays membres ; ou du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ce document et toute carte incluse ci-contre sont sans préjudice de tout statut ou souveraineté sur quelque territoire que ce soit, de toute délimitation de frontières internationales et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photo : Couverture réalisée par le Centre de développement à partir de l'image © melinda77/Shutterstock.

La couverture est inspirée de la carte 3 de ce rapport. Les zones plus sombres correspondent aux densités de population plus élevées. Les formes, points et courbes symbolisent la variété et la richesse des territoires de l'Afrique ainsi que leurs interconnexions, d'une manière non-figurative.

Les corrigenda des Perspectives économiques en Afrique sont disponibles sur : www.africaneconomicoutlook.org/fr.

© Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement (2015)

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer le contenu de ce rapport pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez en inclure des extraits dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source BAfD, OCDE et PNUD et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.



Les Perspectives économiques en Afrique 2015

Le rapport annuel *Perspectives économiques en Afrique* (PEA) est un outil essentiel pour suivre les évolutions économiques, sociales et politiques du continent. L'édition 2015 contient :

- un aperçu complet de la performance et des perspectives économiques de l'Afrique en cinq chapitres
- trois chapitres sur le thème « Développement territorial et inclusion spatiale »
- la synthèse sur une à deux pages des notes de conjoncture individuelles pour chacun des 54 pays du continent
- une annexe statistique exhaustive.

Le rapport intégral, y compris les notes pays complètes, peut être consulté gratuitement sur le site : www.africaneconomicoutlook.org/fr

Cette édition thématique spéciale des PEA 2015

Cette édition complémentaire aux PEA 2015 rassemble dans un seul document les analyses complètes des PEA sur le développement territorial et l'inclusion spatiale en Afrique. Elle regroupe les chapitres thématiques avec les sections pertinentes de 53 des 54 notes pays (seule la note sur la Somalie ne traite pas ce thème).

Contact :

Groupe Banque africaine de développement
economics-research@afdb.org

Centre de développement de l'OCDE
dev.emea@oecd.org

Programme des Nations Unies pour le développement
publications.queries@undp.org



Remerciements

Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* a été préparé par un consortium de trois équipes de la Banque africaine de développement (BAfD), du Centre de développement de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le travail a été supervisé par Steve Kayizzi-Mugerwa (économiste en chef et vice-président, BAfD), Mario Pezzini (directeur, Centre de développement de l'OCDE) et Ayodele Adusola (économiste en chef et responsable de l'unité d'appui stratégique, bureau régional pour l'Afrique, PNUD). Willi Leibfritz a coordonné le projet.

L'équipe de la BAfD était dirigée par Abebe Shimeles, Charles Lufumpa et Beejaye Kokil. Le gestionnaire du projet était Anthony Simpasa. L'équipe comprenait notamment Mouhamadou Sy, Ahmed Moummiand et Lauréline Pla. L'équipe du Centre de développement de l'OCDE était dirigée par Henri-Bernard Solignac-Lecomte et l'équipe du PNUD par Angela Lusigi.

La deuxième partie des PEA, consacrée au développement territorial et à l'inclusion spatiale, a pu s'appuyer sur les apports du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), sous la direction scientifique de Bruno Losch. Elle a été rédigée par Arthur Minsat (OCDE), avec les contributions clés de Bruno Losch, Thierry Giordano, Sara Mercandalli, Jean-Jacques Gabas et Vincent Ribier (CIRAD, Umr Art-Dev), mais aussi Luisa Freitas, Thang Nguyen, Lennart Ploen et Paula Retzl (OCDE), dont l'assistance a été inestimable. Ces chapitres consacrés au développement territorial et à l'inclusion spatiale ont considérablement bénéficié de l'apport d'experts internationaux invités à Paris pour la réunion préparatoire les 6 et 7 novembre 2014 : Jytte Agergaard (université de Copenhague), Edmund Amann (université de Manchester), Laurent Bossard (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), Bruce Byiers (ECDPM), Luc Christiaensen (Banque mondiale), Vito Cistulli et Stefano Marta (FAO), Clare Cummings (ODI), Nel Deon (WWF), Amadou Diop (GERAD), Ibrahim Assane Mayaki et Estherine Fotabong (secrétariat du NEPAD), Gazhi Hidouci, Abdoulaye Sene et Pierrick Hamon (Global Local Forum), Gary Howe (FIDA), Iztok Jarc (ambassadeur de Slovénie près l'OCDE), Alexander Klein (DEG), Karlheinz Knickel et Ignatius Madu (université du Nigéria), Géraud Magrin (université de Paris I), Anthony Mveyange (université du Danemark du Sud), José Pineda (PNUE), David Sahn (Cornell University), Aude Sauvaget (Commission européenne), Sinazo Sibisi (DBSA), Cecilia Tacoli (IIED), Tancrede Voituriez (IDDRI), Laurent Wagner (FERDI), Wenyan Yang (UNDESA), François Paul Yatta (UCLG), ainsi que Ángel Melguizo, Jan Rieländer, Piera Tortora, Raffaele Trapasso et Vicente Ruiz (OCDE). Christel Alvergne (UNCDF), Bruce Byiers et Cheikh Gueye (ENDA), Philippe Bonnal, Jacques Imbernon et Michel Passouant (CIRAD), El Iza Mohamedou (PARIS21), Bio Goura Soulé (LARES), Richard A. Walker (UC Berkeley), François Paul Yatta, et Keiko Nowacka et Gaëlle Ferrant (OCDE) ont contribué sous forme de notes et de documents de référence. Wolfgang Lutz et Samir Kumar (IIASA) ont aimablement fourni toutes les données démographiques. Les commentaires d'Aude Bernard et Martin Bell (université du Queensland), de Fabricio Gallo (Universidade Estadual Paulista), de Stefan Klasen (université de Göttingen), de Carl Dahlman, Nicola Harrington, Federico Bonaglia et Lahra Liberti (OCDE) ont été d'une grande utilité – tout comme les pistes de réflexion stimulantes de Jean-Marie Cour.

En collaboration avec les institutions partenaires et sous la supervision des directeurs régionaux de la BAfD et des économistes principaux, tous les économistes pays de la BAfD ont contribué aux notes pays. Dans la plupart des cas, ils ont collaboré avec des économistes du PNUD et/ou du Centre de développement de l'OCDE. Les notes pays ont été élaborées par Wolassa Lawisso Kumo, Babatunde Omilola et Arthur Minsat (Afrique du Sud), Tarik Benbahmed et Hervé Lohoues (Algérie), Joel Muzima et Fernanda Ramalho Mendy (Angola), Daniel Ndoye et El Hadji Mamadou Fall (Bénin), George J. Honde et Fitsum G. Abraha (Botswana), Facinet Sylla, Tankien Dayo et Isiyaka Sabo (Burkina Faso), Sibaye Joel Tokindang et Daniel Gbetnkom (Burundi), Adalbert Nshimyumuremyi et



Anthony Simpasa (Cabo Verde), Richard-Antonin Doffonsou, Lisa Simrique Singh et Denis Léopold Tankoua (Cameroun), Alassane Diabate et Riad Meddeb (Comores), Alexandre Nshue Mokime et Ernest Bamou (République démocratique du Congo), Nouridine Kane Dia, Ginette Mondongou Camara et Alain Beltran Mpoue (République du Congo), Pascal Yembiline, Bakary Traoré et Célestin Tsassa (Côte d'Ivoire), Guy Blaise Nkamleu (Djibouti), Prajesh Bhakta, Assitan Diarra-Thioune et Inji Amr (Égypte), Nyende Magidu et Luka Okumu (Érythrée), Admit Zerihun Wondifraw, Haile Kibret et James Wakaiga (Éthiopie), Dominique Puthod, Mouhamadou Sy et Bakary Dosso (Gabon), Adalbert Nshimyumuremyi et Yemesrach Assefa Workie (Gambie), Eline Okudzeto, Wilberforce Aminiel Mariki, Radhika Lal et Sylvia Sefakor Senu (Ghana), Olivier Manlan et Idrissa Diagne (Guinée), Yannis Arvanitis (Guinée-Bissau), Dominique Puthod, Lauréline Pla et Glenda Gallardo (Guinée équatoriale), Walter O. Odero, Wilmot A. Reeves et Nicholas Kipyego (Kenya), Edirisa Nseera, Adeleke Salami et Alka Bhatia (Lesotho), Patrick Hettinger (Libéria), Samia Mansour et Sahar Rad (Libye), Jean-Marie Vianey Dabire et Simplicie G. Zouhon Bi (Madagascar), Peter Mwanakatwe et Gebrehiwot A.Kebedew (Malawi), Abdoulaye Konaté, Hamaciré Dicko et Bécaye Diarra (Mali), Samia Mansour et Vincent Castel (Maroc), Ndoli Kalumiya et Asha P. Kannan (Maurice), Marcellin Ndong Ntah (Mauritanie), Andre Almeida Santos, Luca Monge-Roffarello et Manuel Filipe (Mozambique), Martha Phiri et Ojijo Odhiambo (Namibie), Facinet Sylla et Mansour Ndiaye (Niger), Barbara Barungi, Eric Ogunleye et Colleen Zamba (Nigéria), Alexis Rwabizambuga, Vera-Kintu Oling, Kordzo Sedegah et Tony Muhumuza (Ouganda), Kalidou Diallo (République centrafricaine), Edward Batte Sennoga et Amata Sangho Diabate (Rwanda), Flávio António Soares Da Gama (Sao Tomé-et-Principe), Toussaint Houeninvo, Khadidiatou Gassama et Bakary Traoré (Sénégal), Susan Mpande et Asha P. Kannan (Seychelles), Jamal E. Zayid (Sierra Leone), Ahmed Dualeh (Somalie), Suwareh Darbo (Soudan), Guy Blaise Nkamleu et Frederick Mugisha (Soudan du Sud), Peninah Kariuki et Fatou Leigh (Swaziland), Prosper Charle et Rogers Dhliwayo (Tanzanie), Claude N'Kodia et Ali Madai Boukar (Tchad), Carpophore Ntagungira et Nicolas Kazadi (Togo), Philippe Trape et Mickaëlle Chauvin (Tunisie), Peter Engbo Rasmussen (Zambie), Mary Manneko Monyau et Amarakoon Bandara (Zimbabwe). Le travail sur les notes pays a bénéficié de la contribution importante des consultants en poste sur le terrain.

Le soutien généreux de la Commission européenne a été essentiel pour le lancement et la pérennisation du projet. Les auteurs sont également reconnaissants à l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, le Portugal et la Suisse pour leur soutien additionnel à l'édition 2015.



Table des matières

PARTIE I Développement territorial et inclusion spatiale	9
Chapitre 1. Le développement territorial au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique	11
Chapitre 2. Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique	59
Chapitre 3. Pour des stratégies de développement multisectorielles et spécialisées en Afrique	89
PARTIE II Notes pays	119
Afrique du sud.....	120
Algérie.....	122
Angola.....	124
Bénin.....	126
Botswana.....	128
Burkina Faso.....	130
Burundi.....	132
Cabo Verde.....	134
Cameroun.....	136
Comores.....	138
Congo.....	140
Congo, Rép. dém.....	142
Côte d'Ivoire.....	144
Djibouti.....	146
Égypte.....	148
Érythrée.....	150
Éthiopie.....	152
Gabon.....	154
Gambie.....	156
Ghana.....	158
Guinée.....	160
Guinée-Bissau.....	162
Guinée équatoriale.....	164
Kenya.....	166
Lesotho.....	168
Libéria.....	170
Libye.....	172
Madagascar.....	174
Malawi.....	176
Mali.....	178
Maroc.....	180
Maurice.....	182
Mauritanie.....	184



Mozambique.....	186
Namibie.....	188
Niger	190
Nigéria	192
Ouganda.....	194
République centrafricaine.....	196
Rwanda.....	198
Sao Tomé-et-Principe	200
Sénégal.....	202
Seychelles.....	204
Sierra Leone.....	206
Soudan	208
Soudan du Sud.....	210
Swaziland	212
Tanzanie.....	214
Tchad	216
Togo	218
Tunisie	220
Zambie.....	222
Zimbabwe.....	224

Cartes

1. L'Afrique pondérée par ses produits intérieurs bruts (moyenne 2009-13)
2. L'Afrique pondérée par ses populations, 2010
3. Densité démographique en Afrique, 2010
4. Noyaux de peuplement urbain en Afrique, 2010
5. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Mali
6. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Kenya



PARTIE I

Développement territorial et inclusion spatiale





Chapitre 1

Le développement territorial au cœur de la transformation structurelle de l'Afrique

Le débat sur la transformation structurelle de l'Afrique ne tient pas compte des dimensions démographique et spatiale. Ce chapitre analyse les défis et les opportunités produits par la croissance rapide des populations urbaines et rurales, en particulier en Afrique subsaharienne. Il avance que les stratégies de développement doivent être axées non seulement sur les secteurs économiques mais également sur les individus et les territoires. Le développement territorial est à même de promouvoir l'inclusion spatiale et de libérer le potentiel des économies africaines.



En bref

La transformation structurelle est la grande priorité de l'Afrique, mais en dépit des progrès réalisés au cours de la dernière décennie, les politiques actuelles ne se révèlent pas assez efficaces pour accélérer la création d'emplois dans les secteurs productifs.

Étant donné les dynamiques démographiques et spatiales propres à l'Afrique, de nouvelles approches sont d'autant plus nécessaires pour accélérer la transformation structurelle des pays du continent. Dans les décennies à venir, l'accroissement rapide des populations urbaines et rurales, les disparités territoriales profondes et les exigences de la concurrence mondiale feront de la transformation du continent un projet sans précédent, même si de grandes disparités subsistent entre l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Afrique subsaharienne.

Le processus de transformation de l'Afrique devra donc s'aventurer en territoire inconnu. Les expériences passées de transition démographique, urbaine et économique peuvent être sources d'inspiration, mais elles ne peuvent pas constituer un modèle. Quant aux options stratégiques actuelles qui reposent sur des secteurs spécifiques, elles risquent d'être insuffisantes à elles seules pour satisfaire au double objectif d'une création massive d'emplois et d'une augmentation de la productivité. Il faudra concevoir des approches inédites, pragmatiques et adaptées au contexte, à même de cumuler leurs avantages. L'Afrique n'a pas d'autre choix que d'innover.

Mais comment ? Elle peut prendre comme point de départ les caractéristiques structurelles propres aux économies africaines : l'explosion démographique exige de placer la création d'emplois au centre des stratégies de développement, les disparités territoriales profondes appellent des approches territoriales du développement, à la fois multisectorielles et localisées. Ce rapport se concentre sur ces dernières : il examine comment les décideurs africains pourraient mieux exploiter la diversité et libérer le potentiel des territoires du continent en s'appuyant sur les ressources locales spécifiques.

L'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique appelle de nouvelles approches

L'analyse récente montre que le continent progresse depuis peu, quoique lentement, vers sa transformation structurelle. Toutefois, en se concentrant trop étroitement sur la réallocation des facteurs entre secteurs économiques, et en particulier sur l'industrialisation, le débat actuel ne tient pas compte des dimensions démographiques et spatiales, alors qu'elles font partie intégrante de la transformation structurelle.

La transformation structurelle est la priorité économique de l'Afrique

Ces dernières années, la transformation structurelle s'est progressivement hissée en tête du programme économique de l'Afrique. Elle est au centre de la Stratégie décennale de la Banque africaine de développement (BAfD, 2013) et une priorité de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU, 2011). Le Forum économique mondial pour l'Afrique 2012 a aussi été consacré à la transformation de l'Afrique (« *Shaping Africa's Transformation* ») et le Centre africain pour la transformation économique (ACET), un groupe de réflexion basé à Accra, a commencé à publier un Indice de transformation de l'Afrique (ACET, 2014). Cette réorientation stratégique a culminé dans l'adoption par l'Union africaine de son Agenda 2063 en janvier 2015, qui fait de la transformation structurelle l'objectif premier de l'Afrique.



La prise de conscience que la croissance à elle seule ne permettra pas au continent de concrétiser ses ambitions, en particulier la création d'emplois, est au cœur de ce nouveau consensus. Les effets bénéfiques du récent épisode de croissance de l'Afrique sont répartis de façon inéquitable entre les pays et en leur sein, ce qui pose la question de leur pérennité et de leur efficacité (King et Ramlogan-Dobson, 2015 ; McMillan et Headey, 2014 ; McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014 ; Rodrik, 2014 ; Chuhan-Pole et al., 2013). Malgré les opportunités qu'offre le processus mondial de « basculement de la richesse » (BAfD et al., 2011), la croissance récente de l'Afrique n'a pas créé le nombre et la qualité des emplois recherchés par les nouveaux entrants sur le marché du travail (BAfD et al., 2012).

La transformation structurelle, processus par lequel des activités nouvelles et plus productives apparaissent et des ressources sont réallouées des activités traditionnelles vers ces activités nouvelles, est trop limitée et trop lente (BAfD et al., 2013). Bien qu'elle ait légèrement progressé depuis 2000, le changement n'est pas suffisant. Globalement, de 1990 à 2005, « la main-d'œuvre semble être passée » de secteurs à productivité relativement élevée (commerce de gros et de détail, et activités manufacturières) à des secteurs à faible productivité (services informels et agriculture). En conséquence, la productivité du travail a cédé 1.3 point de pourcentage par an, et plus de la moitié des gains de productivité intra-sectoriels ont été perdus. Certains pays ont connu une transformation structurelle positive (Ghana, Éthiopie et Malawi), mais insuffisante pour transformer fondamentalement leur économie (De Vries, Timmer et De Vries, 2013 ; McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014 ; DAES-ONU/UA, 2014).

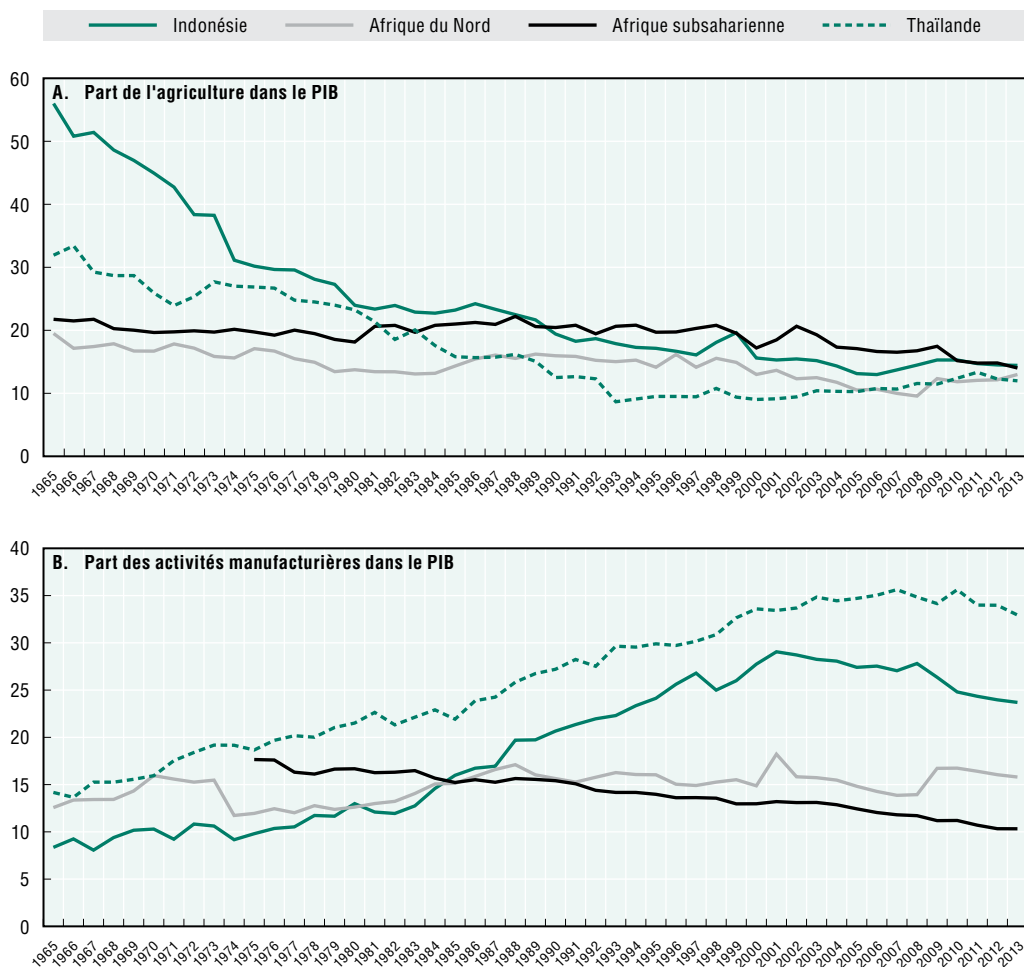
Les politiques publiques ont peu d'impact sur les structures économiques de l'Afrique

Contrairement à l'Asie, la structure de l'économie africaine a peu changé au cours des cinq dernières décennies. Elle reste dominée par des activités primaires liées aux ressources naturelles et par les services, en particulier en Afrique subsaharienne (Devarajan et Fengler, 2013). Sur la même période, l'Indonésie et la Thaïlande ont vu la part de l'agriculture dans leur PIB décroître et celle des activités manufacturières progresser. En Afrique, en revanche, ces parts sont restées relativement stables, les activités manufacturières étant sensiblement en recul en Afrique subsaharienne (graphique 1.1).

Les efforts visant à accroître la compétitivité et à promouvoir la diversification des exportations n'ont pas encore permis à de nombreux pays africains de s'affranchir de leur dépendance ancienne vis-à-vis de la rente issue des matières premières et de l'aide publique au développement. Rares sont en effet les pays africains qui ont réussi à diversifier leur **structure d'exportations** de façon à s'éloigner des matières premières non transformées (tableau 1.1). Plus des trois quarts des exportations sont constitués par une matière première unique dans huit pays, et par deux produits seulement dans sept pays. Dix-sept pays ont légèrement diversifié leurs exportations : les trois quarts de leurs exportations se composent de plus de dix produits. Certains pays restent largement tributaires de l'exportation d'un produit unique, comme le coton, les clous de girofle, les noix de cajou ou le thon. Cependant, le produit dominant est généralement issu de l'extraction, et, dans la plupart des cas, il s'agit de pétrole. Néanmoins, certains pays pauvres en ressources minérales ont réussi à maintenir leur croissance en diversifiant leurs exportations. C'est notamment le cas de l'Éthiopie, du Rwanda, du Sénégal et de l'Ouganda, qui ont ouvert des secteurs à plus forte valeur ajoutée, ce qui contribue à leur transformation structurelle (McMillan, Rodrik et Verduzco-Gallo, 2014). *Les Perspectives économiques en Afrique 2014* ont également souligné les bons résultats enregistrés dans des secteurs où les entreprises locales participent activement aux chaînes de valeur mondiales (BAfD/OCDE/PNUD, 2014).



Graphique 1.1. Part des activités manufacturières et de l'agriculture dans le produit intérieur brut de l'Afrique, de l'Indonésie et de la Thaïlande, 1965-2013



Source : Calculs des auteurs (pondérés par le PIB) d'après Banque mondiale (2014).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207459>

Tableau 1.1. Nombre de produits représentant plus de 75 % des exportations des pays africains, 2013

Produits représentant plus de 75 % des exportations	Pays et leurs principales exportations	Nombre de pays
1	Angola, Libye, Nigéria, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Soudan du Sud (pétrole); Botswana (diamants)	8
2	Érythrée (or et cuivre); Gabon (pétrole et manganèse); Guinée (aluminium et pétrole); Guinée-Bissau (noix de cajou et poisson); Guinée équatoriale (pétrole et gaz); Niger (cigarettes et pétrole); Sierra Leone (fer et diamants)	7
3 à 5	Algérie, Burkina Faso, Burundi, Comores, Gambie, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Zambie	16
6 à 10	Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Mozambique	6
Plus de 10	Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maurice, Maroc, Namibie, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Uganda, Zimbabwe	17

Source : Département Statistiques de la BAfD, Division de statistique des Nations Unies (2015).



De même, d'après les études disponibles, **les structures de l'emploi** évoluent peu¹. En Afrique subsaharienne, l'agriculture familiale reste la principale activité, même si les populations rurales peuvent parfois participer à d'autres activités (chapitre 2)². En Afrique de l'Est et dans la région du Sahel, l'agriculture emploie les deux tiers de la population active. En Afrique subsaharienne, les entreprises familiales non agricoles constituent la deuxième source d'emplois par ordre d'importance, avec 22 % des emplois selon les estimations (Filmer et Fox, 2014). Si l'on ajoute les petites entreprises et l'emploi indépendant, la part du secteur informel s'élève à 28-36 % (Jütting et de Laiglesia, 2009)³. À titre de comparaison, le secteur formel (emploi salarié) qui se compose des activités manufacturières et des services, y compris l'administration, représenterait en moyenne 16 % des emplois en Afrique subsaharienne (Filmer et Fox, 2014), même si ce pourcentage est nettement plus faible dans de nombreux pays. La flexibilité du secteur informel, notamment des exploitations familiales, est essentielle à la résilience économique des pays africains, mais elle se traduit également par des revenus modestes, par du sous-emploi et par un faible nombre d'heures travaillées par personne active. La grande taille du secteur informel explique en partie pourquoi la croissance économique récente n'a que peu réduit la pauvreté et l'exclusion. Les secteurs extractif, énergétique et industriel créent quant à eux peu d'emplois. Entre 2000 et 2013, la part du secteur industriel dans l'emploi est restée stable, à environ 9 % de l'emploi total (DAES-ONU/UA, 2014, p. 27).

Différentes dynamiques sont à l'œuvre

Si la transformation structurelle est lente sur l'ensemble du continent africain, une analyse plus fine de la réallocation intersectorielle des facteurs qui est en cours révèle que différentes dynamiques sont à l'œuvre. Ainsi, dans tous les pays, la part de l'agriculture recule tant dans le PIB que dans l'emploi. Ce recul est plus rapide dans le PIB que dans l'emploi du fait des écarts de productivité qui existent entre les secteurs (Timmer, 2009). Toutefois, les pays évoluent à des rythmes différents : en fonction de la rapidité de la diversification de leur économie (qui s'est éloignée de l'agriculture) sur la période 1961-2010, la transformation structurelle revêt quatre profils différents⁴ :

- Les pays qui se sont le plus **diversifiés** sont ceux qui ont connu les plus grands bouleversements. Caractérisés par une forte urbanisation et un abandon significatif du secteur agricole, les 11 pays de cette catégorie sont soit des pays marqués par le développement industriel (Afrique du Sud, Maurice et Tunisie) soit des pays dont les exportations agricoles sont restées dynamiques (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte et Maroc).
- Les pays dont l'économie **repose sur l'agriculture** sont les 12 pays d'Afrique de l'Est, Madagascar et le Mali, avec une population majoritairement rurale. L'agriculture est restée la pierre angulaire de l'économie de ces pays et, globalement, le changement a été particulièrement lent.
- Les pays **intermédiaires** sont au nombre de huit, dont le Ghana, le Sénégal et le Togo, où la part de l'agriculture était plus restreinte.
- Le quatrième profil, « **agriculture +** », regroupe 11 pays à l'évolution atypique, où la part de l'agriculture a eu tendance à progresser. Ce sont principalement des pays qui ont connu des crises et où le secteur agricole a offert une protection contre le ralentissement économique général et prolongé (Burundi, RDC, Guinée-Bissau, Libéria ou Sierra Leone). Cette catégorie inclut également des pays dont le secteur agricole est florissant, comme le Burkina Faso depuis sa « révolution du coton ».

Cette diversité montre l'utilité de prendre en compte l'hétérogénéité des caractéristiques structurelles des économies africaines. Une façon de le faire est de regarder au-delà de la réallocation intersectorielle des facteurs économiques pour élargir l'analyse aux autres forces motrices qui façonnent les trajectoires de transformation



des pays, mais qui font pourtant généralement défaut dans les analyses récentes : la démographie et les territoires.

La dynamique démographique et spatiale de l'Afrique doit être au centre du débat sur la transformation structurelle

Comme nous l'avons vu plus haut, le débat sur la transformation structurelle de l'Afrique s'attache principalement à expliquer comment et pourquoi les facteurs économiques, en particulier le travail, ont lentement quitté l'agriculture, et évité les secteurs industriels, pour rejoindre les services à faible productivité, dans un contexte d'informalité persistante. Malgré le fait que, comme le montrent Shimeles et Nabagassa (à paraître), les facteurs spatiaux expliquent près de 40 % des inégalités de patrimoine en Afrique (voir annexe 6.A2), la dynamique démographique et spatiale du continent a retenu peu d'attention.

Encadré 1.1. Le Rapport sur le développement dans le monde 2009

Pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique* de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2009), le développement économique passe inévitablement par la « transformation géographique ».

Le cadre analytique de ce rapport propose trois dimensions du développement : la **densité** de population et le produit économique, la **distance** entre les « zones à retard » et les « zones avancées » et la **division**, c'est-à-dire l'ampleur des obstacles au commerce dus aux frontières, à la réglementation, etc. Ces dimensions correspondent aux trois niveaux de l'élaboration des politiques : « infra-national » (local), national et international et aux trois forces socio-économiques : agglomération, migration et spécialisation.

« Le principal message du Rapport est que la croissance économique sera déséquilibrée. Essayer de diffuser l'activité économique, c'est la décourager ». Selon le rapport, même si la croissance est déséquilibrée, le développement peut être inclusif à condition que la croissance passe par l'intégration économique aux niveaux local, national et international. Le rapport propose trois instruments afin de définir des politiques propices à un développement économique plus inclusif : **les institutions, les infrastructures et les incitations** (Banque mondiale, 2009, p. 24). La priorité doit être accordée aux institutions, qui doivent être « spatialement neutres » afin d'atténuer les divisions. Deuxièmement, l'investissement dans l'infrastructure permet de réduire les distances. Enfin, des interventions spatialement ciblées peuvent connecter les lieux entre eux et accroître les densités de population. Les mesures spatialement ciblées (comme les incitations fiscales pour les activités manufacturières) ne doivent être prises qu'en dernier recours. Lorsque les conditions de densité, de distance et de division sont mauvaises, il faut des institutions solides pour les améliorer.

Pour ses détracteurs (Bryceson et al. [2009], Harvey [2009], Rodríguez-Pose [2010], Hart [2010] et Garcilazo, Martins et Tompson [2010]), le rapport ne tient pas compte, par ses choix méthodologiques, des contributions importantes de la littérature consacrée à la géographie économique, et il néglige les aspects relatifs à l'espace et à l'échelle. En se concentrant sur le développement économique, il n'aborde pas d'autres dimensions des activités humaines, qu'elles soient historiques, politiques, financières, démographiques, sociales, environnementales ou culturelles. Or ces dimensions sont précisément celles qui rendent chaque pays, chaque territoire ou chaque lieu unique, et ouvrent la voie à diverses expériences de développement. Les recommandations de politiques publiques étaient donc trop générales, prônant une trajectoire linéaire vers un type de développement jugé universel.

Dans ce chapitre, nous montrons que les défis que l'Afrique doit relever sont différents de ceux que rencontrent les autres régions du monde, en particulier en termes de contexte historique, démographique, environnemental et mondial. L'édition 2015 des *Perspectives économiques en Afrique* préconise des stratégies qui se concentrent sur les particularités de chaque ville, de chaque territoire et de chaque pays et sur les dimensions multiples du développement (OCDE, 2011 ; Barca, 2009 ; UE, 2011).



Pourtant l'urbanisation fait partie intégrante du changement structurel. Généralement, la croissance de la productivité agricole permet aux travailleurs de quitter l'agriculture pour rejoindre les zones urbaines. Ces dernières se caractérisent par des secteurs à plus forte productivité qui bénéficient d'économies d'agglomération plus importantes ainsi que d'une meilleure diffusion du savoir (Jedweb, Gollin et Vollrath, 2013 ; Hnatkovska et Lahiri, 2013 ; Long, Zou et Yansui, 2009 ; Markusen, 1996). Les améliorations que ces changements apportent en termes de revenu, de santé et d'éducation sont souvent associées à une explosion démographique qui alimente également l'urbanisation jusqu'à ce que la fécondité finisse par reculer (Leukhina et Turnovsky, 2014).

Étonnamment, le modèle traditionnel de changement structurel ne semble pas s'appliquer à la plupart des pays africains, où l'urbanisation ne s'est pas accompagnée d'une industrialisation (Jedweb, Gollin et Vollrath, 2013 ; Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). Si l'on veut concevoir des stratégies de transformation structurelle efficaces, il faut impérativement s'intéresser aux interactions entre l'économie, les tendances démographiques et la géographie.

En 2009, le *Rapport sur le développement dans le monde : Repenser la géographie économique* de la Banque mondiale traitait de la « transformation géographique des économies » (encadré 1.1). Le présent rapport fait le lien entre cette question et plusieurs des défis structurels majeurs auxquels est confrontée l'Afrique.

La révolution démographique de l'Afrique crée des opportunités et des défis sans précédent

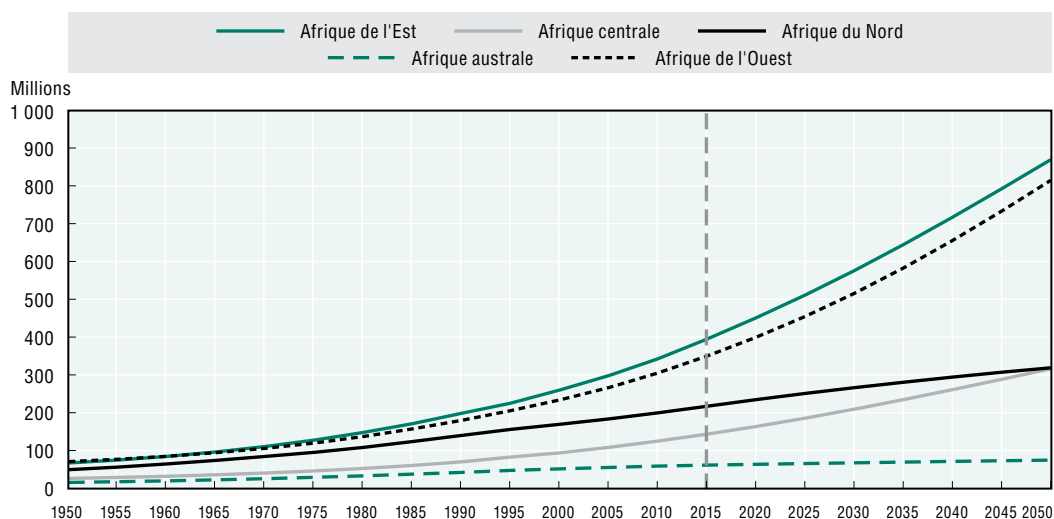
Les tendances démographiques sont au cœur de tous les processus de transformation structurelle. Dans le cas de l'Afrique, étant donné leur ampleur et leur rythme, elles devront jouer un rôle déterminant dans la définition des politiques publiques.

L'expansion démographique va bouleverser les marchés du travail

L'Afrique, qui comptait 1 milliard d'habitants en 2010, devrait voir sa population plus que doubler d'ici 2050. La croissance démographique ne sera toutefois pas identique d'un pays à l'autre. Seules l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord seront moins concernées (graphique 1.2). Les disparités entre pays sont exacerbées lorsque l'on compare leur PIB par habitant et leur taux de fécondité. Les 54 pays africains semblent se répartir en trois grandes « macro-régions », selon les caractéristiques historiques et structurelles qu'ils ont en commun et les différents problèmes auxquels ils sont confrontés. Par exemple, les cinq pays le long de la côte méditerranéenne, ainsi que l'Afrique du Sud, affichent un revenu par habitant de 3 000-6 000 USD par an et un faible taux de fécondité (moins de 3 enfants par femme). Leur économie repose sur une base large et ils sont fortement urbanisés. Sur les 47 pays d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest, 37 ont un revenu par habitant inférieur à 1 500 USD et un taux de fécondité compris entre 4 et 7. Ils sont davantage tributaires des activités minières et agricoles que les autres et, dans la plupart des cas, leur population est majoritairement rurale. Les cartes 1 et 2 (dans l'encart à la fin de la partie thématique) en anamorphose comparent la taille du PIB et de la population des pays africains. Elles font apparaître les problèmes de chacune de ces trois « macro-régions », et font particulièrement bien ressortir les disparités du point de vue de la démographie et de l'économie entre les pays d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest d'une part et les pays d'Afrique du Nord et du Sud d'autre part⁵.



Graphique 1.2. Augmentation de la population en Afrique, 1950-2050



Note : Scénario de fécondité moyenne⁶.

Source : DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207463>

Une analyse plus poussée montre que différentes catégories de pays évolueront de façons différentes, en fonction du stade de leur transition démographique. Guengant et May (2013) répartissent ces pays en quatre catégories :

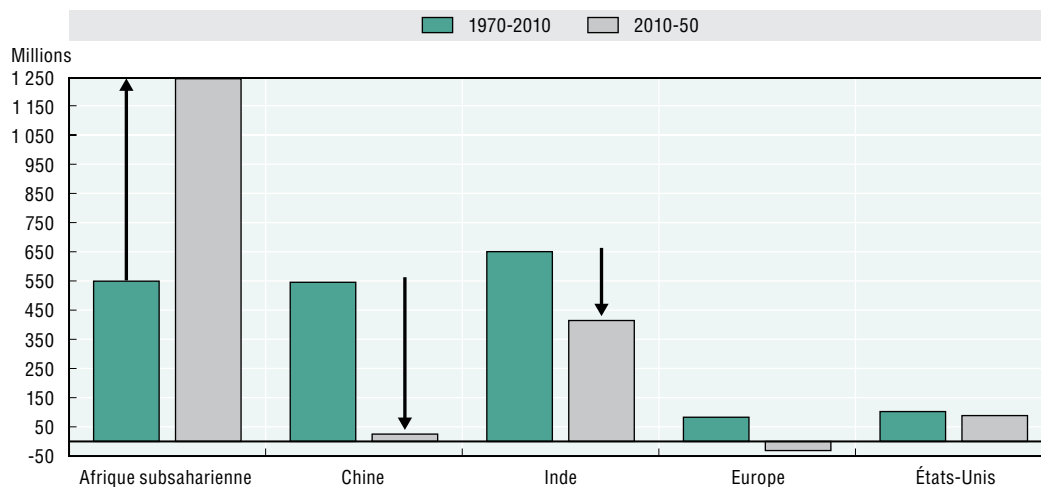
- Les rares pays qui sont en transition depuis longtemps, où le taux de fécondité est inférieur à 3 enfants par femme : Maurice, l'Afrique du Sud et les pays d'Afrique du Nord ;
- Les pays qui sont en transition depuis moins longtemps, où la fécondité est passée de 6-7 enfants par femme à la fin des années 1970 à 3-4 enfants : la Côte d'Ivoire, le Ghana et les pays d'Afrique australe ;
- Les pays qui connaissent une transition lente et erratique, où le taux de fécondité s'établit à 5 enfants par femme : la majorité des pays africains ;
- Les pays affichant un taux de fécondité de 6-7 enfants par femme, qui ont opéré une transition très lente ou qui n'ont pas encore amorcé leur transition : les pays enclavés d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Certains experts minimisent le défi de l'expansion démographique, observant que l'Afrique a su y faire face jusqu'à présent. Il ne faut toutefois pas sous-estimer l'ampleur des changements à venir. Au cours de ces dernières décennies, le nombre de pauvres a augmenté en valeur absolue, et parfois également en valeur relative. Mais la croissance démographique en cours est sans précédent tant par son ampleur que par son rythme.



En effet, entre 1970 et 2010, la population de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique subsaharienne a progressé dans des proportions analogues, et s'est accrue de quelque 550-650 millions d'habitants. Sur les 40 prochaines années, en revanche, l'augmentation de la population de l'Afrique subsaharienne sera d'au moins 200 % comparée à sa croissance entre 1970 et 2010, contre 70 % en Inde, tandis qu'en Chine, elle va se stabiliser avant de reculer (graphique 1.3).

Graphique 1.3. Évolution démographique en Afrique subsaharienne, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 1970-2010 et 2010-50



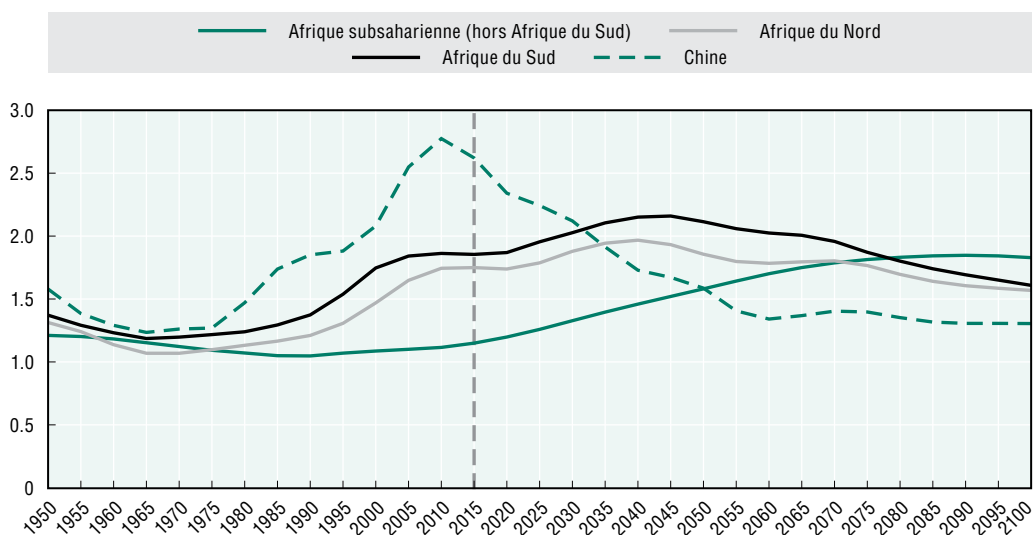
Source : DAES-ONU (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207475>

Ces changements démographiques présentent des opportunités mais aussi des défis. D'une part, la transition démographique en cours ouvre une fenêtre d'opportunité, car les ratios de la population en âge de travailler sur la population inactive s'améliorent significativement. Le ratio population active/population inactive, c'est-à-dire le ratio d'activité⁷, va augmenter au cours des prochaines décennies et peut-être engendrer un dividende démographique pour l'Afrique subsaharienne. Le nombre des personnes actives qui subviendront aux besoins des inactifs va progresser sous l'effet de la baisse des taux de natalité, ce qui libérera des ressources qui serviront à améliorer les conditions de vie (éducation, soins de santé et logement) et à alimenter l'épargne et l'investissement. Cette évolution soulagera l'Afrique du lourd fardeau qu'elle porte depuis longtemps, même si des différences non négligeables subsisteront entre les pays. Dans les années 90, on dénombrait pratiquement un actif pour chaque inactif⁸. Le ratio d'activité moyen devrait s'inscrire sur une trajectoire de hausse régulière bien au-delà de 2050. À cette date-là, selon les prévisions, il devrait atteindre 1.6 actif pour chaque inactif en Afrique subsaharienne, ce qui demeure loin du niveau actuel de la Chine (graphique 1.4). Ahmed et al. (2014) estiment que le dividende démographique de l'Afrique pourrait contribuer à 10-15 % de la croissance brute du PIB en volume à l'horizon 2030⁹.



Graphique 1.4. Ratios d'activité en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Afrique du Sud et en Chine, 1950-2100



Note : Les ratios agrégés sont pondérés par la population. Le ratio d'activité correspond au ratio entre la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et la population dépendante (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les projections sont modélisées à l'aide de la variante intermédiaire de la fécondité.

Source : Calcul des auteurs à partir des données de DAES-ONU (2012).

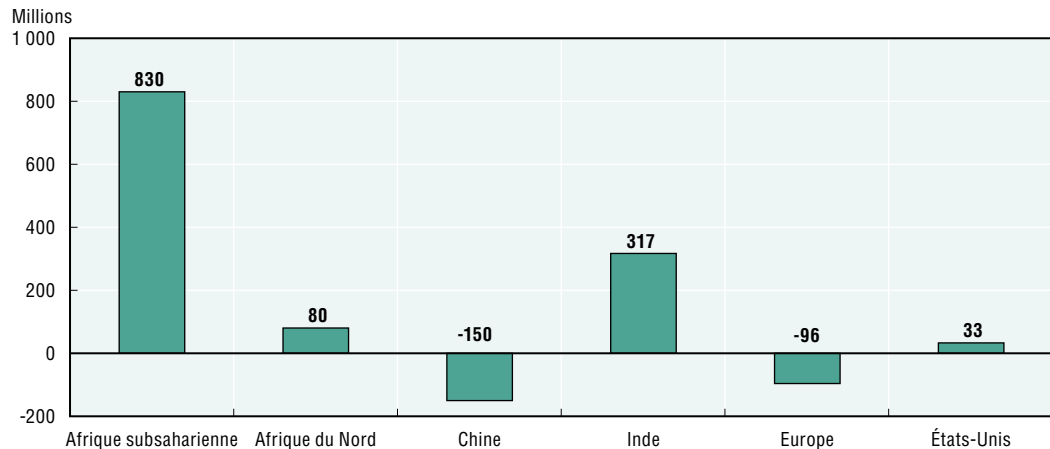
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207484>

D'autre part, l'expansion rapide de la population active des pays d'Afrique alourdira les pressions sur le marché du travail. Elle devrait augmenter de 910 millions entre 2010 et 2050, dont 830 millions en Afrique subsaharienne et 80 millions en Afrique du Nord. Il devient de plus en plus urgent de créer davantage d'emplois productifs, enjeu majeur de la transformation structurelle. Selon les estimations, en 2015, environ 19 millions de jeunes devraient entrer sur le marché du travail en Afrique subsaharienne et 4 millions en Afrique du Nord. Sur les 15 prochaines années, les chiffres seront respectivement de 370 millions et de 65 millions, soit une moyenne annuelle de 24.6 millions et de 4.3 millions de nouveaux arrivants. Si les chiffres pour 2015 ne sont que des estimations, l'ampleur des flux cumulés est une quasi-certitude car ces nouveaux entrants sont déjà nés.

En Afrique, la croissance à venir de la population active représente les deux tiers de la croissance de la population active dans le monde (graphique 1.5). Ce continent devance l'Asie, qui englobe les 317 millions de travailleurs supplémentaires de l'Inde. Les chiffres devraient reculer de 96 millions pour l'Europe et de 150 millions pour la Chine.



Graphique 1.5. Projections d'augmentation de la main-d'œuvre en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord, en Chine, en Inde, en Europe et aux États-Unis, 2010-50



Source : DAES-ONU (2012).

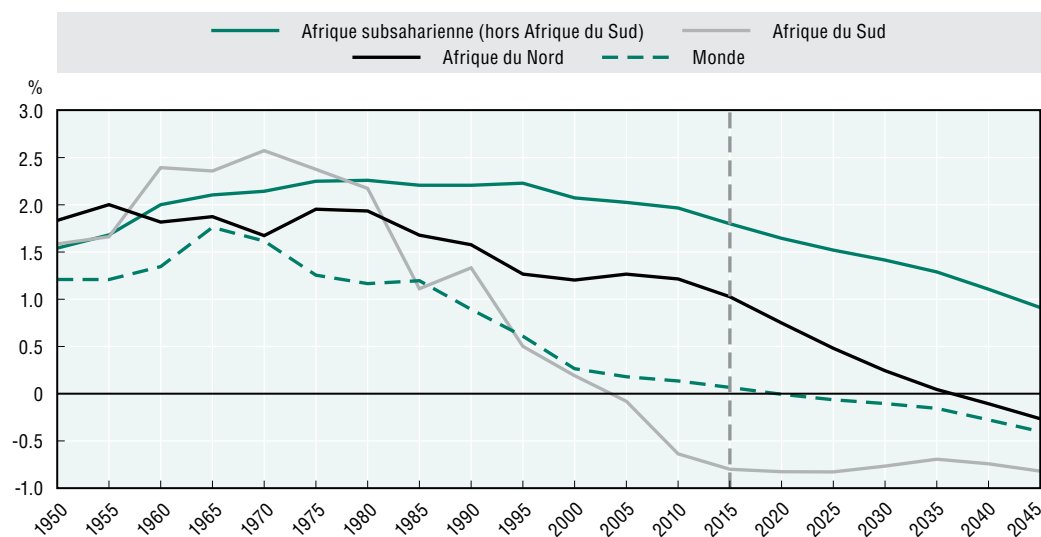
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207497>

Les populations rurales et urbaines vont augmenter, ce qui pèsera sur l'environnement

Les villes africaines s'étendront rapidement, mais ce sera également le cas des communautés rurales. L'Afrique demeure un continent principalement rural, malgré des taux d'urbanisation élevés le long de ses côtes Sud et Nord ainsi que du golfe de Guinée. La population africaine devrait rester majoritairement rurale jusqu'au milieu des années 2030, tandis que la majorité de la population mondiale vit en zone urbaine depuis 2007. Le graphique 1.6 montre que les populations rurales d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne devraient croître plus vite que la moyenne mondiale. Le taux de croissance annuel de la population rurale de l'Afrique du Sud est inférieur à zéro depuis 2003, et celui de la population mondiale devrait, selon les projections, se révéler lui aussi négatif à l'horizon 2020¹⁰. En 2050, la population rurale d'Afrique subsaharienne devrait avoir augmenté de deux tiers, c'est-à-dire compter 400 millions de personnes de plus (DAES-ONU, 2014). Il convient d'interpréter cette prévision avec prudence, notamment en raison des nombreuses variantes de la définition de « rural » (encadré 1.2) et de la rapidité avec laquelle les dynamiques évoluent, ce qui ne fait que les brouiller davantage. Néanmoins, il faut s'attendre à une tendance générale à la progression significative de la population « rurale », quelle que soit la définition retenue.



Graphique 1.6. Taux de croissance annuels des populations rurales en Afrique et dans le monde, 1950-2045



Source : DAES-ONU (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207503>

Encadré 1.2. « Urbain » et « rural » : des définitions flexibles

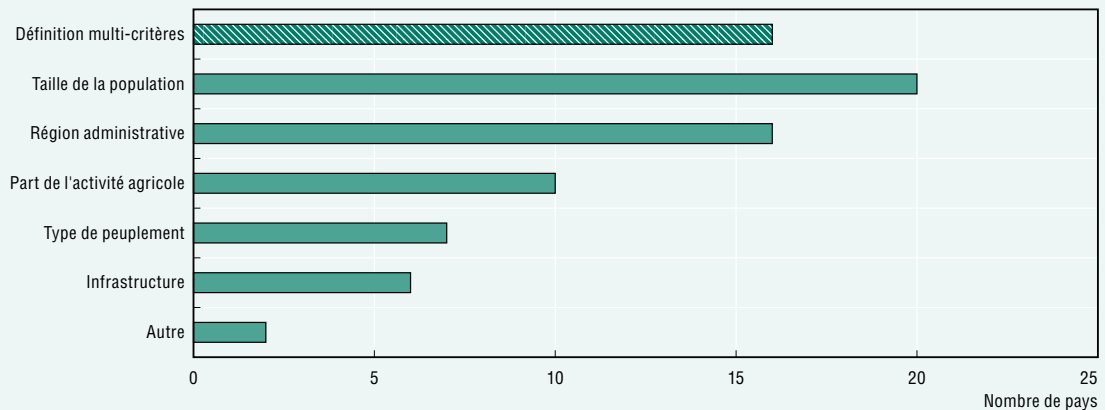
Il n'existe pas de définition universelle des zones « urbaines » et « rurales ». Les Nations Unies admettent qu'en raison des variations nationales, il n'est pas possible de distinguer les zones urbaines et les zones rurales sur la base d'une définition unique qui serait valide pour tous les pays (Nations Unies, 1998 ; FAO, 2005). Les zones rurales sont souvent décrites par la négative, par « ce qui n'est pas urbain » (Nations Unies, 1998 ; DAES-ONU, 2004). Par conséquent, les incohérences et les variations que l'on observe dans la définition des zones urbaines donnent lieu à des contradictions similaires lorsque l'on s'efforce de définir les zones rurales.

Les *Perspectives de l'urbanisation mondiale (World Urbanization Prospects)* des Nations Unies indiquent les sources de leurs données (principalement des recensements de population) ainsi que les définitions de « urbain » et « rural » pour chaque pays, lorsqu'elles sont disponibles. Les critères les plus couramment utilisés se fondent sur des seuils quantitatifs de population très variables (graphique 1.7). Par exemple, dans la définition appliquée par plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, une ville doit compter au moins 2 000 habitants, tandis que le Nigéria fixe le minimum à 20 000. Certains pays ont révisé leurs seuils à de multiples reprises¹¹. Les autres critères pris en compte sont la densité de population, les limites administratives, la prestation de services (eau, électricité, écoles) et l'étendue des activités agricoles. En raison de ces importantes différences, il est difficile de se fier aux données agrégées.



Encadré 1.2. « Urbain » et « rural » : des définitions flexibles (suite)

Graphique 1.7. Fréquence des critères communs pour la définition de « rural » dans 32 pays d'Afrique



Note : La barre ombrée montre que 16 des 32 pays de l'échantillon englobent plus d'un critère pour leur définition de « rural ».

Source : Calcul des auteurs à partir des données de DAES-ONU (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207512>

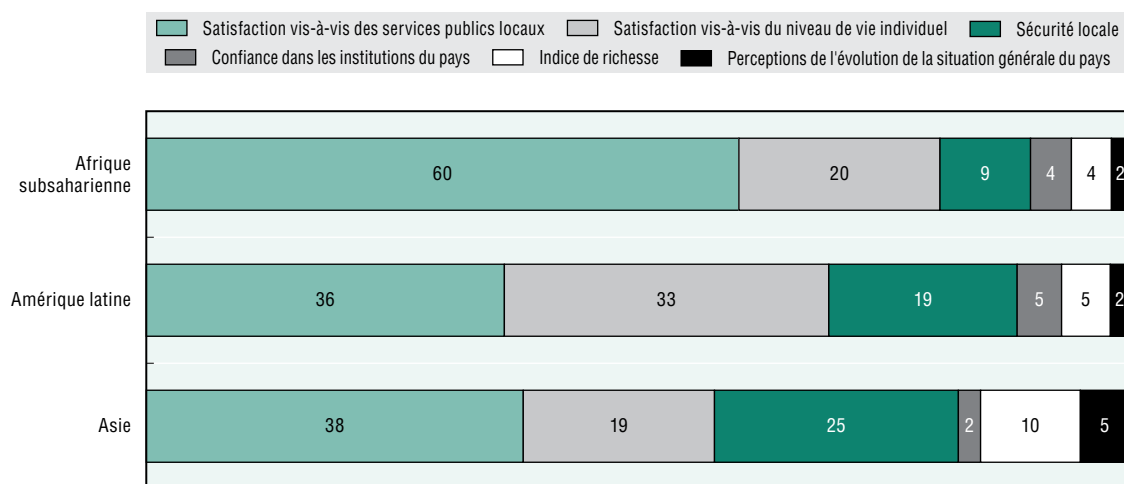
La croissance démographique pèsera sur les ressources et entraînera un phénomène de migration. Des tensions, peut-être exacerbées par les effets du changement climatique, s'exerceront sur les ressources naturelles de territoires déjà densément peuplés (carte 3 dans l'encart à la fin de la partie thématique). Les populations migreront donc probablement vers les zones urbaines ou vers des territoires moins peuplés, ce qui renforcera la demande de services et d'infrastructure. Dans certains cas, les migrants s'installeront dans les pays voisins, voire plus loin encore. Pour certains territoires déjà densément peuplés, par exemple autour des Grands Lacs, une progression même modeste de la densité démographique pourrait entraîner des bouleversements physiques et sociaux de grande ampleur¹². La dégradation de l'environnement, associée à des événements climatiques extrêmes, rendent souvent les lieux inhabitables, contraignant la population à les abandonner (Gemene, Brücker et Ionesco, 2013).

Les causes de tensions profondément ancrées qui peuvent être ravivées par le changement climatique varient considérablement d'un territoire à l'autre. Elles dépendent de facteurs démographiques, économiques et institutionnels ou sociaux et politiques. Les troubles éclatent lorsque la résilience sociale est épuisée et que les autorités locales et centrales n'ont pas de solution adéquate à offrir (Busby et al., 2014). L'hypothèse d'un lien direct entre le changement climatique et les troubles civils ne fait pas consensus, mais le changement climatique aggrave bel et bien les risques de turbulences (Gleditsch et Nordås, 2014 ; O'Loughlin, Linke et Witmer, 2014).

À présent, 29 % des habitants d'Afrique subsaharienne souhaitent quitter la zone où ils vivent actuellement, et le mécontentement à l'égard des services publics locaux explique 60 % des intentions, contre 20 % pour le mécontentement vis-à-vis du niveau de vie personnel (graphique 1.8).



Graphique 1.8. Contribution relative des variables explicatives des intentions migratoires, 2014



Source : Tableau 2 provenant de Dustmann et Okatenko (2014), sur la base de l'enquête internationale Gallup 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207524>

Les migrations motivées par l'accès aux services publics plutôt que par la quête d'opportunités économiques sont « inefficaces d'un point de vue économique » (Banque mondiale, 2009, p. 168). Premièrement, elles ont un coût financier et affectif pour la famille du migrant, et entraînent des coûts liés à la congestion dans les lieux de destination. Deuxièmement, l'industrialisation n'a pas créé assez d'emplois pour absorber cet exode rural en direction des secteurs formels. C'est pourquoi la plupart des migrants trouvent des emplois informels mal rémunérés et finissent par sombrer dans la pauvreté. Seulement 16 % de l'écart de l'indice de pauvreté multidimensionnelle entre zones rurales et urbaines sont imputables à l'écart d'intensité de privations, ce qui laisse à penser que les sources de privations dont souffre la population rurale et urbaine pauvre sont similaires (annexe 6.A2.). Troisièmement, les personnes qui migrent des campagnes vers les villes sont en général de jeunes hommes mobiles qui sont plus instruits que la moyenne des habitants des zones rurales. Une étude consacrée à cinq pays d'Afrique indique que 57 % des migrants en direction des villes sont des hommes, âgés de 28 ans en moyenne, et que seulement 48 % des habitants des zones rurales sont de sexe masculin et âgés de 36 ans en moyenne ; ces migrants affichent aussi un niveau d'instruction plus élevé (de Brauw, Mueller et Lee, 2014). Ces migrations peuvent éloigner la population active des activités économiques locales, où elle est souvent demandée, par exemple pour un travail physique dans l'agriculture.

Les tendances démographiques en Afrique engendrent ainsi une série de questions :

- Comment atténuer l'ampleur et la vitesse de l'augmentation de la population ? En particulier, comment ralentir le flux de nouveaux arrivants sur le marché de travail et améliorer leur niveau de formation ? (L'annexe 6.A1 suggère la manière dont les politiques éducatives pourraient aider à capter le dividende démographique.)
- Comment gérer les flux migratoires nés de la pression démographique, du changement climatique et des disparités régionales ?
- Comment accélérer le rythme de la création d'emploi pour absorber l'offre de travail ?

Ce rapport met l'accent sur ce dernier point.



L'Afrique a besoin de stratégies de développement innovantes

Les économies africaines ne peuvent pas se contenter de reproduire les modèles de transition économique anciens, non seulement en raison des tendances démographiques et spatiales spécifiques, décrites plus haut, mais aussi parce qu'elles se heurtent à des obstacles extérieurs auxquels les pays d'Asie et de la zone OCDE n'avaient pas été confrontés. Elles ont donc besoin de stratégies inédites, associant les bienfaits des différentes approches sectorielles traditionnellement préconisées, afin de tirer parti de leurs propres caractéristiques démographiques et spatiales et de tracer des voies originales pour leur transformation structurelle.

La mondialisation et le changement climatique créent des obstacles nouveaux

Le moment de la transition est fondamental. Pour l'Afrique, il diffère largement des périodes d'industrialisation de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Europe¹³. Depuis les années 90, l'Afrique doit relever le défi de sa transformation structurelle à l'heure de la mondialisation et du changement climatique. Par rapport aux premières régions du monde qui se sont industrialisées, elle dispose donc d'une marge de manœuvre plus étroite. La **mondialisation** ouvre de nouvelles opportunités commerciales, mais s'accompagne d'un certain nombre d'obstacles. L'Afrique peut conquérir des parts sur plusieurs marchés agricoles, agroindustriels, industriels et de services (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). Cependant, les marchés mondiaux sont aujourd'hui très concurrentiels en termes de coûts ainsi que de qualité des produits et des services et de potentiel de production. De plus, des accords multilatéraux et bilatéraux régissent plus strictement le commerce et les politiques y afférentes. La part de l'Afrique dans les échanges mondiaux a nettement reculé, tombant d'environ 6 % en 1980 à moins de 2 % en 1998, et elle reste modeste (CNUCED, 2014). Il se peut aussi que l'ouverture accrue des échanges ait contribué à éroder la relation entre production agricole et demande intérieure de denrées alimentaires, car celles-ci peuvent être importées (UNRISD, 2010). Par ailleurs, en raison de la sévérité des règles d'immigration dans la zone OCDE et dans d'autres pays, il n'est pas à l'ordre du jour d'encourager les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi à travailler à l'étranger (Rodrik, 2011).

Les pays africains sont en outre vulnérables aux **évolutions de l'environnement** qui sont à l'œuvre¹⁴. Les menaces que le changement climatique fait planer sur les ressources agricoles touchent massivement les plus pauvres qui dépendent en grande partie de ces ressources non seulement pour se nourrir, mais également pour travailler (Muller et al., 2011 ; Thornton et al., 2011). Les tensions qui s'exercent sur une alimentation en eau déjà limitée devraient fortement s'accroître à cause de la transformation du cycle de l'eau provoquée par une pluviométrie irrégulière, et compromettre la production des cultures annuelles telles que les céréales et le coton, ou celle des cultures vivaces comme le café, le cacao et l'huile de palme. L'élevage pourrait également pâtir de l'épuisement des ressources hydriques : les pâturages sont divisés et dégradés, et de nouvelles maladies font leur apparition (Niang et al., 2014)¹⁵. À mesure que la démographie exercera des tensions de plus en plus vives sur les terres, le ramassage du bois combustible entraînera une déforestation, tout comme le développement de l'agriculture et l'abattage du bois d'œuvre (Bodart et al., 2013 ; Vittek et al., 2014 ; Malhi et al., 2013)¹⁶. Le récent épisode de croissance a exacerbé la dégradation des ressources environnementales, et les limites écologiques sont près d'être franchies (BAfD/WWF, 2012 ; Raworth, 2012). Sachant que les problèmes environnementaux sont localisés et appellent des solutions locales qui reposent sur les actifs locaux, le présent rapport souligne que les défis qui en résultent doivent être pris en compte dans les stratégies de développement des pays africains, mais il ne propose pas de solutions générales. Les solutions dépendront du contexte local et devront être définies au cas par cas.



Les approches strictement sectorielles ne seront pas suffisantes pour favoriser la transformation structurelle de l'Afrique

Dans le débat actuel sur la transformation structurelle des pays africains, les experts suggèrent plusieurs options pour accélérer le processus, mais aucune ne sera probablement suffisante pour lever seule les obstacles démographiques et environnementaux mentionnés plus haut. Chacune donne généralement la priorité à un secteur, sous-estimant la nécessité d'une approche plurisectorielle combinant les différentes options. Toutes ont tendance à négliger l'importance de la dynamique territoriale et, parfois, à sous-évaluer les problèmes liés au contexte mondial (Losch, 2015). Nous considérons ici les cinq principales options, avec leurs avantages et leurs limites mis en évidence dans la littérature.

- Certains spécialistes proposent que l'**industrialisation** soit le pilier de la transformation structurelle des pays africains. Selon eux, ce continent devrait s'inspirer des politiques passées des économies développées et émergentes, mais de façon plus pragmatique, et s'intégrer dans l'économie mondiale (CEA/UA, 2014). L'évolution de l'environnement économique international, notamment la hausse des coûts du secteur manufacturier en Asie, le passage de la fabrication de produits finals à une production par tâches (ONUUDI, 2008) et l'essor de l'externalisation et du commerce intra-entreprises (Dinh et al., 2012), est source d'opportunités pour l'industrie légère : celle-ci requiert moins de capitaux et moins de compétences techniques et managériales, et reste viable dans les environnements économiques et institutionnels fragiles (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). Il faudra toutefois surmonter nombre d'obstacles, qui ont tous trait à l'inadéquation des politiques publiques, des institutions et des systèmes de gouvernance, ainsi qu'à la question de la viabilité à long terme (Page, 2012). L'évolution de la technologie accroissant peu à peu l'intensité en capital et en qualifications dans les activités manufacturières, elle a provoqué une désindustrialisation prématurée dans beaucoup de pays en développement au cours des dernières décennies (Rodrik, 2014, p. 11). Il se peut donc que l'industrialisation ne permette pas de créer à elle seule les près de 30 millions d'emplois supplémentaires dont l'Afrique va avoir besoin chaque année.
- D'autres considèrent les **services** comme le nouveau pilier de la transformation structurelle, vu la poursuite de l'expansion des emplois dans ce secteur (Ghani et O'Connell, 2014). Les services liés à l'externalisation, aux nouvelles technologies de l'information et des communications et au *cloud computing* offrent de multiples possibilités. Il n'est néanmoins pas certain que ces opportunités soient suffisantes pour permettre aux pays de sauter l'étape de l'industrialisation, surtout à mesure que les services deviennent de plus en plus marchands et en raison des difficultés grandissantes liées à la conquête de parts de marché (UNRISD, 2010). Qui plus est, les services productifs ont besoin de travailleurs très qualifiés, alors même que la main-d'œuvre africaine est généralement peu qualifiée (Rodrik, 2014).
- Une troisième option pour la transformation structurelle serait d'exploiter davantage les **ressources naturelles**. L'investissement prudent des recettes dégagées par ce secteur, parallèlement au développement de politiques industrielles, pourrait diversifier les économies africaines (BAfD, 2013)¹⁷. Il serait possible d'alimenter la croissance en améliorant la transparence, le recouvrement fiscal, les dépenses publiques et la gestion des entreprises publiques, et en atténuant les effets sociaux et environnementaux des activités minières (APP, 2013). Cependant, étant donné les problèmes de gouvernance dans les industries extractives (RWI, 2013), les risques à long terme associés à cette option sont élevés, à cause des limites environnementales et de l'instabilité des cours internationaux.



- Les stratégies de **croissance verte**, qui appellent une profonde mutation des modes de production et de consommation, sont préconisées comme autre option (UNESCO/CEA/PNUD, 2011). L'Afrique pourrait ainsi ouvrir la voie à la transition énergétique de la planète et passer directement à une trajectoire de développement plus durable. Mais une telle transition prendrait trop de temps. Le modèle actuel d'extraction des ressources naturelles mobilisera encore des investissements significatifs à court et moyen terme, entravant ainsi la transition vers une croissance verte (Swilling, 2013).
- Enfin, les partisans d'une croissance **reposant sur l'agriculture** soulignent que, vu la part actuelle de l'agriculture dans l'emploi, c'est ce secteur qu'il convient de privilégier (Headey, Bezemer et Hazell, 2010). Comme indiqué plus haut, le nombre de travailleurs dans les zones rurales va continuer d'augmenter. Les travaux consacrés au développement économique mettent effectivement en évidence le rôle essentiel de l'agriculture dans la transformation structurelle et son incidence directe sur le recul de la pauvreté (par exemple Johnston et Mellor, 1961 ; Johnston et Kilby, 1975). L'amélioration des performances agricoles a largement contribué à la réussite économique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (Banque mondiale, 2007). Des travaux plus récents sur l'Afrique confirment la place spécifique de ce secteur (Diao et al., 2007 ; Dorosh et Thurlow, 2012). Cependant, le débat n'est toujours pas clos sur le modèle de développement qui permettrait à l'agriculture d'absorber une proportion sensible de la main-d'œuvre tout en réalisant des gains de productivité considérables, comme la petite agriculture ou l'agriculture à grande échelle (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012 ; voir encadré 1.3).

Au bout du compte, il n'existe pas de solution unique aux problèmes de transformation structurelle de l'Afrique. L'environnement international d'aujourd'hui permet plus difficilement d'atteindre des taux de croissance aussi vigoureux que ceux que l'Asie de l'Est a enregistrés avec des stratégies tirées par les exportations. Même s'il ne fait guère de doutes que la création d'emplois doit être la priorité centrale, les options qui viennent d'être énoncées ne sont pas nécessairement exclusives. Les moteurs du changement diffèrent suivant le contexte : « Ce sera peut-être une croissance tirée par l'agriculture. Ou peut-être par les services. Mais elle sera très différente de celle que nous avons connue » (Rodrik, 2014, p. 15).

Le développement territorial peut promouvoir l'inclusion spatiale et libérer le potentiel des économies africaines

Étant donné la spécificité des défis du continent africain, la poursuite des stratégies actuelles n'est pas souhaitable. Il est impératif de repenser les modèles et l'échelle de l'action publique (Paulais, 2012, p. 197). Pour que les stratégies de transformation portent leurs fruits, elles doivent s'appuyer sur les expériences de l'Afrique et d'ailleurs, mais également se concentrer sur le caractère unique du défi que ce continent doit relever pour se transformer : gérer son expansion démographique et son développement territorial. C'est pourquoi, la transformation structurelle en Afrique pourrait passer par des politiques qui :

- privilégient les ressources locales et leur bonne gestion ;
- prennent mieux en compte l'évolution des relations entre campagnes et villes ;
- renforcent les réseaux de villes intermédiaires (annexe 6.A3) ;
- diversifient les économies rurales grâce à des activités non agricoles décentes (encadré 1.3) ;
- définissent mieux le nouveau rôle de l'agriculture dans les sociétés africaines ;



- accompagnent la transition vers des zones métropolitaines plus durables ;
- procurent des services et des opportunités, surtout dans les régions qui voient leur population doubler ;
- augmentent la productivité du secteur informel (encadré 1.3) ;
- améliorent l'intégration régionale, notamment en développant les chaînes de valeur africaines et en tirant parti des marchés régionaux.

Chacune des approches sectorielles préconisées dans le débat actuel renferme une partie de la réponse à ces impératifs. Les autorités africaines ont besoin de mécanismes novateurs et efficaces pour articuler leurs politiques. L'un d'eux, analysé dans les chapitres suivants, consiste en des stratégies de développement qui mettent en valeur les atouts locaux, tels que les entreprises, la main-d'œuvre et les ressources naturelles, de façon à libérer le potentiel des territoires africains (Garofoli, 2009, p. 225). Or, les atouts propres à ce continent offrent un potentiel considérable :

- **un marché intérieur en forte croissance** : la population actuelle de l'Afrique (1.1 milliard d'habitants) augmentera d'1.2 milliard à l'horizon 2050 ;
- **une classe moyenne émergente de consommateurs urbains** : les dépenses de consommation cumulées de l'Afrique se sont chiffrées à 680 milliard USD en 2008 et devraient ressortir à 2 200 milliards USD en 2030 (BAfD, 2011, p. 14)¹⁸ ;
- **une diversité d'écosystèmes** : l'Afrique abrite un quart des quelque 4 700 espèces de mammifères peuplant la planète, un cinquième des 10 000 espèces d'oiseaux dans le monde et de 40 000 à 60 000 espèces végétales (PNUE, 2006) ;
- **des ressources naturelles** : d'après les estimations, l'Afrique renferme 10 % des réserves mondiales de pétrole, 40 % de l'or et entre 80 et 90 % des métaux du groupe du chrome/platine (BAfD et al., 2013, p. 135)¹⁹ ;
- **de grands espaces et de vastes terres** : l'Afrique compte environ 24 % (600 millions d'hectares) des terres arables du globe²⁰.

La mise à profit de ces actifs impose des compromis à l'échelon local : il convient, par exemple, de choisir entre extraction des ressources naturelles et activités respectueuses de l'environnement.

Encadré 1.3. Les politiques publiques doivent soutenir la création d'emplois décents dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre

La transformation structurelle passe impérativement par le développement de nouvelles activités économiques productives (BAfD et al., 2014). L'édition 2014 des PEA a mis en évidence les opportunités offertes par une participation accrue aux chaînes de valeur mondiales et par une montée en gamme dans l'agriculture, les activités manufacturières et les services, mais a également montré que l'impact sur la création d'emplois dans les entreprises formelles restait jusqu'ici restreint (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). En identifiant et en mettant à profit les ressources locales non exploitées, des stratégies de développement localisées peuvent élargir les possibilités d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et de développement d'entreprises modernes. De plus, la croissance démographique va se traduire par une multiplication des emplois dans les secteurs ne produisant pas de biens commercialisables tels que le bâtiment, les services publics (santé, éducation, sécurité), le commerce de détail et l'infrastructure (voir le chapitre 2). Cependant, faute d'une refonte radicale des schémas de croissance, les structures d'emploi ne devraient évoluer que lentement au cours de la prochaine décennie (Filmer et Fox, 2014). Les stratégies pour l'emploi devraient par conséquent se concentrer à la fois sur les entreprises formelles et sur l'amélioration de l'absorption de la population active par les petites entreprises et dans l'agriculture (BAfD et al., 2012).



Encadré 1.3. Les politiques publiques doivent soutenir la création d'emplois décents dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre (suite)

- **La productivité et l'emploi agricoles sont essentiels à la transformation structurelle.** Rares sont ceux qui ont atteint les objectifs de la Déclaration de Maputo de 2003, dans laquelle ils se sont engagés à consacrer 10 % de leur budget au développement agricole, si bien que la croissance agricole reste limitée (Benin et Yu, 2012). La modestie des revenus dans ce secteur explique la faiblesse de la demande rurale, la lenteur de l'évolution des zones rurales, et donc aussi la lenteur de leur transformation structurelle. L'investissement public doit par conséquent tendre vers un double impératif : l'absorption de la population active et les gains de productivité nécessaires pour procurer des moyens de subsistance aux nouveaux entrants. La question de savoir si il faut pour cela promouvoir l'agriculture à petite échelle ou les grandes exploitations fait l'objet d'un débat contradictoire (voir par exemple Collier et Dercon, 2014 et Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012). L'arbitrage entre absorption de la population active et gains de productivité ne peut être tranché qu'au cas par cas.
- **L'emploi non agricole sera déterminant pour les gains de productivité dans les zones rurales.** Haggblade, Hazell et Reardon (2007) indiquent que seulement 9 à 19 % de la main-d'œuvre rurale du continent sont employés dans le secteur rural non agricole, qui représente pourtant 37 % du revenu des ménages ruraux. Les activités non agricoles diversifient les sources de revenu des ménages, les aident à absorber l'impact des chocs agricoles et occupent la main-d'œuvre agricole non utilisée pendant la basse saison. Ce surcroît de revenu allège les limitations financières et permet aux ménages d'investir dans le capital humain et physique. Cependant, le secteur rural non agricole demeure restreint en Afrique. Le revenu tiré de l'exploitation représente une part bien supérieure du revenu total des ménages ruraux en Afrique que dans les autres régions du monde, à 63 % contre 33 % dans les autres pays ; de son côté, la part du revenu non agricole s'établit en moyenne à 8 % en Afrique et à 21 % ailleurs (Davis, Di Giuseppe et Zezza, 2014, sur la base d'un échantillon de neuf pays, totalisant 51 % de la population d'Afrique subsaharienne, et 13 pays non africains). Il se peut que les ménages africains prennent des emplois non agricoles à faible productivité en raison des piètres performances de l'agriculture et de l'absence de marchés financiers (Reardon et al., 2007). La promotion du secteur rural non agricole ne se traduit donc pas forcément par des emplois plus productifs. Les activités rurales non agricoles se développeront en même temps que d'autres secteurs économiques. Les gains de productivité agricole alimentent les activités non agricoles et le revenu non agricole, à son tour, entraîne une hausse de la demande de biens agricoles.
- **Les emplois dans le secteur informel urbain peuvent devenir plus productifs.** Des données récentes sur un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine mettent en évidence le niveau élevé du rendement du capital dans le secteur informel urbain (Banerjee et Duflo, 2004 ; McKenzie et Woodruff, 2006 ; De Mel, McKensie et Woodruff, 2008 ; Kremer, Lee et Robinson, 2010 ; Fafchamps et al., 2011 ; Grimm, Krüger et Lay, 2011). Pourtant ce niveau de rendement élevé – de 60 à 70 % par an – reste largement sous-exploité en raison d'un certain nombre de freins économiques, institutionnels et sociaux (Grimm, Krüger et Lay 2011 ; Grimm, van der Hoeven et Lay, 2011). Si on levait ces freins, les entrepreneurs pourraient constituer des entreprises et les faire prospérer, exploiter tout leur potentiel de production et créer des emplois de meilleure qualité pour eux-mêmes et pour les autres. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour améliorer le potentiel du secteur informel à générer des revenus tout en appuyant sa capacité à absorber des travailleurs supplémentaires (BAfD et al., 2012).



Ce volet thématique des *Perspectives économiques en Afrique 2015* a pour objectif d'évaluer l'utilité des politiques de développement territorial pour la transformation structurelle des pays africains. Ces politiques bénéficient de plusieurs siècles d'expérience et de plusieurs décennies d'analyses. Nombre de débats portent sur la question de savoir quelles politiques sont les plus efficaces, par exemple : les politiques territoriales sont-elles destinées à mobiliser activement le potentiel de tous les territoires, ou devraient-elles s'attacher avant tout à créer les conditions permettant aux plus compétitives de prospérer ? Néanmoins, ces débats s'appuient essentiellement sur les expériences européennes, qui sont éloignées des réalités africaines (encadré 1.1). Le présent rapport avance que les stratégies de développement peuvent libérer le potentiel inexploité en accordant une plus grande importance à la diversité des territoires africains et en connectant mieux ces territoires entre eux.

L'encadré 1.4 analyse les différents termes utilisés dans la littérature économique et dans d'autres disciplines pour évoquer les lieux où se déroulent les activités humaines, et préconise d'utiliser le terme de territoire dans toute la Partie II de ce rapport.

Encadré 1.4. Définitions de région, lieu, territoire, espace et développement territorial

Il n'existe aucune définition standard pour les termes de région, lieu, territoire, espace et développement territorial. De plus, ces termes sont parfois employés de manière interchangeable. Les trois langues de publication du présent rapport (anglais, français et portugais) n'utilisent pas non plus ces termes de la même manière.

Le concept de territoire s'est popularisé sous l'influence des travaux du géographe français Jean Gottman, qui l'a défini comme la juridiction d'un État (Gottman, 1952). Cependant, Santos (2008, p. 138) affirme que la mondialisation et la porosité croissante des frontières nationales en ont modifié la signification. Le territoire peut être lié à des notions d'identité, d'usage et d'appartenance. Il s'agit également d'un espace où d'une coalition d'acteurs qui partage des objectifs communs (Giraut, 2008). C'est cette approche qui est adoptée en géographie économique (Benko et Lipietz, 1992, 2000 ; Storper et Walker, 1989 ; Storper, 1997). Dès lors, des réseaux de parties prenantes mobilisent les ressources d'un territoire et les consacrent à un projet, souvent en vue de produire des biens ou des services, mais aussi pour promouvoir un développement économique et social plus vaste (Campagne et Pecqueur, 2014). Souvent locaux, ces réseaux bénéficient d'un solide capital social et recourent parfois à des compétences complémentaires, comme l'ont montré les districts industriels italiens (Becattini et al., 2003). Cataia (2011) synthétise le débat en affirmant que le territoire est la dimension politique de l'espace géographique. Le concept de « territoires fonctionnels » a été créé plus récemment et est très similaire à certaines compréhensions contemporaines du terme région, tel que défini ci-dessous. Ce concept fait référence à l'unité d'espace dont les frontières sont définies par l'organisation des relations économiques et sociales (Cistulli et al., 2014; OCDE, 2009, 2012 ; UE, 2011).

L'espace géographique, ou simplement l'**espace**, renvoie en même temps à une zone et à son contenu, ou peut être compris comme une totalité. La zone renvoie à la taille, à l'aire et à la matérialité, par exemple des immeubles ou des voies ferrées. Le contenu fait référence à la signification que la société lui attribue. En tant qu'une totalité, l'espace est une collection de lieux, avec leurs relations et leurs caractéristiques matérielles, économiques et sociales (Santos, 1999 ; Lévy et Lussault, 2009).



Encadré 1.4. Définitions de région, lieu, territoire, espace et développement territorial (suite)

Les locuteurs francophones et lusophones opèrent traditionnellement une distinction entre les concepts d'espace et de territoire, beaucoup plus que les locuteurs anglais, qui utilisent « space » plus souvent que « territory ». « Aménagement du territoire », par exemple, se traduit en anglais par « spatial planning » et en portugais par « planeamento territorial ». Toutefois, Harvey (2001) distingue l'espace du territoire en précisant que l'espace est une catégorie élémentaire de la vie humaine, mais que l'espace devient territoire lorsque les dirigeants l'organisent pour en optimiser la production économique. De plus, Storper (1997) affirme que ces concepts peuvent aider à apporter une réponse à la mondialisation via le développement territorial. Ainsi, l'*Agenda territorial* de l'Union européenne 2020 fait référence au développement de ses « régions diverses » (UE, 2011). « Lieu » fait habituellement référence à l'espace qui s'inscrit dans l'expérience des personnes et renferme une idée de signification, de pratique et de matérialité. Barca (2009, p. 5) affirme que dans le contexte d'une politique de développement, « lieu » renvoie à une continuité physique. En d'autres termes, dans un lieu donné, des conditions identiques, comme la nature, la culture et le travail, influencent le développement. Ce mot est aujourd'hui largement utilisé dans le contexte des politiques de développement sous sa forme adjectivée de « localisé », comme dans « approches localisées » et « politiques localisées ». Le terme de lieu a presque toujours été employé en géographie, mais les géographes n'ont commencé à le conceptualiser que dans les années 70 (Cresswell, 2009).

Le concept de **région** a gagné en notoriété sous l'influence des travaux du géographe français Vidal de la Blache, pour qui une région résulte d'une relation, construite au fil de l'histoire, entre les êtres humains et la nature dans une unité d'espace spécifique (De La Blache, 1883). Aujourd'hui, la notion de « région » est souvent comprise comme une unité d'analyse ou un outil pour l'élaboration de la politique publique ou pour l'administration publique (Ribeiro, 2004 ; Dunford, 2009). On définit les limites d'une région en fonction de pratiques spécifiques et de l'échelle de ces activités dans l'espace (Fremont, 1976).

« Région » désignait traditionnellement une unité d'espace particulière à l'intérieur d'un pays ou à cheval entre deux pays. Cependant, depuis peu, ce terme a pris le sens d'une unité d'espace englobant de nombreux pays, qui s'inscrit dans une échelle située entre l'échelon national et l'échelon continental, comme dans le cas des Communautés économiques régionales africaines. Dans le présent rapport, le terme de région fait référence aux unités d'espace à l'échelle supranationale, infranationale et transfrontalière.

Malgré les disparités de définition, le **développement régional** ou **territorial** porte toujours sur l'amélioration du bien-être et de la productivité économique dans un territoire précis d'un pays (Baerenholdt, 2009, p. 181). L'idée de développement régional ou territorial est apparue dans le cadre de la géographie régionale. Différentes écoles se sont constituées depuis. François Perroux a introduit l'idée de pôles de développement (Perroux, 1991). Des approches plus contemporaines fondent le développement territorial sur l'entrepreneuriat, l'innovation et le savoir (Howells, 2009 ; Nijkamp et Abreu, 2009). Conformément à l'usage le plus fréquent, la version anglaise du présent rapport fait référence au « développement régional » là où les versions française et portugaise mentionnent le « développement territorial ».

La transformation structurelle de ce continent ayant non seulement un caractère économique, mais également social, il faut mettre en balance l'efficacité économique et les préoccupations d'équité. Des stratégies d'inclusion spatiale doivent donc compléter les stratégies de développement territorial. L'inclusion spatiale constitue un pilier de la croissance inclusive, avec l'inclusion économique, sociale et politique (BAfD, 2013). Par nature, la croissance est spatialement déséquilibrée, mais, pour être durable, elle doit



être inclusive. La croissance requiert des territoires compétitifs, et la croissance durable l'intégration économique. De plus, il importe tout particulièrement de concilier efficacité et équité dans le contexte de la révolution démographique et de la persistance de trappes spatiales à pauvreté (annexe 6.A2). Le développement territorial rendra les territoires plus compétitifs et l'inclusion spatiale améliorera leur connectivité. L'approche doit par conséquent être pluridimensionnelle et participative (OCDE, 2009, 2012).

Des politiques de développement territorial ont été déployées à diverses échelles dans les pays africains (tableau 1.2). Les chapitres suivants en examinent les résultats à la lumière de l'impératif de transformation structurelle, avant de proposer des actions visant à améliorer leur impact.

Tableau 1.2. Définitions simplifiées des échelles et politiques territoriales

Échelle	Définition	Politiques
Région supranationale	Territoire d'une organisation internationale (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, par exemple)	Politiques économiques et sociales en faveur de l'intégration et corridors économiques
Territoire national	Juridiction d'un pays	Politiques relatives aux transferts, à la coordination de l'action publique, à l'urbanisation, au crédit, à l'éducation, à la formation et à la santé
Région infranationale	Entité territoriale créée au sein d'un pays pour gérer des besoins spécifiques (région du Volta, au Ghana, par exemple)	Politiques relatives aux services et aux investissements dans la recherche et développement Politiques relatives aux pôles de croissance, à l'infrastructure de transport et de communication reliant zones rurales et urbaines, à l'activation de ressources spécifiques et aux zones économiques spéciales
Région transfrontalière	Entité territoriale créée pour gérer des aspects dépassant les frontières nationales (zone SKBo, par exemple)	Politiques relatives aux aspects transfrontaliers
Ville ou quartier	Lieu dont l'échelle correspond au vécu des individus	Politiques soutenant l'économie locale, l'aménagement urbain, la participation de la population et des dirigeants locaux et la gestion des questions locales



Notes

1. Les données relatives à l'emploi sont pour la plupart inexactes en raison du faible niveau de développement de l'emploi formel et des systèmes de rémunération.
2. La part réelle de l'agriculture dans les économies est une question en débat. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la définition de la population économiquement active dans l'agriculture au sens large englobe toute personne qui travaille ou qui est sans emploi et qui cherche un travail dans l'agriculture, la chasse, la pêche et la foresterie. Elle ne tient pas compte des autres activités ni du sous-emploi et a donc tendance à surestimer la part de l'agriculture.
3. Il n'existe pas de définition standard du « secteur informel », et ce concept est sujet à controverses. Il est généralement défini par rapport aux entreprises du secteur formel et au travail indépendant. Ces derniers sont enregistrés auprès des autorités fiscales et respectent des règles comptables ainsi que les dispositions économiques et sociales du droit du travail en termes d'embauche, de licenciement, de salaire minimum et de conditions de travail (Charmes, 2011). Le secteur informel englobe notamment l'artisanat, le transport et le petit commerce.
4. L'analyse statistique de 42 pays a permis de constituer des groupes de pays à l'aide de la classification agglomérante hiérarchique reposant sur une régression à partir de données de séries temporelles issue de FAOSTAT (2011) et de Banque mondiale (2014) entre 1961 et 2010. Ont été exclus de l'analyse les pays présentant des séries temporelles trop courtes, ainsi que plusieurs pays exportateurs de pétrole dont le PIB est sujet à de fortes variations. Les pays inclus sont classés ainsi : i) Diversifiés : Afrique du Sud, Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Maroc, Maurice, Namibie, Swaziland, Tunisie ; ii) Intermédiaires : Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Sénégal, Soudan, Togo ; iii) Reposant sur l'agriculture : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, Seychelles, Tanzanie, Zimbabwe ; iv) Agriculture + : Burkina Faso, Burundi, Comores, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Zambie.
5. L'anamorphose est la distorsion intentionnelle de la représentation d'un objet. Elle est utilisée en cartographie statistique pour mettre un phénomène en relief. Sur les cartes en anamorphose, la valeur de la zone est remplacée par une autre valeur statistique, ce qui déforme la géométrie de la carte en fonction du poids de chaque variable présentée, mais la forme et la position de chaque pays sont préservées.
6. Les projections démographiques élaborées par les Nations Unies opèrent principalement la distinction entre une fécondité élevée, constante, intermédiaire et faible. Cependant, les Nations Unies ne cessent de revoir leurs projections à la hausse (Guengant et May, 2013).
7. Ce ratio est l'inverse du ratio de dépendance (inactifs/actifs), plus couramment utilisé. Il présente l'avantage de cibler les personnes actives, c'est-à-dire qu'il s'intéresse à la dimension de l'activité ou de la production, plutôt qu'aux personnes qui dépendent des autres et à ce qu'elles coûtent.
8. En Chine, dans les années 90, on comptait deux actifs pour un inactif (2.5 aujourd'hui), ce qui contraste fortement avec la situation de l'Afrique à l'époque en termes d'amélioration des capacités productives et du niveau de vie.
9. Dans le cas du « miracle » de l'Asie de l'Est, la concrétisation de ce potentiel a contribué à une croissance de 25-40 % du PIB par habitant entre 1965 et 1990 (Bloom et Williamson, 1998 ; Bloom, Canning et Malaney, 2000).
10. Les taux de croissance de la population rurale correspondent à l'augmentation annuelle de la population rurale en proportion de la population existante.
11. Le Mali a révisé plusieurs fois le critère de la taille : jusqu'en 1987, il utilisait le seuil de 5 000 habitants pour définir une zone urbaine ; le recensement de 1998 a placé la limite à 30 000 et celui de 2009 à 40 000 (McGranahan et Satterthwaite, 2014, p. 7). En Tanzanie, les estimations de l'ampleur de l'urbanisation peuvent varier en fonction des trois définitions utilisées par les différentes institutions. Le taux d'urbanisation est estimé à 16.8 % (sur la base de l'approche politique-administrative), 22.8 % (sur la base de l'approche statistique) et 23.5 % (sur la base de l'approche des établissements humains). Cependant, lorsque l'on recourt à l'approche de la densité d'occupation déployée par l'OCDE, le taux d'urbanisation de la Tanzanie s'élève à 33.5 % (Paulais, 2012, p. 71).
12. Dans un petit pays comme le Burundi, la taille moyenne de la parcelle agricole par ménage est passée d'environ 2.2 hectares en 1990 à un demi-hectare en 2014 (note pays des PEA). Le Burundi, qui affiche l'un des taux d'urbanisation les plus faibles d'Afrique (11 %), compte 396 habitants au kilomètre carré (Banque mondiale, 2014).



13. L'Europe a pleinement bénéficié de son hégémonie pour consolider sa transformation structurelle, et son impérialisme lui a donné accès à des marchés captifs, avec peu de concurrence. Cette politique a également permis une émigration européenne massive vers les « nouveaux mondes », en contribuant à l'absorption de sa main-d'œuvre de plus en plus nombreuses et, ainsi, à remédier à une grande pauvreté, voire à la famine, comme en Irlande dans les années 1850. De leur côté, l'Amérique latine et l'Asie ont recouru à d'importantes politiques de modernisation pilotées par l'État, avec néanmoins de nombreuses variantes : remplacement des importations, protection des industries naissantes (Evans, 1995 ; Amsden, 2001) et aides substantielles pour la modernisation de l'agriculture (Djurfeldt et al., 2005), surtout durant la Guerre froide. Une forte intervention étatique a été la règle après la première guerre mondiale et le krach financier de 1929, jusqu'à la fin des années 70, quand la libéralisation économique s'est amorcée, s'accompagnant d'un désengagement de l'État et d'une mondialisation croissante (Giraud, 1996 ; Ha-Joon, 2002). À l'époque, les pays d'Afrique étaient encore jeunes et avaient à peine élaboré leurs propres plans de modernisation.
14. D'ici la fin du siècle, le réchauffement d'au moins 2° C qui est attendu devrait gravement perturber les écosystèmes terrestres et marins.
15. Ce sont principalement les évolutions moyennes de la météorologie, dont les variations sont encore mal comprises, qui laissent augurer ces effets (Thornton et al., 2014), mais les événements extrêmes tels que la sécheresse ou les inondations auront probablement aussi un impact significatif sur les systèmes agricoles. Depuis quelques décennies, l'imprévisibilité du régime des précipitations affecte déjà la région du Lac Victoria, le Nord de la Tanzanie, l'Est de la République démocratique du Congo, la région agropastorale allant du centre du Kenya à la côte de l'Érythrée, la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et les côtes de l'Angola ainsi que du Congo.
16. Les forêts couvrent encore entre la moitié et les deux tiers des terres disponibles en Afrique subsaharienne, mais la progression de la superficie agricole, qui est passée de 200 à 340 millions d'hectares entre 1975 et 2000, soit un bond de 57 %, s'opère essentiellement à leurs dépens (Brink et Eva, 2009).
17. Les résultats mitigés que nombre de pays riches en ressources naturelles obtiennent en termes d'atténuation de la pauvreté et des inégalités (Gamou, Le Billon et Spiegel, 2015) sont en grande partie imputables à une gouvernance médiocre et à une mauvaise utilisation des rentes (Bhattacharyya et Collier, 2014).
18. En 2010, 326 millions de personnes, soit 34,3 % de la population totale de l'Afrique, disposaient d'un revenu journalier compris entre 2 et 20 USD en parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005. C'est la fourchette de revenu qui caractérise la classe moyenne en Afrique (BAfD, 2011, p. 2).
19. Les dépenses consacrées à l'exploration minière en Afrique restent depuis longtemps inférieures à 5 USD par kilomètre carré, contre une moyenne de 65 USD en Amérique latine, en Australie et au Canada. L'exploitation de ces ressources pourrait toutefois dégrader l'environnement à long terme.
20. « Bien que l'Afrique possède environ 24 % des terres agricoles, le continent ne représente que 9 % de la production agricole mondiale » (BAfD et al., 2013, p. 44).



Références

- ACET (2014), « African transformation report », in *Growth with Depth 2014*, Centre africain pour la transformation économique, Accra, Ghana et Washington, DC.
- Ahmed, S. et al. (2014), « How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction? », *Policy Research Working Paper*, n° 7134, Banque mondiale, Washington, DC, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/12/08/000158349_20141208151209/Rendered/PDF/WPS7134.pdf.
- Amsden, A. (2001), *The Rise of "the Rest": Challenges to the West from Late-Industrializing Economies*, Oxford University Press, New York.
- APP (2013), *Rapport 2013 sur les progrès en Afrique : Équité et industries extractives en Afrique, Pour une gestion au service de tous*, Africa Progress Panel, Genève.
- BAfD (2013), *At the Center of Africa's Transformation : Strategy for 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis and Belvédère.
- BAfD (2011), *Southern Africa : Regional Integration Strategy Paper 2011-2015*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD et al. (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : L'Afrique et ses partenaires émergents*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2011-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD/WWF (2012), *Africa Ecological Footprint Report 2012*, Fonds Mondial Pour la Vie Sauvage et Banque Africaine de Développement, Tunis.
- Baerenholdt, J. (2009), « Regional development and noneconomic factors », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Banerjee, A. et E. Duflo (2004), « Do firms want to borrow more? Testing credit constraints using a directed lending program », *CEPR Discussion Papers*, No. 4681, Center for Economic and Policy Research, Londres.
- Banque mondiale (2014), *World Development Indicators* (base de données des indicateurs du développement dans le monde), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/indicator/NE.TRD.GNFS.ZS>.
- Banque mondiale (2009), *Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique*, Banque mondiale, Washington DC, <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2009/Resources/4231006-1225840759068/Overview-French.pdf> (Vue d'ensemble en français).
- Banque mondiale (2007), *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Barca, F. (2009), « An agenda for a reformed cohesion policy : a place-based based approach to meeting the European Union challenges and expectations », *Independent Report*.
- Becattini, G. et al. (2003), *From Industrial Districts to Local Development: An Itinerary of Research*, Edward Elgar Publishing Limited, Massachusetts.
- Benin, S. et B. Yu (2012), « Complying with the Maputo declaration target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending », *ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2012*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Benko G. et A. Lipietz (2000), *La richesse des régions : pour une géographie socio-économique*, Presses Universitaires de France, Paris.



- Benko, G. et A. Lipietz (1992), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Bhattacharyya, S. et P. Collier (2014), « Public capital in resource rich economies : is there a curse? », *Working Papers*, No. WPS/2011-14, Centre for the Study of African Economies (CSAE), pp. 1-24, www.csae.ox.ac.uk/workingpapers/pdfs/csae-wps-2011-14.pdf.
- Bloom, D., D. Canning et P. Malaney (2000), « Demographic change and economic growth in Asia », *Population and Development Review*, Vol. 26 (supp.), pp. 257-290.
- Bloom, D. et J. G. Williamson (1998), « Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia », *The World Bank Economic Review*, Vol. 12/3, Banque Mondiale, Washington, DC, pp. 419-455.
- Bodart, C. et al. (2013), « Continental estimates of forest cover and forest cover changes in the dry ecosystems of Africa between 1990 and 2000 », *Journal of Biogeography*, Vol. 40/6, Blackwell Publishing, pp. 1036-1047, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/jbi.12084/epdf>.
- Brink, A. B. et H. D. Eva (2009), « Monitoring 25 years of land cover change dynamics in Africa : a sample based remote sensing approach », *Applied Geography*, Vol. 29/4, Elsevier pp. 501-512, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0143622808000738.
- Bryceson, D. F. et al. (2009), « Critical commentary : the world development report 2009 », *Urban Studies*, Vol. 46/4, Durham University, Durham, pp. 723-738, <http://dro.dur.ac.uk/5456/1/5456.pdf?DDC79+DDD14+dgg0cnm>.
- Busby, J. W. et al. (2014). « Identifying hot spots of security vulnerability associated with climate change in Africa », *Climatic Change*, Vol. 124/4, pp. 717-731, <http://dx.doi.org/10.1007/s10584-014-1142-z>.
- Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.
- Cataia, M. (2011), « Território político: fundamentos e fundação do Estado », in *Sociedade and Natureza*, pp. 115-125, Uberlandia.
- CEA-ONU (2011), « Governing Development in Africa: The Role of the State in Economic Transformation », in *Economic Report on Africa 2011*, Commission des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA-ONU/Union africaine (2014), « Dynamic industrial policy in Africa: Innovative institutions, effective processes and flexible mechanism », in *Economic Report on Africa*, Commission des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- Charmes, J. (2011), « Caractérisation du secteur informel en Afrique subsaharienne », in *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne : comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Agence Française de Développement, Paris.
- Chuhan-Pole, P. et al. (2013), *Africa's Pulse : An Analysis of Issues Shaping Africa's Economic Future*, Banque Mondiale, Washington, DC.
- Cistulli, V. et al. (2014), « Addressing food security and nutrition by means of a territorial approach », *Food Security*, Vol. 6/6, Springer, pp. 879-894.
- CNUCED (2014), « International trade in goods and services », CNUCEDstat (base de données), <http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCSReferer=&sCSChosenLan=en> (consulté le 1 Février 2015).
- Collier, P. et S. Dercon (2014), « African agriculture in 50 years : smallholders in a rapidly changing world? », *World Development*, Vol. 63/0, Elsevier, pp. 92-101, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.001.
- Cresswell, T. (2009), « Place », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (base de données), Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 5 mars 2015).
- DAES-ONU (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).
- DAES-ONU (2004), *World Urbanization Prospects: The 2003 Revision*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York.
- Davis, B., S. Di Giuseppe et A. Zezza (2014), « Income diversification patterns in rural sub-Saharan Africa: reassessing the evidence », *World Bank Policy Research Working Paper*, No. 7108, Banque Mondiale, Washington, DC.
- De Brauw, A., V. Mueller et H. L. Lee (2014). « The role of rural-urban migration in the structural transformation of sub-Saharan Africa », *World Development*, Vol. 63, pp. 33-42.



- De La Blache (1883), *La terre, Géographie Physique et Économique*, C. Delagrave, Paris.
- De Mel, S., D. McKenzie et C. Woodruff (2008), « Returns to capital in microenterprises : evidence from a field experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 123/4, MIT Press, pp. 1329-1372, www.dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.4.1329.
- De Vries, G., M. Timmer et K. De Vries (2013), « Structural transformation in Africa: static gains, dynamic losses », *GGDC Research Memorandum*, No. 136, Groningen Growth and Development Centre, Groningue, www.ggdc.net/publications/memorandum/gd136.pdf.
- Devarajan, S. et W. Fengler (2013), « Africa's economic boom: why the pessimists and the optimists are both right », *Foreign Affairs*, No. 93/3, www.foreignaffairs.com/articles/139109/shantayanan-devarajan-and-wolfgang-fengler/africas-economic-boom.
- Diao, X. et al. (2007), « The role of agriculture in development: implications for sub-Saharan Africa », *Research Report*, No. 153, International Food Policy Research Institute, Washington, DC, www.ifpri.org/sites/default/files/pubs/pubs/abstract/153/rr153.pdf.
- Dinh, H. T. et al. (2012), « Light manufacturing in Africa: targeted policies to enhance private investment and create jobs », *Africa Development Forum Series*, Banque Mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, et Paris.
- Djurfeldt, G. et al. (2005), *The African Food Crisis: Lessons from the Asian Green Revolution*, CABI Publishing, Oxfordshire.
- Dorosh, P. et J. Thurlow (2012), « Can cities or towns drive african development? Economy-wide analysis for Ethiopia and Uganda », *Working Paper*, No. 2012/50, United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER), Helsinki.
- Dunford, M. (2009), « Regional development models », *International Encyclopaedia of Human Geography*, Elsevier.
- Dustmann, C. et A. Okatenko (2014), « Out-migration, wealth constraints, and the quality of local amenities », *Journal of Development Economics*, Vol. 110, pp. 52-63.
- Evans, P. (1995), *Embedded Autonomy. States and Industrial Transformation*, Princeton University Press, New Jersey.
- Fafchamps, M. et al. (2011), « When is capital enough to get female microenterprises growing? Evidence from a randomized experiment in Ghana », *NBER Working Papers*, No. 17207, National Bureau of Economic Research, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- FAO (2005), « Mapping global urban and rural population: Distributions estimates of future global population distribution to 2015 », *Environment and Natural Resources Working Paper*, No. 24, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- FAOSTAT (2011), *Food and Agriculture Organization of the United Nations (base des données)*, <http://faostat.fao.org/default.aspx> (consulté le 24 Février 2015).
- Filmer, D. et L. Fox (2014), *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, International Bank for Reconstruction and Development et Banque Mondiale, Washington, DC.
- Fremont, A. (1976), *La région : espace vécu*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Gallup World Poll (2012), *Gallup World Poll : Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide (database)*, Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx (consulté le 17 Mars 2015).
- Gamu, J., P. Le Billon et S. Spiegel (2015), « Extractive industries and poverty: a review of recent findings and linkage mechanisms », *Extractive Industries and Society*, Vol. 2/1, pp.162-176.
- Garcilazo, J.E., J. O. Martins et W. Tompson (2010), « Why policies may need to be place-based in order to be people-centred », *VoxEU.org*, 20 November, www.voxeu.org/article/why-policies-may-need-be-place-based-order-be-people-centred (consulté le 1 Mars 2015)
- Garofoli, G. (2009), « Local development », in *The International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Gemenne, F., P. Brückner et D. Ionesco (2013), *The State of Environmental Migration 2013 : A Review of 2012*, Institute for Sustainable Development and International Relations (IDDRI) et Organisation internationale pour les migrations (OIM), Paris.
- Ghani, E. et S. D. O'Connell (2014), « Can service be a growth escalator in low income countries? », *Policy Research Working Paper*, No. 6971, Banque Mondiale, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/PNAS0H83F0>.
- Giraud, J. N. (1996), *L'inégalité du monde : économie du monde contemporain*, Gallimard, Paris.
- Giraud, F. (2008), « Conceptualiser le territoire », *Construire les territoires : historiens et géographes*, No. 403, pp. 57-68.
- Gleditsch, N. P. et R. Nordås (2014), « Conflicting messages? The IPCC on conflict and human security », *Political Geography*, Vol. 43, pp. 82-90, <http://dx.doi.org/10.1016/j.polgeo.2014.08.007>



- Gottman, J. (1952), *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, Paris.
- Grimm, M., J. Krüger et J. Lay (2011), « Barriers to entry and returns to capital in informal activities: Evidence from sub-Saharan Africa », *Review of Income and Wealth*, Vol. 57.
- Guengant, J. P. et J. F. May (2013), « African demography », *Global Journal of Emerging Market Economies*, No. 5/3, SAGE Publications, pp. 215-267, <http://eme.sagepub.com/content/5/3/215.full.pdf+html>.
- Ha-Joon, C. (2002), *Kicking Away the Ladder : Development Strategy in Historical Perspective: Policies and Institutions for Economic Development in Historical Perspective*, Anthem Press, Londres.
- Haggblade, S., P. B. R. Hazell et T. Reardon (ed.) (2007), *Transforming the Rural Nonfarm Economy : Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Michigan.
- Hart, G. (2010), « Redrawing the map of the world? Reflections on the World Development Report 2009 », *Economic Geography*, Vol. 86/3, Clark University, pp. 341-350.
- Harvey, D. (2009), « Reshaping economic geography: the world development report 2009 », *Development and Change*, Vol. 40/6, Institute of Social Studies, Blackwell Publishing, Oxford.
- Harvey, D. (2001), *Spaces of Capital : Towards a Critical Geography*, University of Edinburgh Press, Edinburgh.
- Headey, D., D. Bezemer et P. Hazell (2010), « Agricultural Employment Trends in Asia and Africa : Too fast or too slow? », *World Bank Research Observer*, Vol. 25/1, Banque Mondiale, pp. 57-89, <http://hdl.handle.net/10986/4434>.
- Hnatkowska, V. et A. Lahiri (2013), *Structural Transformation and the Rural Urban-Divide*, The University of British Columbia, http://faculty.arts.ubc.ca/alahiri/Rural_v32.pdf.
- Howells, J. R. L. (2009), « Regional development and technology », in *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, Oxford.
- Imbernon, J. (2013), « Urban consolidation and diversification: Megacities and archipelagos », *A New Emerging Rural World: An Overview of Rural Change in Africa*, Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Montpellier.
- Jedweb, R., D. Gollin et D. Vollrath (2013), « Urbanization with and without industrialization », *Institute for International Economic Policy Working Paper Series*, No. IIEP-WP-2014-1, Elliott School of International Affairs, The George Washington University.
- Johnston, B. F. et P. Kilby (1975), *Agriculture and Structural Transformation : Economic Strategies in Late-Developing Countries*, Oxford University Press, Oxford.
- Johnston, B. F. et J. Mellor (1961), « The role of agriculture in economic development », *American Economic Review*, Vol. 51/4, pp. 566-593.
- Jütting, J. et J. de Laiglesia (2009), *Is Informal Normal?: Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059245-en>.
- King, A. et C. Ramlogan-Dobson (2015), « Is Africa actually developing? », *World Development*, Vol. 66/0, Elsevier, pp. 598-613, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X14002885.
- Kremer, M., J.N. Lee et J.M. Robinson (2010), « The return to capital for small retailers in Kenya : evidence from inventories », Mimeo, Harvard University.
- Leukhina, O. M. et S. J. Turnovsky (2014), « Push, pull and population size effects in structural development », *American Economic Journal : Macroeconomics*.
- Lévy, J. et M. Lussault (2009), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.
- Long, H., J. Zou et L. Yansui (2009), « Differentiation of rural development driven by industrialization and urbanization in eastern coastal China », *Habitat International* Vol. 33, No. 4, pp. 454-462, <http://dx.doi.org/10.1016/j.habitatint.2009.03.003>.
- Losch, B. (2015), « The elusive quest for inclusive growth in sub-Saharan Africa : regional challenges and policy options », *Growth Is Dead, Long Live Growth: The Quality of Economic Growth and Why It Matters*, JICA Press, Tokyo, pp.217-242.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), *A new emerging rural world : An overview of rural change in Africa*, Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), « Structural transformation and rural change revisited : Challenges for late developing countries in a globalizing world », *Africa Development Forum Series*, Banque Mondiale et Agence française de développement, Washington, DC et Paris.
- Malhi, Y. et al. (2013), « African rainforests: past, present and future », *Philosophical Transactions of the Royal Society London Biology Science*, Vol. 368/1625, <http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2012.0312>.



- Markusen, A. (1996), « Sticky places in slippers' space: a typology of industrial districts », *Economic Geography*, Vol. 72, pp. 293-313.
- McGranahan, G. et D. Satterthwaite (2014), « Urbanisation, concepts and trends », *IIED Working Papers*, No. 10709, International Institute for Environment and Development, Londres, <http://pubs.iied.org/10709IIED>.
- McKenzie, D. J. et C. Woodruff (2006), « Do entry costs provide an empirical basis for poverty traps? Evidence from Mexican microenterprises », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 55/1, University of Chicago Press, pp. 3-42, <http://dx.doi.org/10.1086/505725>.
- McMillan, M. et D. Headey (2014), « Introduction: Understanding structural transformation in Africa », *World Development*, vol. 63/0, Elsevier, pp. 1-10, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X1400062X.
- McMillan, M., D. Rodrik et I. Verdusco-Gallo (2014), « Globalization, structural change and productivity growth, with an update on Africa », *World Development*, vol. 63, Elsevier, pp. 11-32, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002246.
- Muller, C. et al. (2011), « Climate change: Risks for African agriculture », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 108/11, CrossMark, Washington, DC, www.pnas.org/content/108/11/4313.
- Niang, I. et al. (dir. pub.) (2014), « Climate change 2014: Impacts, adaptation and vulnerability: Part B: Regional aspects », *Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge et New York, pp. 199-1265.
- Nijkamp, P. et M. Abreu (2009), « Regional development theory », *Serie Research Memoranda*, n° 29, Vrije University of Amsterdam, Faculty of Economics, Business Administration and Econometrics.
- O'Loughlin, J., A. M. Linke et F. D. W. Witmer (2014), « Effects of temperature and precipitation variability on the risk of violence in sub-Saharan Africa: 1980-2012 », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 111/47, CrossMark, Washington, DC, www.pnas.org/content/111/47/16712.
- OCDE (2012), *Promoting Growth in All Regions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174634-en>.
- OCDE (2011), *Perspectives régionales de l'OCDE 2011 : Des régions résilientes pour des économies plus fortes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121126-fr>.
- OCDE (2009), *Reprise économique, innovation et croissance durable - Le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.
- ONU (1998), *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses: Revision 1*, Nations Unies, New York.
- ONU Division de statistiques (2015), UN COMTRADE (base de données), Système harmonisé, Rév. 2, <http://wits.worldbank.org> (consulté le 17 Février 2015).
- ONUDI (2008), *Industrial Development Report 2009: Breaking in and Moving up: New Industrial Challenges for the Bottom billion and the Middle-income Countries*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
- Page, J. (2012), « Can Africa industrialise? », *Journal of African Economies*, vol. 21, Oxford University Press, Oxford, pp. ii86-ii124, www.dx.doi.org/10.1093/jae/ejr045.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes d'Afrique: l'enjeu de l'investissement local*, Banque Mondiale et Agence Française du Développement, Washington, DC, et Paris.
- Perroux, F. (1991), *L'économie du XX^e siècle*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- PNUE (2006), « Biodiversity », in *African Environment Outlook 2: Our Environment, Our Wealth*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, www.eoearth.org/view/article/150570.
- Raworth, K. (2012), « A safe and just space for humanity: Can we live within the doughnut? », *Oxfam Discussion Papers*, Oxfam International, Oxford.
- Reardon, T. et al. (2007), « Household income diversification into rural non-farm activities », in *Transforming the Rural Nonfarm Economy. Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Ribeiro, A. (2004), « Regionalização: fato e ferramenta » [la régionalisation : une donnée factuelle ou un outil ?], in *Brasil Século XXI: Por uma Nova Regionalização?* [le Brésil du XXI^e siècle : pour une nouvelle régionalisation ?], Ester Limonad, São Paulo.
- Rodríguez-Pose, A. (2010), « Economic geographers and the limelight: The reaction to the 2009 World Development Report », *Economic Geography*, vol. 86, Wiley, pp. 361-370, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1944-8287.2010.01094.x/abstract>.



- Rodrik, D. (2014), « An African growth miracle? », *Richard H. Sabot Lectures*, Center for Global Development, Washington, DC, www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/An_African_growth_miracle.pdf.
- Rodrik, D. (2011), *Labor Markets: The Unexploited Frontier of Globalization*, W.W. Norton & Company, New York.
- RWI (2013), *The 2013 Resource Governance Index: A measure of Transparency and Accountability in the Oil, Gas and Mining Sector*, Revenue Watch Institute, New York.
- Santos, M. (2008), *Da Totalidade ao Lugar* [De la totalité au lieu], Edusp, São Paulo.
- Santos, M. (1999), *A Natureza do Espaço: Espaço e Tempo: Razão e Emoção* (La nature de l'espace : Technique et temps, raison et émotion), Hucitec, São Paulo.
- Shimeles, A. et T. Nabassaga (à paraître), « Why is inequality high in Africa? », Banque africaine de développement, Abidjan.
- Storper, M. (1997), *The Regional World: Territorial Development in a Global Economy*, Guilford Press, New York.
- Storper, M. and R. Walker (1989), *The Capitalist Imperative: Territory, Technology and Industrial Growth*, Blackwell, Oxford.
- Swilling, M. (2013), « Economic crisis, long waves and the sustainability transition: An African perspective », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 6/0, Elsevier, pp. 96-115, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S221042241200055X.
- Thornton, P. K. et al. (2014), « Climate variability and vulnerability to climate change: A review », *Global Change Biology*, vol. 20/11, Wiley, pp. 3313-3328, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/gcb.12581/abstract>.
- Thornton, P. K. et al. (2011), « Agriculture and food systems in sub-Saharan Africa in a 4°C+ world », *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, vol. 369/1934, The Royal Society Publishing, pp. 117-136, <http://rsta.royalsocietypublishing.org/content/369/1934/117>.
- Timmer, C. P. (2009), *A World without Agriculture: The Structural Transformation in Historical Perspective*, The American Enterprise Institute Press, Washington, DC.
- UE (2011), « Territorial agenda of the European Union 2020 : towards an inclusive, smart and sustainable Europe of diverse regions », *Informal Ministerial Meeting of Ministers responsible for Spatial Planning and Territorial Development*, Union européenne, Gödöll.
- UNESCO/CEA-ONU/PNUÉ (2011), « A green economy in the context of sustainable development and poverty eradication: What are the implications for Africa? », *Papers of the Africa Regional Preparatory Conference for the United Nations Conference on Sustainable Development "Rio+20"*, Nations Unies, Addis-Abeba.
- UNRISD (2010), *Combating Poverty and Inequality. Structural Change, Social Policy and Politics*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Vittek, M. et al. (2014), « Land Cover Change Monitoring Using Landsat MSS/TM Satellite Image Data over West Africa between 1975 and 1990 », *Remote Sensing*, vol. 6/1, Multidisciplinary Publishing Institute (MDPI), pp. 658-676, www.mdpi.com/2072-4292/6/1/658.

Pour en savoir plus

- Banque mondiale (2015a), « World Bank national accounts data », *Open Data Catalog* (base de données), <http://datacatalog.worldbank.org/> (consulté le 3 février 2015).
- Banque mondiale (2015b), *Global Monitoring Report 2014/2015: Ending Poverty and Sharing Prosperity*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/978-1-4648-0336-9>.
- Brunet, R., R. Ferras et H. Théry (1992), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, La Documentation Française, Paris.
- Carmignani, F. et T. Mandeville (2014), « Never been industrialized: A tale of African structural change », *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 31, pp. 124-137, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0954349X14000514.



- Chamberlin, J., T. S. Jayne et D. Headey (2014), « Scarcity amidst abundance? Reassessing the potential for cropland expansion in Africa », *Food Policy*, vol. 48/0, Elsevier, pp. 51-65, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0306919214000761.
- Debarbieux, B. (1999), *Le territoire : histoires en deux langues*, in *Discours scientifique et contextes culturels, Géographies françaises à l'épreuve postmoderne*, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux, pp. 36-37.
- Delaney, D. (2005), *Territory: A Short Introduction*, Blackwell, Oxford.
- Elden, S. (2013), *The Birth of Territory*, University of Chicago Press, Chicago.
- Gore, C. (2003), « Globalization, the international poverty trap and chronic poverty in the least developed countries », *Chronic Poverty Research Centre (CPRC) Working Paper*, n° 30, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- Jedwab, R. (2012), « Why is African urbanization different? Evidence from resource exports in Ghana and Ivory Coast », *Job Markets Paper*, École d'économie de Paris, Paris.
- Jütting, J. et al. (2005), « What makes decentralisation in developing countries pro-poor? », *The European Journal of Development Research*, vol. 17/4, Routledge, pp. 626-648.
- McKinsey Global Institute (2010), *Lions on the Move: The Progress and Potential of African Economies*, McKinsey Global Institute.
- OCDE (2015), *Catalogue des bases de données OCDE, Comptes nationaux (base de données)*, www.oecd.org/std/na/ (consulté le 12 mars 2015).
- OCDE (2012), *L'indice Institutions sociales et Égalité homme-femme : Égalité homme-femme, Institutions et Développement (base de données)*, <http://genderindex.org/> (consulté le 15 février 2015).
- PNUD (2011), *Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et Équité : Un meilleur avenir pour tous*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2010), *Rapport sur le développement humain 2010. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Rodrik, D. (2013), « The past, present, and future of economic growth », *Working Paper 1*, Global Citizen Foundation, www.gcf.ch/?page_id=1272.
- Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (2015), *Wittgenstein Centre Data Explorer Version 1.2. (base de données)*, www.wittgensteincentre.org/dataexplorer (consulté le 4 mars 2015).



Annexe 1.A1. Une politique d'éducation accélérée peut faciliter la transition démographique

Accélérer la transition démographique permettrait de maximiser les chances de bénéficier d'un dividende démographique. Une politique éducative accélérée peut alimenter la croissance économique en augmentant le ratio d'activité, c'est-à-dire le rapport du nombre des travailleurs sur celui des personnes dépendantes, et en améliorant les qualifications de la population (Cuaresma, Lutz et Sanderson, 2014). Cette accélération de la transition démographique facilitera par ailleurs la transformation structurelle dans de nombreux pays.

Le Wittgenstein Centre a construit des scénarios démographiques intégrant l'effet des études sur la fécondité et la mortalité, entre autres (Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital, à paraître). Le scénario fondé sur un taux d'inscription constant, qui constitue le scénario de référence, ne projette aucune amélioration quantitative de l'éducation. Le scénario accéléré prévoit, lui, que les pays atteindront des objectifs ambitieux dans le domaine de l'éducation, conformes aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'initiative l'Éducation pour tous. Dans ce scénario, les pays parviennent à « suivre l'exemple de pays tels que la Corée et Singapour, qui ont connu l'une des progressions de la scolarisation les plus rapides de l'histoire de l'humanité » (Lutz et KC, 2013, p. 5). Dans le scénario de référence, le pourcentage des jeunes scolarisés reste le même, tandis que dans le scénario accéléré, le nombre des élèves, ainsi que leur niveau d'études, s'accroît.

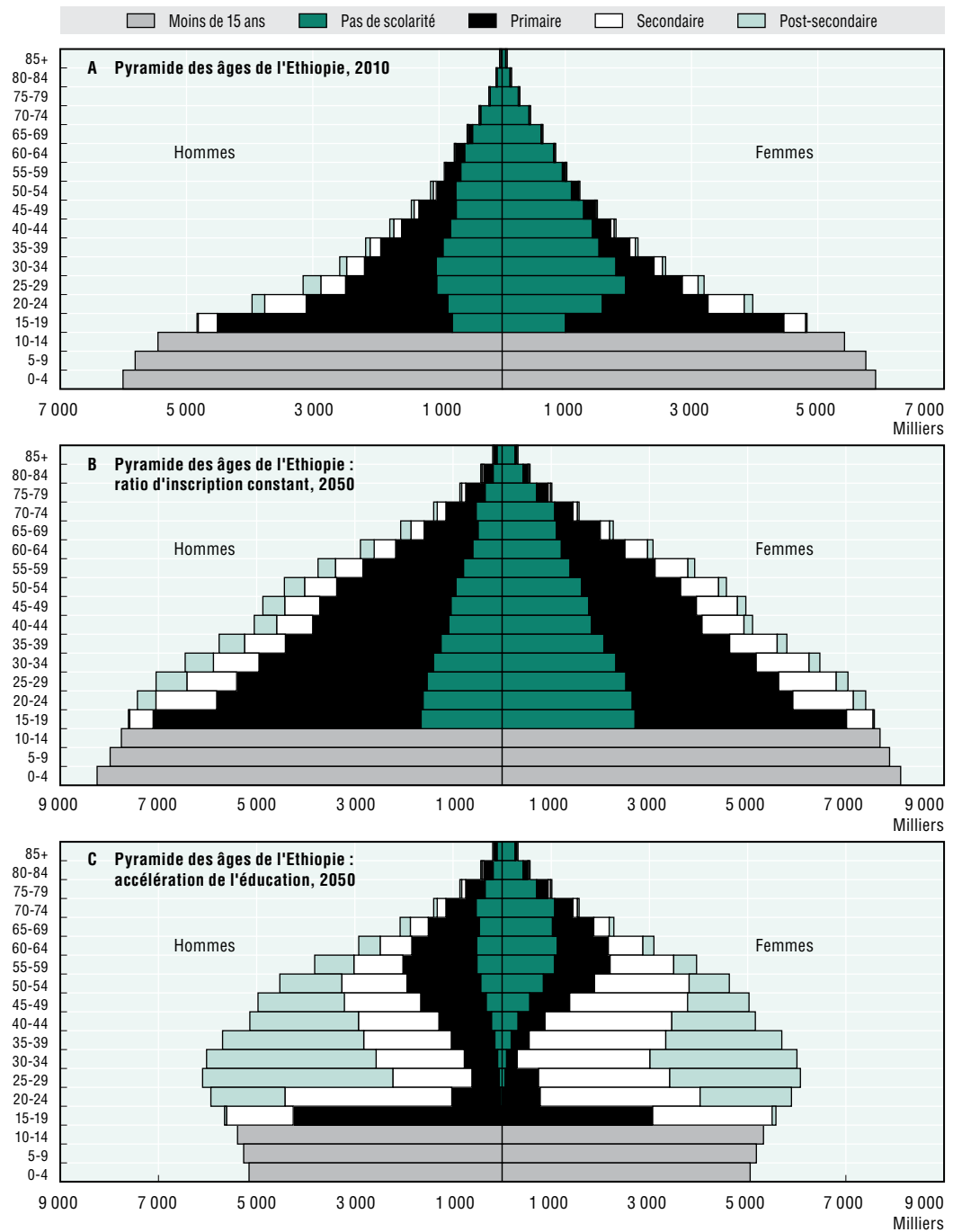
Scénario pour un pays : le cas de l'Éthiopie

L'Éthiopie aurait tout à gagner à renforcer sa politique d'éducation. Ce pays affichait un taux de fécondité de près de cinq enfants par femme en 2010. Une politique éducative ambitieuse pourrait y alléger la pression démographique, augmenter le ratio d'activité, favoriser l'émergence d'une population active plus instruite et atténuer les écarts de niveaux d'études entre les sexes. Le graphique 1.A1.1 montre l'effet que produiraient deux politiques éducatives différentes sur la pyramide des âges de l'Éthiopie. Il compare les niveaux d'études en Éthiopie en 2010 aux résultats que l'on obtiendrait selon deux scénarios différents en 2050. En 2050, d'après le scénario de référence, la population dépendante aura augmenté de 57 %, contre 14 % dans le scénario accéléré.

Une politique éducative accélérée pourrait refaçonner de manière positive la pyramide des âges de l'Éthiopie. En 2010, cette pyramide était triangulaire du fait de l'importante population jeune dépendante. Si le pays adopte une politique éducative accélérée, en 2050, sa pyramide aura pris la forme d'un dôme, car la majeure partie de sa population aura alors atteint l'âge de travailler. De plus, 23 % des habitants auront fait des études post-secondaires. En revanche, dans le scénario de référence, la pyramide restera triangulaire et la majorité de sa population n'aura pas fait d'études secondaires. Entre 2010 et 2050, la population de l'Éthiopie devrait passer de 82.9 millions d'habitants à 143.9 millions dans le scénario accéléré ou à 169.6 millions dans le scénario de référence.



Graphique 1.A1.1. Niveaux d'études en Éthiopie en 2010 et scénarios pour 2050



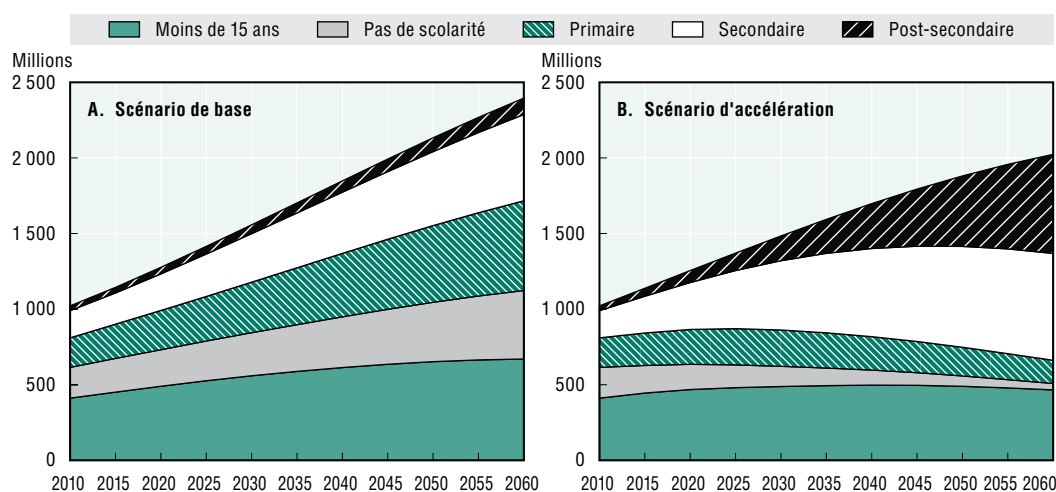
Source : Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (à paraître).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207536>



Un scénario continental

À l'échelle du continent, un scénario éducatif accéléré pourrait étoffer significativement la population d'âge actif. Il améliorerait le ratio d'activité en Afrique en augmentant le nombre de travailleurs pour 100 personnes dépendantes, lequel passerait de 133 en 2015 à 200 en 2050. De plus, une politique accélérée ambitieuse porterait le nombre de travailleurs diplômés de l'enseignement post-secondaire à près de 650 millions en 2060, contre 31 millions en 2010. En revanche, si le taux d'inscription actuel reste inchangé, près de 700 millions de personnes en âge de travailler seraient dépourvues d'instruction en 2060 et les diplômés de l'enseignement post-secondaire resteraient peu nombreux. Le graphique 1.A1.2 présente la répartition de la population africaine par niveaux d'études projetée pour 2060. Il montre comment la politique d'éducation pourrait influencer sur la taille de la population du continent. Si les pays d'Afrique adoptent une politique d'éducation accélérée, la population du continent s'établira à 1.88 milliard d'habitants en 2050, contre 2.13 milliards si les taux d'inscription restent constants, soit une différence de 250 millions.

Graphique 1.A1.2. Répartition des niveaux d'études en Afrique suivant deux scénarios de politique éducative, 2010-60



Source : Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital (à paraître).
[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933207542](http://dx.doi.org/10.1787/888933207542)

La Corée a opté pour une politique éducative accélérée. À partir des années 60, elle a séquencé sa politique d'éducation de manière à répondre à l'évolution de la demande du marché du travail. Dans un premier temps, elle a élargi l'accès universel à l'école primaire en introduisant la scolarité obligatoire et gratuite et en construisant davantage d'écoles, y compris dans les territoires à la traîne. Ce programme a été financé par un impôt supplémentaire dédié et par l'aide étrangère, qui ont plus que triplé le budget de l'éducation, lequel est passé de 4 % du budget de l'État en 1954 à 15 % en 1959. À mesure que le socle éducatif se renforçait, le pays a réorienté ses investissements sur le développement de l'enseignement secondaire et supérieur, avant d'investir dans l'amélioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux (Kim, 2010). Pendant toute cette période, les pouvoirs publics se sont également attachés à instaurer, puis à renforcer, la formation technique et professionnelle afin de répondre à la demande locale de qualifications.



Le renforcement de la disponibilité et de la qualité de l'éducation peut aider les pays d'Afrique à orienter leur modèle de croissance vers des activités à plus forte valeur ajoutée. L'éducation de meilleure qualité se traduit par une plus forte productivité de la main-d'œuvre, même lorsque l'on neutralise l'effet du revenu par habitant (OCDE/CAF/CEPALC, 2014, p. 89 ; Hanushek et Woessmann, 2012). Cependant, améliorer l'éducation requiert également de mieux cibler les marchés du travail.

L'éducation post-secondaire reste encore souvent trop généraliste et n'inculque pas aux étudiants les compétences pratiques que demandent les petites entreprises et le travail indépendant. Le développement des compétences techniques et professionnelles reste pour le moment négligé, alors qu'il peut constituer un outil important, surtout lorsqu'il est utilisé en coopération avec les entreprises. Moins de 5 % des élèves du secondaire sont inscrits dans un cursus de formation technique et professionnelle, et leur part dans les budgets de l'éducation oscille entre 2 et 6 % à peine (BAfD/OCDE, 2008). Une proportion beaucoup plus importante de jeunes optent pour l'apprentissage informel. En Afrique du Sud, le développement de la formation professionnelle pourrait renforcer les compétences de 3.4 millions de jeunes, c'est-à-dire un tiers des 15 à 24 ans, qui ne sont ni dans un emploi informel, ni à l'école ni en formation. Au niveau universitaire, l'Afrique affiche la plus forte proportion de diplômés en sciences sociales et en lettres et sciences humaines de toutes les régions du monde, mais la plus faible proportion d'ingénieurs. Seulement 2 % des étudiants étudient l'agronomie, soit le même pourcentage qu'au sein de l'OCDE, alors que l'agriculture constitue, à l'évidence, l'avantage comparatif de nombreux pays d'Afrique (BAfD et al., 2012).



Annexe 1.A2. Mesures de l'inégalité spatiale en Afrique

Les données récentes suggèrent que l'Afrique est le deuxième continent le plus inégal au monde, derrière l'Amérique latine (Ravallion et Chen, 2012). De plus, des niveaux élevés d'inégalité semblent persister depuis 60 ans et ne montrent pas de signe visible de déclin (Bigsten, 2014 ; Milanovic, 2003). À cause du manque de données collectées en vagues régulières au niveau des ménages dans beaucoup de pays, les déterminants des inégalités en Afrique n'ont pas pu faire jusqu'à présent l'objet d'analyses systématiques. Un effort récent de la Banque africaine de développement pour combler cette lacune confirme les résultats d'études précédentes de manière frappante : en utilisant les données des Enquêtes démographiques et de santé conduites en 108 vagues dans 37 pays, Shimeles et Nabassaga (à paraître) observent que près de 40 % des inégalités en termes de patrimoine en Afrique sont principalement dues à des facteurs spatiaux (tableau 1.A2.1).

Tableau 1.A2.1. Niveaux d'inégalité dans 37 pays africains

Période	Coefficient de Gini pour le patrimoine	Composante due aux inégalités spatiales	Composante due aux inégalités d'opportunité	Composante due à d'autres facteurs
Avant 1995	0.42	0.37	0.11	0.52
1996-2000	0.43	0.34	0.13	0.53
2001-05	0.38	0.32	0.13	0.54
2006-09	0.40	0.34	0.14	0.51
2010-13	0.44	0.39	0.13	0.47

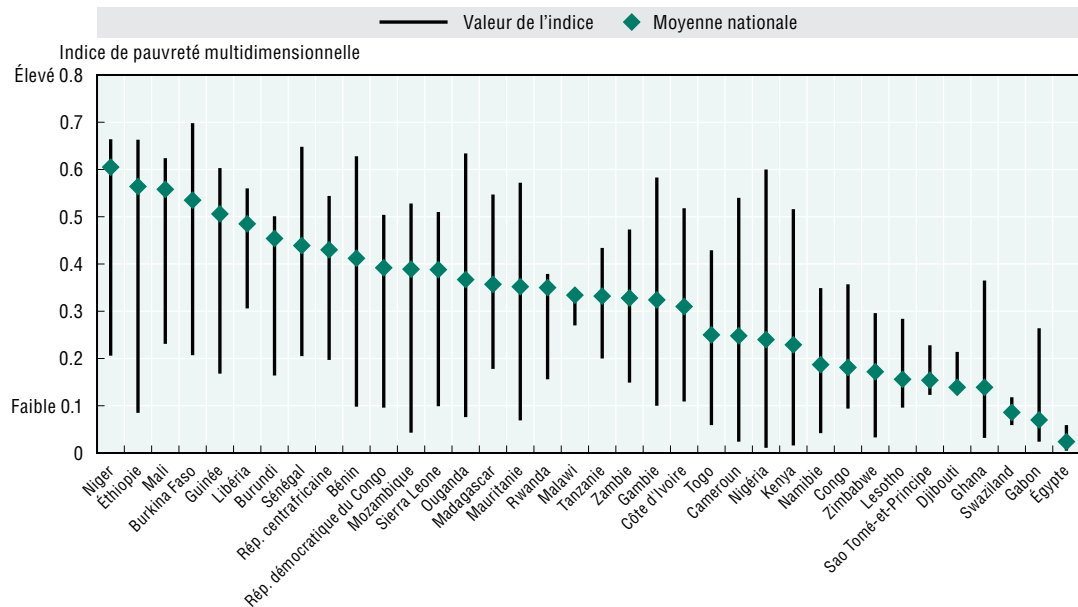
Source : Shimeles et Nabassaga (à paraître).

Sur le continent africain, la distribution spatiale de la pauvreté reflète les disparités régionales du continent, comme le montre le graphique 1.A2.1. Des caractéristiques territoriales défavorables peuvent maintenir certaines zones dans un état de sous-développement, créant des « trappes à pauvreté de nature spatiale » (Bird, Higgins et Harris, 2010). Ces disparités se recoupent avec l'écart entre zones rurales et urbaines. Le graphique fait apparaître non seulement les différences marquées entre les régions où se situe la capitale du pays et les autres, mais également l'écart régional plus ample dans les pays pauvres tels que l'Éthiopie, le Mali et le Niger. Il s'appuie sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Mesure composite du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté, cet indice comprend dix indicateurs (accès à l'électricité, eau potable et assainissement, notamment), qui estiment l'ampleur des difficultés des ménages.

Les disparités entre régions reflètent également les disparités territoriales au niveau national. Ainsi, au Nigéria, on observe de fortes variations régionales de l'IPM entre les 37 régions, de Lagos (0.035) à Yobé (0.635). Alors que les 11 régions du Nord du pays ont un IPM supérieur à 0.4, les régions qui affichent l'IPM le plus faible, dans lesquelles la pauvreté est moins multidimensionnelle, sont toutes situées dans le Sud (IPM de 0.050 à 0.150), qui concentre la grande zone métropolitaine, les activités économiques et les gisements pétrolifères du pays. D'autres pays sont plus homogènes sur le plan régional, en dehors de la région dans laquelle se trouve la capitale ; c'est notamment le cas du Mali, où l'IPM de toutes les régions, sauf à Bamako, est compris entre 0.44 et 0.594. Il en va de même au Niger, exception faite de la capitale, Niamey, et de la région d'Agadez, à faible densité de population (0.405), où l'on extrait de l'uranium.



Graphique 1.A2.1. Valeurs extrêmes et moyenne de l'indice de pauvreté multidimensionnelle dans 37 pays d'Afrique, 2005-12



Note : L'indice de pauvreté multidimensionnelle va de 0, valeur la plus faible, à 1, la plus élevée. Il peut être décomposé par région, ainsi que par dimension.

Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

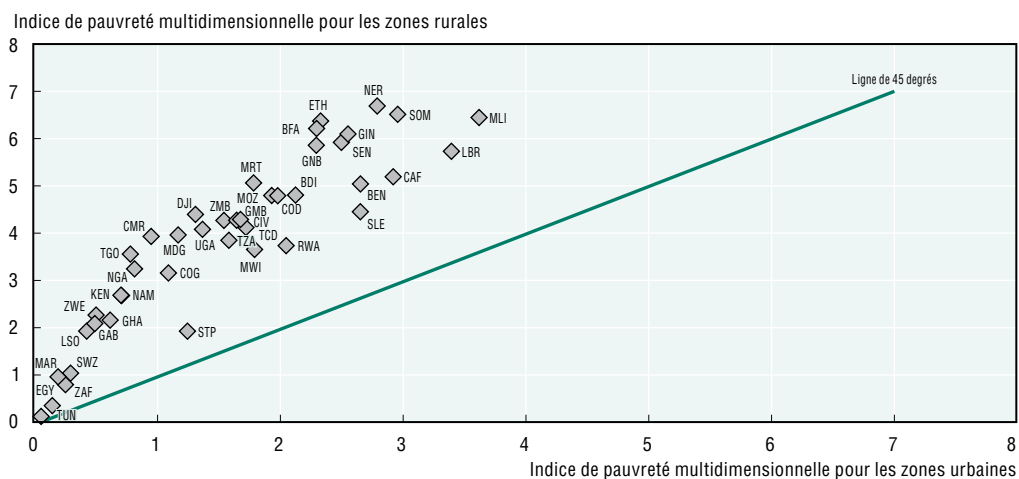
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207550>

En outre, dans nombre de pays du continent, la valeur de l'IPM illustre les disparités entre zones côtières et enclavées, à 0,23 et 0,43 respectivement. Dans les 365 régions de 36 pays d'Afrique, les zones enclavées affichent un taux de pauvreté et une intensité de la pauvreté plus élevés que pour les zones côtières, et la différence est statistiquement significative à moins de 1 %. L'IPM indique que 86 % des pauvres (252 millions de personnes) vivent dans des zones sans accès au littoral et seulement 4 % (41 millions) sur les côtes.

Enfin, la pauvreté multidimensionnelle est nettement plus marquée dans les campagnes que dans les zones urbaines, même si cette relation décroît à mesure que le développement progresse. On dispose de données comparables sur la pauvreté urbaine et rurale pour 42 pays africains : il en ressort un IPM agrégé moyen de 0,11 en zone urbaine, contre 0,39 en milieu rural, où vivent 74 % des pauvres. La résorption de ces inégalités s'inscrit dans le contexte de la transformation structurelle, étant donné que l'écart entre zones urbaines et rurales se réduit avec la progression de la diversification, la hausse de la productivité et l'amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Les plus diversifiés des pays africains, tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte et la Tunisie, enregistrent un important recul des disparités entre zones rurales et urbaines (graphique 1.A2.2).



Graphique 1.A2.2. Pauvreté multidimensionnelle en Afrique : comparaison entre zones rurales et urbaines



Note : La ligne continue représente l'absence d'écart de l'IPM entre zones rurales et urbaines.

Source : Alkire, Conconi et Seth (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207563>



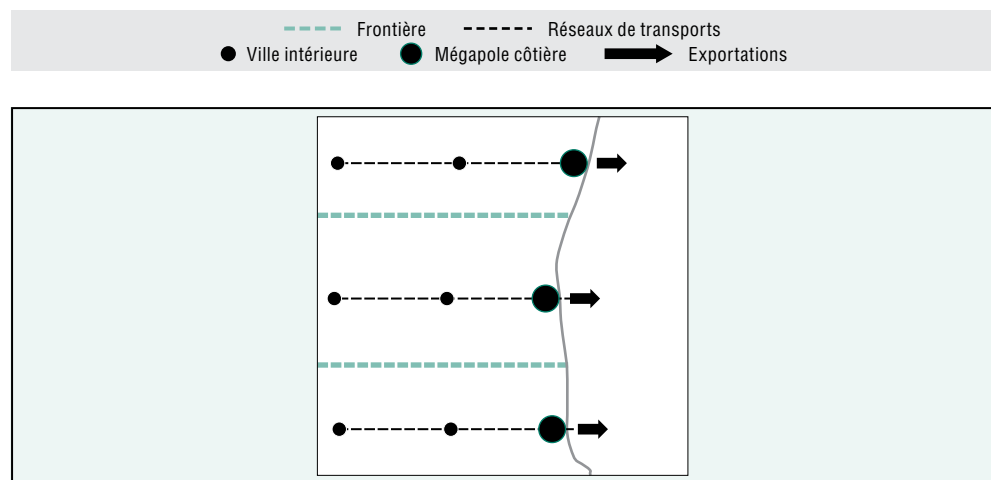
Annexe 1.A3. Le développement de villes intermédiaires peut accélérer la transformation structurelle

Dans de nombreux pays marqués par de fortes asymétries territoriales, la transformation structurelle peut être accélérée à condition de mieux relier les zones rurales aux zones urbaines. Le développement des villes intermédiaires est susceptible de renforcer les liens entre l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation.

La rente a polarisé l'organisation territoriale

L'organisation de l'espace dans les colonies a fortement influencé la configuration territoriale du continent jusqu'à aujourd'hui. Les territoires étaient essentiellement destinés à l'exploitation des ressources naturelles. Chaque colonie a construit son propre port pour expédier les marchandises acheminées par train depuis l'intérieur des terres ; bien souvent, le port est devenu à la fois la ville principale et un terminal ferroviaire. Pour les territoires enclavés, le chemin de fer assurait généralement la liaison avec le port colonial le plus proche, et reliait par exemple Ouagadougou à Abidjan ou Kampala à Mombasa. Les territoires étaient orientés perpendiculairement à la côte, ce qui créait une structure « en dents de peigne », instaurant souvent une division entre les entités sociales et politiques existantes (graphique 1.A3.1). Les 16 pays enclavés du continent étaient ainsi reliés aux régions côtières par les dents du « dents de peigne ».

Graphique 1.A3.1. L'organisation en « dents de peigne » de l'espace en Afrique



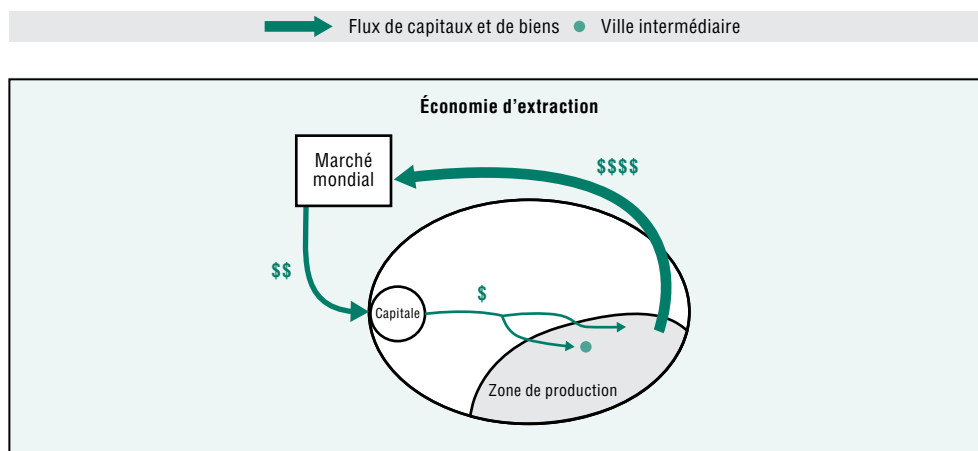
Après l'accession à l'indépendance, chaque pays s'est efforcé de bâtir son unité et son identité nationales en étoffant les fonctions administratives et économiques de la capitale ainsi que son infrastructure. Les nouvelles frontières nationales ont été renforcées. Une partie de l'infrastructure régionale a été démantelée : par exemple, les réseaux ferrés conjoints partagés par le Mali et le Sénégal, d'une part, et par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, d'autre part, ont été scindés en entités distinctes. Les systèmes éducatifs ont également été subdivisés, chaque nouveau pays tenant à créer sa propre université malgré le manque d'argent et de personnel.



Dans bien des cas, les choix de stratégie économique des pays nouvellement indépendants n'ont fait qu'accentuer la fragmentation des territoires. L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale est restée principalement dominée par l'exportation de matières premières non transformées. Sachant que l'extraction des ressources locales est par définition une activité localisée, des enclaves se sont développées, comme les concessions minières et les plantations.

Une explication possible pour la lenteur de la transformation structurelle est la persistance du système de la rente. Les États se sont employés à s'arroger la rente produite par l'extraction des ressources, en la percevant sous forme de redevances, de taxes à l'exportation et à l'importation et d'aide publique au développement (Magrin, 2013). Cette pratique a renforcé le recours au financement extérieur, offrant une solution de substitution à la mobilisation des ressources domestiques. Le graphique 1.A3.2 propose une représentation stylisée des conséquences territoriales de ce système de rente : la polarisation s'accroît en faveur de la capitale, qui est souvent un port dans les pays côtiers, et aussi le principal pôle administratif, logistique et d'activité ; les territoires abritant les industries extractives n'en tirent que peu de bénéfices et les autres ne perçoivent guère les fruits de la redistribution.

Graphique 1.A3.2. Relations entre rentes extractives et territoires



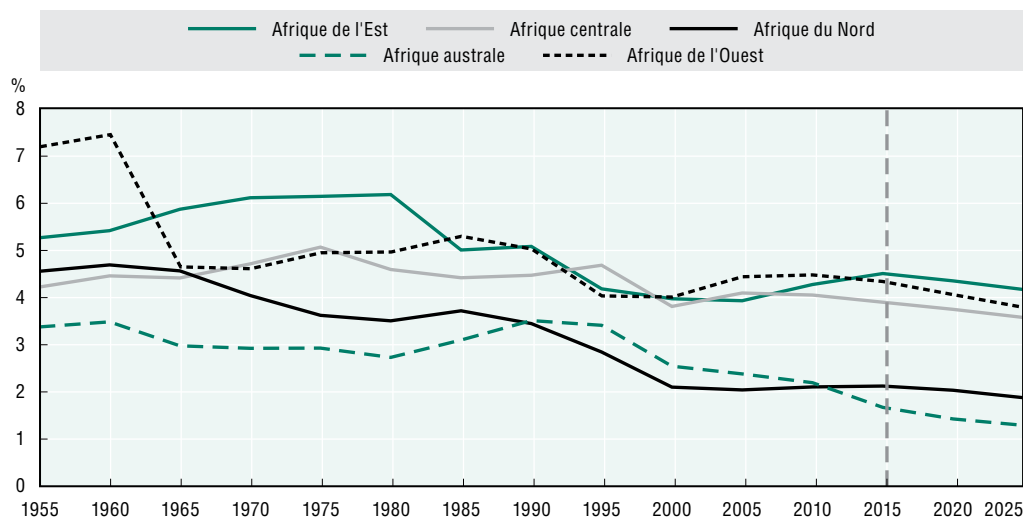
Source : Adapté de Magrin (2013).

L'urbanisation exacerbe les asymétries territoriales

Les villes africaines n'ont pas assez contribué à la transformation structurelle. La création d'emplois formels a été lente et les migrants ruraux n'ont trouvé d'emplois que dans le secteur informel urbain. Les villes africaines ont ainsi grossi rapidement et de manière inégale. Pourtant, si la population urbaine s'accroît rapidement en Afrique, elle ne monte plus en flèche. Sa progression a en fait fortement ralenti depuis le pic des années 50-70. À cette époque-là, en Afrique de l'Ouest, les villes enregistraient une croissance annuelle allant jusqu'à 7,5 %, tandis que celle-ci est retombée au rythme plus modeste de 4,3 % par an entre 2010 et 2015. C'est aujourd'hui l'Afrique de l'Est qui affiche la progression la plus rapide, à 4,5 %, alors que le taux de croissance urbaine mesuré en Afrique australe ne dépasse 1,7 % (graphique 1.A3.3). La grave crise économique des années 80 et 90 a marqué un tournant, ce qui pose la question de l'attractivité des zones urbaines dans le contexte d'un sous-emploi massif et de la faiblesse de la création d'emplois.



Graphique 1.A3.3. Taux de croissance de la population urbaine en Afrique, 1950-2025



Note : Les pourcentages traduisent le taux de variation annuelle moyen de la population urbaine sur des périodes de cinq ans.

Source : DAES-ONU (2014).

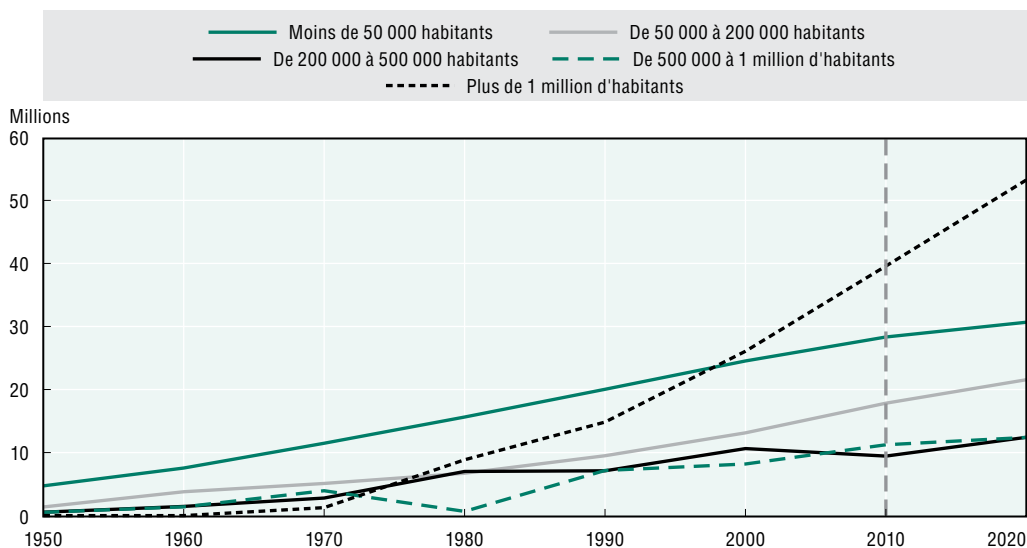
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207575>

Les systèmes urbains disparates du continent se sont traduits par un phénomène de métropolisation et par une croissance locale diffuse. Pendant le processus de **métropolisation**, comme le montre la carte 4 (dans l'encart à la fin de la partie thématique), des archipels urbains émergent à partir de grappes de villes connectées par des réseaux routiers, préfigurant les futures mégavilles (Dollfus, 1997 ; Veltz, 1996). Ces vastes régions multipolaires sont apparues sur la côte le long du golfe de Guinée et partout au Nigéria (Denis et Moriconi-Ebrard, 2009). Des systèmes analogues sont en train de se développer sur les hauts plateaux éthiopiens, dans le corridor Nairobi-Kampala, en Afrique du Sud et dans les pays d'Afrique du Nord. Certaines villes africaines sont densément peuplées : dans les espaces bâtis de la métropole de Lagos, la densité moyenne est supérieure à 20 000 habitants au kilomètre carré (Lagos State Bureau of Statistics, 2005). En dépit de cette tendance, l'Afrique compte toujours moins de grandes villes que les autres régions du monde : ce continent d'un milliard d'habitants renferme environ 30 villes d'un million d'habitants, tandis que l'Amérique du Sud en a 42, pour 400 millions d'habitants seulement.

La croissance locale diffuse constitue le deuxième moteur de l'urbanisation. De gros villages apparus depuis longtemps deviennent des centres ruraux, puis de petites villes, du fait de leurs fonctions commerciales, administratives ou religieuses. C'est ce qui se produit en particulier en Afrique de l'Est et de l'Ouest, où le nombre des villes de moins de 50 000 habitants a considérablement augmenté depuis les années 60. De plus, l'amélioration des infrastructures et de la téléphonie mobile brouillent les frontières entre « l'urbain » et « le rural » : de nouvelles migrations courtes apparaissent – pour quelques semaines, quelques jours voire dans la journée –, calquées sur les densités territoriales et la qualité des réseaux de transports (voir les cartes 5 et 6 pour le Mali et le Kenya). Une croissance urbaine locale diffuse témoigne de la stagnation relative des villes de taille intermédiaire ; les villes de 200 000 à 1 million d'habitants semblent faire défaut en Afrique (graphique 1.A3.4).



Graphique 1.A3.4. La population urbaine rapportée à la taille des villes en Afrique de l'Ouest, 1950-2020

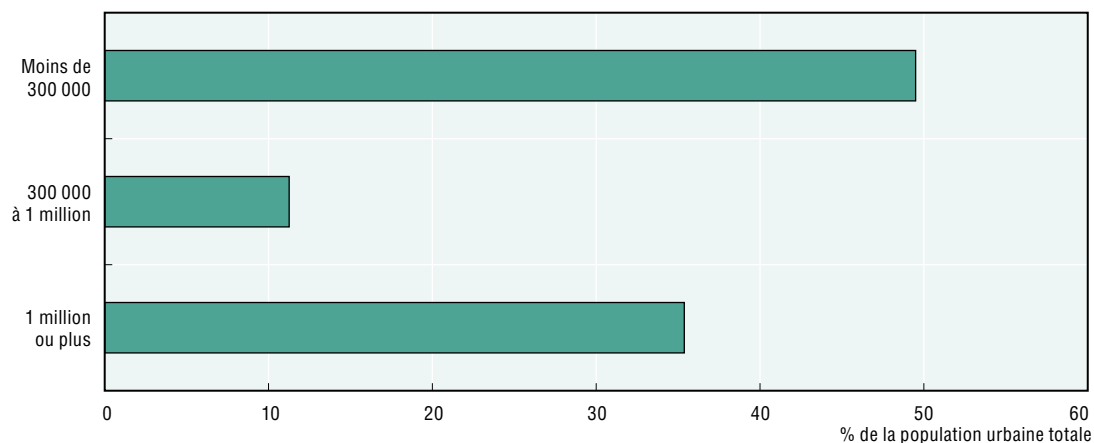


Source : AFD et al. (2009) in Imbernon (2013).
Note : Les données couvrent 16 pays d'Afrique de l'Ouest.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207588>

Les villes intermédiaires constituent un « chaînon manquant »

La consolidation d'un système de villes intermédiaires aiderait les pays africains à combler le fossé qui sépare le monde rural des zones urbaines et à désencombrer les mégapoles. Les villes intermédiaires se situent entre les villes principales et les petites communes ; les définitions varient en fonction de la taille de la population, de la fonction de l'agglomération et de son statut économique. Moins de 15 % de la population urbaine du continent africain se concentrent dans des agglomérations urbaines de 300 000 à 1 million d'habitants (graphique 1.A3.5).

Graphique 1.A3.5. Part de la population urbaine d'Afrique par taille d'agglomération, 2010



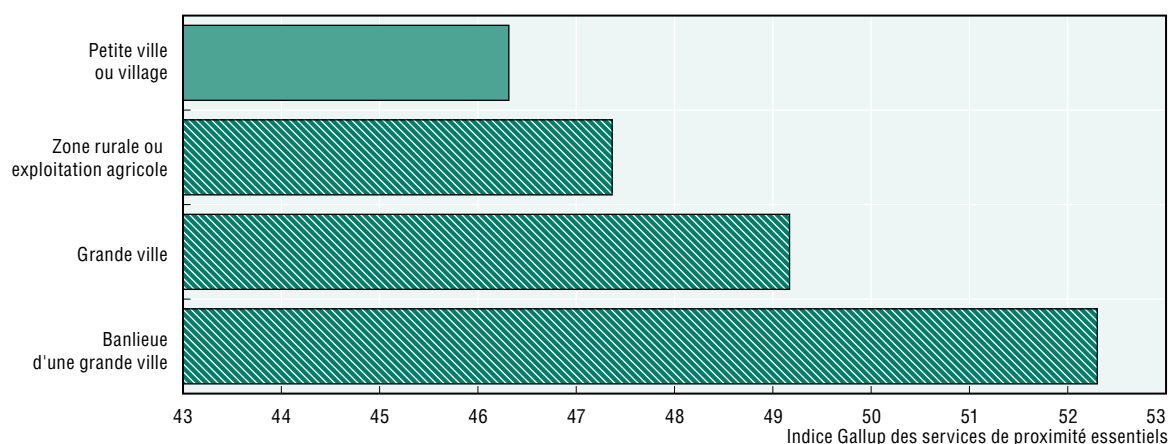
Source : UNDESA (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207591>



Les villes intermédiaires sont par conséquent qualifiées de « chaînon manquant » en Afrique (Christiaensen and DeWeerd, 2013). Les villes intermédiaires et les petites communes pâtissent d'une pauvreté élevée, d'un investissement faible et d'opportunités d'emploi formel trop rares (Roberts et Hohmann, 2014). Dans les petites villes, la satisfaction des habitants vis-à-vis des services de base, tels que les routes, les soins de santé et l'éducation, est au plus bas (graphique 1.A3.6). Le secteur informel est proportionnellement plus important dans les villes intermédiaires que dans les zones métropolitaines. La faible capacité des municipalités plombe également le climat des affaires.

En l'absence de biens publics adaptés (infrastructure, services de base, équipements) et d'un soutien aux entrepreneurs (facilitation, information), il est probable que de nombreuses villes intermédiaires resteront peu développées. Des niveaux de revenus modestes et la fragilité des secteurs secondaires se traduisent par une demande locale faible et des recettes publiques limitées. L'urbanisation, si elle se cantonne à l'agglomération d'habitants pauvres sans opportunités économiques productives, peut difficilement contribuer à la transformation structurelle.

Graphique 1.A3.6. Satisfaction vis-à-vis des services collectifs de base dans 42 pays africains



Source : Les calculs des auteurs s'appuient sur le Gallup World Poll (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207606>

Dans leurs stratégies nationales, Madagascar et le Rwanda ont fait figurer le développement de villes intermédiaires (encadré 1.A3.1).

Encadré 1.A3.1. Le développement des villes intermédiaires à Madagascar et au Rwanda

Dans leurs stratégies nationales respectives, Madagascar et le Rwanda ont établi des plans pour développer les villes intermédiaires. À Madagascar, une stratégie multisectorielle a été adoptée pour encourager le développement territorial. Le pays a investi dans les routes et l'approvisionnement en eau, ainsi que dans la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la prestation de services et le renforcement des capacités. Ce programme a créé 13 000 emplois formels, principalement dans les villes de Nosy Be et Tolanara (Speakman et Koivisto, 2013 : 97).

Le Rwanda investit quant à lui dans les villes intermédiaires pour faire face à la croissance démographique rapide. La population urbaine devrait tripler d'ici à 2032, passant de 1.7 million à 4.9 millions d'habitants. L'État promeut le développement de six villes intermédiaires (Huye, Muhanga, Musanze, Nyagatare, Rubavu et Rusizi) et s'efforce d'améliorer l'accès aux services publics. Quatre zones industrielles de province (Bugesera, Huye, Nyabihu et Rusizi) reçoivent des investissements visant à renforcer les liens économiques entre zones urbaines et rurales et à accroître les opportunités économiques dans les campagnes (note pays des PEA).



Les villes intermédiaires offrent de nombreux avantages

Les villes intermédiaires ont un rôle décisif à jouer dans l'accélération de la transformation structurelle en Afrique :

- **Elles peuvent contribuer à combler le fossé entre les zones rurales et urbaines en s'imposant comme des centres logistiques favorisant la circulation des biens et des services** entre l'arrière-pays rural et les villes plus importantes (Haggblade, Hazell et Reardon, 2009). Elles ouvrent à la concurrence des chaînes de valeur agricoles trop souvent organisées en oligopoles : grossistes et transporteurs dégagent de fortes marges de commercialisation aux dépens des agriculteurs, tandis que les exportateurs de produits alimentaires manquent d'installations de stockage et se heurtent à des retards de livraison dans les ports (Rakotoarisoa, Lafrate and Paschali, 2011 : 43). Elles peuvent servir de places de marché pour les produits provenant des zones rurales et ainsi stimuler la productivité agricole. Par exemple, la consommation alimentaire dans une ville d'Afrique de l'Ouest de 50 000 habitants atteint en général 10.35 millions USD par an, contre 44.8 millions USD dans une ville de 300 000 habitants (Yatta, 2006 : 149). Les villes intermédiaires peuvent ainsi compenser la demande de produits agricoles importés (OCDE, 2013 : 33).
- **Elles peuvent apporter les économies d'agglomération nécessaires au développement de filières à forte intensité de main-d'œuvre dans l'industrie**, par exemple le textile et l'agroalimentaire, **ou les services**, comme le tourisme, en particulier celles qui ne nécessitent pas une importante diffusion des connaissances (Christiaensen et De Weerd, 2013). Elles peuvent aussi connecter un territoire à la mondialisation : au Maroc, Casablanca et Fez ont valorisé leur force de travail instruite et leur infrastructure TIC pour devenir des pôles de premier plan dans le secteur des services TIC. De même, la ville de Zanzibar, en Tanzanie, a profité de la richesse culturelle de son territoire pour devenir une destination touristique internationale. L'effet bénéfique des liens entre villes intermédiaires sur l'innovation est également visible dans d'autres pays. Par exemple, l'implantation de caves de vinification autour de plusieurs villes intermédiaires de taille modeste en Australie et en Nouvelle-Zélande a activement contribué à la production de nouveaux produits de qualité internationale par coupage des vins.
- **Les villes intermédiaires peuvent exploiter les économies d'échelle pour assurer les services publics dans les territoires environnants.** Elles peuvent ainsi soulager les mégapoles qui, une fois franchi le seuil des 7 millions d'habitants (selon les estimations) tendent à générer des déséconomies d'agglomération (OCDE, 2006). Elles peuvent devenir des pôles capables de dispenser des services de santé et d'éducation et de diffuser les technologies dans les territoires voisins. Un investissement dans les infrastructures de ces villes réduit le nombre de personnes migrant vers les villes principales pour y bénéficier des services publics. Un système urbain plus équilibré permet d'éviter la saturation des services publics et les autres effets délétères d'une concentration excessive dans les grandes villes. Par ailleurs, le renforcement des villes intermédiaires créera des emplois dans les secteurs non exportateurs que sont la construction, l'infrastructure et les services (éducation, santé et sécurité, par exemple), qui sont voués à se développer à la faveur de la révolution démographique de l'Afrique.

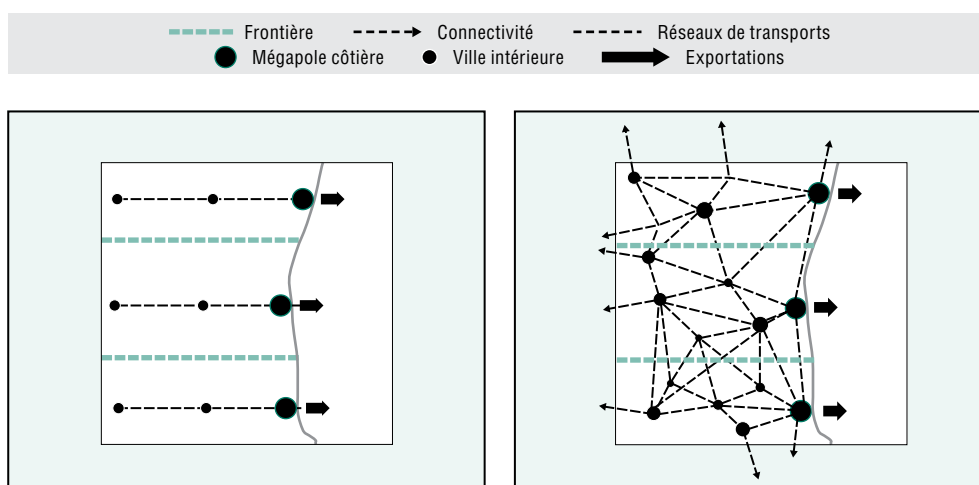
Les villes intermédiaires peuvent aussi lutter efficacement contre la pauvreté. À Kagera, région rurale de la Tanzanie, les personnes qui sont sorties de la pauvreté y sont parvenues, dans un cas sur deux, en quittant l'agriculture pour entrer dans l'économie non agricole rurale ou pour s'installer dans des villes intermédiaires, et dans un cas sur sept seulement en migrant vers une grande ville (Christiaensen and De Weerd, 2013).



De plus, l'installation dans une ville intermédiaire peut entraîner moins de dépenses que la migration vers une grande ville plus lointaine. Les villes intermédiaires offrent davantage de possibilités pour la migration circulaire et pour la migration pendulaire visant à occuper des emplois en dehors des exploitations agricoles. La création de tels emplois en zone rurale peut réduire la pauvreté en apportant des revenus complémentaires (Owusu, Abdulai et Abdul-Rahman, 2011). Elle peut également lever les contraintes de liquidité et d'accès au crédit, ce qui permet aux agriculteurs de protéger leurs équipements de production, de générer des stocks et de stabiliser leur consommation (Barrett, Reardon et Webb, 2001). En Inde, les transferts de fonds entre villes intermédiaires et zones rurales, les liens de consommation et les pressions à la hausse sur les salaires agricoles ont contribué à une réduction de l'ordre de 13 % à 25 % de la pauvreté rurale entre 1983 et 1999 (Cali et Menon, 2013).

L'expansion des villes intermédiaires devrait favoriser le développement endogène et déboucher sur des réseaux polycentriques qui valorisent les ressources internes, renforcent les échanges intra-africains et raccordent les territoires. Elle contribuerait à résoudre le problème des réseaux de transport par trop tournés vers l'extérieur, hérités des systèmes économiques dépendant de la rente et qui intensifient l'exclusion spatiale. Le graphique 1.A3.7 met en évidence le contraste entre les territoires fragmentés du continent africain et une organisation possible de ces territoires en un réseau polycentrique articulé autour de villes intermédiaires.

Graphique 1.A3.7. Territoires fragmentés de l'Afrique et exemple de réseau polycentrique



Le financement de villes intermédiaires viables doit passer par des solutions innovantes

Le développement des villes intermédiaires impose d'adopter une approche systémique qui renforce leur rôle dans la hiérarchie urbaine. À travers le processus décrit dans le chapitre 3, les collectivités locales et les acteurs privés devront identifier les avantages comparatifs et les opportunités locales (tableau 1.A3.1). Les réseaux de communication et de transport reliant les villes intermédiaires aux zones rurales et aux villes principales entraîneront des économies d'échelle. Les pouvoirs publics locaux et nationaux devront adopter des politiques encourageant les échanges et intégrant les villes intermédiaires dans les chaînes de valeur mondiales.



Tableau 1.A3.1. Les différentes fonctions urbaines des villes intermédiaires

Fonction urbaine	Description
Marché régional	La ville intermédiaire est la première place de production et d'échange de biens et de services dans les économies locales et régionales.
Centre de services	La ville intermédiaire offre des services publics et privés à ses administrés et à la population environnante.
Capitale régionale	La ville intermédiaire abrite des institutions administratives et politiques régionales ou nationales.
Centre touristique	La ville intermédiaire promeut des activités en lien avec le tourisme intérieur ou international.
Plate-forme de communication	La ville intermédiaire joue le rôle de plate-forme pour la circulation des personnes, des biens et des informations.
Espace économique	La ville intermédiaire tient une place stratégique au sein de l'économie nationale, régionale et mondiale grâce à sa situation géographique et à sa stratégie de développement (par exemple, zone franche).

Source : Adaptation de Song (2013).

Les villes intermédiaires doivent trouver des solutions innovantes pour relever les défis environnementaux, notamment en fournissant des services essentiels à la majorité de la population (ONU-Habitat, 2014). Par le renforcement des compétences fiscales (voir chapitre 3) ou l'augmentation des transferts de ressources aux collectivités locales, les administrations centrales peuvent aider les villes intermédiaires à mener les projets d'infrastructure nécessaires (Satterthwaite et Tacoli, 2003).

L'investissement dans la croissance verte urbaine est susceptible de créer des emplois. La réhabilitation des bâtiments, par exemple, crée des emplois dans la construction et la fabrication sans véritablement augmenter les coûts de formation. De même, les transports publics écologiques constituent un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Enfin, la revalorisation des déchets et le recyclage offrent un potentiel de création d'emplois peu qualifiés ou très qualifiés, respectivement pour le tri des déchets ou la recherche et le développement, par exemple (OCDE, 2013).

Le financement des villes intermédiaires nécessitera des solutions progressives. D'une part, l'aménagement efficace du territoire sera un enjeu crucial pour éviter les coûts élevés de la réinstallation, qui représentent actuellement jusqu'à 50 % des budgets d'infrastructure. D'autre part, la mutualisation des ressources entre les villes ou avec les entreprises peut réduire les dépenses, améliorer la gestion des services et permettre de récupérer une partie des coûts des services auprès des promoteurs et des propriétaires fonciers (Roberts et Hohmann, 2014 : 197). Enfin, les pouvoirs publics locaux et nationaux peuvent exploiter plusieurs sources : transferts de l'administration centrale, investissement privé intérieur et étranger, et envois de fonds. Dans de nombreux pays, la majorité de ces envois sont destinés aux petites villes et financent leur croissance (Orozco, 2008 ; Roberts et Hohmann, 2014 : 80).



Références des annexes

- Abdurazakov, A., A. Minsat et J. Pineda (2013), « Implications of education policies in a country's demographic prospects : detailed analysis of demographic trends based on projections by Lutz et KC », *Human Development Research Paper*, Programme des Nations Unies pour le Développement, Human Development Report, New York.
- AFD et al. (2009), *Africapolis: dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géo-statistique, Afrique de l'ouest*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.
- Alkire, S., A. Conconi et S. Seth (2014), *Multidimensional Poverty Index 2014 : Brief Methodological Note and Results*, Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford University, Oxford, www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/Global-MPI-2014-Brief-Methodological-Note-and-Results.pdf?0a8fd7.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2008-en>.
- Barrett, C., T. Reardon et P. Webb (2001), « Nonfarm income diversification and household livelihood strategies in rural Africa : concepts, dynamics, and policy implications », *Food Policy*, Vol. 26/4, Elsevier, pp. 315-331.
- Basu, A. M. (2002), « Why does education lead to lower fertility? A critical review of some of the possibilities », *World Development*, Vol. 30/10, Elsevier.
- Bigsten, A. (2014), « Dimensions of income inequality in Africa », *WIDER Working Paper 2014/050*, www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2014/en_GB/wp2014-050/
- Bird, K., K. Higgins et D. Harris (2010), « Spatial poverty traps : an overview », Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/publications/4533-spatial-poverty-traps-chronic-poverty.
- Cali, M. et C. Menon (2013), « Does urbanization affect rural poverty? Evidence from Indian districts », *Policy Research Working Paper*, No. 6338, Banque Mondiale, Washington, DC, http://wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2013/01/24/000158349_20130124111510/Rendered/PDF/wps6338.pdf.
- Christiaensen, L. et J. De Weerd (2013), « Urbanization and poverty reduction : the role of rural diversification and secondary towns », *Policy Research Working Paper*, No. 6422, Banque Mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-6422>.
- Cuaresma, J. C., W. Lutz et W. Sanderson (2014), « Is the demographic dividend an education dividend? », *Demography*, Vol. 51/1, Springerlink, pp. 299-315, www.doi.org/10.1007/s13524-013-0245-x.
- Denis, E. et F. Moriconi-Ebrard (2009), *Africapolis : Étude de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest*, Agence Française du Développement, Paris.
- Dollfus, O. (1997), *La Mondialisation*, La Bibliothèque du Citoyen, Presses de Sciences Po, Paris.
- Gallup World Poll (2012), *Gallup World Poll : Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide* (base des données), Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx, (consulté le 17 Mars 2015).
- Haggblade, S., P. B. R. Hazell et T. Reardon (2009), « Transforming the rural nonfarm economy : opportunities and threats in the developing world », *Issue briefs*, No. 58, Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI), Washington, DC.
- Hanushek E.A. et L. Woessmann (2012), « Do better schools lead to more growth? Cognitive skills, economic outcomes and causation », *Journal of Economic Growth*, Springer, Vol. 17/4, pp. 267-321.
- Kim, G. (2010), « Education policies and reform in South Korea », *Human Development Network*, Banque Mondiale, Washington DC, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.196.5601&rep=rep1&type=pdf>.
- Lagos State Bureau of Statistics (2005), Lagos State Government (site web), www.lagosstate.gov.ng/ (consulté le 22 Avril 2015).
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (dir.) (2013), « Une nouvelle ruralité émergente, Regards croisés sur les transformations rurales africaines », in *Atlas pour le Programme Rural Futures du NEPAD*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- Lutz, W. et S. KC (2013), « Demography and human development : education and population projects », *Occasional paper*, No. 2013/04, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, www.hdr.undp.org/sites/default/files/hdro_1304_lutz_kc.pdf.
- Lutz, W., W. O. Butz et S. KC (2014), *World Population and Human Capital in the Twenty-first Century*, International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg.



- Magrin, G. (2013), *Voyage en Afrique rentière : Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Milanovic, B. (2003), "Is inequality in Africa really different?", *mimeo*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://elibrary.worldbank.org/doi/pdf/10.1596/1813-9450-3169>.
- OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- OCDE (2006), *Villes, compétitivité et mondialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027114-fr>
- OCDE/CAF/CEPAL (2014), *Latin American Economic Outlook 2015 : Education, Skills and Innovation for Development*, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/leo-2015-en.
- Orozco, M. (2008), « Are trends in money transfers to Latin America shifting downward? », *FOCAL Point Spotlight on the Americas*, Vol.7/8.
- Owusu, V., A. Abdulai et S. Abdul-Rahman (2011), « Non-farm work and food security among farm households in Northern Ghana », *Food Policy*, 36/2, Elsevier, pp. 108-118.
- Rakotoarisoa, M.A., M. Lafrate et M. Paschali (2011), *Why has Africa become a net food importer : Explaining Africa agricultural and food trade deficits*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Ravallion, M. et S. Chen (2012), "Monitoring inequality", *mimeo*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/monitoring-inequality>.
- Roberts, B. et R. Hohmann (2014), « The systems of secondary cities : the neglected drivers of urbanising economies », *CIVIS series for sharing knowledge and learning from cities*, No. 7, Cities Alliance, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/08/06/000470435_20140806113727/Rendered/PDF/898610BRI0CIVIO0Box385295B00PUBLIC0.pdf.
- Satterthwaite, D. et C. Tacoli (2003), « The urban part of rural development : the role of small and intermediate urban centres in rural and regional development and poverty reduction », *Working Paper Series on Rural-Urban Interactions and Livelihood Strategies*, No. 9, International Institute for Environment and Development, Londres.
- Shimeles, A. et T. Nabassaga (à paraître), "Why is inequality high in Africa?", Banque africaine de développement, Abidjan.
- Song, L. (2013), *Southeast Asian secondary cities: Frontiers of opportunity and challenges*, Community Innovators Lab, Massachusetts Institute of Technology.
- Speakman, J. et M. Koivisto (2013), « Growth poles : raising competitiveness and deepening regional integration », in *The Africa Competitiveness Report 2013*, Banque Mondiale, Washington, DC.
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects : The 2014 Revision (base des données)*, United Nations, Département des affaires économiques et sociales, Population Division, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 5 Mars 2015).
- UN-HABITAT (2014), *The State of African Cities 2014 : Re-Imagining Sustainable Urban Transitions*, United Nations Human Settlements Programme, Nairobi.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires : L'Économie d'archipel*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Wittgenstein Centre for Demography et Global Human Capital (à paraître), *Wittgenstein Centre Data Explorer Version 1.2 (base des données)*, www.wittgensteincentre.org/dataexplorer (consulté le 4 Mars 2015).
- Yatta, F.P. (2006), *Villes et Développement Économique en Afrique : Une approche par les Comptes Économiques Locaux*, Collection Villes, Éditions Economica, Paris.



Chapitre 2

Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique

Ce chapitre se penche sur l'efficacité des différentes politiques publiques pour la promotion du développement territorial et de l'inclusion spatiale. La première section s'intéresse aux actions ciblant des territoires et des lieux spécifiques. La suivante passe en revue les politiques qui ont un impact fort sur les territoires : les infrastructures et la décentralisation apparaissent ainsi comme des fondations importantes pour des stratégies de développement territoriales inclusives. La dernière section expose les difficultés rencontrées par les autorités pour concevoir des politiques novatrices intégrant pleinement les réalités démographiques et spatiales en mutation rapide de l'Afrique : elles sont souvent contraintes par le manque d'information sur les territoires à cause, entre autres, des outils statistiques inadéquats.



En bref

Dans le passé, des politiques de développement territorial ont été menées dans de nombreux pays africains pour s'attaquer aux disparités territoriales et favoriser l'inclusion spatiale. La plupart de ces politiques ont rencontré un succès mitigé et ont connu un coup d'arrêt dans les années 80. Certains instruments continuent d'être utilisés mais le plus souvent d'une manière inégale, en dehors d'un cadre intégré et intersectoriel. Plusieurs pays ont utilisé des instruments ciblés sur des territoires ou des endroits spécifiques, comme les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les villes nouvelles ou les politiques pour les territoires défavorisés. Certains de ces instruments se sont révélés utiles sous certaines conditions. Toutefois, leur somme ne constitue pas en elle-même une politique de développement territorial.

En parallèle, certaines politiques sectorielles au niveau national ont eu des retombées positives pour le développement territorial. Ainsi le progrès des projets d'infrastructure, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'énergie et des bassins fluviaux ont contribué à réduire la fragmentation des territoires et à renforcer les liens entre eux.

En prenant du recul par rapport à l'ensemble de ces outils et de ces politiques sectorielles, on observe qu'un certain nombre d'« angles morts » entravent la mise en œuvre de politiques de développement territoriales efficaces. La prévalence de cadres d'analyse trop exclusivement sectoriels et le manque de statistiques et de connaissances sur les territoires sont autant de défis à relever par les décideurs africains.

Certains instruments ont promu le développement de territoires spécifiques mais leur somme ne constitue pas en elle-même une politique

Plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Ouest, ont mis en œuvre des politiques territoriales dans le passé. Elles ont toutefois connu des succès inégaux car dans bien des cas les gouvernements, tant au niveau central que local, manquaient des capacités suffisantes pour les mettre en œuvre de manière durable, ou n'ont pas pu les coordonner avec les autres actions gouvernementales. Les politiques territoriales ont donc été largement abandonnées à partir des années 80, suite aux crises de la dette (Alvergne, 2008 : 193-198). Aujourd'hui, certains des instruments demeurent, d'autres ont été appliqués à de nouveaux lieux, et d'autres enfin reconsidérés à la lumière des succès rencontrés dans d'autres pays en développement. Pour autant, leur somme ne constitue pas en elle-même une stratégie de développement territorial, qui supposerait une combinaison appropriée de politiques publiques, dosant les compromis et les complémentarités entre elles, et bien ordonnées dans le temps.

D'aucuns affirment même que cibler le développement d'une zone géographique spécifique constitue une manière inefficace, imposée du sommet vers la base, de répartir l'activité économique. Néanmoins, un certain nombre d'expériences réussies, comme les zones économiques spéciales en Chine, laissent à penser que des instruments ciblés peuvent être des composantes utiles des stratégies de développement. En Afrique, les résultats sont mitigés : les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les stratégies ciblant les territoires défavorisés et les initiatives transfrontalières semblent promouvoir efficacement le développement local et l'inclusion spatiale à condition qu'ils soient gérés avec soin et prennent en compte les actifs locaux spécifiques, mais c'est moins le cas, par exemple, des villes nouvelles. Dans l'ensemble, les principales faiblesses de ces approches sont qu'elles sont souvent imposées du sommet vers la base, s'appuient sur des cadres institutionnels et des capacités limités, sont insuffisamment



coordonnées avec les politiques sectorielles à fort impact territorial, et souffrent dans certains cas d'une forme de favoritisme territorial, voire le renforcent. Les sections suivantes passent en revue certains de ces instruments plus en détail.

Des zones économiques spéciales peuvent favoriser le développement territorial, mais elles n'ont pas créé d'emplois en grand nombre jusqu'ici

Les zones économiques spéciales (ZES) sont des espaces bien délimités qui sont régis par des règles administratives, réglementaires et budgétaires différentes de celles du pays dans lequel elles se situent. Elles sont donc en mesure de surmonter certains obstacles à l'investissement qui existent dans l'économie nationale, et ainsi d'accélérer le développement industriel et les réformes économiques. Les ZES sont des zones franches industrielles ou des zones franches d'exportation.

Les bonnes performances des ZES chinoises et le resserrement des liens de partenariat entre la Chine et l'Afrique sont à l'origine d'un regain d'intérêt de nombreux pays africains pour ces zones (Chaponnière, Perreau et Plane, 2013, pp. 51-53). Les premiers programmes de ZES ont été introduits en Afrique dans les années 70, par exemple au Libéria (1970), à Maurice (1971) et au Sénégal (1974). Aujourd'hui, on dénombre environ 114 ZES dans une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne : la plupart ont été créées dans les années 90 et 2000 (Farole, 2011, p. 67). De nombreux pays ont intégré ces zones dans leurs plans de développement national, et certains, comme l'Afrique du Sud, ont édicté une législation spéciale sur ces zones¹.

En Chine, les ZES ont prouvé qu'elles pouvaient favoriser le développement territorial. Dans ce pays, l'introduction d'un programme de ZES se traduit par une augmentation du niveau de l'investissement direct étranger (IDE) par habitant dans la zone de 112 % en valeur agrégée, et la ZES capture 33 % de l'IDE jusque-là destiné aux zones voisines. De plus, la concentration de l'investissement dans les ZES accélère le progrès technologique et les hausses de salaires (Wang, 2013).

En Afrique, bon nombre de ZES ont du mal à reproduire la réussite des ZES chinoises, orientées sur l'exportation et à forte intensité de main-d'œuvre, même s'il est encore trop tôt pour en dresser un bilan définitif. La plupart souffrent d'une lenteur au démarrage, puisqu'il leur faut de cinq à dix ans avant de se développer, et elles se heurtent à de multiples obstacles :

- De nombreuses ZES doivent faire face au coût élevé de la main-d'œuvre, des facteurs de production et du transport, associé à une faible productivité. Une enquête auprès de 91 ZES dans 20 pays d'Afrique subsaharienne révèle que ces zones totalisent environ 1 million d'emplois, soit 0.2 % de l'emploi total (Kingombe et Te Velde, 2012). La zone franche de Madagascar en constitue une parfaite illustration : au départ, elle a produit un impact macroéconomique très significatif en termes d'exportations et d'emplois, en culminant à 100 000 emplois en 2004. Cependant, la fin des quotas sur l'habillement en 2005 a mis un terme à cette expérience.
- Un climat national peu propice freine l'entrée de l'investissement direct étranger dans les ZES (Bräutigam et Tang, 2014). De plus, d'importantes disparités de réglementation et de régimes fiscaux entre les entreprises tournées vers l'exportation et les entités locales empêchent l'instauration de relations et les retombées industrielles qui en résultent. D'ailleurs, des pays comme la Tunisie peinent à tirer de leur secteur *offshore* davantage d'effets bénéfiques pour la population (BAfD/OCDE/PNUD, 2014, p. 78).
- D'autres objectifs peuvent interférer avec les considérations économiques et influencer le tracé de ces zones. Par exemple, en République-Unie de Tanzanie, des impératifs politiques ont incité le gouvernement à décider d'implanter une ZES par



territoire, au risque de saturer l'espace industriel, d'évincer l'investissement privé et d'entraîner des dépenses supplémentaires, par exemple des indemnités en cas d'expropriation (Farole, 2011). Moberg (2015) souligne également les risques d'une mauvaise allocation des ressources et d'un comportement de recherche de la rente dans les ZES qui ne sont pas dotées d'institutions publiques solides.

- Certaines ZES se heurtent à d'autres obstacles spécifiques du fait d'un tropisme trop exclusivement économique et d'un manque de coordination avec les autres politiques publiques : la nature intrinsèquement multi-dimensionnelle de toute action territoriale est en effet souvent négligée. Au Lesotho, où ces zones engendrent des opportunités d'emploi relativement importantes, l'infrastructure sociale locale ne s'est pas adaptée à l'afflux massif de travailleurs (Farole, 2011, p. 99).

Les enseignements tirés de l'expérience chinoise montrent que « les zones économiques spéciales génèrent la croissance si elles exploitent les avantages des géographies naturelle et économique » (Banque mondiale, 2009, p. 254). Ce sont donc la proximité de vastes agglomérations urbaines et de zones côtières ainsi que la présence d'une bonne infrastructure qui insufflent leur dynamisme aux ZES.

Les corridors économiques ont rencontré certains succès en Afrique

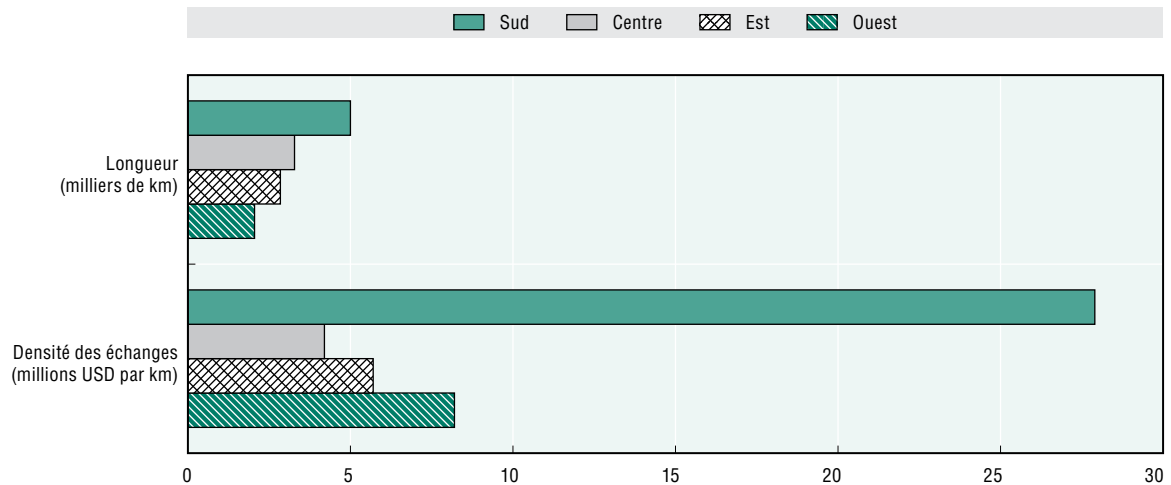
Les corridors économiques ont pour but de favoriser l'implantation d'un tissu industriel et social accompagné d'institutions et d'une infrastructure de transport physique permettant de développer les territoires voisins. Leur établissement passe souvent par un partenariat public-privé. Les corridors économiques sont donc essentiels à l'exploitation du potentiel des territoires, surtout lorsqu'ils tirent parti des retombées des investissements réalisés dans les industries extractives.

Plusieurs pays ont fait des corridors économiques un pan important de leur stratégie de développement territorial (Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Les pays d'Afrique australe sont ceux qui ont le plus avancé, à la fois en termes de longueur et de densité commerciale (graphique 2.1). Le couloir de développement de Maputo relie la région du Gauteng, en Afrique du Sud, au port en eaux profondes de Maputo, au Mozambique ; lancé en 1996, il est doté d'une infrastructure moderne le long de 500 km de routes et de voies ferrées et bénéficie de règles simplifiées pour les procédures de franchissement de la frontière et de transbordement. Plus récent, le corridor Trans-Kalahari relie directement Walvis Bay et Windhoek, au centre de la Namibie, à Johannesburg et Pretoria en passant par le Botswana. En Tanzanie, le couloir de croissance agricole du sud de la Tanzanie (*Southern Agricultural Growth Corridor – SAGCOT*) se concentre sur l'agriculture et sur les petits exploitants par le biais d'un mécanisme de partage des risques novateur, recourant à des partenariats public-privé. Les petits pays tirent, eux, parti de leur position géographique stratégique pour structurer leurs principales activités économiques le long des corridors, comme celui de Mbabane-Manzini, au Swaziland. On peut également citer le corridor Nord, au Kenya, et le corridor Abidjan-Ouagadougou.

Les corridors économiques peuvent abaisser les coûts commerciaux et se traduire par des gains d'efficacité, car ils donnent accès à des marchés élargis. En dehors de ces corridors, les négociants dans les pays enclavés supportent des coûts de stocks dépassant 10 % de la valeur de la marchandise en raison des perturbations du transport (Banque mondiale, 2013). Réduire la durée du transport terrestre d'une journée peut produire une augmentation des exportations de 7 %, ce qui est l'équivalent d'une diminution des droits de douane de 1.5 point de pourcentage pour les pays importateurs (Freund et Nadia, 2010).



Graphique 2.1. Longueur et densité commerciale des corridors de transport en Afrique subsaharienne, 2009



Source : Teravaninthorn et Rabaland (2009).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207611>

Cependant, une planification minutieuse s'impose, car les corridors peuvent induire des « effets tunnels », c'est-à-dire faire le vide dans les territoires voisins et exclure ceux qui ne bénéficient pas d'avantages concurrentiels solides (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Les couloirs économiques peuvent entraîner la disparition des entreprises locales qui pourraient être compétitives en ajustant leurs opérations mais ne parviennent pas à saisir pleinement les conséquences de la mise en place du corridor (Lafourcade et Thisse, 2008, p. 28). Ainsi, le couloir de développement de Maputo suscite des inquiétudes, car il ouvre la porte de l'industrie sud-africaine à la concurrence étrangère sans préparer suffisamment les territoires concernés. Par ailleurs, en Tanzanie, on reproche au SAGCOT d'être « piloté de l'extérieur » au bénéfice des élites et des étrangers, sans véritable intervention d'acteurs tels que le ministère de l'Agriculture ; ce corridor pourrait exclure 90 % des petits exploitants agricoles (Byiers et Rampa, 2013, p. 15).

Les aspects importants à prendre en compte lorsque l'on envisage d'instaurer un corridor à des fins de développement territorial sont :

- le nombre et la taille des économies aux deux extrémités et le long du corridor ;
- le niveau et la nature de la demande pour un corridor (par exemple, l'investissement privé) ;
- le degré d'harmonisation des objectifs des politiques publiques et des instruments à la fois à l'intérieur des pays concernés et entre eux, ainsi que les objectifs visés avec le projet de corridor en lui-même ;
- les mécanismes disponibles pour accentuer les relations entre le corridor et les territoires qui l'entourent, par exemple par des routes de desserte, des réseaux d'énergie et la fourniture de services (Byiers et Vanheukelom, 2014 ; Byiers et Rampa, 2013 ; Jourdan, 2011).



Les villes nouvelles et les pôles de croissance permettent d'équilibrer les réseaux urbains mais doivent être intégrés dans des politiques d'inclusion spatiale à plus grande échelle

Les villes nouvelles peuvent contribuer à équilibrer les réseaux de villes, promouvoir les centres de croissance territoriale et décongestionner les mégapoles. Dans le passé, cela a été le cas du développement urbain le long de la frontière américaine par les colons, aux États-Unis, de la construction de Brasilia au Brésil, et de la planification de villes secondaires en Chine. Presque tous les pays africains ont mis en œuvre une planification urbaine en s'efforçant de développer des villes au sein des nouveaux quartiers. Beaucoup planifient dans une large mesure leurs réseaux de villes : par exemple, l'Afrique du Sud a équilibré son réseau urbain en faisant du Cap sa capitale législative, de Pretoria sa capitale administrative et de Johannesburg sa capitale économique.

En fonction des objectifs de planification territoriale, les « villes nouvelles » peuvent être créées *ex nihilo* ou à partir de petites agglomérations urbaines (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Plusieurs pays ont édifié des villes secondaires afin d'instaurer de nouveaux pôles de croissance territoriale, mais obtiennent des résultats mitigés :

- **Le Togo** a créé une nouvelle région, la région de la Kara (qui est la région d'origine de feu le président Gnassingbé Eyadéma), en vue d'en faire un deuxième pôle de développement qui devait remédier aux inégalités territoriales extrêmes entre les riches zones côtières du Sud et le reste du pays. Cependant, cette politique, conçue à l'échelon central, a fait fi des spécificités locales. Par exemple, l'industrie textile de la Kara a reçu des investissements massifs, mais la production de coton est restée anecdotique (Nyassogobo, 2010, p. 94).
- **L'Angola** a récemment construit un vaste quartier résidentiel à Kilamba, à 30 km du centre de Luanda. L'objectif était de désengorger la capitale et de tenir l'engagement national de construire 1 million de nouveaux logements. Ce projet ayant été imposé depuis le sommet, il ne prend pas en compte la réalité de la demande de logements : les prix de vente compris entre 120 000 et 200 000 dollars des États-Unis (USD) mettaient ces logements largement hors de portée de la population. Cette localité est restée une ville fantôme jusqu'à ce que l'État accepte d'accorder des subventions permettant de diviser ces prix par deux (McClelland, 2013)².
- **L'Égypte** a construit plus de 20 villes nouvelles depuis 1974 pour décongestionner sa capitale, le Caire. Ces programmes ont absorbé 22 % des investissements du ministère de l'Infrastructure entre 1997 et 2011 (Banque mondiale, 2009, p. 224). Ils ont tout fait pour encourager les investissements, mais ont malheureusement laissé de côté les questions de l'accessibilité et des services locaux. Ces villes nouvelles n'ont pas attiré plus de 1 % de la population et le Caire reste congestionné. En mars 2015, le gouvernement a fait part de son projet de bâtir une nouvelle capitale administrative sous cinq à sept ans (BBC, 2015).

Plusieurs pays se sont dotés de nouvelles capitales, dont certaines comptent aujourd'hui plus d'un million d'habitants. Si cette approche peut permettre d'améliorer le développement territorial, elle ne se révèle pas toujours multi-dimensionnelle, participative ou inclusive :

- En 1958, la **Mauritanie** a construit sa capitale, Nouakchott, en la dimensionnant pour moins de 15 000 habitants. Or, sa population augmente à un rythme supérieur à 9 % par an depuis 1950 et devrait atteindre près d'un million de personnes en 2015 (DAES-ONU, 2014). Sa forte densité de population se traduit par d'importants encombrements de la circulation (Pazzanita, 2008, p. 369).
- En 1973, soucieuse d'équilibrer son développement territorial, la **Tanzanie** a transféré sa capitale à Dodoma, une ville nouvelle bénéficiant d'une situation plus centrale. Cependant, bon nombre d'administrations sont restées à Dar-es-Salam, et cette présence des autorités gouvernementales dans deux villes différentes alourdit les coûts (Mosha, 2004).



- En 1983, le président Houphouët-Boigny a fait de Yamoussoukro (son lieu de naissance) la nouvelle capitale de la **Côte d'Ivoire**, en déplaçant le Parlement et l'administration depuis Abidjan. Ce projet s'est attiré des critiques car Yamoussoukro a accueilli des chantiers de construction pharaoniques alors que le pays restait à la traîne pour les indicateurs de développement humain. Le décollage de la nouvelle capitale a été extrêmement lent.
- En 1991, le **Nigéria** a officiellement transféré sa capitale de Lagos à Abuja. Si cette opération s'est révélée particulièrement délicate, le fait d'avoir déplacé les fonctions administratives hors de Lagos a en fin de compte permis au Nigéria d'alléger la demande de services publics dans la ville côtière déjà très peuplée (Alvergne, 2013).
- À l'heure où nous rédigeons ce rapport, la **Guinée équatoriale** est en train de construire une nouvelle capitale, Oyala, afin de créer un pôle de croissance sur le continent. Des réseaux routiers, des bâtiments administratifs, une infrastructure sociale et de grands quartiers résidentiels devraient voir le jour d'ici 2020 dans cette ville nouvelle conçue pour 200 000 habitants, qui devrait attirer environ un huitième de la population du pays. L'impact social et environnemental de ce chantier soulève toutefois des inquiétudes (Sackur, 2012).

Le bilan mitigé des villes nouvelles s'explique largement par le fait que bien souvent, ces villes n'ont pas pour objectif d'améliorer l'inclusion spatiale ou de promouvoir le développement. En réalité, il arrive même qu'elles aggravent l'exclusion spatiale, *de facto* ou délibérément (voir l'encadré 2.1).

Encadré 2.1. Politiques de développement territorial et inégalités

De la même manière que les politiques sectorielles traditionnelles sont susceptibles d'être capturées par des intérêts établis et des comportements de recherche de rente de la part des élites, il arrive que les politiques de développement territorial, faute d'une conception et d'une mise en œuvre adéquates, induisent des inégalités supplémentaires. Dans certains pays, les élites urbaines ont tendance à négliger les zones rurales (Banque mondiale, 2009, p. 222). Dans d'autres, un biais en faveur du monde rural peut inciter les autorités à freiner l'expansion urbaine (Yatta, 2015). Il arrive également que les politiques sectorielles favorisent les territoires dotés d'une meilleure infrastructure, ce qui contribue à l'exclusion spatiale des territoires moins développés et nuit à la cohésion nationale³.

Certains choix peuvent également refléter une préférence à investir l'argent public ou orienter l'aide internationale vers la région d'origine d'hommes politiques influents (Posner, 2005, p. 96). Ce favoritisme territorial est très répandu dans de nombreux pays d'Afrique (Edgerton, 2002 ; Meredith, 2005). Il est responsable d'une grande partie des inégalités territoriales :

- Selon Hodler et Raschky (2014), dans un échantillon de 126 pays (42 situés en Afrique), la région d'origine du dirigeant politique en poste émet plus de lumière la nuit que les autres territoires infranationaux, signe d'une activité économique plus intense.
- Burgess et al. (2014) révèlent qu'au **Kenya**, le district de naissance du président ainsi que les territoires dominés par son groupe ethnique reçoivent une part disproportionnée des investissements routiers. Kramon et Posner (2014) observent un phénomène analogue pour d'autres politiques de distribution en Afrique.
- Sommers (2005) indique qu'au **Burundi**, les pratiques des pouvoirs publics et l'action des agences internationales ont accentué les déséquilibres dans la répartition des ressources entre les provinces, lesquelles étaient héritées de l'époque coloniale. Cette augmentation des inégalités se traduit par des disparités perceptibles entre les provinces, les clans et les groupes ethniques.
- En Tunisie, les disparités territoriales exacerbées par la politique nationale ont été l'un des facteurs déclencheurs du Printemps arabe (BAfD, 2012, p. 12).



Des politiques ciblées spatialement peuvent aider des territoires défavorisés

On a reproché aux politiques ciblées d'amélioration du bien-être de la population dans les territoires défavorisés de se traduire par des investissements inefficaces et coûteux qui servent à bâtir des « cathédrales dans le désert » (Banque mondiale, 2009, p. 231). Cependant, dans les pays fragmentés, les actions visant des espaces en particulier figurent parmi les rares politiques permettant de mieux relier les territoires défavorisés aux marchés, de fournir des services indispensables, de mobiliser les ressources inexploitées pour le développement, de renforcer les capacités humaines et le sentiment d'appartenance à la nation. En particulier, les pays dans lesquels certaines zones se caractérisent par un niveau élevé d'inégalités territoriales et par une forte croissance démographique ont tout particulièrement besoin d'actions pour remédier à la situation de ces zones. Voici quelques exemples de politiques ciblées actuellement en vigueur :

- **En Éthiopie**, le ministère des Affaires fédérales coordonne des efforts déployés à plusieurs échelons de gouvernement pour renforcer la paix et la sécurité en veillant à un développement équitable entre les territoires. Au cours des deux dernières décennies, les échelons de gouvernement infranationaux ont reçu des subventions allouées selon une clé de répartition prenant en compte des critères de droit et d'équité (PRDP, 2007).
- **Le Ghana** a créé l'office de développement accéléré des savanes (*Savannah Accelerated Development Authority*) pour transformer sa zone écologique des savanes du Nord (NSEZ), où 80 % de la population sont pauvres. Ce programme entend moderniser le secteur agricole et promouvoir les activités minières et le tourisme.
- **Au Mali**, le programme de développement accéléré des régions du Nord cherche à atténuer la crise alimentaire et à favoriser la réconciliation dans ce territoire déchiré par les conflits. Il s'attache à consolider les institutions, l'état de droit et la reddition de comptes aux citoyens.
- **L'Ouganda** a adopté un plan de paix, de relèvement et de développement pour combler l'écart entre le Nord du pays, qui sort d'un conflit, et le reste du pays. En 2010, jusqu'à 7 900 hectares de terres avaient été transférés aux agriculteurs, 670 kilomètres de routes de desserte avaient été remis en état et environ 360 kilomètres de voies d'accès vers les villages avaient été construits. Le gouvernement a mis en place des ministères infranationaux pour les territoires défavorisés qui souffrent des séquelles de la guerre, dont les régions de Bunyoro et de Karamoja. Dans sa phase suivante, ce plan s'efforcera d'assurer la transition entre le relèvement et un développement durable (note pays des PEA).

Des stratégies dédiées peuvent aider les territoires défavorisés à libérer leur potentiel, mais ces territoires doivent développer leurs ressources locales et les processus de développement endogène, y compris en attirant les investissements directs étrangers et en exploitant les liens en amont et en aval. La simple compensation des inégalités territoriales au moyen de subventions semble le plus souvent associée à des résultats médiocres voire négatifs, entraînant des situations d'assistance, de dépendance, voire de corruption (voir l'encadré 2.2). La fourniture de services de meilleure qualité encourage les jeunes et les diplômés à prendre part à l'économie locale. L'amélioration des systèmes d'éducation et de santé rend également la main-d'œuvre plus productive. Enfin, la connectivité de l'infrastructure locale abaisse le coût du transport et des transactions.



Encadré 2.2. Pourquoi certains territoires richement dotés en ressources restent-ils à la traîne ?

Certains territoires dotés d'abondantes ressources naturelles peuvent ne pas se développer en raison d'un progrès technologique insuffisant, d'un enfermement dans leur spécialisation productive, d'un déclin de la productivité, ou de la concurrence que se livrent des groupes rivaux pour accaparer les rentes. L'abondance des ressources peut intensifier les avantages que procure le contrôle des institutions (Acemoglu et Robinson, 2013).

Les rentes perçues sur les ressources naturelles confèrent un volant de manœuvre pour développer un système clientéliste qui renforce les institutions extractives (Robinson, Torvik et Verdier, 2006). Les rentes sont habituellement transférées aux élites des territoires dominants, comme les capitales. Le clientélisme local peut donc menacer la cohésion nationale. Au Cameroun, la découverte de pétrole a stimulé la croissance économique, qui a affiché un rythme annuel moyen de 9.4 % entre 1977 et 1986, avant que le pays ne sombre dans des décennies de déclin économique (Acemoglu et Robinson, 2015). De la même manière, en République démocratique du Congo (RDC), la région du Kantaga s'est enlisée dans la pauvreté, dans l'instabilité politique et dans les guerres en dépit, ou à cause, de ses richesses minières comme la bauxite et l'uranium (Wrong, 2000).

La transparence et la responsabilité sont deux facteurs essentiels dans la lutte contre certains aspects de l'économie politique de la « malédiction des ressources » (BAfD et al., 2013). La publication de données sur les recettes et la manière dont sont dépensées les rentes issues des ressources naturelles permet aux citoyens de combattre la corruption et le comportement de recherche de la rente, comme dans le cas de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Pour faire profiter les communautés locales d'une partie des ressources, les pouvoirs publics peuvent consacrer une taxe sur la production de ressources au développement territorial. Ils peuvent également encourager la production locale afin de créer des emplois et des liens avec l'économie locale.

Certaines initiatives transfrontalières représentent des cas de bonnes pratiques

La coopération au niveau des bassins hydrographiques entre les communautés en développement qui se partagent des eaux transfrontalières se prête à des approches multisectorielles. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est devenue une référence internationale pour les meilleures pratiques dans le domaine de l'intégration territoriale transfrontalière. Depuis 1972, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints plus tard par la Guinée, gèrent ensemble ce fleuve pour produire et distribuer de l'énergie, pour faciliter l'irrigation et pour y améliorer la navigation. Le barrage construit au Mali produit de l'énergie qui est répartie à parts égales entre les pays participants (Sy, 2009, p. 182).

En 1999, la Commission internationale du Bassin Congo-Ubangi-Sangha (CICOS) a mis en place un régime fluvial uniforme pour le bassin du fleuve Congo, entre le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine et la RDC. La CICOS a pour vocation de promouvoir le transport sur les voies d'eau intérieures et gère l'utilisation durable des ressources hydriques de la région.

L'Initiative du Bassin du Nil n'est pas aussi fructueuse. En 1999, le Burundi, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie ont cherché à coordonner le développement économique dans ce bassin, afin que l'utilisation de l'eau y soit durable. Cependant, en 2010, six États situés en amont ont signé un accord de façon à prélever davantage d'eau du Nil pour l'irrigation et pour les centrales hydroélectriques, malgré les protestations des pays en aval.



D'autres initiatives multisectorielles transfrontalières sont prometteuses mais encore rares. Ainsi, en 1998, le Nigéria a innové avec des stratégies transfrontalières de développement local qui reposent sur des accords bilatéraux avec ses voisins. Il s'agissait de traiter ensemble des problèmes, ainsi que de maximiser les effets bénéfiques conjoints. En 2002, le Président malien, Alpha Omar Konaré, a forgé le concept de pays-frontière, qui désigne au moins deux pays ayant des frontières communes et des relations socioculturelles et économiques. L'objectif sous-jacent était l'instauration de systèmes de gestion communs entre pays voisins (Diarrah, 2002, p. 6). L'encadré 2.3 présente deux exemples de ces initiatives transfrontalières.

Encadré 2.3. Les bonnes pratiques des initiatives multisectorielles transfrontalières en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a à son actif un certain nombre d'initiatives transfrontalières qui ont favorisé le développement territorial, notamment les deux suivantes⁴.

La CEDEAO a lancé pour la région un programme de coopération transfrontalière, intitulé **SKBo**, dans lequel les populations de différentes nationalités se partagent des écoles, des centres de santé et des stations de radio en milieu rural. SKBo couvre les villes de Sikasso (Mali), de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bobo Dioulasso (Burkina Faso), d'où son acronyme. Ce sont des villes intermédiaires où l'économie repose essentiellement sur la gestion de la production rurale. Aujourd'hui, leurs principales activités sont la production de coton à grande échelle, le jardinage, l'arboriculture et les fruits et légumes, en particulier la noix de cajou, les agrumes, la pomme de terre et la mangue. Pour accroître la productivité, le programme SKBo soutient le recours à la traction animale et aux intrants agricoles (grâce à un programme d'emploi de pesticides et un programme d'utilisation de semences, d'engrais et d'alimentation animale) et propose des services d'accompagnement aux agriculteurs. Il est centré sur le commerce, suivant le lien traditionnel entre les grands axes d'échanges et les identités culturelles et religieuses. En s'appuyant sur l'identité locale et sur les caractéristiques naturelles des terres, SKBo contribue à la diversification de la production agricole et à l'accroissement de la rentabilité et des échanges (ARFE, 2012).

Le **Parc régional W**, une réserve naturelle, est géré conjointement par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, au titre du programme Écosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne (ECOPAS), depuis 2001 (Igue et Zinsou-Klassou, 2010, p. 17). Ce parc constitue la dernière aire de protection de la faune et de la flore sauvages des savanes d'Afrique de l'Ouest. Le programme ECOPAS est destiné à préserver la biodiversité, à proposer une formation professionnelle aux populations autochtones et à les conseiller. Il a généré une activité économique reposant sur l'écotourisme et le tourisme culturel, et créé des emplois liés à la préservation et à l'entretien du parc. Il a aussi favorisé l'éclosion de micro-projets autour du parc, notamment pour la plantation d'arbres locaux et la gestion des ressources hydriques (CSAO/OCDE, 2005).

Certaines politiques ont un impact territorial significatif mais ne peuvent remplacer les politiques de développement territorial

Les politiques territoriales ne se suffisent pas à elles-mêmes. Elles doivent être coordonnées avec une palette large d'autres politiques publiques qui affectent significativement le développement des différents échelons géographiques (territoires, localités, régions transfrontalières, etc.) en structurant les options de développement à moyen et long terme. Tandis que les politiques sectorielles appliquent des standards nationaux qui, au moins en théorie, sont aveugles aux particularismes locaux, les politiques territoriales sont adaptées aux contextes locaux. Elles ont pour but de valoriser



leurs actifs spécifiques et d'améliorer le bien-être des communautés par l'ajustement des politiques publiques locales et nationales.

La plupart des pays du monde, ainsi que les organisations internationales, scindent les responsabilités exclusivement par secteur. Ainsi, les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Infrastructure, des Finances, de la Planification, de l'Environnement, de l'Agriculture, etc. sont chargés de leur domaine de responsabilité sur l'ensemble du territoire national. De même, les donateurs et leurs projets de financement sont organisés par secteur. Même s'il est efficace pour organiser les politiques, le prisme sectoriel peut empêcher une résolution efficace des problèmes et freiner le développement territorial :

- Les politiques sectorielles à elles seules ne relient pas directement les différentes dimensions du développement, les espaces et les parties prenantes qu'elles affectent. En particulier, elles ont tendance à ne pas tenir compte du savoir, des aspirations, des ressources et des dynamiques qui existent au niveau local. L'exemple type est la difficulté d'inclure « l'économie informelle » dans les stratégies de l'emploi qui sont généralement axées sur « l'économie formelle » (BAfD et al., 2012).
- Les ministères sectoriels ont tendance à intervenir à l'intérieur de leurs frontières administratives, au lieu de se concentrer sur les domaines fonctionnels dans lesquels les activités socio-économiques ont véritablement lieu.
- En l'absence d'une coordination étroite, les politiques sectorielles descendantes peuvent entraîner une duplication des projets, ce que la consultation des populations locales pourrait éviter. Les politiques décidées par un ministère peuvent aller à l'encontre des actions d'un autre⁵. La concurrence interministérielle constitue un frein supplémentaire à la coordination.
- Le prisme sectoriel a tendance à limiter les initiatives à un nombre réduit d'instruments spécifiques, quelle que soit la complexité des problèmes. Par exemple, une étude a montré que, sur les 30 pays africains qui ont élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, seuls trois pays d'Afrique (Djibouti, la Guinée et le Sénégal) disposent de stratégies urbaines assorties de budgets relativement bien définis. Le DSRP de la plupart des pays d'Afrique est axé sur la gouvernance, la croissance économique et l'infrastructure (Paulais, 2012, p. 75).

Il est possible de « décompartmentaliser » les politiques existantes en favorisant une approche territoriale et en développant des stratégies territoriales dans le but d'exploiter pleinement le potentiel des ressources régionales et des dynamiques spatiales de l'Afrique (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'est engagé dans cette direction en lançant son nouveau programme *Rural Futures*, qui vise à replacer le développement rural et local dans une perspective territoriale afin de favoriser la transformation structurelle de l'Afrique (NEPAD, 2010).

Toutefois, étant donné que les pays africains ont une expérience encore jeune des politiques territoriales et que les initiatives comme le programme *Rural Futures* en sont à leurs débuts, la question suivante peut se poser : les gouvernements ont-ils au moins amélioré ces politiques sectorielles à l'impact territorial significatif, et ainsi préparé le terrain pour une action plus stratégique aux niveaux local et territorial ? La section suivante apporte des éléments de réponse pour deux aspects primordiaux en la matière : les infrastructures et la décentralisation.



Il faut accélérer le développement des infrastructures pour atténuer la fragmentation territoriale

L'expansion des infrastructures est essentielle pour encourager le développement territorial et l'inclusion spatiale (BAfD, 2014). Des efforts de développement ont été déployés dans différents secteurs, avec des initiatives dans les secteurs du transport, des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'énergie.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) a été instauré en 2010 pour regrouper les nombreuses initiatives du continent en un dispositif homogène. Il est piloté par la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Banque africaine de développement. Ensemble, ces institutions ont défini une vision et un cadre stratégique pour les trois principaux secteurs mentionnés ci-après.

L'Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (2011) estime qu'il faudra chaque année 93 milliards USD pour répondre aux besoins d'infrastructure de cette région du monde, et que le déficit de financement se chiffre à 31 milliards USD par an (Foster et Briceño-Garmedia, 2010)⁶. Les pays riches en ressources naturelles peuvent utiliser la rente issue de ce secteur pour financer ces projets, mais beaucoup, en particulier les États fragiles, n'auront probablement pas cette possibilité.

Les réseaux de transport peuvent renforcer la connectivité entre territoires

Dans le secteur du transport, l'attention se concentre sur l'amélioration des corridors, des ports, des réseaux ferroviaires et des liaisons aériennes. Le prolongement des corridors transnationaux permet de relier l'arrière-pays aux ports internationaux. C'est le cas, par exemple, des neuf corridors qui font partie du projet de Réseau routier transafricain, conduit par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Union africaine. Des efforts ont été accomplis pour réduire les procédures de transit, la corruption et les délais. Les 44 pays qui ont libéralisé leurs liaisons aériennes à la suite de la Décision de Yamoussoukro, en 1999, ont enregistré une augmentation de la fréquence des départs de 40 % par rapport aux pays qui ont maintenu un régime restrictif (Abate, 2013). Dans l'ensemble, 60 % des 37 pays d'Afrique que la Banque mondiale a examinés pour établir son indice de performance logistique ont vu leurs résultats progresser entre 2010 et 2014.

L'amélioration de l'infrastructure de transport au profit du développement territorial reste difficile. Seules l'Afrique du Nord et l'Afrique australe se sont dotées de réseaux centralisés, qui assurent les liaisons avec quelques grands centres ou *hubs* (Ranganathan et Foster, 2011). En Afrique subsaharienne, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de transport nécessiteront un budget de 9.4 milliards USD par an, outre les 8.8 milliards USD d'investissements annuels (Foster et Briceño-Garmendia, 2010, p. 7).

L'infrastructure des TIC s'est développée rapidement

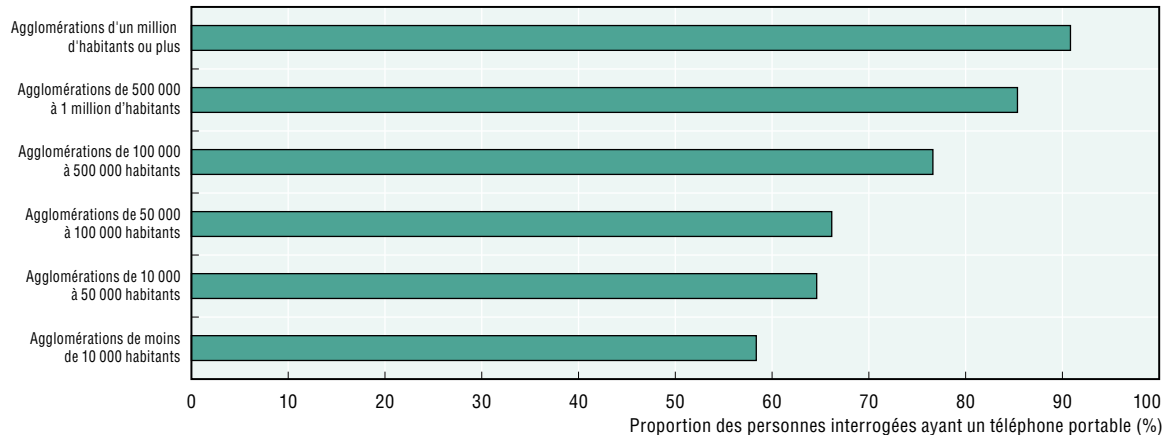
En Afrique, l'infrastructure requise pour les technologies de l'information et des communications (TIC) s'étend rapidement (BAfD et al., 2009). Certains pays, comme le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda en janvier 2015, ont signé des accords internationaux destinés à abaisser les frais d'itinérance (*roaming*).

Le plus délicat reste l'élargissement de l'accès au réseau Internet à haut débit aux pays sans littoral. Pour y parvenir, il faudra mettre en place des connexions transfrontalières supplémentaires avec les pays côtiers.



En Afrique, le taux d'accès à la téléphonie mobile est comparable à celui d'autres régions en développement, malgré de fortes disparités entre les grandes agglomérations urbaines et les zones où la population est plus dispersée. Le continent est un leader mondial dans le domaine des paiements par téléphone mobile. Le *Gallup World Poll* montre que l'accès à la téléphonie mobile est généralement inférieur dans les zones peu densément peuplées (graphique 2.2).

Graphique 2.2. Accès à la téléphonie mobile, en fonction du nombre d'habitants dans les agglomérations de l'Afrique



Source : Calculs des auteurs d'après le *Gallup World Poll* (2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207624>

Malgré un certain nombre d'initiatives, la coopération dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante

Dans le secteur de l'énergie, les pays ont constitué une infrastructure transnationale principalement grâce aux trois mécanismes suivants :

- Les **programmes d'interconnexion** sont destinés à regrouper différents marchés de l'énergie dans l'optique de comprimer les coûts, d'égaliser la charge appelée et d'accroître la stabilité en élargissant les marchés. Il s'agit notamment du corridor d'interconnexion pour l'électrification de l'Ouest (*Western Power Corridor*) entre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la Namibie et la République démocratique du Congo, du gazoduc ouest-africain entre le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, et de l'interconnexion électrique Bénin-Ghana-Nigéria-Togo.
- Des **pools** ont été créés pour améliorer l'accès des populations rurales à l'électricité et pour coordonner le développement du réseau électrique. La plupart sont situés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au sein du COMESA. De plus, le pool énergétique de l'Afrique centrale et le Comité Maghrébin de l'Électricité ont mis en place des réseaux et des marchés communs.
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC ont lancé des **projets de renforcement des capacités et de facilitation** pour l'infrastructure énergétique. Le pool d'électricité de l'Afrique de l'Est et celui de l'Afrique centrale prévoient de faire de même.



Malgré ces avancées, la coopération régionale dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante :

- **Son potentiel est inégalement exploité.** Le pool d'électricité de l'Afrique australe (SAPP) représente la majorité des échanges d'électricité en Afrique subsaharienne, soit 5.3 térawattheures d'électricité en 2012-13 (SAPP, 2013). L'Afrique du Sud exporte suffisamment d'énergie pour répondre à la quasi-totalité des besoins du Botswana et à près de la moitié de ceux de la Namibie. Les échanges d'électricité s'accroissent aussi entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Kenya et l'Ouganda, et entre Djibouti et l'Éthiopie.
- **L'infrastructure de transport de l'électricité** reste sous-développée, y compris dans les pools de l'Afrique australe. Dans d'autres régions de l'Afrique, le manque de financements et de capacités de production d'électricité empêche l'expansion des réseaux.
- **L'absence de coopération** entre entreprises d'électricité publiques freine nettement les échanges énergétiques intra-africains. Elle peut en effet nuire à la fiabilité de l'approvisionnement, ce qui pose problème aux pays importateurs qui en dépendent (AIE, 2014, p. 180).
- **L'instabilité politique** met en péril le développement de l'infrastructure et impose d'améliorer la coordination entre les pays qui se partagent de l'énergie, afin que l'approvisionnement soit assuré. Par exemple, le gazoduc ouest-africain, entre le Bénin, le Ghana et le Togo, a cessé de fonctionner pendant près d'un an à la suite de dommages causés par un navire pirate en 2012.

Encadré 2.4. Élargir l'accès des zones pauvres à l'électricité et à l'eau

Nombre de pays d'Afrique ont mis en œuvre avec succès des programmes de fourniture d'électricité aux ménages et aux territoires pauvres. Ainsi, la Côte d'Ivoire a porté le taux d'accès de sa population rurale à l'électricité de 29 % en 2012 à 37 % en 2013 (note pays des PEA). Certains pays, dont le Botswana, expérimentent des sources d'énergie renouvelable, comme le solaire, pour alimenter en électricité, à moindre coût, les zones isolées. Il faudrait néanmoins que ces programmes nationaux soient plus inclusifs. De fait, actuellement, le quintile de revenu le plus élevé capte environ 45 % des subventions directes à l'énergie, tandis que le quintile inférieur n'en reçoit que 8 % (FMI, 2013). Les programmes universels qui subventionnent la consommation d'électricité ne sont destinés qu'aux utilisateurs qui sont déjà raccordés au réseau, et excluent les pauvres dans les zones non couvertes, ainsi que ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais de raccordement.

Au Niger, les branchements sociaux, introduits en 2002, constituent un programme africain exemplaire, qui cible les pauvres. Ce programme subventionne le raccordement des ménages au réseau d'eau dans les zones urbaines déshéritées, en fonction des caractéristiques du logement. Il s'est révélé efficace : en seulement un an et demi, les taux d'accès ont atteint les objectifs du plan quinquennal (Tsimpo et Wodon, 2009).

D'autres pays d'Afrique, tels que le Mozambique et la Zambie, envisagent de s'inspirer du programme brésilien « *Luz para todos* » (de la lumière pour tous). Grâce à des aides venant d'entreprises privées, ce programme installe gratuitement l'électricité pour les consommateurs pauvres et a permis à l'État d'étendre l'approvisionnement énergétique à 15 millions de personnes, dans l'ensemble du pays.



La décentralisation politique, administrative et budgétaire évolue et pourrait contribuer au développement territorial inclusif

Une meilleure mobilisation des ressources locales pour accélérer la transformation structurelle des pays d'Afrique nécessite d'élaborer de manière efficace et efficiente des politiques publiques à l'échelon local. La capacité des systèmes de gouvernance à donner aux acteurs locaux les moyens d'être autonomes importe donc pour le développement territorial et l'inclusion spatiale⁷. La plupart des experts-pays des *Perspectives économiques en Afrique* considèrent la décentralisation comme l'un des deux domaines de l'action publique offrant le plus de possibilités d'encourager le développement territorial⁸. De fait, la décentralisation rencontre un large consensus, surtout en tant que mécanisme d'amélioration de l'accès aux services de base (Ahmad et al., 2005). Le terme revêt différentes significations : dans le présent rapport, la décentralisation désigne un processus d'autonomisation des acteurs locaux, de limitation des comportements de recherche de rente par les élites et de transfert de pouvoirs et de ressources de l'administration centrale aux échelons inférieurs⁹. Une décentralisation efficace a trois composantes : politique, administrative et budgétaire. Cette section montre que, dans la plupart des pays africains, la décentralisation budgétaire n'est pas aussi avancée que la décentralisation politique, ce qui limite la capacité des communautés locales à mobiliser leur potentiel économique.

La plupart des administrations centrales ont adopté la décentralisation politique

La **décentralisation politique** consiste le plus souvent à organiser des élections locales et à transférer des responsabilités à l'administration locale, laquelle doit rendre compte de ses actions (Elroy Africa, 2012, p. 18). Dans la plupart des pays, le nombre d'entités infranationales augmente nettement depuis les années 90, et l'ensemble du territoire relève désormais d'autorités locales élues (tableau 2.1). La décentralisation politique a considérablement avancé depuis. Et parmi les quelques pays africains qui n'ont pas encore décentralisé, la plupart prévoient de le faire¹⁰.

Tableau 2.1. Les grandes étapes de la décentralisation de la politique publique en Afrique

1983	Le Nigéria introduit des autorités locales élues et leur délègue d'importants pouvoirs.
1986	Le Maroc déploie une série de réformes constitutionnelles qui confèrent des moyens à ses autorités infranationales.
1991	L'Éthiopie institutionnalise un cadre d'autonomie au niveau infranational.
1995	En Ouganda, la décentralisation est inscrite dans la Constitution, puis dans la loi sur l'administration locale (1997).
1996	Le Sénégal adopte une loi sur la décentralisation, qui instaure 434 autorités locales.
1996	En Afrique du Sud, la Constitution post-apartheid place les municipalités au centre du développement local.
1998	En Tanzanie, le plan de réforme de l'administration locale engage une « décentralisation par délégation de pouvoirs ».
2000	Le Bénin (2002), le Niger (2004) et le Burundi (2005) organisent leurs premières élections locales.
2010	Par référendum, le Kenya décide de constituer des districts.
2012	Le Libéria lance sa politique nationale sur la décentralisation et la gouvernance locale.

La **décentralisation administrative** consiste à assigner des fonctions administratives et des responsabilités d'exécution aux échelons de gouvernance inférieurs. Actuellement, seuls l'Afrique du Sud et l'Ouganda affichent un niveau élevé de décentralisation administrative ; dans 10 pays d'Afrique sur 30, cette décentralisation reste modeste (Elroy Africa, 2012, p. 19). Le Togo, en particulier, n'a pas transféré de responsabilités de son État central à ses autorités locales, alors même que sa législation reconnaît l'autonomie administrative et financière (Banque mondiale, 2015). Cependant, la décentralisation administrative a avancé à grands pas en Afrique : la plupart des pays du continent ont créé divers organismes administratifs infranationaux chargés de planifier, d'accompagner, de suivre et de gérer l'action publique (USAID, 2010).

**Encadré 2.5. La décentralisation en Éthiopie**

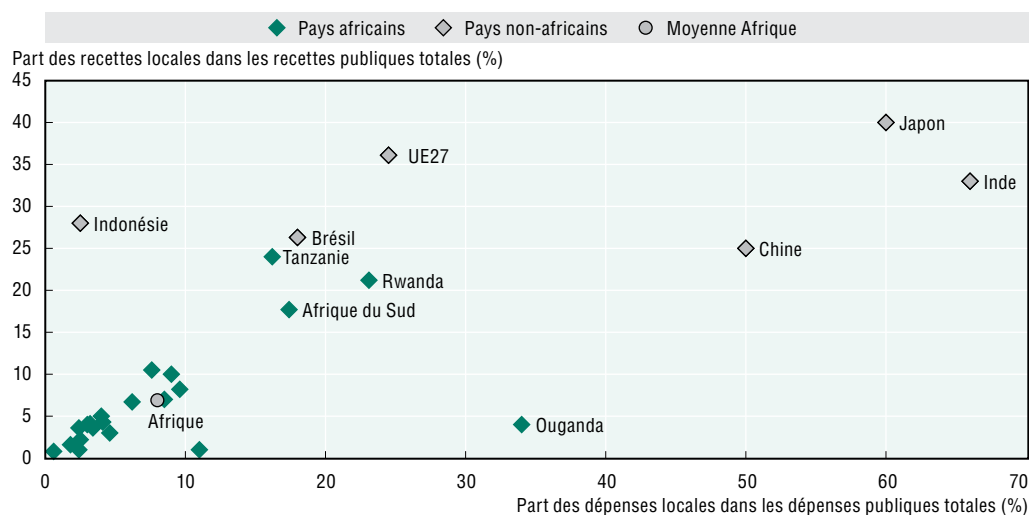
L'Éthiopie a réussi sa décentralisation politique, administrative et budgétaire en déléguant des responsabilités à ses autorités locales (les *woredas*) et en accroissant leur autonomie financière. La décentralisation y a très nettement amélioré les services locaux dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de la santé, surtout dans les territoires pauvres, même si les autorités locales ne disposent toujours pas de capacités suffisantes. La collaboration avec les organisations locales, telles que les associations parents-professeurs, a permis d'adapter les services publics à la demande de la population. Par exemple, l'emploi des langues locales à l'école primaire a engendré une augmentation du taux d'inscription dans ce cycle d'enseignement (Garcia et Rajkumar, 2008, xv-xvi, pp. 7-8).

Des réformes récentes ont renforcé la transparence et la responsabilisation. La population locale a ainsi pu amener les autorités à rendre des comptes et suivre les progrès de l'accès à des services essentiels de qualité, avec un retour d'information aux prestataires. Les plans d'action conjointe ont été étoffés grâce à des réunions entre les représentants des pouvoirs publics et les habitants, et ils ont significativement contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux, tout particulièrement de ceux relatifs à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'agriculture (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).

La décentralisation budgétaire est lente

La décentralisation budgétaire consiste à transférer des ressources financières et le pouvoir de générer des recettes aux autorités infranationales (Elroy Africa, 2012, p. 18ff). En Afrique, les recettes et les dépenses de l'administration locale sont nettement inférieures aux moyennes internationales. En moyenne, les recettes de l'administration locale représentent 7 % des recettes cumulées des échelons de gouvernement local, régional et national, et ses dépenses 8 % du total des dépenses (graphique 2.3)¹¹. À une extrémité de l'échelle, les autorités locales de l'Égypte, du Mozambique et du Togo entrent pour moins de 2 % dans le total des recettes publiques (Yatta, 2015, p. 14). À l'autre extrémité, les autorités locales de l'Afrique du Sud, du Rwanda et de la Tanzanie comptent pour plus de 16 % du total.

Graphique 2.3. Part de l'administration locale dans le total des recettes et dépenses publiques



Note : Le total des recettes et dépenses publiques inclut tous les échelons de l'administration existants (local, régional et national).

Sources : Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010) ; Yatta (2015) ; Paulais (2012) ; FMI (2014).

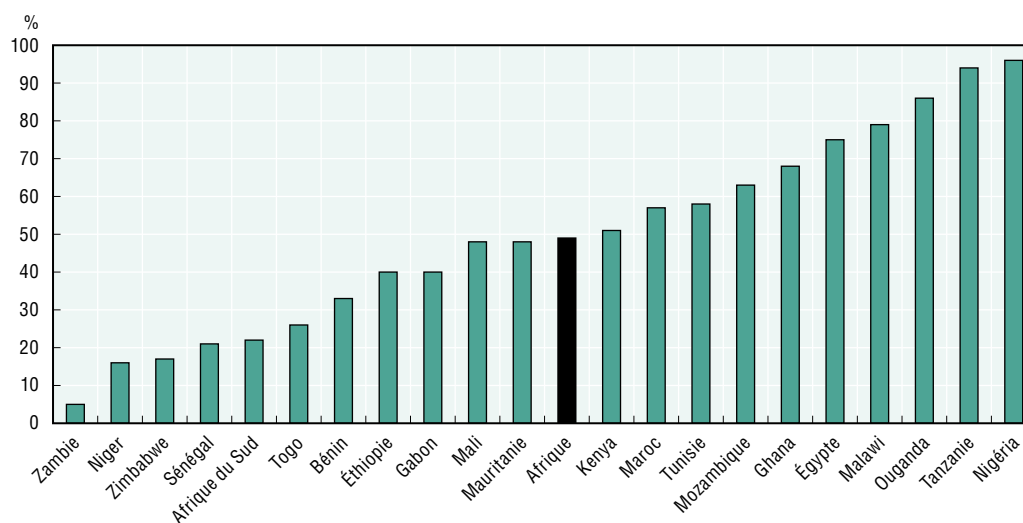
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207632>



Le faible degré de décentralisation budgétaire explique en partie le manque d'investissements dans l'économie locale. En moyenne, un maire africain dispose d'environ 1 000 fois moins de ressources que son homologue européen, malgré des besoins bien plus grands (Cour, 2015). Les autorités locales n'ont donc pas de capacités suffisantes pour investir dans l'infrastructure et les services locaux, alors même que la plupart des travailleurs du secteur informel dépendent massivement des investissements publics locaux pour pouvoir mener une activité dans l'espace public, par exemple le long des routes ou des trottoirs.

En fait, le plus souvent, les autorités locales sont fortement tributaires des transferts de l'État central, auxquels on reproche généralement de ne pas tenir compte des besoins qui sont différents d'un territoire à l'autre, et de limiter la capacité de l'administration locale à investir avec efficacité (Banque mondiale, 2009, p. 249 ; OCDE, 2009). Les autorités locales ne reçoivent qu'une petite fraction des taxes locales et communes, y compris dans les pays décentralisés comme l'Ouganda ou la Tanzanie et dans les pays fédéraux tels que le Nigéria (graphique 2.4). Par manque de poids financier, elles n'ont pas les moyens d'optimiser les actifs territoriaux, de faciliter l'appropriation locale ou de mettre en œuvre des politiques multisectorielles et localisées.

Graphique 2.4. Transferts de l'administration centrale en proportion des budgets locaux dans différents pays d'Afrique



Sources : Yatta (2015) ; Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207648>

Une meilleure gouvernance locale s'accompagne également d'une plus grande transparence. Une gouvernance locale transparente exerce de nombreux effets positifs sur le développement territorial. La gouvernance locale ne dépend pas des différents systèmes politiques (centralisés ou fédéraux), ni du type de décentralisation engagée par le pays :

- L'amélioration de la gouvernance locale peut aussi engendrer une meilleure coordination entre les échelons de gouvernement, les acteurs non étatiques et la communauté internationale et, partant, contribuer à l'articulation des politiques sectorielles (Demante et Tyminsky, 2008, p. 18)¹².
- Souvent, les autorités locales connaissent mieux les préférences et les actifs locaux (Yatta, 2015, p. 12)¹³.



- La gouvernance locale peut associer les organisations de la société civile, ainsi que les chefs traditionnels ou apparus plus récemment, ce qui est essentiel pour une gouvernance démocratique dynamique et pour l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique (Sy, 2009). Une structure de décision plus participative peut mieux gérer les conflits, car elle privilégie la prise de décision par consensus, d'où une accessibilité et une participation plus grande en perspective (Logan, 2011, p. 4 ; Sy, 2009). Dans le cadre d'une enquête Afrobaromètre portant sur 16 pays, 46 % des répondants estiment que les chefs des communautés sont davantage à l'écoute des besoins des populations. Ils ne sont respectivement que 30 % et 20 % à considérer que les membres des conseils locaux et les parlementaires sont réceptifs. La moitié des personnes interrogées jugent que les chefs traditionnels disposent d'une certaine ou d'une grande influence sur la gouvernance locale, et 57 % que leur influence devrait s'accroître (Afrobaromètre, 2008)⁴⁴.

Le manque de capacités locales et de transparence constitue le principal frein à une gouvernance décentralisée. La corruption est un problème universel, et il semble que les fonctionnaires locaux y soient particulièrement vulnérables (Paulais, 2012, p. 40). Les administrés dans les zones rurales et dans les quartiers urbains pauvres n'ont pas un niveau d'études ni des capacités suffisants pour accéder aux membres des conseils locaux et les influencer (Cabral, 2011, p. 8 ; Koelbe et Siddle, 2012 ; Yatta, 2015, p. 12). En l'absence de mécanismes de responsabilisation adéquats, les élites peuvent se servir des élections locales pour permettre à leur famille de conserver sa mainmise sur le pouvoir. Ainsi, en Sierra Leone, le développement progresse moins là où les familles dirigeantes ont accaparé les ressources (Acemoglu, Reed et Robinson, 2013).

Encadré 2.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique

Institut africain de la gouvernance (IAG). Né des discussions entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, ce centre de dialogue œuvre à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Basé au Sénégal, il organise des réunions et publie les résultats de ses recherches.

Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD). Créée en 2005 à Durban en tant que mécanisme consultatif de promotion du développement durable des établissements humains et placée sous la houlette de l'Union africaine, l'AMCHUD réunit les ministres africains du logement et du développement urbain. Elle traite de l'urbanisation, de l'accès aux services publics essentiels au niveau local, de la planification spatiale, du changement climatique et du développement économique.

Africités. Ce groupe organise des sommets auxquels participent les acteurs locaux et leurs partenaires internationaux, notamment des ministres des collectivités locales, des autorités locales et des élus, des représentants du gouvernement central, des organisations de la société civile, des chercheurs et des représentants du secteur privé. Africités a tenu six sommets depuis sa création : Abidjan (1998), Windhoek (2000), Yaoundé (2003), Nairobi (2006), Marrakech (2009) et Dakar (2012). Le Sommet de Dakar, dont le thème était « Construire l'Afrique à partir de ses territoires », a attiré quelque 5 000 participants.

Conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDEL). Elle réunit les ministres africains de la décentralisation et du développement local. La CADDEL a été créée lors du deuxième sommet Africités et est reconnue comme un comité technique spécial de l'Union africaine (UA) depuis 2007. La Journée africaine de la décentralisation et du développement local est commémorée dans tous les pays membres de l'UA sous l'égide de la CADDEL depuis 2011.



Encadré 2.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique (suite)

Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA). Elle constitue depuis 2003 le prolongement du Réseau « Dialogues sur la gouvernance en Afrique : Décentralisation et intégration régionale ». Elle stimule la discussion entre acteurs africains et non africains sur la gestion des affaires publiques et la gouvernance, via des échanges, des groupes d'action et ateliers thématiques.

Commonwealth Local Government Forum (CLGF). Créé en 1995, il réunit les ministères de la décentralisation et des collectivités locales, ainsi que les collectivités locales de 53 pays anglophones. Il œuvre à la promotion de la décentralisation grâce au renforcement des capacités, à l'apprentissage par les pairs, au partage d'informations et d'expériences, ainsi que par des recherches sur la mise en œuvre de la décentralisation en Afrique.

Global Local Forum (GLF). Créé en 2008, ce think-tank dédié au développement mutuel des territoires compte 32 États membres dans le monde, dont bon nombre en Afrique. Il vise à rassembler et à encourager l'échange d'idées sur le développement territorial afin d'influer sur l'aide internationale au développement et sur le dialogue entre les territoires.

Association internationale des maires francophones (AIMF). Fondée en 1979 sous la forme d'un réseau regroupant des villes francophones et leurs associations et reposant sur des valeurs communes, elle encourage une meilleure gouvernance des villes et l'échange d'expériences, mobilise des experts francophones de la planification territoriale et finance des projets de développement. La plupart des capitales et des grandes villes des pays africains francophones en font partie.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU). Section régionale pour l'Afrique de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), elle a été constituée en 2005 dans le but de bâtir l'unité africaine et de tirer le développement de l'Afrique depuis la base. Tous les deux ou trois ans, elle organise le Sommet Africités.

La prévalence d'« angles morts » dans les politiques publiques entrave l'efficacité des stratégies de développement et appelle à de nouvelles initiatives

Les instruments de politique territoriale, le développement des infrastructures et la décentralisation ont connu des succès et des échecs dans la promotion du développement territorial. Ils peuvent et doivent être rendus plus efficaces, par exemple en adoptant un cadre cohérent pour les politiques territoriales, en les coordonnant mieux avec les politiques sectorielles essentielles, et en élaborant des stratégies plus participatives qui prennent en compte les multiples dimensions des pratiques et des aspirations locales. Le chemin vers la mise au point de stratégies de développement plus efficaces est long néanmoins. Il requiert de construire et d'utiliser des tableaux de bord. Or les statistiques et les connaissances sur les territoires sont encore trop imparfaites pour permettre aux décideurs de saisir pleinement l'ampleur et la nature des dynamiques en mutation rapide qui caractérisent l'Afrique, et qui font l'objet du chapitre 1.

L'insuffisance des statistiques fait obstacle à l'élaboration des politiques

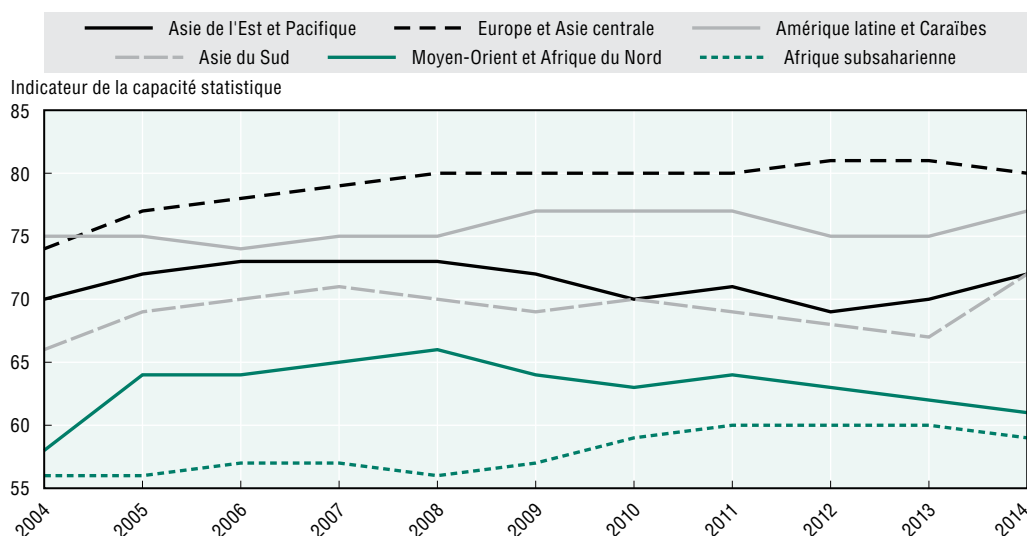
Limites des statistiques nationales et infranationales

Les pouvoirs publics ne disposent souvent pas des statistiques et de la confiance nécessaires des économies territoriales. Et ils ne peuvent pas agir de façon efficace sans une « politique des grands nombres » (Desrosières, 2000). En particulier, malgré



l'amélioration observée depuis quelques années, l'infrastructure statistique de l'Afrique subsaharienne est en retard sur celle des autres régions (graphique 2.5). Les premiers recensements menés en trois décennies à Djibouti, au Libéria et au Togo ont notamment appelé à une « renaissance statistique » africaine (Kiregyera, 2013).

Graphique 2.5. Capacités statistiques des pays en développement dans certaines régions, 2004-14



Source : Banque mondiale (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207650>

Qu'elles s'appuient sur des recensements, sur le produit intérieur brut (PIB) ou sur des données administratives, les statistiques restent souvent incomplètes et peu fiables, même si l'on note une légère amélioration. Certains experts continuent d'évoquer la « tragédie statistique » de l'Afrique (Devarajan, 2013 ; Jerven, 2013). Les retards dans la collecte et le traitement réduisent sensiblement la fiabilité des données. Au cours des 30 dernières années, 7 pays n'ont mené aucun recensement de la population et du logement, et 19 pays ne réalisent pas de recensement régulier tous les dix ans (Nations Unies, 2010). Il faut en moyenne un an et demi pour obtenir les chiffres du PIB en Afrique subsaharienne (AGNA, 2013, p. 4). Par ailleurs, d'autres données administratives font défaut. Ainsi, 56 % des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne n'ont pas de certificat de naissance (UNICEF, 2013, p. 15).

Les statistiques infranationales se cantonnent à une poignée de variables de base qui ne sont pas suffisantes pour comprendre les économies territoriales. Dans une grande mesure, seuls les recensements, les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes agricoles et les registres de l'état civil permettent de collecter des données infranationales. Avec leurs budgets limités, leurs faibles capacités et leur surcharge de travail, la plupart des bureaux statistiques nationaux ne peuvent pas produire des statistiques infranationales en plus des données nationales. Les organisations internationales qui financent la production de statistiques accordent souvent la priorité aux données comparables sur le plan international, mais les définitions des concepts et des unités d'analyse posent souvent problème à l'échelon infranational. Ainsi, les données relatives aux exploitations agricoles ne s'intéressent pas aux individus, en particulier aux paysans sans terre. Bien souvent, les pays recourent à des méthodes d'estimation différentes, ce qui restreint la comparabilité des données. Enfin, les priorités des organisations internationales



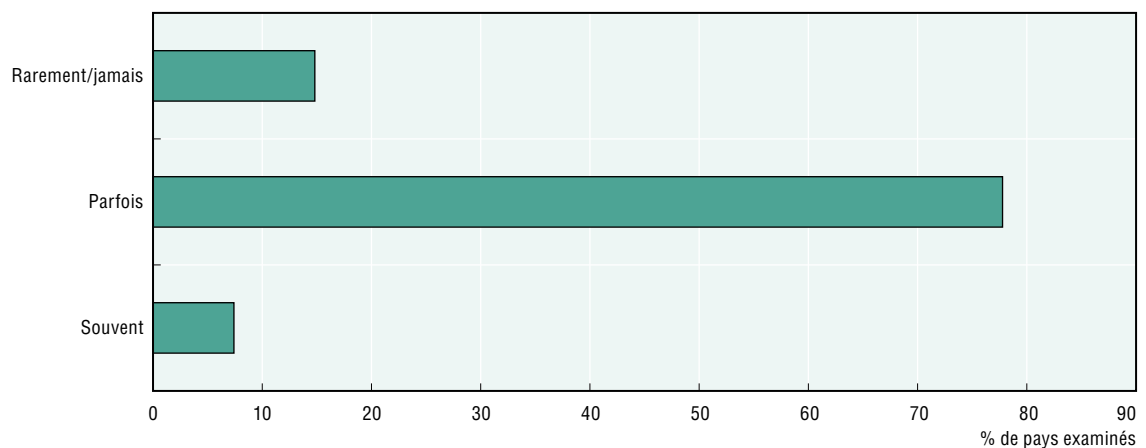
évoluent en fonction des agendas internationaux (lutte contre la pauvreté, changement climatique ou inégalités), ce qui permet difficilement de conserver une base stable d'indicateurs essentiels¹⁵.

Certains secteurs échappent aux lacunes statistiques

L'insuffisance des données statistiques masque l'importance du revenu ainsi que des activités agricoles et domestiques dans les zones rurales. On dénombre beaucoup d'études de cas sur les dynamiques rurales, les systèmes agraires et les exploitations familiales, mais les statistiques relatives au revenu rural sont plus rares. Les systèmes de données concernent principalement la production agricole et s'intéressent peu aux activités des ménages agricoles. Les enquêtes effectuées par la Banque mondiale dans le cadre de son étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS), qui vise à lutter contre la pauvreté, ne portent que sur un nombre restreint de pays. Les enquêtes se concentrent davantage sur les dépenses des ménages que sur leurs revenus et davantage sur les ménages urbains que sur les ménages ruraux. Seule l'enquête sur les ménages de la base de données RIGA de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale, relative aux activités rurales génératrices de revenus, s'intéresse spécifiquement aux revenus ruraux (Carletto et al., 2007), mais elle ne porte que sur six pays africains¹⁶. Les enquêtes sur les ménages ruraux menées en 2008 par le programme RuralStruc en Afrique du Nord et dans plusieurs parties de l'Afrique subsaharienne ont montré que l'activité agricole était importante et la diversification large, à quelques exceptions près. Cependant, elles ont également mis au jour la faible rentabilité des activités non agricoles (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012).

En conséquence de ces problèmes, les autorités nationales n'utilisent que rarement les statistiques rurales et urbaines (graphique 2.6).

Graphique 2.6. Fréquence d'utilisation des statistiques rurales ou urbaines pour l'élaboration des politiques publiques



Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207664>

Les statistiques sont donc susceptibles de laisser de côté des pans entiers d'une population et certains secteurs de l'économie. Les zones reculées sont parfois négligées du fait des restrictions budgétaires, et se trouvent par conséquent sous-représentées dans les statistiques nationales. En outre, les enquêtes statistiques nationales ne tiennent pas compte du secteur informel, alors qu'il représente généralement plus des trois quarts de l'économie (CEA-ONU, 2014 ; Kratke et Byiers, 2014).



Une représentation incomplète des catégories de population défavorisées peut fortement affecter le bien-être de ces populations. Les chiffres du recensement au Nigéria, par exemple, orientent le redécoupage administratif et les allocations budgétaires concernant notamment l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement et le bien-être (Bamgbose, 2009). On en sait peu sur les populations défavorisées dans les zones instables que sont par exemple la République centrafricaine, l'Est de la RDC, la Corne de l'Afrique, la Libye, le Mali et le Nord du Nigéria, alors même que la croissance démographique qu'enregistrent ces zones appelle à mieux les comprendre de toute urgence. C'est également le cas des « zones incontrôlées » d'Afrique de l'Ouest, où le terrorisme djihadiste et le trafic d'armes sont favorisés par la crise libyenne. La menace que constitue Boko Haram déplace l'ancienne dynamique territoriale depuis l'intérieur du continent vers la côte, notamment les zones pastorales qui revêtent une importance primordiale pour plusieurs pays (voir l'encadré 2.7).

Encadré 2.7. Quel avenir pour les espaces pastoraux ?

Les grands espaces saharo-sahéliens partagés avec l'Afrique du Nord, de la Mauritanie à la Somalie, sont des régions arides dont les ressources aléatoires et disséminées ne sont adaptées qu'à la transhumance du bétail. Même si les données sur l'économie pastorale sont limitées, on sait que ce secteur est important en termes de PIB, de recettes fiscales et de recettes d'exportation dans des pays comme l'Éthiopie, le Niger et le Soudan (Hesse et MacGregor, 2006). C'est aussi une composante importante des échanges commerciaux de la région.

Malheureusement, de nombreuses menaces planent sur les espaces pastoraux. L'accroissement de la population, les tensions exercées sur les terres et les chocs économiques et politiques menacent le mode de vie et le savoir des bergers. De plus, par leur trafic d'armes, de nombreux groupes violents et extrémistes déstabilisent le Sahara et le Sahel.

Les conférences régionales qui se sont tenues à Ndjamena et à Nouakchott en 2013 ont souligné l'importance des zones pastorales. Elles ont appelé à concentrer les stratégies de développement sur l'élevage car il garantit une présence régulière dans les zones reculées. La décentralisation a été énoncée comme une priorité, avec pour objectif l'intégration complète des groupes pastoraux nomades et sédentaires dans l'économie, la gouvernance territoriale et le débat public (CSAO/OCDE/AFD, 2013).

Comment combler les lacunes de l'information sur les économies locales

Plusieurs initiatives cherchent à combler les lacunes de l'information relative aux économies locales. En 1997, le Club du Sahel de l'OCDE et le Partenariat pour le développement municipal (PDM) ont élaboré le programme ECOLOC (Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest) afin de comprendre les économies urbaines et rurales ainsi que leur évolution. ECOLOC recourt à une approche démo-économique et porte sur 22 villes d'Afrique de l'Ouest et leur arrière-pays¹⁷. Avec son Programme sur la relance des économies locales, le Burkina Faso a porté ECOLOC à l'échelle nationale en 2002. Lorsque le PDM a été restructuré en 2007, et qu'il a été intégré à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, des initiatives analogues ont vu le jour au Swaziland et en Tanzanie. Cependant, la faiblesse du financement fait obstacle au développement d'ECOLOC, malgré le besoin qui existe de mieux comprendre les spécificités locales.

L'étude sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS) a été publiée en 1998 par le Club du Sahel de l'OCDE et cofinancée par la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Cour et Snrech, 1998). Elle avait pour objectif d'identifier les grandes tendances durables dans le contexte de la



récession qui a frappé l'Afrique subsaharienne dans les années 80 et à la suite du rapport de 1989 de la Banque mondiale intitulé *L'Afrique sub-saharienne : De la crise à une croissance durable, Étude des perspectives à long terme*. Au lieu d'adapter une approche sectorielle (santé, environnement ou industrie), l'étude WALTPS s'est concentrée sur la géographie humaine de cette région, à savoir sur la relation entre les habitants de l'Afrique de l'Ouest et leur environnement naturel¹⁸.

Les politiques de développement territorial doivent être intégrées aux stratégies de développement

Même si elle met en avant plusieurs réussites indéniables, l'analyse ci-dessus montre que les politiques visant à lutter contre les disparités territoriales et à favoriser l'inclusion spatiale en Afrique se heurtent à trois grands obstacles : elles ne peuvent pas s'appuyer sur des institutions et des capacités suffisantes, elles sont trop lentes à relier les territoires entre eux et elles n'ont pas encore pu conférer des pouvoirs significatifs aux acteurs locaux.

Plus fondamentalement, les données probantes réunies dans le présent chapitre confirment également les observations du chapitre précédent : en segmentant strictement leurs efforts de promotion du développement en fonction des secteurs économiques, les autorités nationales ont tendance à faire fi de l'évolution rapide des dynamiques territoriales, un problème aggravé par l'insuffisance des statistiques et du savoir locaux. Et en recourant essentiellement à des approches descendantes, elles empêchent les agents privés et publics au niveau local de libérer et d'exploiter le potentiel économique de leur territoire. En fin de compte, les pays ne sont guère à même de relever les défis de la transformation structurelle, qui est un processus multisectoriel et localisé, ni d'exploiter le potentiel de leurs nouvelles dynamiques démographiques et spatiales.

Pour placer les individus et les lieux au cœur de la transformation structurelle, il faut donc plus que des politiques ciblées telles que celles analysées plus haut. Il faut des stratégies de développement innovantes qui s'appuient sur une approche spatiale pour énoncer les différentes politiques sectorielles et qui donnent aux agents locaux les moyens de mettre à profit le potentiel des différents territoires. Le chapitre suivant portera sur les solutions.



Notes

1. L'Angola et la Mauritanie sont deux pays qui se sont récemment dotés de zones économiques spéciales. L'Angola est en train d'instaurer plusieurs ZES industrielles telles que celles de Luanda-Bengo, de la région minière/industrielle de Cassingo et des zones agro-industrielles de Pungo a Dongo. Dans ces zones, l'État accorde des incitations fiscales pour les investissements dans les secteurs non pétroliers, et encore plus d'avantages pour les investissements dans les territoires défavorisés. Loin d'opter pour des ZES orientées à l'exportation, l'Angola s'est, dans un premier temps, concentré sur la production locale afin de remédier aux pénuries sur son marché intérieur (ANGOP, 2012). En janvier 2013, la Mauritanie a créé la ZES de Nouadhibou, une zone économique exclusive s'étendant sur 230 000 km² et pouvant traiter 1.5 million de tonnes de poisson par an (note pays des PEA).
2. On peut également citer le cas du Gabon et du Kenya. Au Gabon, le *Plan Stratégique Gabon Émergent* 2015 prévoit la création de dix pôles de croissance fondés sur les avantages concurrentiels de chaque territoire. Dix pôles industriels sont destinés à promouvoir un développement territorial équilibré et à diversifier l'économie dans les hydrocarbures, les activités minières, le bois/la foresterie, l'agriculture et l'agroalimentaire (note pays des PEA). De son côté, le Kenya investit 14.5 milliards USD pour instaurer un pôle industriel autour des technologies de l'information et des communications (TIC) à Kona. Ce projet témoigne de l'ambition du gouvernement, qui entend bien consolider la place de plateforme des TIC dont bénéficie le pays dans la région.
3. Par exemple, le fait que le développement de l'infrastructure était négligé dans le Nord de la Côte d'Ivoire peut avoir joué un rôle dans la partition du pays entre ses territoires Nord et Sud entre 2002 et 2011.
4. Il convient de mentionner également la Sénégalie et le corridor de développement Maradi-Katsina-Kano (MKK).
5. En Afrique du Sud, on s'est aperçu que les subventions du ministère des Transport destinées aux transports publics n'allaient pas dans le sens des priorités du ministère du Logement. Ce dernier a en effet financé des projets de logements à grande échelle sur des terrains bon marché et reculés, et, par conséquent, les habitants pauvres sont contraints d'effectuer de longs déplacements quotidiens depuis des zones situées en dehors du réseau de transports publics (OCDE, 2008).
6. Dont 60 milliards de dollars US par an d'investissements et 33 milliards par an en opérations et maintenance dans les secteurs suivants : TIC, irrigation, énergie, transport, eau et assainissement.
7. La gouvernance est l'ensemble des règles formelles et informelles qui régissent la prise de décisions et la mise en œuvre de la politique publique. La gouvernance multiniveaux désigne spécifiquement la coordination entre les échelons de gouvernance supranational, national, méso et local. Elle englobe l'éventail des acteurs publics, privés et non-étatiques, tels que les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, et le secteur privé, ainsi que les différents niveaux de gouvernement qui participent directement ou indirectement à l'élaboration de la politique publique.
8. Une bonne décentralisation doit promouvoir la gouvernance locale, suivant le principe de subsidiarité : un échelon de gouvernement supérieur ne devrait pas prendre des mesures qu'un échelon inférieur pourrait prendre de manière plus efficace. La subsidiarité permet des décisions les plus proches possible du citoyen. Elle préserve la transparence grâce à des contre-pouvoirs à différents niveaux de gouvernance. Ce principe peut guider la décentralisation dans tous les types de systèmes politiques, qu'il s'agisse d'États centralisés ou fédéraux.
9. Les différents degrés de la décentralisation sont les suivants :
 - La déconcentration (décentralisation administrative) réassigne l'exécution des fonctions administratives à des niveaux de gouvernance inférieurs. L'État central conserve le pouvoir décisionnel.
 - La délégation est le transfert de certaines responsabilités de l'administration centrale à des niveaux de gouvernance inférieurs. Elle confère une plus grande autonomie vis-à-vis de l'administration centrale que ne le fait la déconcentration.
 - La dévolution (décentralisation politique) signifie que les échelons de gouvernement inférieurs décident, mettent en œuvre et financent certaines responsabilités, qui échappent en grande partie au contrôle direct de l'administration centrale.
10. En janvier 2012, le Libéria s'est doté d'une politique nationale pour la décentralisation et la gouvernance locale. Cette politique n'est pas encore pleinement déployée en raison d'un désaccord sur l'élection directe des maires (Fallah, 2014).



11. On peut mesurer le degré de décentralisation budgétaire par la part des dépenses infranationales dans le total des dépenses publiques (Charbit, 2006, p. 2).
12. Les programmes élaborés au niveau central comportent des limites bien connues. C'est par exemple le cas du programme d'éducation PRODEC et du programme PRODESS pour la santé au Mali, et du programme Hydraulique, santé et éducation au Bénin.
13. Au Bénin, en Guinée et au Mali, la décentralisation des services de santé primaires, transférés à des comités de la santé localement élus (et à l'administration locale au Mozambique) a amélioré le taux de vaccination et réduit la mortalité infantile en élargissant l'accès à des services de santé d'un coût abordable (Mehrotra, 2006, p. 269 et p. 278ff). Au Burkina Faso, un programme analogue, axé sur la décentralisation administrative du secteur de l'éducation, a amélioré les résultats des élèves et la motivation des enseignants, même si la rémunération de ces derniers est inférieure au salaire standard (Ngaruko, 2003, p. 137f).
14. L'échantillon comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.
15. Les indicateurs du développement dans le monde, par exemple, ont cessé de présenter des données sur l'emploi dans l'agriculture, alors que la base de données est passée de 400 indicateurs en 2001 à environ 1 300 en 2015.
16. L'Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA), lancée en 2009 pour étudier les revenus agricoles dans sept pays africains, constituera progressivement une base de connaissances utile.
17. Le programme a utilisé des matrices locales de responsabilité sociale, liées à des matrices nationales et s'appuyant sur des enquêtes de terrain. La spatialisation est effectuée à trois niveaux d'analyse : l'espace territorial entre les villes et l'arrière-pays, l'espace rural local et les centres urbains. Il englobe les stratégies des acteurs locaux (administration centrale, autorités locales, opérateurs privés, organisations de la société civile et donateurs), et leurs ressources financières, sociales et religieuses, ainsi que les stratégies des organismes de coopération et de coordination (CSAO/PDM, 2001 ; Yatta, 2006 ; CSAO/OCDE, 2013).
18. Le principal objectif de l'étude était de souligner (a) les interactions de long terme entre les dynamiques de peuplement, c'est-à-dire la croissance et la redistribution de la population au sein de chaque pays et sur l'ensemble de la région, et les processus économiques et sociaux et (b) l'évolution de quatre facteurs interdépendants au sein de la sous-région : la population, la dimension spatiale des peuplements humains, la dynamique des marchés et les changements socio-politiques.



Références

- Abate, M. A. (2013), *Economic Effects of Air Transport Liberalization in Africa*, Swedish National Road and Transport Research Institute.
- Acemoglu, D., T. Reed et J. A. Robinson (2013), « Chiefs: Economic development and elite control of civil society in Sierra Leone », *Journal of Political Economy*, vol. 122, no 2, pp. 319-368, <http://economics.mit.edu/files/9074>.
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2015), « Is there a curse of resources? The case of the Cameroon », *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty Blog*, <http://whynationsfail.com/blog/2013/5/16/is-there-a-curse-of-resources-the-case-of-the-cameroon.html> (consulté le 23 mars 2015).
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2013), *Why Nations Fail, The Origins of Power, Prosperity and Poverty*, Crown Publishers, New York.
- Afrobaromètre (2008), *National Public Attitude Surveys on Democracy and Governance in Africa, Round 4* (base de données), www.afrobarometer.org/data/data-rounds-merged (consulté le 25 mai 2015).
- AGNA (2013), « Statistics for good economic governance, regional integration and sustainable development in Africa », *African Project on the Implementation of the 2008 System of National Accounts: Phase I*, African Group on National Accounts, http://mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/09/ProDoc-on-SNA_2013-09-03.pdf.
- Ahmad, J. et al. (2005), « Decentralization and Service Delivery », *Policy Research Working Paper*, no 3603, Banque mondiale, Washington, DC.
- AIE (2014), « Africa energy outlook: A focus on energy prospects in sub-Saharan Africa », in *World Energy Outlook 2014*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/weo-2014-en. Résumé en français : « Africa Energy Outlook : Une étude sur les perspectives énergétiques de l'Afrique subsaharienne » : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO_Africa_French.pdf
- Alvergne, C. (2013), *Le défi des territoires, comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- ANGOP (2012), *Creation of Special Economic Zone Boosts Economy Diversification*, Angola Press News Agency, www.portalangop.co.ao/angola/en_us/noticias/economia/2012/9/41/Creation-Special-Economic-Zone-boosts-economy-diversification_e2f8302a-5171-4b7c-9283-f6edffe14834.html (consulté le 15 janvier 2015).
- ARFE (2012), *Possibilités de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Une contribution au processus d'intégration régionale*, Association des régions frontalières européennes, Gronau.
- BAfD (2014), *La Revue annuelle 2014 sur l'efficacité du développement*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD (2012), *Tunisie : Défis économiques et sociaux post-Révolution*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/OCDE (2009), *Perspectives économiques en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2009-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Bamgbose, A. (2009), « Falsification of population census data in a heterogeneous Nigerian state: The fourth republic example », *African Journal of Political Science and International Relations*, vol. 3/8, Lagos, pp. 311-319.
- Banque mondiale (2015), *Country Policy and Institutional Assessments CPIA* (base de données), Operations Policy and Country Services, Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA>, (consulté le 31 mars 2015).
- Banque mondiale (2014), *World Bank Bulletin Board on Statistical Capacity* (base de données), Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/data-catalog/bulletin-board-on-statistical-capacity>.
- Banque mondiale (2013) « Improving trade and transport for landlocked developing countries », *World Bank Contributions to Implementing the Almaty Programme of Action, a Report Preparing the Ten-Year Comprehensive Review*, Banque mondiale, Washington, DC.



- Banque mondiale (2009), Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5991>.
- BBC (2015), « Egypt unveils plans to build new capital », BBC News: Business, BBC, www.bbc.com/news/business-31874886 (consulté le 20 mars 2015)
- Bräutigam, D. et X. Tang (2014), « Going global in groups: structural transformation and China's special economic zones overseas », *World Development*, vol. 63, Elsevier, pp. 78-91, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002222.
- Bryceson, D. F. (2002). « Multiplex livelihoods in rural Africa: Recasting the terms and conditions of gainful employment », *Journal of Modern African Studies*, vol. 40/1, pp. 1-28.
- Burgess, R. et al. (2014), *Our Turn to Eat: The Political Economy of Roads in Kenya*, manuscrit, London School of Economics and Political Science, Londres, www.roadswater.org/wp-content/uploads/2013/10/our-turn-to-eat-political-economy-of-road-construction-in-Kenya.pdf.
- Byiers, B. et F. Rampa (2013), « Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP », *ECDPM Discussion Paper*, no 138, Centre européen de gestion des politiques de développement, www.ecdpm.org/publications/corridors-power-plenty-lessons-tanzania-mozambique-implications-caadp/.
- Byiers, B. et J. Vanheukelom (2014), « What drives regional economic integration? Lessons from the Maputo development corridor and the North-South corridor », *ECDPM Discussion Paper*, no 157, Centre européen de gestion des politiques de développement.
- Cabral, L. (2011), « Decentralization in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers*, no 020, Future Agricultures, Brighton.
- Carletto, G. et al. (2007), « Rural income generating activities in developing countries: Re-assessing the evidence », *Journal of Agricultural and Development Economics*, vol. 4/1, pp. 146-193.
- CEA-ONU (2014), *Annuaire statistique pour l'Afrique 2014*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba et Tunis.
- Chaponnière, J. R., D. Perreau et P. Plane (2013), « L'Afrique et les grands émergents », *A Savoir*, vol. 19, Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International et Agence française de développement www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/19-A-Savoir.pdf.
- Charbit, C. (2006), « European policy options for the distribution of competences across levels of government », *Sigma Conference Working Documents*, Ankara.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010), *Local Government Finance: The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- Cour, J. M. (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking? A conversation with Jean-Marie Cour », *DEV Talk Series*, OCDE, Paris.
- Cour, J. M. et S. Snrech (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, Étude en perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38513077.pdf>.
- CSAO/OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/9789264187443-fr.
- CSAO/OCDE (2005), « One park, three counties », *Cross-Border Diaries: Bulletin on West African Local-Regional Realities*, Éditions OCDE, Paris.
- CSAO/OCDE/BAfD (2013), « Élevage pastoral, une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens », *Summary Record of the Regional Symposium on Pastoral Livestock*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Agence française de développement, Paris.
- CSAO/PDM (2001), *Écoloc, gérer l'économie localement en Afrique : évaluation et prospective*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Partenariat pour le développement municipal, Paris.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision (base de données)*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 30 mars 2015).
- Demante M. et I. Tyminsky (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Études & Méthodes, IRAM, Paris.
- Desrosières, A. (2000), *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- Devarajan, S. (2013), « Africa's statistical tragedy », *Review of Income and Wealth*, vol. 59/S1, Banque mondiale, Washington, DC, pp. S9-S15, www.dx.doi.org/10.1111/roiw.12013.



- Diarrah, A. (2002), *Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale ouest-africaine : résultats du séminaire de Sikasso, 4-7 mars 2002*, Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest.
- DSNU (2012), *Citadins des taudis en zones urbaines* (base de données), Division Statistique des Nations Unies, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=711> (consulté le 20 mars 2015).
- Edgerton, R. (2002), *The Troubled Heart of Africa: A History of the Congo*, St. Martin's Press, New York.
- Elroy Africa (2012), « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », *Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Fallah, S. (2014) « Appointed by the president », D+C Development and Cooperation, www.dandc.eu/en/article/why-elected-local-governments-would-be-good-liberia, (consulté le 12 mars 2015).
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa, Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Banque mondiale, Washington, DC.
- FMI (2014), *Government Finance Statistics* (base de données), Fonds monétaire international, <http://elibrary-data.imf.org/FindDataReports.aspx?d=33061&e=170809> (consulté le 12 mars 2015).
- Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, Agence française de développement et Banque mondiale, Washington, DC, http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aicd_overview_english_no-embargo.pdf.
- Freund, C. et R. Nadia (2010), « What constrains Africa's exports? », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, n° 5184, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/TI73G3GA10>.
- Gallup World Poll (2013), *Gallup World Poll: Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide* (base de données), Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx, (consulté le 17 mars 2015).
- Garcia M. et A. S. Rajkumar (2008), « Achieving better service delivery through decentralization in Ethiopia », *World Bank Working Paper*, n° 131, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/6362>.
- Hesse, C. et J. MacGregor (2006), *Pastoralism: Drylands' invisible asset? Developing a framework for assessing the value of pastoralism in East Africa*, *Issue Paper*, n° 142, International Institute for Environment and Development.
- Hodler, R. et P. Raschky (2014), « Regional favouritism », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129/2, pp. 995-1033, www.dx.doi.org/10.1093/qje/qju004.
- Igue, J. et K. Zinsou-Klassou (2010), *Frontières, espaces de développement partagé*, Maîtrise de l'espace et développement, Karthala, Paris.
- Jerven, M. (2013), *Poor Numbers, How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about it*, Cornell University Press, New York.
- Jourdan, P. (2011), « Resource corridors (SDIs or DCs): Maximising the developmental impact of finite resources », *Présentation pour le séminaire de la Banque mondiale sur les régimes fiscaux du secteur minier*, Harare.
- Kingombe, C. et D. W. Te Velde (2012), « Structural transformation and employment creation: The role of growth facilitation policies in Sub-Saharan Africa », *Background Paper for the World Development Report 2013*, Overseas Development Institute, Londres.
- Kiregyera, B. (2013), « The dawning of a statistical renaissance in Africa », *Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure*, Simon Fraser University.
- Koelbe, T. A. et A. Siddle (2012), *The Failure of Decentralisation in South African Local Government: Complexity and Unanticipated Consequences*, UCT Press South Africa, Le Cap.
- Kramon, E. et D. Posner (2014), *Ethnic Favoritism in Primary Education in Kenya*, manuscrit non publié, www.sas.upenn.edu/polisci/sites/www.sas.upenn.edu/polisci/files/posner_draft_penn.pdf.
- Kratke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in Sub-Saharan Africa », *Discussion Paper*, n° 170, European Centre for Development Policy Management, Maastricht, www.ecdpm.org/dp170.
- Lafourcade, M. et J. Thisse (2008), « New economic geography: A guide to transport analysis », *Paris School of Economics Working Papers*, n° 2008-02, Paris School of Economics et École Normale Supérieure, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00586878/document>.
- Logan, C. (2011), « The roots of resilience: Exploring popular support for African traditional authorities », *Afrobarameter Working Paper*, n° 128, Michigan State University.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited, Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Africa, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.



- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world: An overview of rural change in Africa », in *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- McClelland, C. (2013), « Angola's middle class clamors for housing amid oil boom », *Bloomberg Business*, www.bloomberg.com/news/articles/2013-03-11/angola-s-middle-class-clamors-for-housing-amid-oil-boom (consulté le 21 mars 2015).
- Mehrotra, S. (2006), « Governance and basic social services: Ensuring accountability in service delivery through deep democratic decentralisation », *Journal of International Development*, vol. 18, pp. 263-283.
- Meredith, M. (2005), *The State of Africa*, Free Press, Londres.
- Moberg, L. (2014), « The political economy of special economic zones », *Journal of Institutional Economics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Mosha, A. C. (2004). *The Planning of the New Capital of Tanzania: Dodoma, an Unfulfilled Dream*, University of Botswana, Gaborone, www.etsav.upc.es/personals/iphs2004/pdf/148_p.pdf.
- Nations Unies (2010), *Population and Housing Census Programme* (base de données), <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm#AFRICA> (consulté le 17 mars 2015).
- NEPAD (2010), *The Rural Futures Programme: Rural transformation across the African Continent*, Secrétariat du NEPAD, Midrand.
- Ngaruko, F. (2003), « Political economy of reform for service delivery: The case for administrative decentralization in Africa », *Nordic Journal of African Studies*, vol. 12/2, pp. 134-163.
- Nyassogbo, G. K. (2010), « Maîtrise de l'espace et formation d'une nouvelle collectivité territoriale », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- OCDE (2009), « How Regions Grow », Policy Brief, OCDE, Paris, www.oecd.org/regional/searf2009/42576934.pdf.
- OCDE (2008), *OECD Territorial Reviews: Cape Town, South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264049642-en>.
- ONU-HABITAT (2013), *State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes en Afrique : L'enjeu de l'investissement local*, série L'Afrique en développement, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.
- Pazzanita, A. (2008), *Historical Dictionary of Mauritania*, Scarecrow Press, Plymouth.
- Posner, D. (2005), *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.
- PRDP (2007), *Peace Recovery and Development Plan for Northern Uganda*, Bureau du Premier ministre.
- Ranganathan, R. et V. Foster (2011), « East Africa's infrastructure, a continental perspective », *Policy Research Working Paper*, n° 5844, Sustainable Development Unit, Banque mondiale, Washington, DC.
- Robinson, J. A., R. Torvik et T. Verdier (2006), « Political foundations of the resource curse », *Journal of Development Economics*, vol. 79, Elsevier, pp. 447-468, http://scholar.harvard.edu/files/jrobinson/files/jr_polfoundations.pdf.
- Sackur, S. (2012), « Equatorial Guinea: Obiang's future capital, Oyala », *HARDTalk BBC*, British Broadcasting Corporation, www.bbc.com/news/magazine-20731448 (consulté le 24 février 2015).
- SAPP (2013), *Southern African Power Pool Annual Report 2013*, Southern Africa Power Pool, Harare.
- Sommers, M. (2005), « It always rains in the same place first: Geographic favoritism in rural Burundi », *Issue Briefing*, n° 1, African Programme, Woodrow Wilson International Centre for Scholars, Washington, DC, www.wilsoncenter.org/topics/pubs/IB001.pdf.
- Sy, O. (2009), *Reconstruire l'Afrique, vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.
- Teravaninthorn, S. et G. Raballand (2009), « Transport prices and costs in Africa: A review of the international corridors », *Directions In Development, Infrastructure Series*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Tsimpo, C. et Q. Wodon (2009), *Who Benefits from Electricity Consumption versus Connection Subsidies? Evidence from Niger*, Development Dialogue on Values and Ethics, Banque mondiale, Washington, DC.
- UNICEF (2013), *Every Child's Birth Right: Inequities and Trends in Birth Registration*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.



- USAID (2010), *Comparative Assessment of Decentralization in Africa: Final Report and Summary of Findings*, United States Agency for International Development (agence des États-Unis pour le développement international), Vermont.
- Wang, J. (2013), « The economic impact of special economic zones: Evidence from Chinese municipalities », *Journal of Development Economics*, vol. 101, Elsevier, pp. 133-147.
- Wrong, M. (2000), « The emperor Mobutu », *Transition*, vol. 81/82, pp. 92-112, www.jstor.org/stable/3137451.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales? », OECD Development Centre Think Piece, Éditions OCDE, Paris.
- Yatta, F.P. (2006), *Villes et Développement économique en Afrique : une approche par les comptes économiques locaux*, Collection « Villes », Éditions Economica, Paris.

Pour en savoir plus

- Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2001), « The colonial origins of comparative development: An empirical investigation », *The American Economic Review*, vol. 91/5, pp. 1369-1401.
- BAfD (2013), *Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis.
- Bell, M. et E. Charles-Edwards (2013), « Cross-national comparison of internal migration: An update on global patterns and trends », *Technical Paper*, n° 2013/1, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Christiaensen, L. et Y. Todo (2009), « Poverty reduction during the rural-urban transformation: The role of the missing middle », *Policy Research Working Paper*, n° WPS6445, Banque mondiale, Washington, DC.
- Christiaensen, L., J. Weerdt et Y. Todo (2013), « Urbanization and poverty reduction: The role of rural diversification and secondary towns », *Agricultural Economics*, vol. 44/4-5, pp. 435-447.
- Collier, P. et A. Venables (2011), *Plundered Nations? Successes and Failures in Natural Resource Extraction*, Palgrave Macmillan.
- McGranahan, G. et D. Satterthwaite (2014), « Urbanisation concepts and trends », *IIED Working Paper*, International Institute for Environment and Development, Londres.
- PARIS21 (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking », *Ms El-Iza Mohamedou commentaries on the DEV Talks Series*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Rodrik, D., A. Subramanian et F. Trebbi (2004), « Institutions rule: The primacy of institutions over geography and integration in economic development », *Journal of Economic Growth*, vol. 9, pp. 131-165.



Chapitre 3

Pour des stratégies de développement multisectorielles et spatialisées en Afrique

L'adoption d'approches localisées aidera les pouvoirs publics à articuler les politiques sectorielles plus efficacement pour accélérer la transformation structurelle. Ce chapitre propose une méthodologie en sept étapes pour la formulation des stratégies de développement. Il met ensuite en avant quatre priorités pour en faciliter l'opérationnalisation : élaborer des politiques éclairées grâce à de meilleures statistiques ; définir des priorités stratégiques intégrées sur la base d'études territoriales prospectives ; renforcer les capacités aux différents échelons de gouvernement ; enfin mobiliser des financements adéquats, tant au niveau local qu'au niveau national, pour le développement économique territorial.



En bref

En Afrique, les politiques spécifiques de développement territorial et d'inclusion spatiale ayant à ce jour peu d'effets, tous les échelons de l'administration publique doivent adopter des approches nouvelles, de moyen et de long terme. Le continent est confronté à des problèmes démographiques et d'aménagement du territoire qui sont de nature diverse et qui s'accroissent, ce qui impose de placer les populations et les territoires au centre des stratégies de développement, où s'articulent les politiques sectorielles. Ces stratégies localisées devraient s'intéresser de plus près aux niveaux infranational et transfrontière, car c'est là que se trouve le potentiel économique territorial encore inexploité en Afrique. De plus, elles doivent être élaborées et mises en œuvre avec la participation des acteurs économiques et sociaux de ces territoires, qui sont les mieux à même d'identifier et d'activer les ressources locales. Les stratégies de développement seront forcément propres à chaque pays et devront combiner différentes approches, en fonction de leurs problèmes économiques, démographiques et d'aménagement de l'espace respectifs. Pour la quasi-totalité des pays, toutefois, le financement du développement territorial impose de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources domestiques au niveau national et améliorer la légitimité budgétaire au niveau local.

Il faut redéfinir le processus stratégique pour promouvoir le développement territorial et l'inclusion spatiale

La nature et l'ampleur du défi que constitue la transformation structurelle de l'Afrique n'appellent pas seulement des politiques spatiales spécifiques : les stratégies de développement territorial doivent aussi être repensées. Une approche plus globale, à tous les échelons de gouvernement, est nécessaire pour libérer le potentiel des nombreux espaces dont est constitué chaque pays.

Une stratégie de développement est un bien public, qui requiert par conséquent un soutien public. Elle « a pour objectif fondamental le développement, la transformation de la société » (Stiglitz, 1998). Elle va au-delà de l'aspect économique pour relier l'élaboration des politiques publiques à la **vision** de l'avenir que partagent les acteurs et les populations. Elle fait intervenir un processus de définition des **priorités** à partir de cette vision. Contrairement à la planification indicative, une stratégie de développement ne cherche pas à faire cadrer la réalité avec cette vision, mais plutôt à guider la réflexion et les investissements à plus long terme dans un contexte incertain (ibid.).

Les stratégies de développement doivent être davantage qu'un ensemble de politiques sectorielles : le présent rapport avance qu'elles doivent constituer un cadre général permettant de concilier politiques sectorielles, politiques macroéconomiques et politiques localisées.

En effet, le chapitre 2 a montré que les politiques territoriales mises en œuvre dans les pays africains ont eu tendance à produire des actions insuffisamment coordonnées, et à cibler séparément des lieux spécifiques. Les politiques territoriales sont le plus souvent conçues et déployées par l'administration centrale, au moyen de ressources centrales, parfois au profit de telle ou telle catégorie d'agents. En conséquence, elles ne permettent pas d'exploiter pleinement le potentiel d'un pays, car elles négligent les lieux offrant apparemment peu de perspectives économiques, ou dont le potentiel est bridé par les intérêts établis. Même si ces politiques devenaient plus efficaces, avec davantage de ressources et de capacités, elles ne suffiraient pas à remédier aux conséquences des asymétries territoriales héritées du passé, ni à accélérer la transformation structurelle



des économies africaines. Les villes sont en pleine expansion, les zones rurales continuent de croître et connaissent des mutations rapides. Pourtant, une grande partie du potentiel susceptible de procurer les opportunités économiques et sociales indispensables aux nouvelles générations reste inexploité dans les territoires, hors de la portée de vue de l'administration centrale.

Cette section souligne qu'il faut revoir les approches classiques du développement territorial dans les pays d'Afrique, puis propose des actions concrètes pour l'élaboration de stratégies de développement sensibles à la dimension territoriale.

Les approches localisées et participatives peuvent libérer le potentiel des territoires

Les opportunités de croissance territoriale en Afrique passent trop souvent inaperçues, notamment du fait que les politiques publiques restent souvent focalisées sur la captation des rentes économiques externes, telles que les recettes d'exportation de matières premières ou l'aide internationale (voir le chapitre 1), mais aussi en raison d'un certain nombre d'« angles morts » qui empêchent les décideurs de saisir pleinement les dynamiques territoriales dans leurs pays (voir le chapitre 2). Le potentiel de croissance des territoires n'est donc pas suffisamment exploité pour dynamiser la croissance nationale, via la mobilisation de ressources locales spécifiques et l'attraction de nouveaux investissements directs étrangers.

On trouve des exemples de développement territorial réussi à divers stades de développement (voir les encadrés 3.1 sur la Chine, 3.2 sur les pays de l'OCDE et 8.5 sur le Brésil). Citant la Banque mondiale (1997), Stiglitz (1998) souligne « un indicateur de l'élaboration réussie d'une stratégie en Chine : si les différentes provinces de la Chine étaient considérées comme des entités statistiques distinctes, les 20 économies qui ont affiché la plus forte croissance au monde entre 1978 et 1995 auraient toutes été chinoises ». Cette situation contraste fortement avec celle de l'Afrique, où le développement reste largement concentré dans les grandes villes côtières (voir annexe 6.A3.).

Encadré 3.1. Stratégie et développement territorial de la Chine

La Chine a défini plusieurs stratégies de développement territorial qui l'ont aidée à gérer sa transition démographique et à renforcer les liens entre ses zones urbaines et rurales, accélérant ainsi sa transformation structurelle.

Les nombreux plans de développement territorial de la Chine sont loin de se limiter aux zones économiques spéciales (ZES) bien connues. C'est à la fin des années 70 que le Conseil d'État chinois a engagé à titre expérimental la création de ZES dans quatre villes du Sud du pays éloignées de la capitale. En 2008, après quatre vagues successives d'aides financières, 92 % des municipalités chinoises comptaient une zone économique spéciale. Les premières ZES ont permis des gains de productivité et un relèvement des salaires locaux, avec, en parallèle, une hausse modérée du coût de la vie mais quasiment aucun impact sur le prix des logements. En revanche, les ZES mises en place ultérieurement ont eu tendance à biaiser le choix de localisation des investissements directs étrangers, et ont entraîné une progression salariale plus faible. La Chine a encouragé l'implantation de ZES en Algérie, en Égypte, en Éthiopie, à Maurice, au Nigéria et en Zambie, avec plus ou moins de succès (Bräutigam et Tang, 2014 ; voir le chapitre 2).



Encadré 3.1. Stratégie et développement territorial de la Chine (suite)

Depuis 1999, les autorités nationales chinoises ont lancé trois stratégies de développement pour insuffler un élan aux économies territoriales : développement de l'Ouest de la Chine, plan de redynamisation du Nord-Est et plan de croissance de la Chine centrale. En 2008, la Commission nationale pour le développement et la réforme a dressé un catalogue des secteurs encouragés pour orienter l'investissement étranger dans le centre et l'Ouest de la Chine. Ce catalogue définit secteur par secteur des mesures incitatives, notamment fiscales et foncières, destinées à favoriser l'investissement dans certaines provinces, afin de rehausser l'attractivité des avantages compétitifs locaux et de permettre des avancées technologiques dans les secteurs ciblés. Cependant, des questions se posent à propos de la transparence, de l'environnement d'affaires et de la capacité des territoires à attirer l'investissement étranger (Huang, Joie et Sullivan, 2010).

En 2011, le douzième plan quinquennal de la Chine visait à rééquilibrer la croissance et la consommation des zones côtières vers l'arrière-pays. Ce plan prévoit un réseau connectant les zones urbaines à plusieurs territoires grâce à des corridors de développement. L'approche multiniveaux sur laquelle il repose consiste à promouvoir le développement local dans les villes, à relier celles-ci à leur arrière-pays et à assurer la connectivité entre les différentes provinces (Congrès national du Peuple, 2011).

Les enseignements tirés du développement territorial dans plusieurs pays (encadré 3.2) ont suscité l'apparition de nouveaux modèles qui peuvent être utiles pour remédier aux défauts des politiques territoriales passées en Afrique (tableau 3.1). L'approche traditionnelle, une intervention du sommet vers la base s'appuyant sur des subventions pour atténuer temporairement les inégalités territoriales, doit céder la place à un ensemble plus large de politiques destinées à accroître la compétitivité des territoires et mobiliser les ressources inexploitées. Au lieu de présumer que les territoires sont tous destinés à suivre un même sentier de croissance, cette nouvelle approche considère qu'ils disposent tous de ressources qu'ils peuvent mobiliser, même si elles sont de natures et à des échelles différentes, pour participer au développement du pays. Il n'est pas question de construire des « cathédrales dans le désert » en réalisant de gros investissements définis de manière exogène, mais d'inciter les acteurs locaux et extérieurs privés à maximiser l'utilisation des ressources territoriales et leur attractivité. Ce nouveau paradigme du développement territorial présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- une stratégie multidimensionnelle de long terme, couvrant un large éventail de facteurs qui influent directement et indirectement sur les performances des entreprises locales, ainsi que sur les acteurs économiques concernés ;
- la priorité aux actifs endogènes, notamment pour attirer et mobiliser les investissements exogènes ;
- la concentration des efforts sur les opportunités plutôt que sur les désavantages ;
- une approche participative multiniveaux, qui fait intervenir les administrations nationale, territoriale et locale, ainsi que d'autres acteurs, l'État central jouant un rôle fédérateur.

Tableau 3.1. L'ancien et le nouveau paradigme de la politique territoriale

	Ancien paradigme	Nouveau paradigme
Objectifs	Compenser provisoirement les désavantages liés à la situation géographique des territoires défavorisés	Exploiter le potentiel territorial sous-utilisé, améliorer la compétitivité des territoires
Stratégies	Approche sectorielle	Projets de développement intégré
Outils	Subventions et aides étatiques	Combinaison de capital immatériel et matériel (stock de capital, marché du travail, environnement d'affaires, capital social et réseaux)
Acteurs	Administration centrale	Différents échelons de gouvernement

Source : D'après OCDE (2010a).



Encadré 3.2. Enseignements tirés de la politique de développement territorial dans les pays de l'OCDE

L'OCDE envisage la politique de développement territorial comme un moyen de promouvoir la croissance économique sans compromettre l'inclusion sociale ni la viabilité environnementale à long terme. Depuis les années 90, les revues de la politique territoriale menées par l'OCDE livrent des enseignements essentiels sur la base des données provenant des pays membres :

- Il existe partout des opportunités de croissance. Même si les centres urbains densément peuplés affichent généralement une productivité et un produit intérieur brut (PIB) par habitant plus élevés, certaines zones rurales enregistrent une plus forte expansion (OCDE, 2009).
- Les facteurs qui tirent la croissance territoriale ont tendance à se renforcer mutuellement. Par exemple, l'amélioration de l'infrastructure peut être bénéfique à la croissance quand elle est associée à l'accumulation de capital humain et à l'innovation au niveau des territoires (OCDE, 2009). Les approches multisectorielles sont essentielles au développement territorial.
- Un cadre bien défini pour la politique territoriale peut permettre d'atteindre de nombreux objectifs, de réduire le nombre des arbitrages à opérer et de repérer les complémentarités entre les interventions. Pour produire des effets multisectoriels, les politiques territoriales doivent impérativement i) prendre en compte les actifs d'un lieu spécifique lors de l'élaboration des stratégies et ii) coordonner les différentes interventions sectorielles concernant ce lieu (OCDE, 2014a). Il arrive que les politiques territoriales se prêtent mieux au repérage des complémentarités entre les interventions, car, en général, leurs effets sont plus visibles localement. On peut maximiser la production nationale en exploitant le potentiel sous-utilisé et en privilégiant les actifs endogènes plutôt que les investissements et les transferts exogènes (OCDE, 2009).
- Les pouvoirs publics devraient déterminer le lieu approprié pour les interventions, lesquelles ne doivent pas forcément être calées sur les frontières administratives. Par exemple, le périmètre des services de santé pourrait ne pas coïncider avec celui de l'éducation. Au lieu d'ajouter des niveaux de gouvernement, il convient de donner la priorité à la production de données, d'outils et d'institutions qui favorisent la coordination verticale et horizontale à différentes échelles (OCDE, 2014b).

Les raisons de changer de paradigme sont multiples. Trois en particulier méritent d'être soulignées. La première concerne les asymétries d'information entre différents acteurs nationaux et locaux, qui rendent nécessaire la création d'opportunités et d'incitations pour que ces acteurs soient associés aux différents niveaux des structures gouvernementales. La seconde a trait à la nature des produits qui, du fait du développement territorial asymétrique du continent (voir chapitre 1), peuvent représenter des ressources encore inexploitées pour le développement. Souvent, ces ressources sont spécifiques à un territoire donné, comme le patrimoine culturel, le paysage et les ressources humaines rurales, etc., et peuvent être « activées » lorsqu'elles sont exploitées et qu'on leur assigne une valeur marchande (encadré 3.3). La troisième raison est que les arbitrages et les complémentarités entre investissements publics ne peuvent être déterminés qu'en fonction des endroits où ils sont effectués.



Encadré 3.3. Le développement territorial et l'activation des « ressources spécifiques »

Les **ressources génériques**, comme la main-d'œuvre non qualifiée et les matières premières, ne dépendent pas des particularités du lieu où elles se situent. Pour qu'elles permettent de promouvoir un développement intégré, toutefois, il faut souvent veiller à développer des liens en amont et en aval avec l'économie locale et les territoires voisins¹. Ainsi, dans le secteur de l'extraction de diamants, le Botswana, gros producteur mondial, a fait usage de son pouvoir de négociation pour promouvoir des liens en aval. Il a créé avec le leader du marché, le groupe De Beers, une coentreprise à parts égales pour exercer un contrôle sur l'offre en livrant un certain volume aux sociétés locales de taille et de polissage. Cette coentreprise crée des emplois en définissant des objectifs pour la formation des travailleurs locaux. Des sanctions sont prévues en cas de performances insuffisantes, afin que les incitations pour De Beers correspondent aux intérêts nationaux (BAfD et al., 2013).

Les **ressources spécifiques** proviennent, elles, des particularités d'un lieu et doivent être activées grâce à la stratégie commune des acteurs locaux. Elles dépendent des conditions économiques, sociales et institutionnelles du lieu où elles sont produites. Avant qu'elles puissent être activées, il faut les évaluer et les comptabiliser, ce qui est difficile, notamment parce que l'on ne sait pas précisément dans la plupart des pays d'Afrique comment les terres sont utilisées et parce que les statistiques sont souvent sommaires ou reposent sur des arpentages qui ne sont pas assez étendus (Kiregyera, 2013). Un moyen d'« activer » les ressources spécifiques consiste à utiliser et à développer les appellations d'origine pour les produits. C'est le cas, par exemple pour les figes sèches de Béni Maouche en Algérie et de Béni Khedache en Tunisie (tableau 3.2)². Ces produits peuvent ensuite servir à développer les autres actifs locaux et à diversifier les économies territoriales, par exemple par le biais du tourisme (Campagne et Pecqueur, 2014).

Tableau 3.2. Exemples de ressources spécifiques activées grâce à la participation des acteurs locaux

Ressources spécifiques locales	Pays	Effet sur le développement
Figes sèches de Béni Maouche Poivre d'Ighil Ali	Algérie	Gains de productivité, valeur ajoutée, hausse du revenu
Poivre blanc (IGP*) de Penja	Cameroun	Progression de la marge bénéficiaire, hausse du revenu, protection du produit
Figes sèches et tissage de Béni Khedache	Tunisie	Commercialisation et valorisation du produit, hausse du revenu
Prêt-à-porter de qualité	Madagascar	Création massive d'emplois industrialisation, essor des exportations
Patrimoine naturel et culturel du Parc régional W	Bénin, Burkina Faso, Niger, Nigéria	Écotourisme, tourisme culturel, plantation d'essences d'arbres locales, fabrication de produits à partir de ressources naturelles
Paysages du Tadla-Azizal	Maroc	Écotourisme, création d'emplois de guides touristiques locaux

* Indication Géographique Protégée.

Sources : AFD/CIRAD (2014) ; Campagne et Pecqueur (2014) ; Fukunishi et Ramiarison (2012) ; CSAO/OCDE (2005).

La formulation des stratégies de développement territorial en sept étapes

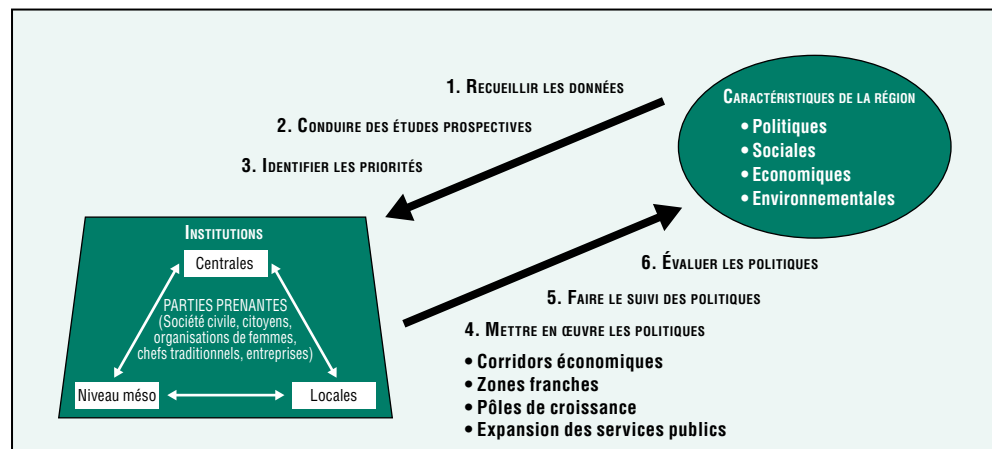
Sept étapes principales peuvent guider la formulation des stratégies de développement territorial. Le graphique 3.1 propose une méthode multidimensionnelle et participative pour élaborer une stratégie de développement territorial et activer les actifs locaux :

- Les acteurs et les institutions traditionnelles recueillent des données fiables, dont des statistiques, afin de connaître le mieux possible le territoire concerné. Cependant, le manque de données ne doit pas empêcher la poursuite du processus.



- Des scénarios relatifs à l'avenir du territoire sont établis grâce à des études prospectives et à des processus participatifs, tenant compte des incertitudes liées aux données manquantes (infra). Est ainsi définie une vision de l'avenir du pays, d'après le potentiel et les opportunités à l'échelon local.
- Sur la base de ces scénarios, ainsi que des conditions économiques, démographiques et spatiales qu'ils incluent, les acteurs et l'État déterminent des priorités intégrées et énoncent des politiques pluriannuelles destinées à les concrétiser. Ces priorités sont celles qui apportent le meilleur appui aux stratégies de développement à long terme du pays.
- Les multiples niveaux de l'administration publique, la société civile et les institutions traditionnelles mettent en œuvre ces politiques, d'autant qu'ils participent à la conception des scénarios, à la définition des priorités et aux étapes d'élaboration des politiques. Ils coordonnent leurs actions et recourent à des contre-pouvoirs formels et informels pour veiller à la transparence (voir l'encadré 3.6).
- La mise en œuvre des politiques fait l'objet d'un suivi par grandes priorités. Grâce à un cadre incitatif prédéfini, les différents échelons de gouvernement chargés de la mise en œuvre sont récompensés ou sanctionnés selon qu'ils atteignent ou non leurs objectifs spécifiques.
- Les effets des politiques déployées sont évalués de manière à permettre aux divers échelons de gouvernement de remédier aux inefficiences, d'adapter leurs plans pluriannuels et, en l'absence d'effets satisfaisants, de revoir et de redéfinir leur vision et leurs priorités.
- Les revenus fiscaux sont utilisés pour soutenir la stratégie dans son ensemble (cette étape n'apparaît pas dans le graphique ci-dessous).

Graphique 3.1. Un processus stratégique pour le développement territorial



Il faut porter une attention particulière aux quatre aspects suivants : l'élaboration de politiques éclairées en se fondant sur de meilleures statistiques, la définition des priorités stratégiques intégrées sur la base d'études territoriales prospectives, le renforcement des capacités aux différents niveaux de l'administration publique, et la mobilisation de ressources accrues pour financer la gouvernance à plusieurs niveaux.



De meilleures données permettent d'instaurer des mécanismes pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques

La mise en place de mécanismes pour définir et déployer des politiques mieux pensées aidera les pouvoirs publics à comprendre les spécificités des territoires et à prendre des décisions opportunes à mesure que les besoins évoluent dans leur périmètre d'action. Une culture de l'élaboration des politiques qui s'appuie sur des données factuelles facilite également la définition des objectifs et le suivi des avancées des performances du secteur public. Le programme du développement pour l'après-2015 met en avant la nécessité de recueillir davantage de données pertinentes sur le plan national. La Cible 17, en particulier, énonce une feuille de route ambitieuse pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, dans l'optique d'accroître la disponibilité de données de grande qualité, à jour et fiables, au niveau national, d'ici 2020. À l'horizon 2030, les pays en développement entendent collecter leurs propres statistiques relatives au développement durable, notamment des données ventilées et géo-référencées (PARIS21, 2015). Malgré d'importants efforts pour améliorer les capacités statistiques, la formulation de stratégies de développement territorial requiert des données infranationales de meilleure qualité, ce qui passe par i) une plus grande coordination entre bureaux statistiques et ministères³, ii) l'adoption de méthodes innovantes et d'un bon rapport coût-efficacité pour le recueil et le traitement des données, iii) un plus large partage des statistiques et autres informations entre acteurs, iv) l'amélioration de l'information sur la compétitivité économique et la qualité de la vie dans les différents territoires et v) la combinaison des statistiques officielles avec d'autres sources d'information (encadré 3.4). Le fait de permettre aux citoyens d'accéder aux statistiques officielles peut favoriser un débat démocratique sur les politiques publiques et accroître la responsabilisation⁴.

Encadré 3.4. Qu'est-ce qu'une zone urbaine fonctionnelle ?

« L'OCDE a mis au point avec la Commission européenne et Eurostat une méthode permettant de définir les zones urbaines en tant que zones économiques fonctionnelles de façon uniforme d'un pays à l'autre. [...] La méthode se décompose en trois grandes étapes :

- Délimitation des centres urbains contigus densément peuplés. [...] Tout d'abord, on utilise les données carroyées de la population à 1 km pour définir les centres urbains, en ne tenant pas compte des frontières administratives. Un centre urbain est formé de municipalités contiguës dont plus de 50 % de la population vit dans des carreaux « à forte densité ». Cette exploitation des données carroyées de la population pour la délimitation des centres urbains compense le fait que les unités administratives traditionnelles sont de taille inégale et très variable au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.
- Détermination des centres urbains interdépendants faisant partie de la même zone fonctionnelle. [...] On considère que deux centres font partie de la même zone urbaine fonctionnelle polycentrique lorsque plus de 15 % des habitants de l'un d'entre eux se rendent dans l'autre pour y travailler. Dans des pays où les distances domicile-travail s'allongent régulièrement, de grandes zones urbaines se développent de façon polycentrique, abritant des centres très densément peuplés qui sont physiquement distincts mais intégrés sur le plan économique.
- Définition de la périphérie ou zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle, rattachée aux centres urbains par les déplacements domicile-travail. [...] On considère que toutes les municipalités dont au moins 15 % des habitants occupant un emploi travaillent dans un centre urbain font partie de la même zone urbaine fonctionnelle. [...]



Encadré 3.4. Qu'est-ce qu'une zone urbaine fonctionnelle ? (suite)

Cette méthode présente des avantages évidents par rapport à la détermination des zones urbaines sur la base des frontières administratives :

- Elle prend en compte la zone d'influence socio-économique d'une ville. [...]
- [...T]ous les systèmes urbains nationaux d'au moins 50 000 habitants sont recensés, ce qui permet d'analyser des zones urbaines de différentes tailles, y compris des zones petites et moyennes.
- Elle permet de mettre en évidence des zones urbaines polycentriques, et ainsi de mieux illustrer l'organisation économique et géographique des zones urbaines et les liens entre elles.
- Elle permet d'analyser, pour chaque zone urbaine, les différents schémas d'urbanisation des centres et des municipalités environnantes (la « zone d'influence »).
- Elle offre un solide fondement analytique pour l'examen des enjeux en matière de gouvernance et du développement économique dans les zones urbaines fonctionnelles. » (OCDE, 2013a)

En Afrique, l'étude Africapolis adopte une approche géostatistique qui croise des données statistiques de population disponibles dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest avec des images et des cartes en coordonnées géographiques terrestres permettant d'identifier les limites de l'extension des agglomérations. La méthodologie compte sept étapes :

1) localisation de la population, 2) accès aux images satellites ou cartes topographiques, 3) saisie des polygones correspondant aux zones bâties considérées comme urbaines, 4) création de zones tampons de 100 mètres d'épaisseur, 5) assemblage des blocs, 6) nettoyage des contours et 7) ajustement statistique. Entre autres avantages, Africapolis permet d'articuler différentes échelles d'investigation, du global au micro-local ; de vérifier chaque avancée dans les résultats ; une compatibilité avec tout système GPS (*Global Positioning System*) ; et la fourniture de données d'urbanisation à des territoires qui en ont un grand besoin.

Source : OCDE (2013a) ; AFD et al., 2009.

L'intégration des systèmes d'information géographique dans le processus statistique permet aux pouvoirs publics d'adopter plus facilement des approches localisées. Dans nombre de pays, l'analyse de la politique territoriale s'appuie habituellement sur les données recueillies au niveau des **territoires administratifs**, c'est-à-dire des frontières territoriales organisées par l'État. Ces données peuvent apporter des éléments probants sur la contribution des différents territoires aux performances nationales, ainsi que sur la persistance de disparités au sein d'un pays. Les données sur les territoires administratifs peuvent aussi aider à mieux appréhender le rôle joué par les autorités infranationales dans la planification de la politique et dans la prestation des services publics.

Dans le même temps, les lieux où la population vit, travaille et noue des relations sociales ne correspondent pas toujours aux frontières administratives : par exemple, une personne peut habiter dans une ville ou un territoire mais travailler dans un(e) autre et rendre régulièrement visite à des membres de sa famille dans un troisième lieu. Les territoires interagissent par le biais d'un vaste ensemble de liens, tels que la mobilité professionnelle, les systèmes de production ou la collaboration interentreprises, qui, souvent, transcendent les frontières administratives locales et territoriales. Par conséquent, l'analyse devrait prendre en compte la géographie la plus pertinente pour la politique concernée, que cette géographie reflète les frontières administratives d'un territoire ou, au contraire, une zone économique ou sociale désignée comme un territoire fonctionnel. Les **territoires fonctionnels** se prêtent bien à l'examen de l'influence exercée par la géographie sur la production, la croissance de la productivité, l'organisation des marchés du travail en milieu urbain et les interactions entre zones urbaines et rurales. Cette notion permet de mieux guider la manière dont les autorités



nationales et municipales planifient l'infrastructure, le transport, le logement, les écoles et les espaces culturels et de loisir. En résumé, les territoires fonctionnels sont à même d'encourager un changement dans le mode de planification et de mise en œuvre des politiques, qui sont ainsi mieux intégrées et adaptées aux besoins locaux.

On peut obtenir des données territoriales et locales auprès de sources de plus en plus variées : enquêtes, données géocodées, fichiers administratifs, *big data* et données produites par les utilisateurs. L'éventail des techniques destinées à intégrer et à analyser ces diverses sources fait aussi évoluer l'offre de données à différentes échelles géographiques, ce qui pourrait accroître considérablement à la fois le volume et la rapidité de communication des informations locales. Les nouvelles technologies offrent des moyens fiables et d'un bon rapport coût-efficacité pour cartographier les ressources locales que les parties prenantes locales peuvent utiliser aisément. Ainsi, les images satellitaires à très haute résolution spatiale (THRS), avec une résolution métrique ou inframétrique, cartographient précisément les terres utilisées par l'agriculture ou pour d'autres activités (Imbernon, Kabore et Dupuy, à paraître). Au Burkina Faso, une initiative locale a récemment produit une carte territoriale détaillée, comportant moins de 2 % d'erreurs dans l'estimation des superficies⁵. Dans le même ordre d'idées, les images satellitaires qui montrent l'intensité de l'éclairage nocturne peuvent venir compléter les mesures officielles du revenu ou des inégalités (Henderson, Storeygard et Weil, 2012 ; Mveyange, 2015). Les *big data* (mégadonnées) permettent également de comprendre et d'anticiper les dynamiques locales. Par exemple, les données de la téléphonie mobile servent à optimiser les itinéraires des bus à Abidjan, et elles pourraient aussi être exploitées pour évaluer l'impact des interventions publiques. Dans le programme de l'après-2015, la révolution des données est annoncée comme l'un des grands piliers de l'amélioration des capacités statistiques publiques (Nations Unies, 2014).

L'Afrique du Sud est l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la diffusion d'informations socioéconomiques en mode participatif. En 2014, son bureau statistique a publié un indice de pauvreté multidimensionnelle ; au début de 2015, l'observatoire de la ville-région de Gauteng a également produit son propre indice (voir l'encadré 3.5 pour une initiative analogue lancée au Brésil).

Les coûts d'amélioration des statistiques dépendent des besoins et du nombre d'habitants d'un pays. Pour remédier au manque de données dans les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD en parité de pouvoir d'achat, il faudrait que les donateurs décaissent moins de 300 millions USD par an, soit une somme assez modeste par rapport aux budgets d'aide mondiaux (Demombynes et Sandefur, 2014 ; PARIS21, 2014).

Encadré 3.5. Initiatives de développement multisectoriel et territorial au Brésil

Le Brésil a à son actif plusieurs exemples de programmes de développement territorial auxquels participent de nombreux échelons de gouvernement et des acteurs non étatiques dans le but d'améliorer l'inclusion sociale, de lutter contre la pauvreté et de faire accéder les ménages ruraux aux services essentiels.

En 1998, un **indice municipal de développement humain** (*Índice de Desenvolvimento Humano Municipal* – IDHM) a été rendu public. Il permet une évaluation détaillée des changements sociaux, économiques et démographiques survenus entre les recensements de 1991, 2000 et 2010 (Fundação João Pinheiro/IPEA/PNUD, 2013). Cet indice est au centre des politiques multiniveaux de discrimination positive territoriale au Brésil. Il sert à établir l'atlas du développement humain du pays, qui observe la pauvreté sur le plan infranational. Outre la société civile, divers échelons de gouvernement utilisent cet atlas : les municipalités pour définir leurs priorités, les fonctionnaires des États et de la fédération pour cibler les villes ayant droit à des prestations régionales, et les programmes de développement fédéraux qui regroupent les politiques multisectorielles dans les zones affichant de faibles scores selon l'IDHM.



Encadré 3.5. Initiatives de développement multisectoriel et territorial au Brésil (suite)

La SUDENE (*Superintendência do desenvolvimento do Nordeste*), une institution administrative régionale créée en 1959, cherche à remédier aux problèmes localisés de pénurie d'eau, ainsi qu'au manque d'infrastructure de transport, de communication et d'assainissement. Elle recourt à une approche multisectorielle et à une stratégie territoriale qui vise à promouvoir un système de villes équilibré et bien connecté (Diniz, 2009). La SUDENE investit principalement dans l'infrastructure, les universités, l'agriculture et les industries, et elle aide les États fédérés du Nordeste à élaborer des plans d'aménagement. Cette agence est parvenue à réduire les inégalités territoriales. Alors que le PIB du Nordeste stagnait dans les années 50, il a progressé de 3.5 % par an, en moyenne, dans les années 60 et de 8.7 % dans les années 70 (SUDENE, 2015).

Le programme de transferts monétaires *Bolsa Família* rassemble ses bénéficiaires dans un registre unique, afin d'éviter que les programmes ne se chevauchent. Son approche décentralisée fait intervenir les trois échelons de gouvernement, ainsi que la société civile. Ce sont surtout les zones rurales et les petites villes qui profitent du programme *Bolsa Família*, lequel contribue à atténuer l'inégalité de la répartition des revenus dans l'ensemble du pays (Muller et Muller, 2014).

Le programme fédéral *Luz Para Todos* (de la lumière pour tous, voir le chapitre 2) a raccordé 1 million de personnes au réseau d'électricité entre 2003 et 2009, essentiellement en renonçant à facturer aux clients les frais d'installation. Ce programme trouve son origine dans le recensement de 2000, qui avait révélé qu'au moins 2 millions de ménages n'avaient pas accès à l'électricité dans les campagnes (Camargo et al., 2008). *Luz Para Todos* intéresse plusieurs pays d'Afrique, tels que l'Afrique du Sud, l'Angola, le Cameroun, le Kenya, le Mozambique et le Nigéria.

Des approches innovantes permettent de définir des priorités stratégiques intégrées

Le manque de statistiques infranationales dans la plupart des pays d'Afrique ne saurait justifier l'inaction. Même avec peu de données, les études prospectives (un processus participatif qui sert à élaborer des scénarios pour l'avenir et à déterminer les priorités de la politique publique) peuvent aider à mettre au jour les opportunités et les défis, et à formuler des stratégies de développement (Alvergne, 2008, pp. 172-174). En associant les différents échelons de gouvernement (national, territorial et local), ainsi que des acteurs non étatiques, pour cartographier les devenirs possibles, les études territoriales prospectives peuvent stimuler les débats sur les trajectoires de développement et aboutir à des solutions plus localisées.

Nombre de pays africains planifient à long terme, mais rares sont ceux qui font appel à des études territoriales prospectives et à un véritable processus participatif. Selon l'enquête 2015 auprès des experts-pays des PEA, 27 pays sur 37 disposent de stratégies à moyen et long terme. Dans leur grande majorité (70 %), ils planifient sur 20 ans ou davantage, mais seulement 38 % prévoient des scénarios de substitution. Beaucoup adaptent leur stratégie initiale à mesure que son évolution s'inscrit dans un plan de développement à horizon plus rapproché (quatre à six ans), qui coïncide généralement avec le cycle électoral.

La plupart des stratégies fixent des objectifs de progrès politiques et socioéconomiques au niveau national, sans intégrer de stratégies multisectorielles ni les spécificités locales. Le Maroc, par exemple, met en œuvre des stratégies à long terme distinctes, chacune axée sur un secteur en particulier (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). L'Afrique du Sud a élaboré une stratégie de développement à long terme en mobilisant des spécialistes indépendants et en organisant plusieurs consultations. Cependant, cette



stratégie repose sur un seul scénario, si bien que des événements imprévus pourraient la remettre en cause, et l'approche initiale était trop sectorielle pour permettre de déceler les problèmes d'intégration spatiale (Giordano, 2014). Au niveau du continent, plusieurs études prospectives ont toutefois contribué de manière pertinente à l'établissement de scénarios pour l'avenir de l'Afrique, même si, en général, elles n'ont guère eu de répercussions sur les politiques territoriales et locales (Banque mondiale, 1989 ; Cour et Snrech, 1998 ; PNUD et African Futures Institute, 1998 ; Lundsgaarde, 2011 ; Cilliers, Hughes et Moyer, 2011). Parce que leur approche est continentale, leurs méthodologies tendent à négliger les multiples échelles territoriales que les politiques publiques affectent de manière différenciée. Enfin, ces études n'étant pas toujours participatives, elles influencent peu le débat sur l'action publique en Afrique.

Les capacités doivent être renforcées aux multiples échelons de gouvernement et la gouvernance multi-niveaux améliorée

Dans son examen territorial du Brésil l'OCDE note que « [...]a relation entre les échelons de gouvernement résultant de la décentralisation se caractérise par une dépendance mutuelle, étant donné l'impossibilité de séparer complètement les responsabilités et les effets de la politique publique d'un échelon à l'autre. Il s'agit d'une relation complexe, simultanément verticale, entre les différents niveaux de l'administration, et horizontale, sur un même niveau, ainsi qu'en réseau. Les pouvoirs publics doivent donc combler une série de « lacunes » entre ces échelons, à la fois verticalement et horizontalement.

Ces lacunes ont notamment trait à la capacité budgétaire des autorités à honorer leurs obligations, aux asymétries de l'information entre les échelons de gouvernement, aux déficits de responsabilité administrative (les frontières administratives ne correspondent pas aux zones économiques et sociales fonctionnelles sur le plan infranational), aux carences dans l'élaboration de la politique (lorsque les ministères de tutelle adoptent des approches purement verticales pour une réglementation transsectorielle qui peut nécessiter une définition conjointe de la mise en œuvre au niveau local), et, souvent, un manque de ressources humaines ou infrastructurelles, qui nuit à la prestation des services et à la formulation des stratégies. Les pays souffrent plus ou moins de ces lacunes, mais, étant donné la dépendance mutuelle induite par la décentralisation, et les dynamiques de réseau associées à la gouvernance multiniveaux, ils risquent de devoir y remédier simultanément ».

« [...] les pays se développent et utilisent de plus en plus un large éventail de mécanismes afin de combler ces lacunes et d'améliorer la cohérence de l'élaboration des politiques multiniveaux. Ces mécanismes peuvent être « contraignants », tels que les mécanismes juridiques, ou « non contraignants », comme les plateformes de discussion, et ils doivent être suffisamment flexibles pour permettre des politiques propres aux territoires. La participation des autorités infranationales à l'élaboration des politiques prend du temps, mais ses bienfaits à moyen et long terme devraient l'emporter sur les coûts de la coordination » (OCDE, 2013d).

Plus spécifiquement, sur 41 pays d'Afrique, 10 citent la coordination insuffisante entre les différents échelons de l'administration publique comme l'une des trois principales menaces pesant sur les politiques de gestion de l'espace (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). La limitation des capacités au niveau local et le manque de clarté dans la répartition des responsabilités entre les différents échelons de gouvernement conduisent l'État central à intervenir dans les affaires locales, ce qui restreint l'autonomie locale et entrave une décentralisation effective. Faute de capacités suffisantes, les



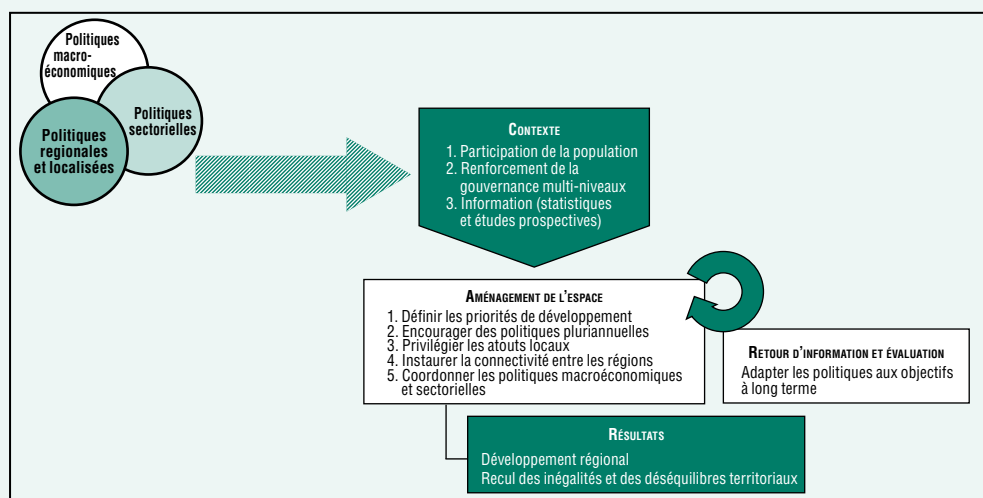
autorités locales ne réussissent pas à dégager de la croissance à partir de l'investissement public (Garcilazo, Martins et Tompson, 2010). Dans de nombreux pays, l'administration centrale recourt aux structures décentralisées principalement pour asseoir le pouvoir des partis en place, en nouant des alliances avec les élites locales (Crook, 2003 ; Cabral, 2011, p. 6 ; Koelbe et Siddle, 2012, p. 110 ; Paulais, 2012). Il est donc essentiel de renforcer les capacités aux multiples échelons de l'administration publique si l'on veut parvenir à une décentralisation effective et transparente (Rodríguez-Pose, 2008).

On peut envisager diverses manières d'associer les multiples échelons de gouvernement et de renforcer l'appropriation collective. Par exemple, au Rwanda, le Forum d'action conjointe du développement propose aux autorités et aux acteurs locaux un processus participatif pour la définition des plans de développement des districts, l'établissement des budgets et l'allocation des ressources aux districts. La plus petite unité administrative locale, l'*umudugudu*, facilite le dialogue entre le gouvernement et la population. Les maires de district s'engagent à mener à bien les activités inscrites dans leurs plans de développement annuels en signant un contrat de performances avec le président.

Encadré 3.6. Des stratégies localisées aux politiques : l'aménagement du territoire au Bénin

L'aménagement du territoire peut contribuer à surmonter les limites des politiques sectorielles (voir le chapitre 2). Il n'entraîne pas la création de nouvelles structures administratives, mais renforce la transparence pour une meilleure gestion du développement local et territorial. Une planification efficace du territoire fait intervenir les institutions publiques aux échelons supranational, central, méso et local, sur la base du principe de subsidiarité, selon lequel l'échelon central ne devrait assumer que les fonctions dont les niveaux inférieurs ne peuvent pas s'acquitter. En prenant en compte les dimensions politique, sociale, économique et environnementale d'un territoire, l'aménagement de l'espace aide à formuler des stratégies qui, au lieu de se substituer aux politiques sectorielles, s'appuie sur les liens entre elles. Son processus participatif associe tous les acteurs de la société, comme les citoyens et les associations de femmes, les chefs traditionnels, ainsi que les entreprises privées et les entités à but non lucratif (Matus, 1993). La participation des citoyens permet aux autorités de mieux cerner les priorités stratégiques de développement, essentiellement via des débats nationaux et une appropriation locale. L'aménagement du territoire dépend de manière vitale de la contribution des différentes parties prenantes, laquelle conditionne l'appropriation locale et l'efficacité de la mobilisation des actifs locaux (Diop, 2010). Le graphique 3.2 détaille le processus d'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire.

Graphique 3.2. Élaborer un plan d'aménagement du territoire





Encadré 3.6. Des stratégies localisées aux politiques : l'aménagement du territoire au Bénin (suite)

Le Bénin illustre l'exemple d'une coordination des politiques réussie grâce à l'aménagement du territoire. Ce pays avait déployé un plan d'action environnementale entre 1993 et 2012, mais ses politiques ne reposaient pas sur une approche intégrée des zones rurales et urbaines et du développement de l'infrastructure. Le peuplement de ses zones rurales et urbaines s'était opéré de manière anarchique et la population se concentrait sur la côte. Ainsi, 38 % de la population vivaient sur seulement 5 % de la superficie du pays. La Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire au Bénin (DEPONAT) a remédié à cette situation en énonçant des lignes directrices pour l'aménagement du territoire et la décentralisation de certaines responsabilités. Aujourd'hui, l'aménagement du territoire relève des échelons national et local. Cette organisation contribue à faire reculer la pauvreté, à promouvoir la gestion territoriale des ressources et à améliorer l'infrastructure et les services. La DEPONAT a permis de rationaliser le fonctionnement des administrations locales, d'encourager l'élaboration de plans communaux, de renforcer les capacités des agents communautaires et de clarifier le rôle des maires dans la coordination des services décentralisés. Il reste toutefois encore à régler les problèmes du manque de ressources, de l'interprétation controversée des textes législatifs sur la décentralisation et de la polarisation de la prise de décisions au niveau local (Agossou et al., 2010).

Il faut mobiliser davantage de ressources pour financer la gouvernance multi-niveaux

Pour relever les défis évoqués dans les sections précédentes, une augmentation significative du financement des économies locales et le renforcement des institutions publiques et privées s'imposent. Les administrations centrales devront apporter l'essentiel de ce financement, notamment en optimisant la fiscalité des activités d'extraction des ressources naturelles et en adoptant des dispositifs de financement novateurs. À l'échelon local, il est nécessaire de renforcer les systèmes budgétaires de façon généralisée en s'appuyant sur les mécanismes de transfert, l'élargissement de l'assise budgétaire locale et les marchés financiers.

Les administrations centrales peuvent mobiliser une grande part du financement nécessaire

Les ressources naturelles au service du développement territorial

D'une manière générale, les pays d'Afrique taxent les ressources naturelles avec moins d'efficacité que les États d'autres régions. Pourtant, le niveau de la fiscalité influence peu les décisions d'investissement des sociétés multinationales (Keen et Mansour, 2009). La sous-exploitation pèse également sur les recettes : une augmentation d'un million de barils de la production de pétrole subsaharienne pourrait accroître les recettes publiques à hauteur de 1 % du PIB enregistré sur le continent en 2011, soit 12 milliards USD par an (FMI, 2012). Entre 2008 et 2010, les conditions généreuses accordées aux investisseurs étrangers en Afrique ont représenté une perte annuelle moyenne de 38 milliards USD, soit un montant légèrement supérieur à la totalité de l'aide au développement reçue sur la même période.

Les sorties de capitaux illicites représentent en moyenne 60.3 milliards USD (environ 4 % du PIB de la région), un montant qui pourrait s'ajouter aux recettes potentielles pour le continent (voir le chapitre 2). Certaines initiatives commencent à contrebalancer cette tendance. Au sein de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, le



nombre de pays proposant des incitations fiscales a chuté entre 2004 et 2014 : de 9 à 7 pour les exonérations fiscales temporaires, de 9 à 6 pour les mesures d'encouragement à l'exportation et de 9 à 5 pour les déductions initiales pour amortissement (OCDE, 2014b).

Dernier point, mais non des moindres : pour mieux exploiter le potentiel de développement des ressources naturelles, il faut investir dans la transformation de la production. Plusieurs pays, comme le Chili, la Colombie, le Pérou et l'Afrique du Sud, mettent en place des mécanismes pour mobiliser les recettes issues des ressources naturelles en faveur de cette transformation productive (encadré 3.7). Les communautés qui accueillent les activités à forte intensité de ressources naturelles revendiquent des droits sur l'utilisation de la rente et il est difficile de trouver un accord sur ce que doit financer cette rente. La création de fonds publics alimentés par les redevances est une solution, mais elle pose des questions complexes en termes de conception, de gestion et de gouvernance. La volonté politique et un soutien à long terme sont indispensables pour que les pouvoirs centraux et régionaux parviennent à maîtriser ces dispositifs de financement (OCDE, 2013a).

Encadré 3.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie

« Étant donné la contribution substantielle du secteur extractif aux ressources financières publiques dans les économies pétrolières et minières, la capacité de l'État à recouvrer les redevances et taxes, ainsi qu'à générer et à gérer des recettes volatiles, est de plus en plus débattue. En période de renchérissement des matières premières, comme au cours de la dernière décennie, la population des pays producteurs a tendance à suivre de près ces activités. Elle appelle généralement à un juste équilibre entre la nécessité de faire bénéficier la population des effets positifs et celle de partager les risques et de récompenser les investisseurs. Nombre de pays producteurs ont récemment entrepris ou annoncé leur intention d'engager des réformes de leur régime fiscal/de redevances ou de leurs mécanismes de recouvrement, dans l'objectif de faire face à l'évolution des conditions de marché. [...] En juillet 2012, l'Australie a introduit une nouvelle taxe sur les rentes minières, élargi l'assiette de sa taxe sur les rentes issues des ressources pétrolières et lancé un certain nombre d'initiatives visant à propager dans toute l'économie les effets bénéfiques du boum minier et à aider les entreprises à s'adapter aux transformations en cours (OCDE, 2013e). [...] Au Chili, en 2011, le gouvernement a autorisé la création d'un fonds territorial d'investissement et de restructuration (FIRR). Aujourd'hui, ce fonds alloue 100 millions USD par an, sur une période de quatre ans, dans les zones minières du pays, pour financer des projets de développement des municipalités et des autorités territoriales. L'administration nationale est aussi en train de négocier un nouveau fonds (Fondenor), qui sera axé sur les villes et zones minières. »

La Colombie constitue un autre exemple parlant. « L'administration nationale a entièrement repensé l'allocation des redevances d'exploitation en 2011. Le nouveau cadre d'action repose sur une réforme constitutionnelle et sur un corpus législatif et réglementaire. Le fonds national des redevances a été remplacé par un système général de redevances (SGR), qui collecte et gère tous les versements de royalties. Depuis 2012, le SGR alloue les recettes entre six principaux fonds :

- Le SGR alloue 10 % des recettes biennuelles au fonds territorial d'épargne retraite (FONPET), qui est géré par le ministère des Finances et qui couvre les pensions de retraite des fonctionnaires territoriaux.
- Le SGR alloue jusqu'à 30 % au fonds infranational d'épargne et de stabilisation (administré par la banque centrale de la Colombie). En 2012, ce fonds a absorbé 25 % du total des recettes. Au cours des prochaines années, cette proportion sera augmentée régulièrement de l'équivalent de la moitié des recettes attendues supplémentaires provenant des redevances d'exploitation.



Encadré 3.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie (suite)

- Le SGR alloue 10 % des recettes au fonds qui a pour finalité de promouvoir la science, la technologie et l'innovation (STI) à l'échelon territorial en accompagnant des projets qui contribuent à la production, à l'utilisation et à l'appropriation du savoir, notamment dans les biotechnologies et les technologies de l'information. Ce fonds STI est géré par Colciencias (l'agence administrative pour la science, la technologie et l'innovation en Colombie). Les universités des différents territoires prennent part à la procédure de sélection. Les financements STI sont alloués aux départements en proportion avec ceux du fonds de compensation territoriale (RCF) et du fonds de développement territorial (RDF) (infra).
- Les paiements directs de royalties sont réservés aux départements et aux municipalités tributaires de leurs ressources naturelles (y compris à ceux qui participent à la logistique de ces ressources). En 2012, le fonds STI totalisait 25 % des recettes émanant des redevances d'exploitation. Cette part devait être réduite progressivement à 17,5 % en 2013 et à 12,5 % en 2014, et elle sera ensuite ramenée à 10 % entre 2015 et 2020. La différence entre 2012 et 2014 alimentera le RCF et le RDF.
- Dès que le RCF sera pleinement opérationnel, il recevra 24 % des redevances après 2015 et il investira dans des projets locaux d'infrastructure et de développement économique dans les territoires et les municipalités les plus pauvres. Il financera les départements et les municipalités en fonction de leur taux de pauvreté et d'après un indice des besoins non satisfaits⁶. Le RCF alloue 60 % aux départements et 40 % aux municipalités (75 % aux municipalités les plus pauvres du pays et 25 % aux plus petites). Ce fonds sera actif pendant 30 ans. Sa dotation sera ensuite transférée au RDF.
- Le RDF recevra 16 % des recettes émanant des redevances après 2015. Il a pour objectif de promouvoir la compétitivité territoriale, ainsi que le développement social, économique, institutionnel et environnemental, en finançant des projets d'investissement qui exercent un impact sur de vastes territoires. L'allocation repose sur une pondération : 60 % pour les caractéristiques démographiques et 40 % pour le taux de pauvreté. Ce fonds est ouvert pour une durée indéterminée.

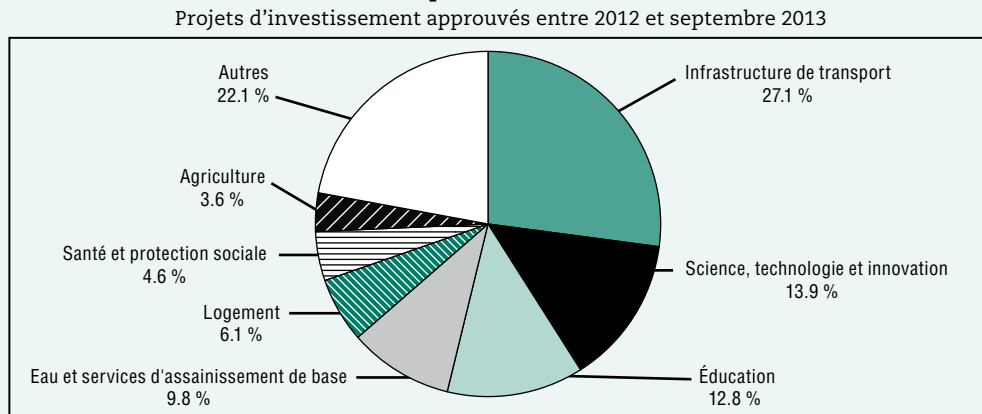
La réforme a introduit deux grandes innovations. Premièrement, tous les départements et la grande majorité des municipalités de la Colombie ont désormais accès aux recettes tirées des redevances, quel que soit leur degré de spécialisation dans les activités extractives. Deuxièmement, les fonds ne sont pas réservés aux échelons infranationaux. [...] Les départements et les municipalités retenues peuvent décider de la manière d'investir le surcroît de moyens en fonction de leurs besoins, de leurs priorités stratégiques et de leurs programmes. »

Le SGR a été créé en septembre 2013. En quatre mois, il a « généré un investissement total de 5,2 milliards USD. Les autorités infranationales ont investi les recettes tirées des redevances dans quatre principaux domaines : [...] la connectivité routière, dont les réseaux primaire et secondaire » (environ 27 %), la recherche et développement (14 %), l'éducation (13 %) et la purification de l'eau (10 % ; graphique 3.3). « [...] L'investissement destiné à améliorer la connectivité routière et le capital humain permet aussi de promouvoir la compétitivité dans les secteurs extractifs. »



Encadré 3.7. Expérience internationale des réformes du paiement de redevances : le cas de la Colombie (suite)

Graphique 3.3. Allocation des redevances perçues sur les ressources naturelles par secteur



Source : Département national de la planification de Colombie (2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207671>

« Le SGR sert exclusivement à appuyer l'investissement », c'est-à-dire à construire ou à entretenir les infrastructures telles que les écoles ou les hôpitaux. « Les administrations infranationales ne peuvent pas utiliser les recettes supplémentaires générées par les redevances pour financer les charges de fonctionnement », comme les salaires des médecins, du personnel infirmier et des enseignants. « Il faut une négociation, et un accord formel, entre les autorités infranationales et le ministère » pour la couverture des charges de fonctionnement.

Source : OCDE (2014c).

Un financement innovant pour le développement territorial

De nombreux pays africains peuvent recourir à des nouveaux mécanismes de financement, s'appuyant par exemple sur des fonds provenant de pays émergents, des envois de fond et des émissions obligataires de la diaspora. Le chapitre 2 donne d'autres exemples pour illustrer la capacité grandissante de l'Afrique à trouver de nouveaux mécanismes de financement.

Financement provenant des pays émergents. Le « basculement des richesses » permet d'envisager de nouveaux mécanismes et de nouvelles sources de financement pour les investissements locaux (OCDE, 2010b). L'Afrique du Sud est devenue le premier investisseur du continent (voir le chapitre 2). Entre 2009 et 2014, la Chine a investi en Afrique autour de 11.7 milliards USD dans 129 nouveaux projets, avec environ 48 000 créations d'emplois (fDi Markets, 2014). Les investissements chinois portaient sur l'infrastructure dans le but de répondre à la demande d'énergie et de ressources naturelles, souvent à travers des prêts garantis par l'approvisionnement de matières premières. Les administrations des provinces chinoises ont également la capacité et les ressources nécessaires pour coopérer directement avec les collectivités locales africaines par le biais de 73 accords d'aide décentralisée avec 28 pays (Lévy, Gaborit et Rotteleur, 2008).

Les fonds souverains peuvent aussi contribuer davantage au financement des investissements à long terme nécessaires en Afrique. Un investissement de seulement 1 % des actifs de ces fonds, qui totalisent plus de 5 000 milliards USD (Hurst, 2014), peut pallier la moitié des lacunes infrastructurelles de l'Afrique sur la décennie 2010-2020



(Turkish, 2011). L'engagement à long terme des fonds souverains permet d'investir dans des actifs immobilisés ou à échéance très longue, difficilement accessibles aux autres investisseurs institutionnels, tels que les fonds du secteur privé. De plus, comme ils ne sont pas financés par la dette, les fonds souverains imposent moins de contraintes de sortie. Par conséquent, ils peuvent contribuer à atténuer la volatilité des flux d'investissements. La crise financière de 2008 a conduit les fonds souverains à diversifier leur portefeuille avec des investissements privés, en particulier dans l'industrie et l'infrastructure. Il revient à présent aux pays africains de créer des environnements propices à l'investissement et d'en maximiser les retombées pour les économies locales (Paulais, 2002). Les pouvoirs publics africains devront travailler avec les fonds souverains et les partenaires de développement afin d'exploiter cette opportunité.

Financement provenant des envois de fonds. En 2014, les envois de fonds effectués par les migrants africains représentaient environ 61.8 milliards USD (voir le chapitre 2). Des mesures politiques peuvent encourager les ménages bénéficiaires à épargner une plus grande part de ces revenus dans le secteur financier formel ou à les investir dans le capital productif (OCDE, 2015). Les envois de fonds peuvent servir à convertir les prêts externes souverains en titres et à améliorer la notation des pays (Ketkar et Ratha, 2001). Les envois de fonds ont deux finalités possibles : des activités non productives ou des investissements productifs (Paulais, 2012). Des enquêtes auprès des ménages de cinq pays d'Afrique montrent que les envois de fonds croissants servent à acheter des équipements agricoles, à construire des logements, à créer des entreprises, à acquérir de la terre et à améliorer les exploitations (Plaza et Ratha, 2011).

Émissions obligataires de la diaspora. D'après les estimations, l'épargne des migrants d'Afrique subsaharienne atteint environ 28 milliards USD par an (Ratha, Mohapatra et Plaza, 2008). Actuellement, la majorité de ces fonds est investie en dehors de l'Afrique, mais en émettant des obligations ciblées, les États peuvent capter une partie de cette épargne (Paulais, 2012 : 183). L'Éthiopie est le premier pays à avoir émis des obligations de cette nature, mais le Cabo Verde, le Ghana et le Kenya envisagent de faire de même (BAfD, 2013). Les estimations indiquent que l'émission d'obligations de la diaspora pourrait permettre à l'Afrique subsaharienne de lever de 5 à 10 milliards USD par an (Mohapatra, Ratha et Silval, 2011).

Le financement des collectivités locales reste un enjeu crucial pour le développement territorial

Le développement territorial doit s'appuyer sur des systèmes budgétaires solides et une gouvernance transparente pour financer les économies locales et l'infrastructure nécessaire. Il est indispensable de renforcer la légitimité fiscale des collectivités locales pour améliorer leur capacité budgétaire : les contribuables se soumettront plus facilement au paiement de l'impôt et aux nouvelles formes de fiscalité s'ils estiment que les taxes sont légitimes (BAfD/OCDE/ECA, 2010). Les administrations locales disposent de trois moyens pour lever des fonds : les transferts budgétaires régionaux, les taxes locales et les instruments de la dette.

Transferts budgétaires de l'administration centrale vers les collectivités territoriales

Les transferts budgétaires en faveur des collectivités permettent souvent un développement territorial plus équilibré. Sur 22 pays africains, 10 utilisent les transferts comme l'un des principaux outils de leur stratégie territoriale (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Les transferts des administrations centrales servent d'instruments de péréquation budgétaire afin de compléter les budgets infranationaux, en particulier dans les territoires à faibles revenus. L'Éthiopie, par exemple, a réussi



à répartir les ressources centrales en faveur de ses régions les plus pauvres (Khan et al., 2014, p. 41). En Afrique du Sud, le mécanisme de partage équitable (*Equitable Share*) contribue à redistribuer les ressources sur l'ensemble des territoires afin de réduire les inégalités.

Pour être efficaces, les transferts doivent être transparents et prévisibles. Ils peuvent servir de mécanismes d'assurance pour atténuer la volatilité des ressources des collectivités locales : moins généreux lorsque les recettes budgétaires sont élevées et plus abondants lorsqu'elles sont faibles. En Ouganda, les transferts inconditionnels sont établis sur le montant de l'année précédente corrigé de l'inflation, ils tiennent compte du coût des nouvelles responsabilités transférées aux collectivités locales et de l'évolution du coût des compétences existantes (Yatta, 2015, p. 12).

En revanche, les retards de versement et l'incertitude pèsent sur la capacité de planification des collectivités locales. Le Burkina Faso et l'Afrique du Sud illustrent ce point (Yatta, 2015 : 16; Koelbe et Siddle, 2012 : 149). Sur 41 pays, 24 % des experts-pays interrogés voient dans les transferts une opportunité pour le développement territorial, mais 32 % estiment qu'ils constituent une menace (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Dans 38 pays d'Afrique, les transferts sont jugés inexistantes, aléatoires ou irréguliers (CGLU Afrique, 2013). L'inadaptation de la capacité contributive est une explication : dans la plupart des pays africains, le taux d'imposition global appliqué par l'État s'élève en moyenne à 8 %, contre 40-50 % dans les pays de l'OCDE et 25 % dans les pays d'Amérique latine (Yatta, 2006, p. 229).

En outre, les transferts affectés à des activités spécifiques ne répondent pas toujours aux besoins locaux (Cabral, 2011 ; Koelbe et Siddle, 2012, p. 185). De telles dotations peuvent également inciter les collectivités locales à dépenser plus et à réduire leur effort fiscal, minant ainsi leur légitimité budgétaire (Blöchliger et Petzold, 2009). Elles risquent de creuser les déficits et d'alourdir la dette à différents niveaux de l'administration publique.

Les pouvoirs publics peuvent instaurer des mécanismes pour limiter les effets délétères de ces transferts, tels qu'un manque de transparence ou d'efficacité. Le Cameroun, le Sénégal et l'Afrique du Sud évaluent régulièrement le coût des transferts de compétence aux collectivités locales. En Namibie, une évaluation des performances des pouvoirs locaux a montré que le coût des services publics est plus faible s'ils sont assurés localement (Yatta, 2015 : 7 ; 13). La Tanzanie et l'Ouganda ont instauré des systèmes de dotations basés sur les performances (Elroy Africa, 2012 : 20). En conséquence, les collectivités locales devraient définir clairement leurs objectifs de dépenses *ex ante*, puis être évaluées *ex post* au regard de ces objectifs.

Encadré 3.8. Apporter le financement à l'échelon local

L'adoption d'une approche locale du développement nécessite de combler les lacunes des systèmes locaux, en particulier en matière de financement. Si la décentralisation budgétaire est importante, elle ne suffit pas à résoudre le manque de financement à l'échelon local :

- Les ressources nationales sont souvent trop faibles pour couvrir les besoins sur le terrain.
- Les fonds reçus des donateurs ne constituent pas une source de financement pérenne.
- Les autorités locales n'ont pas les capacités légales et techniques suffisantes pour mobiliser leurs propres fonds.

Par conséquent, le développement économique local impose d'établir une stratégie de financement faisant intervenir le secteur privé et le secteur financier intérieur.



Encadré 3.8. Apporter le financement à l'échelon local (suite)

La mobilisation des ressources locales peut également accroître les sources de financement disponibles pour le développement local. Les méthodes de financement innovantes sont susceptibles de réduire les risques à l'échelon local et d'attirer d'autres ressources. En s'appuyant sur la décentralisation budgétaire et en mobilisant leurs propres recettes, les autorités locales peuvent fournir davantage de biens et de services publics, comme des ponts, des routes, des centres médicaux et des écoles. Les partenariats public-privé peuvent contribuer à répondre aux besoins d'investissement, en particulier ceux qui ont la capacité de générer des revenus, comme les systèmes d'irrigation, les installations de stockage alimentaire et les marchés. Les agences internationales peuvent apporter des financements supplémentaires et des compétences techniques pour développer des instruments de financement innovants à l'échelon local.

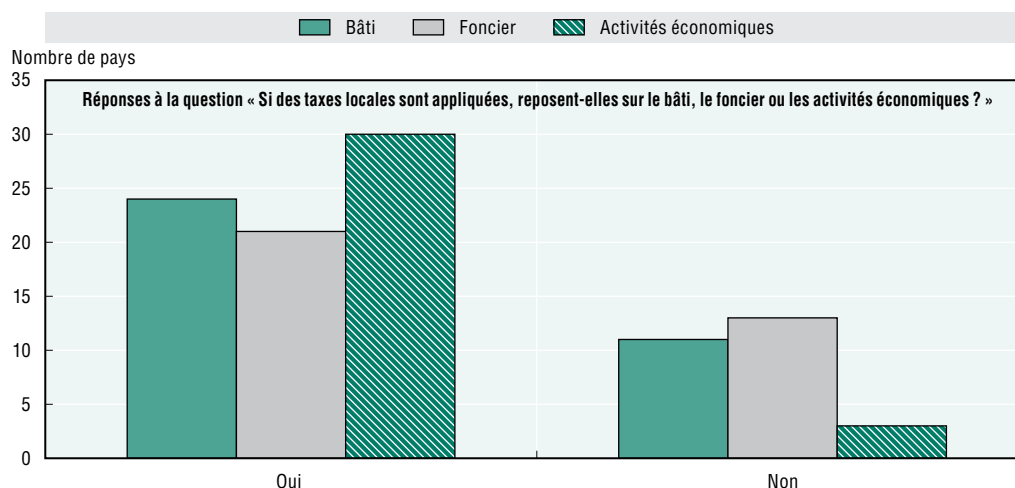
Source : UNCDF.

La fiscalité locale

Le renforcement des capacités budgétaires locales est un impératif pour tous les pays africains. Dans la plupart d'entre eux, les ressources locales mobilisées sont bien inférieures à celles des autres régions du monde (BAfD/OCDE/CEA, 2010). Au moins cinq pays du continent ne lèvent aucun impôt local (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). D'après les estimations, la collecte des taxes locales représente environ 1 % du revenu national des pays africains et elle se concentre fortement dans les grandes zones urbaines (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 114). L'instauration d'impôts sur le patrimoine pourrait accroître les ressources locales et ainsi introduire un système d'imposition plus progressif sans peser sur l'emploi dans les secteurs informel et formel.

Dans de nombreux cas, les collectivités locales n'utilisent pas l'impôt sur le patrimoine de manière efficace. Dans l'ensemble, ce type d'impôts contribue davantage aux recettes des collectivités locales dans les pays africains anglophones que chez les francophones (Yatta, 2006, p. 231). Mais les disparités sont importantes : le Burkina Faso ne lève aucun impôt sur le patrimoine ; en Côte d'Ivoire, ils représentent près du tiers du revenu des administrations infranationales ; au Mali, leurs recettes reviennent directement à l'administration centrale. Nombre de pays ne prélèvent pas d'impôt local sur le foncier bâti et non bâti, ni même sur les activités économiques (graphique 3.4).

Graphique 3.4. Impôts locaux sur les activités économiques et le patrimoine en Afrique



Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207685>



Pour renforcer leurs budgets, les administrations infranationales peuvent mieux mobiliser les taxes sur la propriété. L'accroissement de la population urbaine, qui devrait dépasser les 700 millions d'ici à 2030, devrait les y aider (UNDESA, 2014 ; voir le chapitre 1). Par rapport à la taxation des activités économiques, comme l'impôt sur le revenu ou les licences, les impôts sur le patrimoine sont plus stables, plus difficiles à contourner et moins exposés aux cycles conjoncturels (Blöchliger et Petzold, 2009). En outre, ils peuvent financer les services publics locaux dans les territoires où ils sont collectés (Yatta, 2006, p. 246). Bien qu'ils soient difficiles à mettre en place sur le plan politique, les impôts sur le patrimoine représentent une source potentielle de revenus précieuse pour les collectivités locales (Blöchliger et Petzold, 2009). Au Cabo Verde et en Afrique du Sud, la décentralisation de leur recouvrement a été un succès (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 118). Ces impôts peuvent être importants pour les pays dans lesquels l'emploi informel est répandu et l'évasion fiscale élevée (Durand-Lasserre, 1994, p. 15). Ces pays doivent donc particulièrement veiller à l'amélioration des registres et des titres de propriété (Épargne sans frontière, 2010).

Pour établir un système d'imposition juste et efficace, il est essentiel de bien appréhender la taille et l'importance du secteur informel. En Afrique de l'Ouest, dans 12 villes du littoral et du Sahel, il représente 40 à 80 % du PIB et 70 à 90 % de l'emploi locaux, et il contribue davantage aux recettes publiques locales que le secteur formel (Yatta, 2006, pp. 173, 175, 248 ; Chen et al., 2005). En revanche, le coût du recouvrement des taxes est généralement élevé, alors que les recettes fiscales sont limitées (Joshi, Prichard et Heady, 2012, p. 9). Chaque administration fiscale doit donc analyser soigneusement le rapport coût-bénéfice pour savoir jusqu'où elle peut aller pour régulariser les entreprises informelles (BAfD/OCDE/CEA, 2010). Il existe plusieurs méthodes d'imposition pour le secteur informel, notamment les impôts indirects, comme les taxes sur la valeur ajoutée, la retenue de l'impôt à la source, les droits d'importation et d'exportation et l'imposition forfaitaire (BAfD/OCDE/CEA, 2010, p. 97, Joshi, Prichard et Heady, 2012, p. 12). La structure de la fiscalité à adopter dépend du contexte et peut varier d'un pays ou territoire à un autre.

Instruments de dette locale : une solution limitée

Avec une meilleure assiette fiscale, les collectivités locales peuvent accéder aux marchés financiers, pour peu qu'elles respectent les directives nationales en matière de stabilité macroéconomique. Au Cabo Verde, l'essentiel des recettes générées localement provient des impôts sur le patrimoine, alors que les transferts de l'administration fiscale représentent en moyenne 28 % du budget des collectivités locales. En outre, les administrations locales sont en mesure d'emprunter auprès des banques commerciales. L'emprunt est toutefois limité de façon à éviter le surendettement. La durée des prêts est restreinte à cinq années et les taux d'intérêt sont relativement coûteux (13-14 %). Pour réduire les risques, l'administration centrale doit valider chaque prêt. Le budget moyen des collectivités locales du Cabo Verde est relativement élevé : en 2007, il représentait 276 EUR par habitant, contre 7 EUR au Sénégal (Paulais, 2012, p. 321).

Au Nigéria, les États fédéraux peuvent emprunter sur les marchés financiers nationaux avec l'accord de l'État central. L'État de Lagos génère 60 % de ses ressources propres (Paulais, 2012, p. 351). Grâce à l'émission d'obligations et aux partenariats public-privé, Lagos a réussi depuis 2008 à mobiliser des ressources supplémentaires et à améliorer l'infrastructure locale.

Cependant, les administrations locales qui s'appuient sur des perspectives de croissance forte peuvent rendre le modèle obligataire moins utile pour d'autres



territoires. Si Johannesburg a pu accéder aux marchés financiers par le biais des émissions obligataires, la banque de développement d'Afrique australe (*Development Bank of Southern Africa*), l'un des principaux partenaires des collectivités locales, éprouve des difficultés pour financer les villes plus petites en raison du risque élevé de défaillance. En Tunisie, des institutions financières spécialisées ont conduit les collectivités locales au surendettement (Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2010, pp. 53f).

Encadré 3.9. Politiques territoriales et aide internationale

L'intégration de la dimension spatiale dans la coopération au développement peut améliorer l'efficacité de l'aide en renforçant les capacités locales, en réduisant les distorsions sectorielles, en répondant mieux aux besoins locaux et en renforçant la coordination de l'acheminement de l'aide.

Les donateurs jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités locales des pays pauvres, mais ils doivent éviter d'évincer les ressources locales. Dans certains cas, ils financent jusqu'à 90 % du processus de décentralisation (Demante et Tyminsky, 2008). Au Mali, le budget 2009 de la communauté rurale de Diema a été financé à 68 % par les donateurs, à 25 % par des ressources propres et à 7 % par des transferts de l'administration centrale (Épargne sans frontière, 2010). La participation des institutions financières régionales et le renforcement des capacités locales en vue d'augmenter les ressources peuvent contribuer à la diversification des recettes publiques locales.

Parce qu'ils travaillent le plus souvent avec les administrations centrales et les ministères sectoriels, les donateurs négligent parfois les besoins réels des populations locales (Yatta, 2009). En Ouganda, pays décentralisé, ils ont involontairement renforcé les pouvoirs de plusieurs ministères sectoriels au détriment du ministère des Collectivités locales et de ces mêmes collectivités (Smoke et Winters, 2011).

Les efforts des donateurs pour améliorer la coordination de l'aide sont nécessaires pour renforcer l'efficacité de la coopération décentralisée. Par exemple, certains donateurs bilatéraux délèguent le pouvoir de décision aux échelons locaux, tandis que les organismes de prêts multilatéraux collaborent avec les ministères des Finances pour contrôler les flux financiers des administrations centrales vers les collectivités locales (Dickovick, 2013, p. 8).



Notes

1. Lumwana, en Zambie, est un exemple de localité rurale qui a été transformée en ville moderne à la suite de la mise en exploitation d'une nouvelle mine de cuivre, ce qui a créé plus de 4 000 emplois dans cette mine et 8 000 emplois supplémentaires dans les activités connexes (Note pays des PEA).
2. Il existe de nombreuses autres réussites : par exemple, au Japon, le programme « One Village One Product » (un village, un produit) a fait la promotion de plus de 300 spécialités locales, représentant un chiffre d'affaires total supérieur à 1.3 milliard USD en 2001 (ONUDI, 2008, p. 9). Lancé en 1979, ce programme s'est appuyé sur une approche participative qui associait la population locale pour activer des ressources qui, sinon, n'auraient pas été exploitées.
3. Les bureaux statistiques régionaux et locaux sont souvent sollicités pour communiquer des données sans recevoir de retour d'informations ou sans connaître les activités de leurs équivalents dans d'autres régions. Certaines statistiques sont recueillies par plusieurs organismes non coordonnés. Par exemple, en République démocratique du Congo, outre le bureau statistique national, cinq bureaux collectent des statistiques sur le commerce, chacun pour une catégorie de produits qui diffère légèrement d'un organisme à l'autre. Les utilisateurs ont du mal à s'y retrouver en raison d'écarts dans les chiffres rapportés par les différents organismes (Pole Institute, 2007).
4. Les outils de visualisation des statistiques peuvent aider les acteurs non spécialisés à utiliser les données, et les nouvelles technologies faciliter l'échange d'informations entre les pays, à moindre coût (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).
5. De même, un registre des parcelles agricoles accompagné de photos aériennes et de photos avec GPS différentiel peut permettre de mesurer précisément les zones cultivées. Cependant, les projets pilotes menés en Amérique centrale se sont révélés onéreux et ont donné lieu à des soupçons de corruption (Ostrom, 2001). De plus, les complexités budgétaires et administratives de ces projets risquent de ne pas être compatibles avec les régimes fonciers légaux et traditionnels imbriqués qui existent en Afrique. Enfin, la cartographie de l'utilisation des terres au moyen de télé-capteurs n'a pas permis de différencier cultures et espaces naturels à des fins officielles (Jaffrain, 2013).
6. Cet indice s'appuie sur un ensemble d'indicateurs qui rendent notamment compte du surpeuplement critique des logements, des logements sans commodités adéquates, des ménages économiquement très dépendants et des ménages ayant des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école (DANE, 2011).
7. Par exemple, le respect des obligations fiscales s'est accru au Malawi lorsque le fisc a commencé à remettre aux entreprises des certificats fiscaux, en 2004. Les banques locales ont alors utilisé ces certificats de manière unilatérale pour évaluer la solvabilité des entreprises. Résultat : les recettes intérieures ont augmenté, passant de 9 % du PIB en 1998 à 14.7 % en 2005 (BAfD/OCDE/CEA, 2010).



Références

- Abdurazakov, A., A. Minsat and J. Pineda (2013), « Implications of education policies in a country's demographic prospects: Detailed analysis of demographic trends based on projections by Lutz and KC », *Human Development Research Paper*, United Nations Development Programme, Human Development Report, New York.
- AFD et al. (2009), *Africapolis : dynamiques de l'urbanisation, 1950-2020, approche géo-statistique, Afrique de l'ouest*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/THEMATIQUES/autres-publications/BT/Africapolis_Rapport.pdf.
- AFD/BM (2010), *Africa's infrastructure: A time for transformation*, Banque mondiale, Washington, DC.
- AFD/CIRAD (2014), 2014, *Année de l'agriculture familiale : l'AFD présente 9 grands produits d'Afrique et d'Asie du Sud-Est et se mobilise en faveur de l'agriculture familiale*, Agence française de développement, Paris, www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PRESSE/Evenements/2014%20annee%20de%20l'agriculture/DP%20AFD%20salon%20agri%20-%20maj%2019%2002%202014.pdf.
- Agossou, N. et al. (2010), « Aménagement du territoire, décentralisation et développement local au Bénin », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- Alvergne, C. (2008), *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- Arenas, E. et al. (2015), *Do Conditional Cash Transfer Programs Affect Adolescent Fertility? Long Term Impacts of a Mexican Cash Transfer Program*, Population Association of America, réunion annuelle 2015, <http://paa2015.princeton.edu/uploads/153242>.
- Ashraf, Q. H., D. N. Weil et J. Wilde. (2013), « The effect of fertility reduction on economic growth », *Population and Development Review*, vol. 39/1, pp. 97-130.
- Assemblée nationale populaire de Chine (2011), *12th Five-Year Plan for National Socioeconomic Development*, Assemblée nationale populaire, Pékin.
- BAfD (2013), « Les émissions obligatoires de la diaspora en contexte africain », Banque Africaine de Développement (site web), www.afdb.org/fr/news-and-events/article/diaspora-bonds-in-an-african-context-10289/ (consulté le 26 mars 2015).
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD/OCDE (2008), *Perspectives économiques en Afrique 2007/2008*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2008-fr>.
- BAfD/OCDE/CEA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Banerjee, A. and E. Duflo (2004), « Do firms want to borrow more? Testing credit constraints using a directed lending program », *CEPR Discussion Papers*, n° 4681, Center for Economic and Policy Research, London.
- Banque mondiale (1997), *China 2020: Development Challenges in the New Century*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (1989), *From Crisis to Sustainable Growth Sub-Saharan Africa: A Long-term Perspective Study*, vol. 1, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/G5W0F8Y7V0>.
- Basu, A. M. (2002), « Why does education lead to lower fertility? A critical review of some of the possibilities », *World Development*, vol. 30/10, Elsevier.
- Beck, T. et A. Demirgüç-Kunt (2009), « Access to finance: an unfinished agenda », *World Bank Economic Review*, vol. 22/3, pp. 383-396, www.dx.doi.org/10.1093/wber/lhn021.
- Benin, S. and B. Yu (2012), « Complying with the Maputo declaration target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending », *ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2012*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Bezu, S. et C. Barrett (2010), « Activity choice in rural non-farm employment (RNFE): Survival versus accumulative strategy », *MPRA Paper*, n° 55034, <http://mpra.ub.uni-munich.de/55034>.
- Blöchliger, H. et O. Petzold (2009), « Taxes and Grants: On the Revenue Mix of Sub-Central Governments », *OCDE Working Papers on Fiscal Federalism*, n° 7, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k97b11972bn-en>.
- Bloom, D. E. (2007), « Program on the global demography of aging », *PDGA Working Paper*, n° 23, Harvard Institute for Global Health, Boston, www.hsph.harvard.edu/program-on-the-global-demography-of-aging/WorkingPapers/2007/pgda_wp23_2007.pdf.



- Bloom, D. E. et al. (2003), *The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*, RAND Publishing, Santa Monica, www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monograph_reports/2007/MR1274.pdf.
- Bloom, D. E. et J. G. Williamson (1998), « Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia », *The World Bank Economic Review*, vol. 12/3, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 419-455.
- Bräutigam, D. et X. Tang (2014), « Going global in groups: Structural transformation and China's special economic zones overseas », *World Development*, vol. 63, pp. 78-91, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002222.
- Briceño-Garmendia, C. et V. Foster (2009a), *Democratic Republic of Congo: Prioritizing Infrastructure Investments: A Spatial Approach*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Briceño-Garmendia, C. et V. Foster (2009b), *Republic of Congo: Prioritizing Infrastructure Investments – A Spatial Approach*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Cabral, L. (2011), « Decentralization in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers*, n° 020, Future Agricultures, Brighton.
- Camargo, E. et al. (2008), « O programa Luz Para Todos: metas e resultados » [Le programme Lumière pour tous : objectifs et résultats], *Espaço Energia*, vol. 9, Companhia Paraense de Energia, www.espacoenergia.com.br/edicoes/9/EE009-04.pdf.
- Campagne, P. et B. Pecqueur (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Charles Léopold Mayer, Paris.
- CGLU (2010), *Local Government Finance – The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- CGLU Afrique (2013), *L'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, The Cities Alliance.
- Chen, M. et al. (2005), *The Progress of the World's Women 2005: Women, Work and Poverty*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, New York, www.un-ngls.org/orf/women-2005.pdf.
- Choukhmane, T., N. Coeurdacier et J. Keyu (2013), « The one-child policy and household savings », *Centre of Economic Policy Research Discussion Papers*, n° 9688, Centre of Economic Policy Research, http://econ.sciences-po.fr/sites/default/files/file/ocp_200713.pdf.
- Chuhan-Pole, P. et al. (2014), *Africa's pulse: An analysis of issues shaping Africa's economic future*, vol. 10, Banque mondiale, Washington, DC.
- Cilliers, J., B. Hughes et J. Moyer (2011), *African Futures 2050*, Institute for Security Studies and Pardee Center for International Futures, Pretoria.
- Coale, J. et E. Hoover (1958), *Population Growth and Economic Development in Low Income Countries*, Princeton University Press, Princeton.
- Collier, P. and S. Dercon (2014), « African agriculture in 50 years: Smallholders in a rapidly changing world? », *World Development*, vol. 63/0, Elsevier, pp. 92-101, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.001.
- Cour, J. et S. Snrech (eds.) (1998), *Préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest - Une vision à l'horizon 2020*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264263727-fr>.
- Crook, R. (2003), « Decentralisation and poverty reduction in Africa: The politics of local-central relations », *Public Administration and Development*, vol. 23/1, pp. 77-88.
- CSAO/OCDE (2005), « One park, three countries », in *Cross-Border Diaries: Bulletin on West African Local-Regional Realities*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/swac/publications/38471183.pdf.
- Cuaresma, J. C., W. Lutz et W. Sanderson (2014), « Is the demographic dividend an education dividend? », *Demography*, vol. 51/1, Springlink, pp. 299-315, www.dx.doi.org/10.1007/s13524-013-0245-x.
- DANE (2011), *Resultados Censo General 2005, Necesidades Básicas Insatisfechas – NBI* (database), Departamento Administrativo Nacional de Estadística, Bogotá, www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-sociales/necesidades-basicas-insatisfechas-nbi (accessed 10 April 2015).
- Davis, B., S. Di Giuseppe and A. Zezza (2014), « Income diversification patterns in rural sub-Saharan Africa: Reassessing the evidence », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7108, Banque mondiale, Washington, DC.
- De Brauw, A et al. (2013), « The impact of Bolsa Familia on women's decision-making power », *World Development*, vol. 59, pp. 487-504, 2014, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.02.003.
- De Mel, S., D. McKenzie and C. Woodruff (2008), « Returns to capital in microenterprises: Evidence from a field experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 123/4, MIT Press, pp. 1329-1372, www.dx.doi.org/10.1162/qjec.2008.123.4.1329.



- De Vries, G., M. Timmer et K. De Vries (2013), « Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses », GGDC Research Memorandum, n° 136, University of Groningen, Groningen.
- Demante M. et I. Tyminsky (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Paris.
- Demombynes, G. et J. Sandefur (2014), « Costing a data revolution », *Center for Global Development Working Paper*, n° 383, www.cgdev.org/sites/default/files/demombynes-sandefur-costing-data-revolution_1.pdf.
- Département National de la planification de la Colombie (2013), « Background report prepared for the OCDE Territorial Review of Colombia », unpublished.
- Dickovick, J. T. (2013), « Foreign aid and decentralization: Policies for autonomy and programming for responsiveness », *WIDER Working Paper*, n° 2013/044, Université des Nations Unies – Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, Helsinki.
- Diniz, C. C. (2009), « Celso Furtado e o desenvolvimento regional » [Celso Furtado et le développement régional], *Nova Economia*, vol. 19/2, Belo Horizonte, pp. 227-249.
- Diop, A. (2010), « Les nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire : à la recherche de territoires pertinents de développement », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- Dorosh, P. et al. (2012), « Road connectivity, population and crop production in sub Saharan Africa », *Agricultural Economics*, vol. 43/1, International Association of Agricultural Economics, Washington, DC, pp. 89-103.
- Durand-Lasserve, A. (1994), *Conditions de mise en place des systèmes d'information foncière dans les villes d'Afrique subsaharienne francophone*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Elroy Africa (2012), « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », *Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Épargne sans frontières (2010), « Décentralisation et financement des collectivités locales en subsaharienne : le cas de l'Afrique de l'Ouest », *Techniques financières et développement (TDF) 100*, Épargne sans frontière, Paris.
- Estache, A. et G. Garsous (2012), *The scope for an impact of infrastructure investments on jobs in developing countries*, IFC Economics Notes, Note 4.
- Fafchamps, M. et al. (2011), « When is capital enough to get female microenterprises growing? Evidence from a randomized experiment in Ghana », *NBER Working Papers*, n° 17207, National Bureau of Economic Research, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- fDi Markets (2014), fDi Markets (base de données), www.fdimarkets.com (consultée le 17 mars 2015).
- Field, S., P. Musset et J. Álvarez-Galván (2014), *A Skills beyond School Review of South Africa*, Examens de l'OCDE sur l'éducation et la formation professionnelles, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/9789264223776-en.
- FMI (2012), *Régimes fiscaux des industries extractives : conception et application*, Département des finances publiques, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/french/np/pp/2012/081512f.pdf>.
- Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's infrastructure: A time for transformation*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fox, L. et al. (2013), « Africa's got work to do: Employment prospects in the new century », *Document de travail du FMI*, n° 13/201, Washington, DC.
- Fox, L. et O. Pimhidzai (2011), « Is informality welfare-enhancing structural transformation? Evidence from Uganda », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 5866, Poverty Reduction and Economic Management Unit, Africa Team, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fukunishi, T. et H. A. Ramiarison (2012), « Madagascar's garment industry: Success of Africa's garment exports? », in *Dynamics of the Garment Industry in Low-Income Countries: Experience of Asia and Africa (Interim Report)*, Institute of Developing Economies: Japan External Trade Organization, www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Report/2011/pdf/410_ch7.pdf.
- Fundação João Pinheiro/ IPEA/ PNUD (2013), *Atlas de Desenvolvimento Humano no Brasil [Atlas du développement humain au Brésil]*, Fundação João Pinheiro, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Programme des Nations Unies pour le développement, www.atlasbrasil.org.br/2013/ (consulté le 7 avril 2015).
- Garcilazo, J. E., J. O. Martins et W. Tompson (2010), « Why policies may need to be place-based in order to be people-centred », *VoxEU*, www.voxeu.org/article/why-policies-may-need-be-place-based-order-be-people-centred (consulté le 3 février 2015).



- Gardner, R. et S. Reynolds (2012), *Brazil's Bolsa Familia: Can a Conditional Cash Transfer Reduce Teen Fertility?*, Université de Californie, Berkley. <http://paa2012.princeton.edu/papers/121121>
- Giordano, T. (2014), « Multi-level integrated planning and greening of public infrastructure in South Africa », *Planning Theory and Practice*, vol. 15/4, pp. 480-504.
- Grimm, M., R. van der Hoeven and J. Lay (2011), « Unlocking potential: Tackling economic, institutional and social constraints of informal entrepreneurship in sub-Saharan Africa: Main findings and policy conclusions », *International Institute of Social Studies*, The Hague.
- Guengant, J. P. et J. F. May (2013), « African demography », *Global Journal of Emerging Market Economies*, n° 5/3, pp. 215-267.
- Gulemetova-Swan, M. (2009), *Evaluating the Impact of Conditional Cash Transfer Programs on Adolescent Decisions about Marriage and Fertility: The case of Oportunidades*, thèses disponibles sur ProQuest, Article AAI3363363. <http://repository.upenn.edu/dissertations/AAI3363363>.
- Haggblade, S., P.B.R. Hazell, et T. Reardon (2007), « Transforming the rural nonfarm economy: opportunities and threats in the developing world », *Issue briefs*, n° 58, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington, DC.
- Hanushek E.A. et L. Woessmann (2012), « Do better schools lead to more growth? Cognitive skills, economic outcomes and causation », *Journal of Economic Growth*, Springer, vol. 17/4, pp. 267-321.
- Henderson, J. V., A. Storeygard et D. N. Weil (2012), « Measuring economic growth from outer space », *American Economic Review*, n°102/2, pp. 994-1028.
- Huang, N., M. Joie et K. Sullivan (2010), « Economic development policies for central and western China », *China Business Review*, www.chinabusinessreview.com/economic-development-policies-for-central-and-western-china/.
- Hurst, G. (2014), « The world's largest sovereign wealth funds go private », *Institutional Investor*, www.institutionalinvestor.com/article/3382248/investors-sovereign-wealth-funds/the-worlds-largest-sovereign-wealth-funds-go-private.html#.VRRtN_nF98G (consulté le 26 mars 2015).
- ILO (2011), *Skills and Occupational Needs in Renewable Energy*, Skills and Employability Department, International Labour Office, Geneva.
- Imbernon J., B. Kabore et S. Dupuy (à paraître), « Les surfaces cultivées en Afrique de l'Ouest vues à très haute résolution : apport d'une cartographie du parcellaire cultivé », *Mappemonde*, Toulouse.
- Jaffrain G. (2013), « Analyse diachronique et comptes du patrimoine naturel et agricole du Burkina Faso », *IGN France International*, Paris, http://aoa.pbe.eea.europa.eu/virtual-library-viewer/answer_5147243483.
- Jin, S. et K. Deininger (2009), « Key constraints for rural non-farm activity in Tanzania: Combining investment climate and household surveys », *Journal of African Economies*, vol. 18/2, pp. 319-361.
- Jordan, M. (2013), « Reforming the policy and regulatory framework for transport infrastructure in Africa », Consortium pour les Infrastructures en Afrique, www.icafrica.org/fr/news-events/ica-news/article/reforming-the-policy-and-regulatory-framework-for-transport-infrastructure-in-africa-4537/ (consulté le 26 février 2015).
- Joshi, A., W. Prichard et C. Heady (2012), « Taxing the informal economy: Challenges, possibilities and remaining questions », *ICTD Working Paper*, n° 4, Institute of Development Studies, Brighton.
- Keen, M. et M. Mansour (2009), « Revenue mobilization in sub-Saharan Africa: Challenges from globalization », *Document de travail du FMI*, n° 09/157, Fonds monétaires international, Washington, DC.
- Ketkar, S. et D. Ratha (2001), « Securitization of future flow receivables: A useful tool for developing countries », *Finance and Development*, vol. 38/1, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2001/03/index.htm.
- Khan, Q. M. et al. (2014), *Improving Basic Services for the Bottom forty percent: Lessons from Ethiopia*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/fr/2014/09/20184149/improving-basic-services-bottom-forty-percent-lessons-ethiopia>
- Kim, G. (2010), « Education policies and reform in South Korea », *Human Development Network*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.196.5601&rep=rep1&type=pdf>.
- Kiregyera, B. (2013), « The dawning of a statistical renaissance in Africa », *Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure*, Université Simon Fraser, Vancouver, www.mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/04/AED_Panel_8-Kiregyera.pdf.
- Koelbe, T. A. et A. Siddle (2012), *The failure of decentralisation in South African local government: Complexity and unanticipated consequences*, UCT Press South Africa, Le Cap.
- Kratke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in Sub-Saharan Africa », *Discussion Paper*, n° 170, AGI, Maastricht.



- Kurokawa, K., F. Tembo et D. W. Te Velde (2010), *Challenges for the OVOP movement in Sub-Saharan Africa: Insights from Malawi, Japan and Thailand*, Overseas Development Institute.
- Lensink, R. et O. Morrissey (2006), « Foreign direct investment: Flows, volatility and growth in developing countries », *Review of International Economics*, vol. 14/3, pp. 478-493.
- Lévy, J., M. Gaborit et S. Rotteleur (2008), « Chine, Afrique, Union européenne. Diplomatie de proximité : une porte étroite pour la coopération décentralisée franco-africaine », *Document de travail*, Direction générale de la Coopération internationale et du Développement, Paris.
- Liao L. (2013), « Inter-governmental reforms and county levels in China », *11th European Conference on Agriculture and Rural Development in China*, University of Wurzburg, 11-13 Avril, Sciences Po, Aix.
- Loayza, N. V. et J. Rigolini (2011), « Informal employment: Safety net or growth engine? », *World Development*, n° 39/9, www.dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.02.003.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh and E. White (2012), *Structural transformation and rural change revisited: challenges for late developing countries in a Globalizing World*, Banque mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, et Paris.
- Lundsgaarde, E. (éd.) (2011), *Africa towards 2030: Challenges for Development Policy*, Palgrave Macmillan.
- Lutz, W. et S. KC (2013), « Demography and human development: Education and population projects », *Rapport occasionnel*, n° 2013/04, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.hdr.unep.org/sites/default/files/hdro_1304_lutz_kc.pdf.
- Lutz, W., W. O. Butz et S. KC (2014), *World Population and Human Capital in the Twenty-first Century*, International Institute for Applied Systems Analysis, Luxembourg.
- Marais, L. (2014), *Outside the Core: Towards an Understanding of Intermediate Cities in South Africa*, South African Cities Network, Pretoria.
- Matus, C. (1993), *Política, Planejamento e governo*, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada, Brasília.
- McKenzie, D. J. et C. Woodruff (2008), « Experimental evidence on returns to capital and access to finance in Mexico », *The World Bank Economic Review*, vol. 22/3, pp. 457-482.
- Minten, B., D. Stifel et S. Tamru (2012), « Structural transformation in Ethiopia: Evidence from cereal markets », *ESPP II Working Papers*, n° 39, International Food Policy Research Institute, Washington, DC.
- Mohapatra, S., D. Ratha et A. Silval (2011), « Outlook for remittance flows 2011-13 », *Migration and Development Brief*, n° 16, Banque mondiale, Washington, DC.
- Muller, B. et C. Muller (2014), « The economics of the Brazilian model of agricultural development », *Working Paper*, n° 1, International Research Initiative on Brazil and Africa, Manchester et Oxford. www.brazil4africa.org/publications/.
- Mveyange, A. (2015), « Night lights and regional income inequality in Africa », Banque mondiale, www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/Feature%20Story/Africa/afr-anthony-mveyange.pdf.
- OCDE (2015), *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.
- OCDE (2014a), *Perspectives régionales de l'OCDE 2011 : Des régions résilientes pour des économies plus fortes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121126-fr>.
- OCDE (2014b), *OECD Regional Outlook 2014: Regions and Cities: Where Policies and People Meet*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201415-en>.
- OCDE (2014c), *OECD Territorial Reviews: Colombia 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224551-en>.
- OCDE (2013a), « Measuring regional economies in OECD countries », in *Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/reg_glance-2013-5-en.
- OCDE (2013b), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187412-fr>.
- OCDE (2013c), *OECD Economic Surveys: Colombia 2013: Economic Assessment*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-col-2013-en.
- OCDE (2013d), *OECD Territorial Reviews: Brazil 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264123229-en>.
- OCDE (2013e), *Études économiques de l'OCDE : Australie 2012*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2012-fr.
- OCDE (2010a), *Reprise économique, innovation et croissance durable : le rôle crucial des régions*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076549-fr>.
- OCDE (2010b), *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.



- OCDE (2009), « How regions grow », Policy Brief, Éditions OCDE, Paris, <http://OCDE.org/regional/searf2009/42576934.pdf>.
- OCDE/CAF/ECLAC (2014), *Latin American Economic Outlook 2015: Education, Skills and Innovation for Development*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/leo-2015-en>.
- OIT (2011), *Skills and Occupational Needs in Renewable Energy*, Département des compétences et de l'employabilité, Organisation internationale du Travail, Genève.
- ONU (2014), « Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable », *Rapports du Groupe de travail*, n° A/68/970, Organisation des Nations Unies, New York, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N14/503/68/PDF/N1450368.pdf?OpenElement>.
- ONU-Habitat (2014), *The State of African Cities 2014: Re-Imagining Sustainable Urban Transitions*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Ostrom E. (2001), « The puzzle of counterproductive property rights reforms: A conceptual analysis », in *Access to Land, Rural Poverty and Public Action*, Oxford University Press, Oxford.
- PARIS21 (2015), « The peopling of Africa: a blind spot in development policymaking », *DEV Talks Series*, Paris.
- PARIS21 (2014), *National Strategies for the Development of Statistics Progress Report: NSDS Summary Table for IDA and Lower Middle Income Countries*, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/NSDS-status-Mar2014.pdf.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes d'Afrique : l'enjeu de l'investissement local*, Banque mondiale et BAfD, Washington, DC, et Paris.
- Plaza, D. et D. Ratha (2011), *Diaspora for Development in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, siteresources.worldbank.org/EXTDECPROSPECTS/Resources/476882-1157133580628/DfD-FullReport.pdf.
- PNUD et African Futures Institute (1998), *What Possible Futures for Sub-Saharan Africa*, Unisa Press.
- Pole Institute (2007), *Rules for Sale: Formal and informal cross-border trade in Eastern DRC*, Pole Institute, Goma.
- Pratap, S. et E. Quintin (2006), « Are labor markets segmented in developing countries? A semiparametric approach », *European Economic Review*, n° 50/7, Elsevier, pp. 1817-1841, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0014292105000814.
- Ranis, G. et F. Stewart (1999), « V-goods and the role of the urban informal sector in development », *Economic Development and Cultural Change*, n° 47/2, The University of Chicago Press, pp. 258-288.
- Ratha, D., S. Mohapatra et S. Plaza (2008), « Beyond aid: New sources and innovative mechanisms for financing development in sub-Saharan Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 4709, Development Prospects Group, Banque mondiale, Washington, DC.
- Reardon, T. et al. (2007), « Household income diversification into rural non-farm activities », in *Transforming the Rural Nonfarm Economy. Opportunities and Threats in the Developing World*, International Food Policy Research Institute, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Rodríguez-Pose, A. (2008), « Decentralization and local and regional development », *CAF Working papers*, n° 2008/04, CAF Banco de Desarrollo de América Latina, Caracas, www.caf.com/media/3897/200804Rodr%C3%ADguez-Pose.pdf.
- Signorini, B. et B. Queiroz (2012), « The impact of the Bolsa Família programme on beneficiaries' fertility », *One Pager Series*, n° 138, International Policy Centre for Inclusive Growth, www.ipc-undp.org/pub/IPCOnePager138.pdf.
- Smoke, P. et M. S. Winters (2011), « Donor program harmonization, aid effectiveness and decentralized governance », *Local governance and Decentralisation Paper*, DeLoG, www.delog.org/cms/upload/pdf/Harmonization_and_Aid_Effectiveness_Jan_2011.pdf.
- Stiglitz, J. E. (1998), « Towards a new paradigm for development: Strategies, policies and process », *Prebisch Lecture*, n° 12/1/98, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- SUDENE (2015), « Contribuição da SUDENE ao desenvolvimento do Brasil » [contribution de SUDENE au développement du Brésil], *Superintendência do Desenvolvimento do Nordeste* (site web), www.sudene.gov.br/sudene (consulté le 7 avril 2015).
- The Economist (2013), « Ever closer: A continent mulls currencies », www.economist.com/news/finance-and-economics/21591246-continent-mulls-merging-currencies-ever-closer (consulté le 19 janvier 2015).
- Torero, M. et J. Escobal (2005), « Measuring the impact of asset complementarities: The case of rural Peru », *Cuadernos de Economía*, n° 24, pp. 137-164.



- Turkish, E. (2011), « Sovereign wealth funds as investors in Africa: Opportunities and barriers », *Document de travail* n° 303, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (base de données), <http://esa.un.org/unpd/wup/> (consultée le 1^{er} mars 2015).
- UNIDO (2008), « The One-Village-One-Product (OVOP) movement: What it is, how it has been replicated, and recommendations for a UNIDO OVOP-type project », *Working Paper*, n° 03/2008, Service de la recherche et des études statistiques de l'ONUDI
- Urbinati, N. et M. Warren (2008), « The concept of representation in contemporary political theory », *Annual Review of Political Sciences*, vol. 11, pp. 287-212, www.annualreviews.org/doi/pdf/10.1146/annurev.polisci.11.053006.190533.
- Wei, M., S. Patadia et D. Kammen (2010), « Putting renewables and energy efficiency to work: How many jobs can the clean energy industry generate in the US? », *Energy Policy*, n° 38, pp. 919-931.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales ? », *Document de réflexion du centre de développement de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- Yatta, F.P. (2009), *La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives*, Collection Économie et Développement, éditions Karthala, Paris.
- Yatta, F.P. (2006), *Villes et développement économique en Afrique : Une approche par les comptes économiques locaux*, Collection Villes, éditions Economica, Paris.

PARTIE II

Notes pays



AFRIQUE DU SUD

La dynamique spatiale change rapidement en Afrique du Sud, où la structure spatiale perpétue l'exclusion. La faiblesse des infrastructures, les compétences inadaptées, la capacité d'innovation insuffisante et la gouvernance fragile freinent la croissance économique dans nombre de régions.

Il est possible de dégager des opportunités et une dynamique de croissance dans des régions qui sont actuellement à la traîne et dans des zones reculées densément peuplées, qui n'ont pas beaucoup évolué depuis la fin de l'apartheid. La répartition de la population sud-africaine est asymétrique. En 2010, lors de la dernière évaluation, la densité de peuplement s'établissait à 41.16 habitants par kilomètre carré. La population se concentre principalement dans la province du Gauteng, où vivent environ 12.7 millions de personnes (24 %), suivie du KwaZulu-Natal, avec 10.5 millions d'habitants (19.7 %), tandis que la province de Cap-du-Nord demeure la moins peuplée (2.2 %). Les zones rurales comptent 28 % de la population et 40 % des pauvres du pays.

En Afrique du Sud, la répartition des terres est l'une des plus inégales au monde. Dans l'ancien système colonial, 87 % des terres appartenaient à quelque 60 000 fermiers blancs ou à l'État. Depuis 1995, 2.6 millions d'hectares ont été rendus aux fermiers noirs (par le biais de programmes de restitution des terres), qui possèdent désormais au moins 27 % des terres. En 2010, le programme de redistribution des terres, qui diffère du programme de restitution, avait redistribué 3.1 millions d'hectares supplémentaires (2.5 % des surfaces cultivables) à des Sud-Africains noirs, portant la part possédée par des Noirs à 32.5 % au moins. Cependant, ce programme n'a pas atteint tous ses objectifs initiaux, à cause d'un manque de financements et de capacités institutionnelles, qui n'ont pas permis de négocier un prix « équitable » pour les terres concernées. Un train de mesures a été introduit pour remédier à ces lacunes. Il prévoit notamment la création d'une commission de gestion des terres (*Land Management Committee*) et d'un bureau de l'évaluateur foncier général (*Office of the Valuer General*).

Au Cap, les récentes tentatives visant à renforcer le cadre spatial ont montré qu'il y avait peu de relations entre les zones dans lesquelles des capacités infrastructurelles existent et les zones de densification. À Johannesburg, l'insuffisance des infrastructures, en particulier pour l'électricité mais aussi pour d'autres services, a débouché sur l'élaboration d'une stratégie de gestion de la croissance, afin d'administrer avec soin les permis d'urbanisme dans le cadre des plans d'aménagement du territoire. L'Afrique du Sud se heurte à un problème assez peu courant, car son territoire n'est ni rural ni entièrement urbain. À bien des égards, les *townships*, et surtout les quartiers informels, ressemblent aux bidonvilles du monde développé. Néanmoins, aucun bidonville n'a jamais bénéficié d'une aussi grande planification et d'un objectif aussi clairement défini que certains des plus grands *townships* d'Afrique du Sud. Dans le pays, les quartiers informels présentent de nombreuses caractéristiques économiques communes : chômage, inégalité d'accès aux services publics essentiels, niveaux record de délinquance et de violence, et forte proportion d'immigrés. L'un des problèmes majeurs est leur faible connexion avec les centres urbains, en raison des carences du réseau de transport public. L'infrastructure ferroviaire et routière doit être modernisée et étendue afin qu'elle puisse absorber les volumes croissants de transport de personnes et de marchandises. L'État a annoncé un plan national pour l'infrastructure, qui expose les besoins et les programmes d'investissement pour la prochaine décennie. Différents niveaux d'administration ont planifié les investissements dans chaque secteur et en fonction de leurs projets. Néanmoins, en l'absence d'une analyse coûts/avantages ou d'une autre évaluation qui permette d'identifier les projets ayant le plus de retombées sociales, une définition des priorités et une coordination intersectorielle risquent de faire défaut.

Selon le rapport que la Banque mondiale a consacré en 2009 aux tarifs et aux coûts du transport en Afrique, la connectivité pose également problème en zone rurale : environ 70 % de la population rurale sud-africaine vit à au moins deux kilomètres d'une route praticable en toute saison. De plus, il n'existe toujours pas de cadre législatif régissant l'usage des terres communales dans les régions traditionnelles. Cette situation est source d'incertitudes et remet en question la légalité de diverses formes d'utilisation des terres, allant de la sous-location de parcelles à des migrants employés dans les mines, à la création de zones industrielles avec des baux longue durée.



La fracture numérique demeure, elle aussi, profonde. L'accès à des services et technologies de communication, des infrastructures et des contenus de qualité reste en grande partie réservé à une poignée de privilégiés. En 2013, seulement 2 % des ménages ruraux avaient accès à une infrastructure Internet sur ligne fixe, contre 9.2 % pour les habitants des zones urbaines et 16.2 % pour ceux des zones métropolitaines. Par conséquent, 7 Sud-Africains sur 10 utilisent leur téléphone portable pour accéder à Internet.

La mise en œuvre de la décentralisation continue de pénaliser les municipalités de taille petite et moyenne. Depuis 1996, la Constitution et la législation adoptée par la suite placent les municipalités au cœur du développement local, en leur accordant un degré élevé d'autonomie et de responsabilité dans la prestation de services. Les six plus grandes municipalités métropolitaines peuvent emprunter sur des marchés financiers bien développés et produisent environ 90 % de leurs revenus. Cependant, on observe de fortes disparités entre les communes. Les municipalités de taille petite et moyenne ne génèrent qu'une infime partie de leurs moyens financiers. Elles ne peuvent pas obtenir de crédits sur les marchés financiers et sont largement tributaires des transferts de l'administration centrale, par exemple via le « mécanisme de la part équitable » (*equitable share mechanism*) qui vise à réduire les disparités entre les régions. La faiblesse des ressources et les limitations de capacité empêchent ces municipalités d'exercer leurs responsabilités et de percevoir efficacement des recettes.

La transition démographique de l'Afrique du Sud est entrée dans une phase de stabilité, qui se caractérise par un recul de la mortalité et de la fécondité. À la fin des années 1960, le taux de fécondité avoisinait 6.7, avant de tomber à 2.9 en 2001 et à 2.3 en 2011. D'après les projections, il devrait ressortir à 2.1 d'ici 2030, ce qui fera augmenter la population d'un peu plus de 8 millions d'ici cette date.

Sur les 20 prochaines années, l'Afrique du Sud comptera plus de 14 millions de jeunes de 15 à 29 ans. Ce chiffre culminera à 15.1 millions en 2021. Ces jeunes représentent à la fois une opportunité immense et un risque élevé, car le chômage témoigne des fractures sociales liées à l'âge et à la race. C'est parmi les 15-36 ans que le taux de chômage est le plus élevé (36.1 % en 2014), et il atteint 39.4 % pour les jeunes Noirs. Si rien n'est fait, cette tendance est celle qui menace le plus la stabilité sociale.

Depuis la fin de l'apartheid, les cadres d'aménagement de l'espace s'appuyant sur une conception abstraite et centrés autour de nœuds et de couloirs de transport sont devenus une forme de planification courante en Afrique du Sud. Lancé en 1996, le Corridor de développement de Maputo (MDC – *Maputo Development Corridor*) constitue le premier projet de couloir régional d'Afrique australe. Il a pour objectif d'intensifier les échanges commerciaux entre ses deux extrémités (la province du Gauteng et le port de Maputo au Mozambique) et sur cet axe. Il a nécessité des investissements dans l'infrastructure routière, ferroviaire et portuaire. Cependant, les populations locales vivant le long de ce corridor ne bénéficient pas toujours d'une meilleure connectivité. Le Trans-Kalahari, qui relie Windhoek à la province du Gauteng, est un autre exemple de couloir transnational.

Après plusieurs années de troubles et de manifestations en faveur d'une amélioration de la prestation des services locaux, nombre d'habitants de certaines zones rurales disposent désormais de services sociaux améliorés, mais des problèmes subsistent. De 2008 à 2012, le nombre d'unités de consommation ayant accès aux quatre services essentiels (eau, électricité, égouts et assainissement) et bénéficiant de la gestion des déchets solides a augmenté.

ALGÉRIE

Avec une superficie de 2.38 millions km², l'Algérie est le pays le plus vaste d'Afrique. L'immensité du territoire avec une distribution spatiale très inégale, calquée sur la géographie physique, a une incidence sur la répartition, le mode et le niveau de vie des 38.7 millions d'Algériens sur toute l'étendue du pays. Celle-ci est aussi associée aux redistributions spatiales en cours de la population, en particulier à celle relative à l'explosion urbaine du nord du pays associée à la concentration de l'essentiel des populations dans une frange côtière de 1 200 km de long et de moins de 70 km de large. La concentration de la population et des activités produit des déséquilibres importants et conduit à de fortes tensions dans l'usage des ressources : 64 % des Algériens vivent dans le Nord et 28 % sur les Hauts Plateaux, respectivement dans 4 % et 9 % du territoire alors que le Sud, représentant 87 % du territoire, n'accueille que 9 % de la population.

Caractérisé par un climat majoritairement aride et semi-aride, une pluviométrie faible, des ressources naturelles inégalement réparties, le territoire algérien présente un écosystème globalement fragile et particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique. Aussi, les autorités publiques se sont pleinement engagées, très tôt, dans une politique d'inclusion spatiale et de réduction des inégalités socio-spatiales, qui se traduit par un renforcement institutionnel et législatif des collectivités territoriales (48 wilayas et 1 541 communes) ainsi que par l'adoption de plusieurs stratégies déclinées en politiques, plans d'actions et programmes spéciaux, œuvrant au rapprochement des territoires et des espaces. Au cœur de ce dispositif institutionnel et réglementaire, le SNAT assure la coordination et la cohérence des politiques publiques et des actions de développement. Traduite en schéma national, elle se décline en 21 schémas directeurs sectoriels, 20 programmes d'actions territoriales, 9 schémas régionaux, 4 schémas directeurs des grandes villes (Alger, Annaba, Constantine et Oran) et 48 plans d'aménagement de wilaya.

Dans le cadre du SNAT, les autorités ont décidé de créer, sur toute l'étendue du territoire algérien, des pôles de compétitivité et d'excellence (POC) appelés à promouvoir la diversification spatiale et sectorielle de la production nationale. Ainsi six POC ont été pré-identifiés par le SNAT, à savoir : i) Alger, Sidi Abdallah et Bouinan : technologies de l'information et de la communication, technologies avancées, biotechnologies alimentaires et santé et médecine du sport-diététique ; ii) Oran, Arzew, Sidi Bel Abbès et Tlemcen : chimie organique et énergie, technologies spatiales et télécommunications ; iii) Constantine, Annaba et Skikda : biotechnologies, métallurgie-mécanique et pétrochimie ; iv) Sétif, Bejaia, Bordj Bou Arréridj et M'sila : électronique, plasturgie, biotechnologie alimentaire et productique ; v) Médéa, Boughezoul et Laghouat : filière électronucléaire et industrie pharmaceutique ; et vi) Ouargla, Hassi Messaoud et Ghardaïa : pétrochimie, énergies traditionnelles, énergies renouvelables et biotechnologies zones arides.

Le dynamisme économique et la création d'emplois sont aussi au cœur des préoccupations des autorités en charge de l'aménagement du territoire. La stratégie qu'elles poursuivent s'appuie notamment sur l'amélioration et la diversification de l'offre infrastructurelle ainsi que sur le développement des capacités d'innovation et d'attractivité du territoire. Les effets de cette stratégie, souvent déclinée dans les vastes programmes quinquennaux de l'Algérie, sont notamment : i) la réalisation de l'autoroute est-ouest et de la transsaharienne, dont les corridors sont dotés d'un schéma d'aménagement qui a identifié des sites potentiels pour le développement de districts économiques et résidentiels (DER) visant à promouvoir, sur un territoire donné, des atouts que requiert un pôle de compétitivité ; ii) le lancement de la réalisation de pôles industriels destinés à réunir les conditions de la relance industrielle et de la diversification économique en renforçant la compétitivité au sein du territoire ; et iii) la réalisation des grands transferts d'eau et les stations de dessalement à travers le territoire national.

Au plan administratif, les collectivités territoriales sont les niveaux décentralisés au sein desquels la population est représentée par des assemblées (l'APW et l'APC élues au suffrage universel). Elles sont plus ou moins directement impliquées dans la gestion de ces territoires. Parallèlement à l'organisation territoriale, des unités à caractère géographique, humain, social et/ou culturel existent. Un pouvoir informel mais réel peut s'y exercer, à travers un comité (djemaa), pouvant influencer positivement ou



négativement la décision administrative ou encore les électeurs. Il s'agit des douars, des arouch, des tribus ou encore des zaouïas (communautés religieuses).

Une définition de la commune rurale a été retenue par l'autorité politico-administrative, qui a besoin de distinguer les milieux urbain et rural, sur la base de l'unité administrative de base représentée par la commune pour des besoins de gestion opérationnelle. Ainsi, est qualifiée de rurale, la commune dont le taux d'urbanisation est inférieur à 50 % et/ou la densité est inférieure à la moyenne de la région à laquelle elle appartient (nord, Hauts Plateaux, sud). Il existe 979 communes rurales et 562 urbaines. Sur 4 055 agglomérations, 3 476 sont rurales. Sur une population totale de 39.7 millions d'habitants au 1er janvier 2014, la population rurale est estimée à moins de 30 % de la population contre 40.5 % en 2006.

La ruralité est en baisse mais demeure forte. La population rurale connaît une diminution constante depuis l'indépendance du fait de l'accroissement plus rapide des populations urbaines (4 % en moyenne par an contre 0.4 % pour la population rurale). La tendance vers l'urbanisation des populations rurales au niveau de villes ou d'agglomérations rurales et semi rurales s'explique par l'effet de plusieurs facteurs parmi lesquels : l'accroissement des revenus, l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics de base, ainsi que par le regroupement de populations de zones éparses, au cours de la période 1989-1998 pour des raisons de sécurité.

Cependant, l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national. En 2014, si 45 % de la population rurale vit dans des habitations éparses et à 55 % en habitat aggloméré, dans près de 3 500 agglomérations rurales et/ou semi rurales, cette distribution varie selon les 48 wilayas. La localisation géographique des communes rurales (979 sur un total de 1 541 soit 64 %) par grande région naturelle montre que le quart des communes rurales se situe dans les Hauts Plateaux, près des deux-tiers (64 %) dans le nord, et enfin, 11 % des communes rurales, au sud du pays.

Enfin, l'émergence récente de villes nouvelles, comme Ali Mendjli, demeure trop récente pour en tirer des conclusions, malgré les nombreux défis qu'elle pose. Les villes nouvelles constituent toutefois une solution pour : i) désengorger les grandes agglomérations du nord ; ii) redéployer les activités et le peuplement vers les Hauts Plateaux et le sud ; iii) apporter une solution à certaines villes en sites bloqués ; et iv) atténuer la vulnérabilité aux risques sismiques.

ANGOLA

D'importantes inégalités régionales persistent en Angola, aggravées par plus de 27 années de guerre qui ont entraîné un exode rural sans précédent. Situé en Afrique australe, l'Angola est le septième pays d'Afrique par la taille, avec une superficie totale de près de 1.25 million de km² et une population de 24.38 millions d'habitants. Selon une étude des asymétries et des inégalités régionales réalisée par le *Centro de Estudos e Investigação Científica* (CEIC, 2010), le pays se compose de cinq grandes régions économiques : Luanda/Bengo, le nord (provinces de Zaire, d'Uige et de Cuanza Norte), le centre-est (Malange, Lunda Norte, Lunda Sul, Moxico et Cuando Cubango), le centre-ouest (Cuanza Sul, Bié, Huambo, Benguela et Namibe) et le sud (Huíla et Cunene). Les déséquilibres économiques observés entre ces régions pourraient être dus à l'organisation politique et administrative centralisée, ainsi qu'à la concentration des activités économiques et productives du secteur privé dans la zone Luanda/Bengo (CEIC, 2010).

Axé sur l'exploration et l'exportation de pétrole, le modèle de croissance économique adopté par l'Angola depuis son indépendance accentue les asymétries régionales. Il est impératif que le pays gère mieux les recettes issues des ressources non renouvelables, car elles permettront de renforcer l'inclusion spatiale et de générer des revenus pour les générations futures. L'investissement public financé par les recettes pétrolières est le principal moteur du développement régional, et Luanda le premier bénéficiaire. Cependant, le pourcentage qu'alloue le Programme d'investissement public à Luanda a considérablement diminué, passant de 44.6 % en 2012 à 34.2 % en 2014, ce qui constitue peut-être un pas vers une meilleure distribution régionale. D'autres efforts sont toutefois nécessaires. Par exemple, la quantité et la qualité de l'infrastructure physique demeurent insuffisantes. Selon une enquête menée en 2014 par le CEIC, environ 74 % de la population utilise des transports publics inefficients. La qualité des routes est également préoccupante : 11 000 km de routes ont été remis en état, et quelque 7 000 km sont en construction, alors que les pouvoirs publics ambitionnaient 25 900 km. En outre, malgré un potentiel hydroélectrique gigantesque (plus de 18 000 MW), essentiellement concentré dans le nord du pays, seuls 30 % de la population ont accès à l'électricité. L'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) reste également faible au regard des normes internationales, avec seulement 61.9 abonnés pour 100 habitants (Forum économique mondial, 2014-15). La prestation des services de santé est inégale sur l'ensemble du pays, les établissements de santé de Luanda offrant un éventail de services nettement plus vaste que ceux des autres provinces (Christian Michelson Institute, 2011:9). L'activité industrielle demeure inégalement répartie : 77 % des industries sont concentrées à Cabinda, Cuanza Sul, Benguela, Luanda et Namibe. Luanda accueille actuellement 27 % de la population du pays, avec une densité de 347 habitants par kilomètre carré. Par comparaison, l'activité industrielle est modeste dans les grandes provinces de l'est (Lunda Sul, Moxico et Cuando Cubango), qui comptent 7 % de la population. L'exclusion spatiale dont souffrent ces provinces, en particulier Lunda Norte, principale région productrice de diamants en Angola, s'observe dans les « espaces vides » dus à la faible densité de population (de 2.5 à 8.1 habitants par km²).

L'agriculture est l'activité économique dominante en zone rurale, où vivent 38 % des Angolais. En 2012, d'après les estimations, 2.6 millions de petits agriculteurs, détenant en moyenne 2.1 hectares, cultivaient 4.9 millions d'hectares (87 % du total), tandis que 8 360 exploitants pratiquant l'agriculture commerciale en cultivaient 742 432 (13 %). L'Angola n'est pas encore parvenu à la sécurité alimentaire, même si cet objectif est considéré comme fondamental par la Stratégie nationale de 2009 pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les conflits territoriaux émaillent l'histoire récente du pays. La longue guerre civile a entraîné un exode rural important et une explosion de la population urbaine, qui a atteint 62 % en 2014, contre 15 % en 1970. L'isolement des régions et des populations, en grande partie imputable à la guerre, a obligé les autorités angolaises à s'attaquer au problème critique de l'inclusion spatiale afin de permettre un développement économique et humain durable. Les ministères concernés par le développement régional et l'organisation spatiale sont ceux de la Planification et du Développement territorial, de l'Agriculture et du Développement rural, de l'Urbanisme et du Logement, de l'Environnement, de la Construction, et des Transports. Des organisations non gouvernementales s'intéressent également à



l'inclusion spatiale : *Acção para o Desenvolvimento Rural e Ambiente* (Action pour le développement rural et l'environnement), *Caritas de Angola* (Caritas Angola), *Forum das Organizações Não-Governamentais Angolana* (Forum des organisations non gouvernementales angolaises) ou *Rede Mulher* (Réseau femmes).

L'Angola s'est doté d'un cadre juridique pour la décentralisation des organismes publics au niveau local (Loi 17/10, article 85), mais les progrès dans ce domaine sont limités. Environ 80 % des ressources budgétaires de l'État sont administrées au niveau central. Seuls 15,4 % de ces ressources sont délégués aux gouvernements provinciaux, et le reste aux communes (ministère des Finances, projet de budget 2014). Le système budgétaire angolais n'a pas non plus établi de liens solides avec les projets de développement des autorités locales. Ainsi, en 2010, il a été demandé aux 169 communes d'élaborer des projets d'investissement individuels, d'un montant d'environ 2,4 millions USD dans le cadre du Plan municipal intégré pour le développement rural et la lutte contre la pauvreté. En novembre 2010, les communes n'avaient pas reçu beaucoup de fonds et, par conséquent, nombre de projets ont dû être différés ou abandonnés (Christian Michelsen, 2011). Les politiques d'inclusion spatiale sont mises en œuvre via divers programmes, dont i) la Stratégie de réduction de la pauvreté, approuvée en février 2004, ii) le Plan municipal intégré pour le développement rural et la réduction de la pauvreté, approuvé en 2009 ; et iii) le Programme d'investissement public, instauré par le Décret présidentiel 31/10 du 12 avril 2010, qui constitue le principal instrument de la politique économique visant la promotion du développement régional et la réduction des asymétries. Les autorités angolaises ont également approuvé un ensemble de mesures budgétaires, qui prennent la forme d'avantages fiscaux, notamment une loi sur l'investissement privé révisée en 2012, et d'une modification des avantages et des incitations à l'intention des investisseurs. Les incitations fiscales les plus avantageuses sont proposées aux investissements dans le secteur non pétrolier pour les zones économiques à la traîne. L'État a investi 50 millions USD afin de doter les zones économiques spéciales d'une infrastructure adaptée. Des projets de développement de pôles industriels sont en cours au titre du Programme d'industrialisation 2013-2017. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont désormais plus facilement accès au crédit, et des corridors économiques sont constitués afin d'atténuer les asymétries régionales. Les résultats du recensement de mai 2014 devraient faciliter l'élaboration d'une politique démographique nationale complète et anticiper les conséquences de la croissance démographique et les tensions qu'elle exerce sur les ressources naturelles.

BÉNIN

Le Bénin, situé en Afrique de l'Ouest, couvre une superficie de 112 622 km² et s'étend sur une longueur Nord-Sud de 670 km, du fleuve Niger à la côte atlantique. En 2013, la population du Bénin était estimée à 10.3 millions d'habitants selon les résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Cette population est majoritairement rurale (53.5 %), contre 46.5 % de citadins. Le pays est divisé en 12 départements et 77 communes. La pauvreté touche plus les populations des zones rurales (39.7 %) que des zones urbaines (31.4 %), et notamment les départements du nord et du sud-ouest du pays.

Le département du Littoral, qui comprend la ville de Cotonou, reste le plus développé sur le plan économique. Ce développement s'explique par le fait que la ville concentre à elle seule les fonctions économiques (commerce et services), administratives et portuaires. Ce faisant, Cotonou reste la ville la plus grande et la plus densément peuplée du pays (678 874 habitants pour une densité de 8 874 habitants au km²). Sous l'influence de la ville, les communes voisines connaissent, depuis environ 20 ans, les plus forts taux d'accroissement démographique du pays. Ainsi, la population de l'agglomération formée par Cotonou et ses deux communes voisines (Abomey-Calavi et Sèmè-Kpodji) a quasiment quadruplé de 1979 à 2013, avec environ 1.6 million d'habitants, soit 16 % de la population totale du pays sur seulement 0.73 % du territoire national. La ville concentre les principales infrastructures économiques et sociales du pays : port, aéroport, centre national hospitalier universitaire, le siège de la plupart des institutions nationales. Elle abrite le plus grand marché du Bénin et dans sa banlieue, la plus grande zone industrielle du pays. Dans sa banlieue nord se situe par ailleurs la plus grande université du Bénin. Au total, le département du Littoral, constitué pour majeure partie de la ville de Cotonou, demeure le principal centre économique du Bénin avec 37 % des entreprises du pays (Recensement général des entreprises 2, INSAE, juin 2010).

En croisant plusieurs indicateurs, tels que l'IDH 2006-09 et l'Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (Emicov) 2011-12, on observe que le département de l'Alibori reste le moins développé du Bénin. Il présente la plus faible densité du pays avec 34 habitants au km² et ne concentre que 3 % des entreprises béninoises. Pourtant, l'Alibori reste la principale zone de production cotonnière, première culture d'exportation, et dispose d'un fort potentiel agricole dans la vallée du fleuve Niger. Il compte par ailleurs la ville frontalière de Malanville, proche du Niger. Plusieurs zones de ce département souffrent d'enclavement, notamment la commune frontalière de Ségbana. Deux communes (Karimama et Malanville) affichent les plus faibles taux nets de scolarisation du pays, 16.8 % et 19 % en 2011, contre une moyenne nationale de 74.4 %. La commune de Karimama, située à l'extrême nord du pays, présente le taux de mortalité infanto-juvénile le plus élevé du pays (111 pour 1 000 naissances). Kandi, la principale ville de ce département, à plus de 600 km de Cotonou, reste dans l'ombre de Parakou, principale métropole du nord du pays, située à 400 km de la capitale. Le duopole Kandi-Malanville pourrait tirer vers le haut le département, en s'appuyant sur Parakou.

Ces disparités régionales montrent la nécessité d'une inclusion spatiale pour permettre à chaque localité de bénéficier d'un développement approprié, afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Le développement équilibré et durable de l'espace national constitue l'un des cinq axes prioritaires de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCR) en cours. L'un des préalables à cette inclusion spatiale est la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire. L'intérêt accordé aux questions sur les inégalités entre zones rurales et urbaines en termes d'accès aux services essentiels, d'épuisement localisé des ressources naturelles et d'accessibilité des zones enclavées a débouché sur l'élaboration de stratégies à long terme. Ainsi, on peut citer, à titre d'exemple, le Schéma national d'aménagement du territoire, retracé dans cinq documents : Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire 2002 (Deponat), Document de stratégie opérationnelle de la Deponat, Schéma national d'aménagement du territoire en cours d'adoption, Programme national de développement des espaces frontaliers et Schéma directeur d'aménagement communal. Réduire l'enclavement des zones de production agricole constitue aussi un objectif important du programme de renforcement du réseau de transport à Parakou ainsi que sur les axes Parakou-Béroubouay, Ndali-Nikki-Chicandou, Kandi-Segabana, Godomey-Hillacondji.



En outre, le PIS comprend un volet important d'infrastructures de désenclavement des régions, septentrionales notamment. Il vise à déconcentrer les infrastructures autour de Cotonou. Ainsi, le PIS prévoit la réalisation du chemin de fer Cotonou-Parakou-Niamey qui permettra de mieux relier le nord du pays à la côte et Cotonou. Un aéroport international est prévu à Glo-Djibé, hors de la capitale. Un nouveau port en eau profonde sera construit à Sémé-Kpodji et la vallée de l'Ouémé sera valorisée, dans le cadre d'un nouveau pôle agricole dans les départements du centre.

La problématique du dividende démographique retient également l'attention des autorités. Des analyses sont en cours, en vue d'actions susceptibles de modifier la pyramide des âges et la rendre propice à une croissance économique soutenue. En marge de ces sujets, les conséquences du changement climatique sur l'agriculture restent une préoccupation majeure. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'un rapport du ministère de l'Économie, des finances et des programmes de dénationalisation. Les autorités ont également mis en place une commission chargée de la modélisation de l'impact des changements climatiques pour que le budget général de l'État puisse intégrer la nécessité de la résilience de certains secteurs clés à ces modifications du climat.

Cependant, les sujets non moins importants tels que les conséquences locales de la migration intérieure (exode rural), l'accès à la terre et l'absence d'opportunités économiques dans les zones rurales retiennent également l'attention, sans stratégie à long terme pour y faire face. Quant à ceux relatifs aux conséquences locales de l'afflux de migrants internationaux, aux conséquences locales de l'émigration et aux tensions régionales dues à des problèmes sociopolitiques (appartenance ethnique, langue parlée, majorité politique au niveau local), ils ne bénéficient que de peu d'intérêt.

Les principaux obstacles à lever pour achever la politique d'inclusion spatiale et assurer un développement équilibré entre les régions sont liés à la capacité à promouvoir les pôles d'activités (*business clusters*) régionaux et l'emploi dans les zones rurales, à gérer le rythme de l'urbanisation et maîtriser la croissance démographique.

BOTSWANA

Au Botswana, selon les statistiques officielles¹ (consultées en décembre 2014), quelque 18 % du territoire consistent en des zones protégées (parcs nationaux et réserves naturelles) ; 21 % des terres qui bordent ces zones protégées sont des zones de gestion de la faune et de la flore sauvages. Par conséquent, près de 90 % des Botswanais vivent le long des bassins hydrographiques des régions de l'Est et du corridor nord-sud, sur les principaux axes routiers et ferroviaires reliant l'Afrique du Sud, le Botswana et la Zambie. C'est là que se trouvent les centres urbains de Gaborone et de Francistown, ainsi que d'autres villes, telles que Palapye, Serowe et Mochudi.

Les animaux sauvages sont l'une des ressources touristiques du Botswana. Ils génèrent des revenus et font la fierté du pays, ce qui explique l'attitude protectrice qui caractérise la relation homme-animal. Néanmoins, cette protection reconnaît que l'exclusion spatiale est nécessaire, et qu'il faut tracer des frontières rigides entre la population des zones d'habitation et la faune des zones protégées. L'introduction ou la fixation des animaux sauvages dans des espaces bien circonscrits résulte, pour une large mesure, du plan national de préservation. Traditionnellement, c'étaient les chefs locaux qui avaient la responsabilité de la gestion des animaux sauvages, qu'ils chassaient principalement pour subvenir à leurs besoins. En 1885, le gouvernement colonial britannique a instauré un mode de préservation de style « forteresse », qui reposait principalement sur un système public et centralisé de gestion de la ressource. Dans ce système, les animaux sauvages étaient considérés comme des animaux exotiques, et les fonctionnaires ont mis en place des interdictions, des quotas et des permis pour limiter les pratiques de chasse des autochtones, confisquant à la population locale son droit de chasse et de cueillette et ses terres. Les politiques de préservation ont débouché sur la création de deux zones protégées dès le début des années 1960 : les réserves naturelles de Chobe et du Kalahari central, respectivement en 1960 et en 1961.

Lorsque le pays est devenu indépendant en 1966, l'État a maintenu cette politique en créant le Parc national de Chobe (1967), les Makgadikgadi et Nxai Pans (deux autres parcs nationaux) en 1970 et 1992, et la Réserve naturelle de Khutse en 1971. Outre les zones protégées, destinées à la préservation des animaux sauvages, des zones de gestion de la faune ont été constituées en 1975 pour servir de corridors entre zones protégées à l'intention des espèces migratoires. En 1989, les autorités botswanaises ont tenté de décentraliser le système de gestion des animaux sauvages pour y associer les communautés locales vivant à proximité des zones protégées, afin que la gestion des ressources naturelles locales fasse partie intégrante de l'inclusion spatiale. Le récent modèle de préservation a toutefois réaffirmé l'importance d'une séparation entre l'homme et l'animal (« exclusion spatiale ») afin de protéger ce dernier. C'est pourquoi l'allocation de terres à la préservation de la faune sauvage se poursuit.

Au Botswana, les frontières entre les zones réservées aux animaux et aux hommes ne sont pas délimitées en fonction de critères géographiques. À l'origine, la plupart des réserves naturelles comptaient une vaste zone où vivait le peuple San (Basarwa), des chasseurs-cueilleurs qui se déplaçaient d'un point à l'autre à la recherche d'eau, de fruits et d'animaux sauvages. Les Sans ont ensuite été rejoints par des membres de l'ethnie Basubiya et, vers 1911, par un groupe de la tribu des Batawana dirigé par des chefs. Au début du XX^e siècle, quand le pays a été divisé en plusieurs régimes fonciers, la plus grande partie de la zone qui a aujourd'hui le statut de parc national a été classée comme possession de la Couronne britannique. En 1932, la chasse a été interdite sur environ 24 000 km² au sein du district de Chobe. L'année suivante, cette zone protégée a été portée à 31 000 km². Elle est officiellement devenue la Réserve naturelle de Chobe en 1960 et, sept ans plus tard, désignée comme Parc national (*Botswana Environment Statistics*). En 1975, l'établissement humain le plus important, dans lequel la population vivait grâce au secteur du bois à Serondela, a peu à peu disparu et le Parc national de Chobe a fini par être vidé de toute présence humaine, ce qui a accentué l'exclusion spatiale. Enfin, en 1980 et en 1987, ses limites ont été modifiées et le parc a atteint sa superficie actuelle (*Botswana Tourism Board*). Le Parc national de Chobe abrite désormais diverses espèces animales, qui y ont remplacé l'homme.



La stratégie nationale de gestion de la faune sauvage est depuis longtemps ancrée dans un discours environnemental privilégiant le concept de « nature intacte », qui n'inclut pas les populations humaines locales et avoisinantes. Selon le Botswana Tourism Board, les parcs et réserves ont été établis dans l'objectif de protéger la faune sauvage. Il s'agit donc de « lieux de vie sauvage » socialement construits, qui existent par-delà l'activité, l'intervention et le contrôle humains. Cette stratégie semble ancrée dans un discours éthique qui affirme la valeur fondamentale de l'animal, bien au-delà de son utilité pour l'homme.

Au Botswana, le programme de préservation invite l'homme à considérer les animaux sauvages comme une composante de la nature intacte et comme des êtres écologiquement précieux, qui ont une valeur intrinsèque. Il a des répercussions spatiales : c'est essentiellement pour leur bien que les animaux sauvages sont contenus à l'intérieur de zones de protection clairement délimitées.

Par ailleurs, la dimension du genre, qui est très fortement liée aux inégalités entre hommes et femmes ainsi qu'aux inégalités économiques, est l'une des formes d'inégalité et d'exclusion les plus omniprésentes au Botswana. Ainsi, l'indice d'inégalité de genre (IIG), calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), attribue le score de 0.486 au Botswana, classé au 100^e rang sur 149 pays (IIG, 2014). Plusieurs analyses montrent aussi que, dans les sociétés où les inégalités socioéconomiques sont fortes, moins de femmes achèvent des études supérieures et sont représentées au sein du pouvoir législatif, et que l'écart de rémunération avec les hommes est plus grand. Ces problèmes se posent manifestement au Botswana. Par conséquent, le récent creusement rapide des inégalités économiques dans la plupart des pays porte un sérieux coup aux efforts tendant vers la parité des sexes sur l'ensemble de la planète. En l'absence de solides politiques publiques dans l'intérêt des deux sexes, les privilèges et les désavantages se perpétueront sur plusieurs générations.

Les travaux de recherche confirment que la lutte contre l'exclusion et les inégalités de revenus pérennise la croissance, portant les périodes de croissance soutenue d'environ 5 ans à 8 ans, et jusqu'à 15 ans voire davantage. Le potentiel de croissance du Botswana est largement lié à la durée de la période de croissance estimée. En d'autres termes, même une légère amélioration de la distribution des revenus pourrait prolonger la croissance. Dans cette logique, le *Rapport sur le développement humain 2014* du PNUD met l'accent sur la protection sociale, indiquant que « la majeure partie de la population mondiale ne dispose pas d'une protection sociale complète, telle qu'un régime de retraite et d'assurance chômage ». Il avance que ces mesures peuvent être mises en œuvre par les pays à tous les stades du développement. Une protection sociale de base et inclusive pour les pauvres et les exclus coûterait moins de 2 % du PIB mondial.

Note

1. www.gov.bw/en/.

BURKINA FASO

Le Burkina Faso est un pays sahélien et enclavé d'Afrique de l'Ouest. Avec une superficie de 274 000 km², sa population est estimée en 2014 à 17.9 millions d'habitants et pourrait atteindre 30 millions à l'horizon 2030. Selon le recensement réalisé en 2006, 22.7 % des Burkinabés vivent en milieu urbain. L'urbanisation du pays s'est polarisée autour de deux grandes agglomérations : à l'ouest, Bobo-Dioulasso, la capitale économique et au centre, Ouagadougou, la capitale politique. Sur les trente dernières années, la tendance s'est accentuée. Ouagadougou a ainsi connu une croissance démographique spectaculaire. Selon les données de l'Institut national de la statistique et de la démographie, le nombre de ses habitants a quadruplé entre 1985 et 2013 pour représenter aujourd'hui 11 % de la population totale du pays. Dans le même temps, Bobo Dioulasso a, quant à elle, vu le nombre de ses résidents doubler en 20 ans. Le pays s'est ainsi progressivement organisé en une structure de type macro-céphalique, où Ouagadougou concentre l'essentiel des infrastructures (industries, aéroports, universités, hôpitaux, zones commerciales, salles de conférences et hôtels de référence).

Des progrès permettent certes de connecter le secteur rural au reste du pays mais les défis persistent. En effet, les ruraux – qui représentent 77.3 % des Burkinabés, d'après le recensement de 2006 – bénéficient de peu d'équipements publics. En dehors des deux grands centres urbains, les services se limitent à l'éducation primaire, aux soins de santé primaire, à l'eau potable et aux pistes rurales. C'est globalement insuffisant pour couvrir les besoins. Par ailleurs, la qualité de ces services reste à améliorer. Ceux qui peuvent contribuer à améliorer le quotidien, comme l'électricité, restent faiblement développés : seulement 2.34 % de la population rurale avait accès à l'électricité en 2013.

Les zones à fort potentiel de croissance comme l'ouest et l'est du pays, demeurent insuffisamment exploitées. Les migrations internes sont orientées vers Ouagadougou. Les régions du Centre et du Nord, peu favorables à l'agriculture, du fait des changements climatiques et de la désertification progressive, demeurent les plus denses, avec une concentration comprise entre 60 et 615.8 habitants au kilomètre carré.

La forte pression exercée sur les terres cultivables à l'ouest et au sud du pays, du fait de la croissance démographique mais aussi à cause des migrations, génère parfois des conflits, notamment entre les agriculteurs et les éleveurs, voire entre populations autochtones et allogènes. Par ailleurs, l'affluence rapide des zones rurales vers les centres urbains est source de litiges fonciers. À la faveur de la communalisation intégrale enclenchée en 2006, le pays compte désormais 301 communes rurales et 49 communes urbaines. L'attribution des terres étant devenue l'une des principales compétences de ces collectivités locales, les opérations de lotissement sont parfois émaillées de tensions notamment dans les grands centres urbains comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Plusieurs approches ont été expérimentées pour organiser le développement territorial : gestion des terroirs, développement local, etc. Bien que le pays soit organisé en treize régions, il n'existe pas de politique de redistribution systématique des ressources. Les dotations budgétaires transférées représentent un montant très limité (moins de 5 % du budget national) et sont allouées en tenant compte uniquement de la taille de la population et non des différentiels de développement. Par conséquent, la pauvreté se caractérise par d'importantes disparités d'une région à l'autre. Son incidence est estimée à 17.3 %, dans le Centre, en revanche, le Nord (68.1 %), l'Est (62.2 %) et la Boucle du Mouhoun (56 %) sont plus sévèrement atteintes. Le Nord est très peu favorable à l'agriculture. Il abrite 8.5 % de la population totale du pays et son économie repose sur les mines et le commerce. L'absence ou l'épuisement des ressources naturelles ainsi que l'insuffisance des investissements dans les biens publics de la zone (routes) expliquent le faible développement de cette région. Néanmoins certains projets financés par les bailleurs de fonds, se concentrent sur les régions accusant le plus important retard en termes de développement : l'Est, le Nord, et le Sahel.

Le pays dispose depuis 2005 d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui repose sur quatre schémas : le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui détermine la destination générale des terres situées dans les limites du territoire national, la nature et la localisation des grands équipements d'infrastructures ; le schéma régional d'aménagement du territoire ; le schéma provincial



d'aménagement du territoire ; et enfin, le schéma directeur d'aménagement qui fixe les orientations fondamentales d'occupation et d'utilisation des terres et les objectifs d'aménagement d'une collectivité territoriale ou de tout autre espace donné. En termes de réalisation, l'étude sur les SNAT est complètement achevée. L'adoption de la loi sur le SNAT est prévue au cours de l'année 2015. Le pays dispose également depuis 2005, d'une vision prospective de long terme à savoir l'étude nationale prospective « Burkina 2025 », sur laquelle repose la SCADD. Cependant, les capacités à prendre en compte la prospective dans les programmes et projets de développement notamment les questions sur les enjeux démographiques et d'adaptation au changement climatique, sont encore limitées et méritent d'être renforcées.

Pour améliorer l'inclusion spatiale, le gouvernement a retenu un modèle de croissance basé sur le développement de quatre pôles de croissance économique. Il s'agit du pôle agricole de Bagré dans la région du Centre-est, du pôle minier et d'élevage dans le Sahel, du pôle touristique dans l'Est et enfin, des agropoles du Sourou et Samendeni dans les Hauts bassins et la Boucle du Mouhoun. Bagré est le pôle le plus avancé. Ce site est riche en ressources naturelles avec 500 000 hectares classés zone d'utilité publique et un grand réservoir d'eau pour l'irrigation. Les pouvoirs publics sont en train de le doter d'infrastructures modernes (routes, énergie, eau, TIC), afin de créer les conditions pour attirer l'investissement privé dans l'agro-industrie mais aussi pour accompagner le développement de la recherche et l'innovation technologique. Les principaux moteurs de l'économie de cette zone seront l'agriculture, la transformation, les services, le tourisme, etc. À l'horizon 2017, ce pôle devrait générer la production annuelle de 450 000 tonnes de céréales par an (contre 157 000 en 2010), 1 250 tonnes de poisson (contre 522 en 2009) et 2 400 tonnes d'aliments pour bétail. En termes d'emplois, il est prévu la création de 30 000 emplois directs et près de 250 000 bénéficiaires indirects.

BURUNDI

Le Burundi est confronté à un problème de viabilité de son modèle agraire et d'inclusion spatiale. Avec une superficie de 27 834 km², il est l'un des plus petits pays du continent africain avec une densité moyenne de plus 310 habitants au km². Le Burundi est aujourd'hui confronté à des problèmes d'ordre structurel et conjoncturel, dont les plus importants sont : i) la pression démographique ; ii) l'exiguïté des terres (la taille moyenne des exploitations agricoles par ménage tend vers moins d'un demi hectare en 2014 comparé à 2.2 ha en 1990) ; iii) la dégradation accélérée des ressources naturelles (le rythme de déboisement est aujourd'hui estimé à 2 % par an). Cette situation résulte de l'absence d'un secteur secondaire performant, capable de désengorger le secteur primaire, mais aussi de l'insuffisance et de la non-maîtrise des outils et techniques de protection des ressources naturelles, enfin d'une politique de sécurisation foncière et d'urbanisation timide.

Le pays est essentiellement agricole : l'agriculture représente près de 43 % du PIB. Environ 90 % de la population dépend de ce secteur, tandis que la population rurale en tire 95 % de ses revenus. Malgré les faibles migrations des campagnes vers les villes et le faible taux d'urbanisation au niveau national (moins de 10 %), la ville de Bujumbura connaît un phénomène de développement urbain, peu contrôlé et accueille la grande majorité des migrants. La capitale abrite à elle seule près des trois quarts de la population urbaine du pays. En outre, cette ville concentre l'essentiel de l'administration publique et plus de 80 % des entreprises du secteur privé. Des disparités sont encore criantes au niveau de l'accès aux services sociaux comme l'éducation ou la santé. Au niveau de l'éducation, on constate, par exemple, de fortes inégalités dans la distribution des infrastructures et des personnels enseignants, tant entre les provinces qu'à l'intérieur des provinces. Ainsi, en 2012, le ratio élèves/salle de classe était de 101 dans la province de Kirundo contre 54 dans la province de Bururi. Il en était de même pour la répartition des enseignants où le ratio élèves/enseignant était de 69 en province Muyinga contre 33 en province Bururi. Au niveau intra-provincial, cette répartition est également inégale dans la mesure où l'aléa relatif à la distribution des enseignants reste de 0.449 pour une norme de 1, ce qui veut dire que 44.9 % des enseignants sont mal affectés, avec des dotations supérieures ou inférieures à la norme. En matière de nutrition, des disparités régionales sont persistantes et certaines provinces affichent un taux de malnutrition chronique relativement supérieur à la moyenne nationale (48.8 %), le cas de Ngozi (54 %) et Muyinga (59 %).

La densité des réseaux routiers est faible. Seule une fraction de la population a accès aux routes praticables en toute saison. La densité du réseau routier en milieu rural est nettement moins élevée au Burundi qu'ailleurs en Afrique. Le pays affiche, par ailleurs, un faible degré de couverture en termes de capacité de production énergétique et d'infrastructures sociales (école et centre de santé). Dans le secteur agricole, le coût des transports représente, en moyenne, 35 % des prix à l'importation et 40 % des prix à l'exportation. De même, en dépit des capacités de production hydroélectriques substantielles, estimées à 1 300 mégawatts (MW), seules 39 MW sont actuellement disponibles pour moins de 5 % de la population (chiffre qui s'élève à 16 % pour l'Afrique subsaharienne). Entre provinces, des disparités existent au niveau de la densification des infrastructures routières. Les routes sont plus denses dans le Nord et le Nord-Ouest du pays, tandis que dans les régions Est, Centre et Sud, le réseau est très peu dense. Ce qui rend peu aisé l'accès aux infrastructures socio-économiques dans ces régions.

La question foncière au Burundi constitue une préoccupation majeure. En effet, au-delà du problème de rareté, de morcellement excessif et de dégradation des terres, le Burundi fait face à de nombreux problèmes de gouvernance foncière. Il s'agit principalement de la mauvaise gestion des terres domaniales et de la mauvaise performance des systèmes classiques d'administration foncière, qui découlent de l'insuffisance de moyens tant humains que matériels et financiers. La centralisation excessive du système d'administration foncière, la complexité, la longueur et le coût des procédures d'établissement du titre foncier sont aussi responsables de cette situation. Malgré la forte demande de sécurisation foncière, la plupart des terres ne sont pas enregistrées, le cas de plus de 90 % des terres rurales. À cela, s'ajoute les problèmes provoqués par le retour des réfugiés et des déplacés des pays limitrophes. En effet, quelque 700 000 Burundais, réfugiés en Tanzanie, sont rentrés d'exil depuis 2002. Parmi eux, on compte des dizaines de milliers de réfugiés de longue date, dont les terres ont été occupées par



d'autres personnes. Dans un tel contexte, la multiplication des conflits fonciers constitue un véritable fléau social. À plus de 80 %, l'essentiel de l'activité des cours et des tribunaux est consacrée au règlement des conflits fonciers. Il convient de souligner que la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB), créée en 2009 conformément aux accords de paix d'Arusha en 2000, traite en moyenne près de 5 000 cas par an.

Divers instruments politiques visant l'inclusion spatiale dans le processus de décentralisation existent, mais leur mise en œuvre effective tarde pour diverses raisons aussi bien politiques que financières. Parmi ces instruments, figure notamment : i) le document de Politique nationale de la décentralisation, de villagisation, des coopératives ; ii) deux projets de décrets portant sur la coopération décentralisée et l'intercommunalité ; iii) la Loi sur le transfert des compétences aux communes ; iv) la Loi sur la réforme de la fiscalité communale.

Le processus de réforme foncière enclenché en 2008, marqué par la promulgation d'un nouveau code foncier en 2011, est source d'espoir pour davantage de formalisation légale des droits fonciers d'origine coutumière ou à la suite d'un achat. L'adoption en 2013 de la Loi portant transfert des compétences aux communes constitue une avancée notable au niveau réglementaire. Le premier texte a introduit des innovations, comme le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes, qui deviennent auteurs et acteurs de développement. Il y a d'autres innovations comme la répartition et la distribution des ressources disponibles aux communes selon des critères objectifs ou le suivi de l'utilisation des ressources transférées. En outre, le code minier burundais, récemment adopté, précise sans détails que les produits issus des minerais seront répartis entre le niveau central et la commune. Les critères de répartition de ces produits devront tenir compte de cette nécessité d'un développement équilibré et d'un transfert de compétences aux collectivités territoriales. En dépit de ces avancées réglementaires, la prise en compte d'un développement inclusif à travers la mise en œuvre des mécanismes de rattrapage pour les régions en retard ou défavorisées, notamment celles du Nord et du Nord-Est, tarde à se concrétiser. Il existe un guichet de péréquation communale, qui fonctionne sur des critères de population, de pauvreté de la commune géré par le Fonds national d'investissement communal (Fonic), mais il n'existe pas de mécanismes appropriés pour son alimentation.

CABO VERDE

Le Cabo Verde est un archipel composé de dix petites îles abritant environ 500 000 habitants. Bien que la population du pays ait régulièrement augmenté, passant de 341 491 habitants en 1990 à 491 875 en 2010, le rythme de cette expansion s'est ralenti depuis quelques années. En 2013, la population du Cabo Verde était estimée à 498 897 habitants, soit une progression de 0.9 % seulement depuis 2001, contre 2.2 % par an en moyenne entre 1990 et 2000. Toutefois, la répartition spatiale de la population a été sensiblement modifiée au cours du temps. En 1990, plus de la moitié des habitants du pays vivait en zone rurale, alors que 44 % étaient installés dans des zones urbaines. En 2000, la tendance s'est inversée : la population était rurale à 46 % et urbaine à 54 %. Avec l'intensification des migrations, un peu plus d'un tiers de la population totale vivait en zone rurale en 2010, alors que 62 % des habitants étaient concentrés dans les villes, principalement à Praia, la capitale, et sur les deux îles de São Vicente et de Sal.

Malgré les avancées économiques des années récentes, il reste des poches d'exclusion spatiale au Cabo Verde, attestées par les migrations en provenance des îles sous-développées. Par exemple, la population de São Nicolau a diminué et ne comptait plus que 12 817 habitants en 2010, contre 13 665 en 1990. Il en a été de même à Brava et sur d'autres îles moins bien dotées en ressources. À l'inverse, les populations ont augmenté à Sal, Boa Vista et Santiago, où les perspectives économiques sont plus favorables. La croissance économique de ces îles dépend principalement du secteur du tourisme, qui a connu une expansion régulière au cours de la dernière décennie. Sal, une île de 25 779 habitants (soit 5.2 % de la population nationale), a été la principale bénéficiaire de l'IDE dans ce secteur. Entre 2006 et 2010, les flux d'IDE lié au tourisme vers l'île de Sal ont représenté plus de 50 % des flux totaux d'IDE vers le Cabo Verde. En outre, au cours des deux années écoulées, Sal et Santiago ont été les deux principales destinations de l'IDE lié au tourisme.

Les pressions démographiques croissantes découlant des migrations entre les différentes îles et en provenance d'autres pays ont mis à rude épreuve les infrastructures, de sorte que les autorités doivent se débattre avec les problèmes environnementaux, sociaux et économiques engendrés par la prolifération de quartiers illégaux dans les villes. En conséquence, Praia, où résident 40.8 % des immigrants du pays, a été confrontée à toutes sortes de problèmes sociaux, notamment une dégradation des conditions sanitaires et une augmentation de la criminalité. En 1995, plus de 12 000 cas de choléra ont été signalés dans la ville, et en 2009 Praia a été frappée par une épidémie de dengue qui a touché plus de 20 000 personnes. La récente hausse de la criminalité a été principalement alimentée par le taux de chômage élevé, qui atteint 12.8 %, soit près du double de la moyenne nationale de 7.6 %. Le nombre de vols déclarés est passé de 3 165 à 4 418 entre 2011 et 2012.

Les effets du changement climatique, tels que les inondations récurrentes, résultent à la fois de catastrophes naturelles et de l'augmentation des habitats humains. Le Cabo Verde a un climat aride, et avec la pression démographique croissante, une baisse de l'approvisionnement en eau suscite d'importantes préoccupations. L'érosion des sols sableux et l'appauvrissement de la biodiversité sont aussi devenus de graves problèmes environnementaux, particulièrement aigus à Santiago, Sal et Boa Vista, où les investissements dans des infrastructures touristiques créent une pression supplémentaire sur les ressources naturelles.

L'inclusion spatiale est cruciale pour le développement à long terme du Cabo Verde, qui est une économie insulaire. Pour remédier à l'exclusion spatiale et aux autres problèmes de développement qui empêchent le pays de parvenir à une croissance profitable à tous, il faudrait déployer des efforts concertés à tous les échelons de gouvernement. Au cours des deux dernières décennies, les autorités ont conçu des stratégies économiques, sociales et environnementales et engagé des investissements et des réformes institutionnelles pour atténuer les problèmes engendrés par l'accroissement de la densité de population, tels que les épidémies de maladies d'origine hydrique, la congestion et les pressions qui en résultent. Sur les dix dernières années, des progrès notables ont été accomplis, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et la proportion de ménages ayant accès à des systèmes d'évacuation des déchets et des eaux usées est passée de 58.0 % en 2007 à 66.8 % en 2010 et à 72.3 % en 2013.



La stratégie d'intervention du Cabo Verde est inspirée par une vision à long terme du développement national. Le programme de transformation de l'économie est mis en œuvre depuis 2004 suivant les indications d'une série de trois documents de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DECRP – *Documento de Estratégia de Crescimento e Redução da Pobreza*). Ces documents ont mis l'accent sur les principaux enjeux de développement, notamment sur l'investissement dans le capital humain et les infrastructures de base, le renforcement de la gouvernance et l'équité. Ils reflètent une vision nationale axée sur la promotion d'un développement plus équitable dans les différentes îles, en particulier dans les zones où la pauvreté et l'exclusion spatiale sont généralisées, comme Santa Catarina, où plus de 60 % des logements ne sont pas raccordés à un réseau collectif d'approvisionnement en eau. Par exemple, pour intégrer les différentes régions de l'archipel, le gouvernement a donné la priorité à l'amélioration des infrastructures de transport, en particulier les routes, les aéroports et les ponts. Bien que ces interventions aient contribué à réduire de moitié l'incidence nationale de la pauvreté en 2011 par rapport au taux de 49 % enregistré en 1988, il reste des différences significatives d'une région à l'autre.

Le gouvernement a aussi pris des dispositions pour atténuer les pressions sur l'environnement, notamment avec la mise en place du Plan national pour l'environnement 2004-14, du Plan stratégique pour le développement du tourisme 2010-15, du Plan d'action national contre la désertification et de la Loi n° 29/2006 relative aux études d'impact sur l'environnement (EIE) dans les zones sensibles. Par exemple, la mise en œuvre de vastes projets d'infrastructures touristiques sur Sal et Boa Vista est soumise à l'approbation préalable d'une EIE par le ministère national de l'Environnement. En outre, les investissements dans des zones sensibles sont interdits s'ils sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la nature ou sur la population locale. En 2013, le Parlement a approuvé une loi visant l'établissement de l'Agence nationale de l'eau et l'assainissement. En dépit de ces mesures, des réformes structurelles de grande ampleur sont nécessaires pour renforcer l'efficacité dans ce domaine.

La mise en œuvre des stratégies de développement du pays nécessite non seulement des ressources humaines et institutionnelles, mais aussi des moyens financiers considérables. C'est pourquoi le gouvernement a sollicité un appui extérieur pour compléter les ressources mobilisées dans le pays. Ainsi, dans l'objectif de réduire la pénurie de logements sur l'ensemble du territoire, les autorités ont obtenu du l'État portugais un prêt de 200 millions EUR pour mettre en œuvre un programme intitulé *Casa para todos*, qui prévoit la construction de 8 000 nouveaux logements et la rénovation de 16 000 autres. Le projet est géré par le ministère de la Décentralisation, du Logement et de l'Aménagement du territoire. En outre, des subventions d'un montant total de 66.2 millions USD ont été débloquées sur la deuxième tranche du Millennium Challenge Account des États-Unis en faveur du Cabo Verde. Sur ce montant, 20 millions USD serviront à raccorder directement les familles les plus vulnérables aux infrastructures d'eau et d'assainissement.

Au-delà des stratégies qui viennent d'être décrites, de nombreux acteurs non étatiques jouent aussi un rôle actif dans l'amélioration des moyens d'existence des populations et la préservation de l'habitat naturel du pays. Avec la participation active de tous les intéressés, le Cabo Verde est en marche vers une société plus résiliente et plus prospère.

CAMEROUN

Au Cameroun, le processus de décentralisation est engagé depuis plusieurs années à travers une loi qui détermine le champ des compétences à transférer aux collectivités territoriales. Malgré des avancées au plan de la gouvernance locale, il n'existe cependant toujours pas de stratégie explicite ni de vision à long terme de développement régional ou local. Au plan conceptuel, diverses définitions spatiales sont utilisées par les administrations et les institutions spécialisées telles que l'INS et le Bureau de la population dans les enquêtes qu'ils réalisent pour désigner l'espace urbain et rural. Le milieu urbain comprend l'ensemble des agglomérations d'au moins 5 000 habitants qui disposent d'un minimum d'infrastructures de services (scolaires, sanitaires, eau, électricité) et d'un marché quotidien.

Le taux de croissance démographique entre 1987 et 2005 a été en moyenne de 2.8 % ce qui a porté la population du Cameroun de 12.07 millions d'habitants en 1990 à 17.46 millions en 2005 selon le recensement de 2005, année du dernier recensement. En 2014, la population était estimée à 21.68 millions de personnes par le Bureau de la population. Le pays compte dix régions administratives, inégalement peuplées. Les trois régions les plus peuplées sont l'Extrême-Nord, le Centre et le Littoral. La région de l'Adamaoua, la région du Sud et la région de l'Est ont les plus faibles densités. Le taux d'urbanisation était de 48.8 % en 2005. Les régions du Littoral et du Centre, qui abritent respectivement les villes de Douala et Yaoundé, ont les taux d'urbanisation les plus élevés.

La pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Le taux de pauvreté est de 55 % dans les campagnes contre 12 % en zone urbaine. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est ont la plus forte incidence de pauvreté et se sont même encore appauvries entre 2003 et 2007. Malgré le rebond de croissance depuis 2009, l'incidence de la pauvreté n'a que faiblement baissé, passant de 39.9 % en 2007 à 38.7 % en 2011. Les inégalités sont fortes avec un coefficient de Gini de 0.39. Le manque d'accès aux moyens de production, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes, ajoutés à l'insuffisance des moyens de transport et à l'enclavement, accentuent l'exode rural et le phénomène des bidonvilles dans les agglomérations. Ainsi le Cameroun se doit-il d'aborder l'aménagement du territoire et l'urbanisation avec une approche intégrée, pour mettre en phase leurs effets multiplicateurs et catalyseurs. À ce titre, les stratégies de développement local devraient inclure des PPP, et la valorisation des potentialités économiques des collectivités territoriales suppose une politique volontariste de développement de pôles de croissance. Le désenclavement des campagnes permettrait aussi de développer les chaînes de valeur des filières agricoles.

Le Cameroun est confronté à une montée des sentiments d'exclusion et d'insécurité dans certaines régions. Le pays compte environ 250 ethnies qui semblent relativement bien représentées dans la sphère politique depuis l'avènement du multipartisme en 1990 et la mise en place récente du sénat en 2013. Si depuis la réunification du territoire intervenue en 1972, les deux régions anglophones de l'ouest du pays semblent progressivement s'intégrer avec les huit autres régions francophones, les sentiments d'exclusion persistent ailleurs. En effet, dans les régions Nord, Extrême-Nord, Littoral et Ouest, on évoque : i) l'impression d'une surreprésentation des cadres des régions du Centre et du Sud dans les hautes administrations publique et privée ; ii) l'existence de chasses gardées dans les marchés publics ; iii) les suspicions de complicité avec Boko Haram nourries à l'encontre de la population du Septentrion, majoritairement de confession musulmane, depuis l'irruption de la secte islamiste.

Par ailleurs, certaines communautés comme les pygmées Baka des régions du sud et de l'est se sentent parfois marginalisées. À cela s'ajoute, au sein des populations chrétiennes ou animistes des régions orientales, un sentiment d'envahissement par les réfugiés musulmans en provenance de la RCA. Ces sentiments d'exclusion et la cohabitation circonstancielle de populations hétérogènes peuvent exacerber les tensions latentes. La création de poches de fragilité dans le Septentrion et à l'est, dans un contexte de pauvreté grandissante, menace la relative paix et la cohésion sociales qui caractérisent le Cameroun depuis des décennies.

Autre défi, l'urbanisation accélérée que connaît le pays provoque la perte de terres arables et de pâturages dans la périphérie des villes. Et dans les zones rurales, on constate un accaparement des terres arables par les élites urbaines au détriment de petits exploitants ruraux, un phénomène



d'agriculture nouvelle dite de « seconde génération ». S'y ajoute l'émergence de grands groupes ou de multinationales à la recherche de vastes surfaces arables, comme c'est le cas d'une compagnie chinoise pour la culture du riz à Bifogo et de la compagnie américaine Heracles Farm qui a obtenu, en novembre 2013, une concession de 20 000 hectares dans le sud-ouest pour exploiter l'huile de palme. L'accélération des grands projets d'infrastructures (barrage de Lom Pangar, barrage de Memve'élé, le port en eau profonde de Kribi, et mines de fer à Mbalam) a eu également pour effet de susciter des tensions liées à l'indemnisation des communautés affectées par ces chantiers. Ces mutations sociales, qui ont pour corollaire une forte pression sur les terres arables et un changement de propriété du capital productif en zone rurale, sont génératrices de tensions alors que les pôles urbains de croissance des environs de Yaoundé et de Douala ne suffisent pas à fournir des emplois décents aux populations issues de l'exode rural. Dans ce contexte, les modèles de contractualisation avec les petits agriculteurs développés par des agro-industriels comme la *Cameroon Development Corporation* (CDC), la Société de développement du coton (Sodecoton) et la Société camerounaise de palmeraie (Socapalm), sont des exemples qui méritent d'être dupliqués.

Le Cameroun n'a pas de stratégie explicite et volontariste pour le développement territorial mais le DSCE 2010-20 fournit néanmoins un cadre pour le stimuler le développement territorial, en préconisant la décentralisation comme catalyseur de la future croissance du pays. Les plans et politiques sectoriels traitent des investissements et des prestations de services aux niveaux central, régional et local, mais il manque un cadre opérationnel intégré. Le budget prévisionnel, opérationnel depuis 2013, offre l'opportunité pour d'améliorer les résultats par le biais d'une meilleure coordination de l'exécution budgétaire aux différents échelons.

L'atteinte d'un tel objectif requiert un renforcement des capacités institutionnelles. Dans cette perspective, la décentralisation offre un précieux outil pour la mise en œuvre d'une politique volontariste d'inclusion spatiale et de transformation structurelle de l'économie. Les récentes consultations nationales sur l'après 2015 et la réalisation des OMD ont rappelé le rôle de catalyseur de la décentralisation pour obtenir des résultats au plan local. Il importe donc de renforcer le cadre législatif afin de clarifier davantage les rôles, les mandats, les échelons de responsabilités et de reddition des comptes, aussi bien dans les administrations déconcentrées que décentralisées. Une priorisation des dépenses locales serait bénéfique pour mieux allouer les ressources aux collectivités décentralisées au regard des enjeux, la priorité devant aller aux populations les plus défavorisées et vulnérables des régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. C'est l'esprit du Plan d'urgence lancé le 10 décembre 2014 par le président Paul Biya, libellé à hauteur de 925 milliards XAF pour la période 2015-17, en vue d'accélérer la croissance économique du pays.

COMORES

L'Union des Comores a la particularité d'être un petit État insulaire en développement composé de trois îles (Anjouan, Grande Comore et Mohéli). La discontinuité territoriale est un facteur naturel qui handicape la libre circulation des biens et des personnes à l'intérieur du pays.

La population était de 575 600 habitants en 2003, selon les chiffres du dernier recensement général. Sur la base des projections, elle est estimée à 764 000 personnes en 2014, avec un taux d'accroissement annuel de 2.1 % par an. La densité de la population est l'une des plus fortes d'Afrique, avec en moyenne 411 habitants au km², contre 309 habitants au km² en 2003. L'île d'Anjouan a une densité supérieure aux autres îles : 763 habitants au km² en 2014, presque deux fois plus que la moyenne nationale et cinq fois plus qu'à Mohéli.

Une grande partie de la population comorienne vit en milieu rural. Le taux d'urbanisation est de 28 %. Mohéli enregistre le plus fort taux d'urbanisation (55 %), suivie d'Anjouan (29 %) et de la Grande Comore (24 %). D'une manière générale, la population urbaine a évolué plus rapidement que la population rurale durant les dernières décennies, avec un accroissement annuel de 4 % lors de la période 1980-2003, contre seulement 2 % pour la population rurale. Le nombre d'agglomérations urbaines est passé de 9 en 1980 à 21 en 2003, avec 76 % des villes situées à Anjouan.

Deux facteurs liés expliquent la forte disparité de peuplement : d'une part une fécondité très forte dans les îles et régions les plus pauvres, qui sont surpeuplées ; d'autre part un exode rural vers les villes, généralement les chefs-lieux des îles. Le surpeuplement à Anjouan engendre ainsi une forte migration vers la Grande Comore et Mohéli, un phénomène accentué par la pauvreté croissante en milieu rural et l'absence d'opportunités d'emplois en dehors du secteur agricole. Les régions rurales de la Grande Comore sont également touchées par le mouvement migratoire. Comme les habitants d'Anjouan, ceux de ces régions démunies migrent vers la capitale Moroni et l'île de Mohéli, moins peuplées et moins pauvres. Les entrées nettes de population atteignent ainsi 78 % à Moroni et 29 % à Mohéli, tandis que les sorties nettes touchent surtout Anjouan (-37 %) et la Grande Comore (-32 %, hors Moroni). Les mouvements de populations dans le sens des villes pauvres vers les chefs-lieux s'observent sur toutes les îles.

La projection de la population en 2025 laisse présager un sérieux problème d'aménagement du territoire de l'Union des Comores dans les prochaines années.

À partir de 2007, sont apparus des conflits ou des crises intercommunautaires directement ou indirectement liés à la concentration de la population. Et le caractère insulaire du territoire national aggrave les tensions, comme cela a été le cas avec la première crise séparatiste d'Anjouan (1997-2002). En 1997, l'île a réclamé son indépendance et tenté de faire sécession en créant ses propres institutions. Cet acte l'a isolée du reste du pays pendant quatre ans, avant que la crise ne soit résolue par une intervention militaire internationale. La cause du conflit semble politique – Anjouan réclamant un meilleur partage des compétences –, mais la raison première est bien la pauvreté importante de l'île, la plus démunie et la plus peuplée du pays.

Ces dernières années, de nombreux conflits mettant en avant des revendications de frontières et d'espace ont opposé des communautés voisines. Celles surpeuplées sont en général les plus exposées, comme à Anjouan où la pression foncière est très forte. Mohéli n'est pas densément peuplée, mais l'immigration importante des Comoriens des deux autres îles engendre des tensions. En Grande Comore, le statut de capitale de Moroni provoque une forte pression sur les terres. Des litiges territoriaux anciens sont régulièrement ravivés entre la capitale et les villes avoisinantes. À l'instar de celui qui oppose, depuis une vingtaine d'années, Moroni à la commune limitrophe d'Ikoni à propos d'un lieu-dit disputé, et qui a connu un regain de tension en mai 2014.

Les conflits fonciers se retrouvent sur toutes les îles. Ils pourraient être plus nombreux dans le futur si les autorités ne prennent pas les initiatives adéquates, soit l'aménagement rationnel de l'espace et la répartition équitable des richesses et des emplois dans les différentes localités.



L'État, toutefois, est confronté à l'épineuse question de la superposition des différents droits – droit moderne inspiré du droit français, droit religieux et droit traditionnel –, qui n'aide pas à bien gérer les terres, et est même souvent à l'origine des problèmes fonciers. Par ailleurs, l'État est encore impuissant à s'imposer face aux communautés locales, qui s'approprient les territoires de leurs voisins sans avoir le sentiment d'appartenir au seul et même pays. L'intérêt communautaire l'emporte sur celui de la nation, et les conflits fonciers persistent.

Il n'existe pas de politique d'aménagement du territoire aux Comores. Pendant longtemps, pourtant, il en a été question. Mais une telle politique supposait d'harmoniser les différents droits fonciers, un chantier délicat, et de mettre en place un nouveau cadre institutionnel. La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable a remis cette question à l'ordre du jour, avec des programmes prioritaires qui se focalisent sur la définition et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire. Les défis à relever sont énormes. Il s'agit de connaître, planifier, arbitrer et observer chaque parcelle du territoire avant de définir une politique qui mette en place des cadres spatiaux cohérents pour toute action de développement. L'aménagement du territoire viendra aussi compléter le système national de planification.

L'ambition du gouvernement pour la période 2015-19 s'inscrit dans le cadre des orientations de la SCA2D. Elle consiste à gérer l'espace en fonction de la croissance démographique, à travers l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire et un schéma approprié pour chacune des trois îles. Le gouvernement entend également promouvoir le programme national d'enregistrement des propriétés bâties et non bâties à Moroni, entrepris pour une période de cinq ans. À terme, l'objectif est de créer un cadastre pour mieux sécuriser les titres de propriété et limiter ainsi les litiges fonciers, devenus très fréquents dans le pays. Ce programme, qui vise essentiellement la capitale Moroni, fera l'objet d'une évaluation triennale avant son extension à l'ensemble du territoire.

CONGO

Les fonctions majeures attribuées à l'économie congolaise dans la logique de mise en valeur coloniale, et les stratégies de développement mises en œuvre par la suite ont entraîné une organisation déséquilibrée du territoire. Cette tendance s'est profondément renforcée au cours des deux dernières décennies. Brazzaville (capitale administrative et politique) et Pointe-Noire (capitale économique) sont les deux villes pivots du système spatial congolais. Ces deux pôles concentrent près de 57 % de la population (recensement de 2007) avec des densités de population supérieures à 13 000 habitants par kilomètre carré (hab./km²) contre une densité moyenne nationale de 10.8 hab./km². À l'opposé, la partie septentrionale du pays est insuffisamment exploitée et demeure sous-peuplée avec des densités inférieures à 5 hab./km².

Les opportunités économiques et les investissements sont concentrés dans les deux principales villes du pays. Les activités économiques, notamment pétrolières, restent fortement concentrées à Pointe-Noire, en faisant le principal poumon de l'économie. Brazzaville constitue le deuxième pôle économique du pays, en plus d'en être le principal pôle administratif. Reflétant une stratégie de mise en valeur du potentiel économique de ces deux régions, les investissements publics et privés sont également concentrés entre Brazzaville et Pointe-Noire. La géographie des infrastructures de transports et de télécommunication, et dans une moindre mesure celle des infrastructures sociales, a suivi la même logique que la géographie économique. Cette forte polarisation économique se traduit par des déséquilibres géographiques importants entre le milieu urbain et rural en termes de pauvreté et d'accès aux services publics essentiels. L'incidence de la pauvreté s'élève à 74.8 % en milieu rural contre 32.3 % en milieu urbain. L'accès à l'électricité est estimé à 10 % dans les zones rurales et 53 % dans les zones urbaines. D'importantes disparités régionales existent aussi en matière d'accès à l'éducation et à la santé. Le nombre moyen d'années d'études dans la population active est de 9.4 en milieu urbain, contre 5 en milieu rural. Environ 85 % des ménages de Brazzaville et 72 % des ménages de Pointe-Noire vivent à moins de 30 minutes d'un centre de santé, comparé à une proportion de 46.5 % en milieu rural. Par ailleurs, les zones rurales, peu dotées en infrastructures de transport, restent faiblement connectées au reste du pays malgré un potentiel important, notamment dans le domaine agricole et forestier qui reste peu exploité en raison de l'enclavement des bassins de production.

Les opportunités d'emploi dans le domaine de l'exploitation pétrolière à Pointe-Noire et dans l'administration à Brazzaville, ainsi que la concentration des équipements publics - notamment de santé et d'enseignement - dans ces deux régions, ont entraîné d'importants flux migratoires des populations rurales vers ces villes. Un nombre croissant de jeunes actifs quitte les zones rurales, y compris les principaux bassins de production agricole, pour les villes afin d'y poursuivre des études ou d'y trouver un emploi. Selon l'ECOM 2011, un peu plus de 13 % de la population de Brazzaville et de Pointe-Noire viennent des zones rurales. Les crises sociopolitiques au plan national et sous régional, liées en partie à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles, ont aussi provoqué d'importantes migrations de population au cours des trois dernières décennies, y compris de réfugiés provenant de l'Angola, de la République centrafricaine, de la RDC, du Tchad et du Rwanda. Au-delà des bouleversements démographiques de certains départements, ces mouvements de populations constituent une menace environnementale et une source potentielle de tensions spatiales.

Afin de corriger les déséquilibres régionaux et d'assurer une plus forte inclusion spatiale, le gouvernement a mis en place des instruments, des structures et des politiques publiques axées sur le développement régional et l'aménagement du territoire. Une loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a été promulguée en octobre 2014. Des schémas départementaux d'aménagement du territoire sont en cours de réalisation pour compléter le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) adopté par le gouvernement en 2005. Le PND 2012-16 fait du développement équilibré et durable un des cinq principaux axes de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement. À travers ce pilier, le gouvernement entend mieux équilibrer le développement dans les différents départements du pays en mettant en œuvre des programmes axés sur la décentralisation et l'aménagement du territoire, notamment la municipalisation accélérée. Dans ce cadre, le gouvernement a entrepris au cours de la dernière décennie un programme volontariste d'investissements publics qui a



permis de désenclaver géographiquement les départements en les dotant d'infrastructures économiques et sociales importantes, permettant ainsi de réduire les inégalités régionales et de poser les conditions d'un développement équilibré. Des investissements annuels moyens d'environ 450 milliards XAF ont été réalisés pour chaque département dans le cadre de ce programme. Ces efforts ont permis de doter le pays de nouvelles routes nationales et régionales¹ d'intérêt stratégique favorisant l'émergence de pôles de croissance tels que la ville de Ouesso, dans le Nord du pays. Le manque de routes revêtues reste néanmoins important. La mise en place de zones économiques spéciales (ZES), telles qu'elles sont envisagées dans le cadre du pilier cinq du PND, dans les autres régions du pays (notamment Oyo-Ollombo et Ouesso) devrait aussi contribuer à un développement territorial plus équilibré. Cela nécessitera cependant l'amélioration de la qualité et du ciblage des politiques publiques axées sur le développement régional.

Un ministère de l'Aménagement du territoire a été créé en septembre 2012 pour piloter les politiques publiques spatiales. La création de ce ministère relevant directement de la Présidence de la République traduit la volonté des autorités de faire du développement territorial un pilier de leur stratégie de transformation structurelle de l'économie. Le ministère dispose d'une Direction générale de l'aménagement du territoire et d'une Direction générale du développement local chargées de conduire la prospective territoriale et de traduire ses orientations en actions concrètes, ainsi que d'une Direction générale des grands travaux. Ces Directions ont piloté la mise en œuvre des programmes volontaristes d'investissements publics, notamment la construction et la réhabilitation d'infrastructures économiques et sociales dans les différents départements du pays dans le cadre de la municipalisation accélérée, ainsi que les travaux de modernisation du Port autonome de Pointe-Noire et du Chemin de fer Congo-Océan. Si ces structures disposent des ressources financières nécessaires pour réaliser leurs missions, les ressources humaines demeurent insuffisantes pour mettre en œuvre les politiques et plans de développement régionaux. C'est également le cas des autres ministères sectoriels impliqués dans le développement territorial et des conseils départementaux mis en place dans le cadre de la décentralisation pour piloter les interventions en matière de développement local. Il s'y ajoute l'insuffisante coordination des stratégies sectorielles et des différents acteurs. Pour relever ces défis, les acteurs publics bénéficient du soutien de partenaires techniques et financiers qui apportent une assistance technique pour le renforcement des capacités.

Note

1. Les autres réalisations majeures ont concerné la construction : i) de routes reliant toutes les capitales départementales aux routes nationales ; ii) de la route nationale reliant Brazzaville à Pointe-Noire ; iii) d'un barrage hydroélectrique desservant une grande partie de la zone septentrionale du pays ; et iv) de plus de 1 000 forages d'eau en milieu rural dans le cadre du programme Eau pour tous.

CONGO, RÉP. DÉM.

Fortement enclavée géographiquement (avec neuf pays voisins et un seul point de contact avec l'océan) et en raison de l'état de son réseau routier et de ses infrastructures de transport, la République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des inégalités socioéconomiques marquées aussi bien entre personnes qu'entre provinces et entre milieux urbain et rural. En règle générale, les provinces disposant des réserves importantes en matières premières attirent plus d'investissements. Alors que la majorité de la population congolaise vit en milieu rural, les conditions de vie y sont de loin moins bonnes qu'en milieu urbain, notamment en termes d'accès à l'emploi, à l'énergie, à un logement convenable, et à l'assainissement. S'agissant de la dotation infrastructurale, les zones rurales sont marginalisées. Elles sont faiblement dotées en réseaux d'électricité et d'adduction d'eau, ce qui rend difficile la création des centres de santé modernes et des établissements scolaires privés. On observe aussi des disparités importantes entre provinces en termes d'infrastructures. Bien que le taux national d'électrification soit déjà faible en lui-même (10.3 %), il n'y a que les provinces de Kinshasa (59.5 %), du Katanga (17.7 %) et du Bas-Congo (15.6 %) qui ont des taux d'électrification supérieurs à cette moyenne. Les autres provinces ont un taux ne dépassant pas 4.3 %. Si l'on s'en tient au taux de maillage routier (longueur totale des routes d'intérêt national et celles d'intérêt provincial), les inégalités infrastructurales entre provinces paraissent encore plus profondes. Concernant le type d'habitat, à part Kinshasa, le Bas-Congo et le Katanga, toutes les autres provinces ont un habitat fait de murs en matériaux non durables avec prédominance des murs en pisé et en briques de terre adobes. Ces inégalités sont encore plus grandes en ce qui concerne les autres éléments du patrimoine immobilier (résidences et parcelles de terre).

Les inégalités de revenus dépendent du secteur d'activité, du poids de ce dernier dans l'économie de chaque province et de la localisation des activités. Ce sont les industries extractives et manufacturières, le commerce et les services qui offrent les salaires moyens les plus élevés en RDC. Les entreprises du secteur informel offrent de bas salaires en raison de leur faible productivité mais permettent toutefois à une bonne partie de la population de se nourrir et de se vêtir. L'activité financière étant fort dépendante de l'activité économique et des infrastructures, elle est plus développée dans les provinces qui affichent les meilleurs résultats économiques et où la concentration des revenus distribués et la vitesse de leur circulation constituent un attrait suffisant pour l'implantation des institutions financières. Principale activité économique du monde rural, l'agriculture occupe environ 70 % de la population congolaise. Son faible rendement est dû entre autres, à l'état rudimentaire de l'outil de production et à l'état du réseau des routes de desserte agricole. De nombreuses localités sont enclavées et ont des difficultés pour acheminer les produits agricoles vers les centres de commercialisation. D'importants stocks de produits vivriers périssent par manque de moyens de stockage. Les efforts déployés par les populations pendant plusieurs mois restent ainsi sous-valorisés, rendant les paysans de plus en plus démunis. Cette situation alimente un mouvement d'exode rural depuis le début des années 1990. Ce mouvement de population prive le secteur d'une bonne partie de sa main-d'œuvre et entraîne une explosion démographique dans les grandes villes du pays avec comme conséquence l'aggravation de la misère sociale et de la délinquance juvénile. Dans certains territoires, particulièrement dans la partie Est du pays, les conflits armés ou ethniques ont causé ou accentué les migrations. La plupart de ces conflits sont liés à un problème d'exploitation des ressources.

Dans le cadre de son programme d'actions, le gouvernement cherche à faire reculer la pauvreté et réduire les disparités de niveau de vie entre milieu urbain et milieu rural. Pour ce faire, il s'est engagé depuis 2007, dans un processus de décentralisation visant d'une part, à rapprocher les gouvernants des gouvernés et d'autre part, à attaquer les vrais problèmes de développement à la base ainsi qu'à réduire les écarts de niveau de développement entre provinces. Ainsi, il a été décidé un nouveau découpage territorial, le nombre de provinces devrait passer de 11 (actuellement) à 26. Depuis l'adoption de la nouvelle constitution et l'organisation des élections générales en 2006, un nouveau cadre juridico-institutionnel a été mise en place, plusieurs textes de base ont été adoptés, et les assemblées provinciales et gouvernements provinciaux ont été installés. Une approche progressive a été retenue pour le transfert de certaines compétences du gouvernement central aux autorités provinciales ; il en est de même pour les ressources publiques. À partir de 2007, le gouvernement s'est aussi lancé dans un vaste programme de reconstruction et de modernisation des infrastructures afin de le désenclaver et d'assurer une



connectivité entre provinces et entre territoires pour valoriser le potentiel économique du pays. Dans ce cadre, il a signé un contrat (pour un montant de 9.2 milliards USD) avec un consortium d'entreprises chinoises pour financer la construction des infrastructures de base en contrepartie de l'exploitation des minerais du pays.

En somme, sa stratégie de développement se fonde sur la nécessité de créer des conditions devant permettre d'accélérer la création des richesses en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des populations et faciliter ainsi leur accès aux services sociaux. Par ailleurs, pour favoriser la transformation locale des ressources naturelles et agricoles, le gouvernement a décidé de créer des pôles de croissance avec l'appui de la Banque mondiale. Dans le cadre de ces pôles, et sur base de l'identification de grands bassins de production, seront incorporés des parcs agro-industriels qui assureront la complémentarité des activités des filières agricoles. À l'horizon 2015, cinq zones économiques spéciales (ZES) seront créées, chacune confiée à un opérateur privé (en partenariat avec l'État) et centrée sur des activités spécifiques. Sélectionné par appel d'offres international, il en assure la promotion auprès des acteurs économiques qu'il accompagne jusqu'à leur installation.

Toutefois, plusieurs défis restent à surmonter. Jusque-là, le transfert de compétences piétine suite à la lourdeur du transfert des recettes aux provinces. Alors que la constitution du pays prévoit que 40 % des revenus nationaux soient rétrocédés aux provinces, en pratique, la rétrocession des revenus n'est pas totale et reste régie par des accords politiques informels. De plus, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles prévue par la loi est encore ineffective et la participation des populations locales à la prise de décisions en la matière est insignifiante. De même, l'urbanisme en RDC demeure ponctué par l'occupation des espaces nus non viabilisés, par l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des infrastructures de base et des équipements collectifs. Les risques de catastrophes liés à l'occupation de sites menacés d'inondation, d'ensablement, d'érosion et de glissement de terrain sont très élevés. La population urbaine congolaise passera à près de 30 millions d'habitants en 2015, contre 17 millions en 2000. Cette expansion rapide requiert d'importants aménagements dans l'organisation des villes et des quartiers qui les composent. Jusque-là, l'urbanisme est réglementé par le décret-loi du 20 juin 1957 qui est largement insuffisant au vu de l'inexistence dans les agglomérations, de schémas d'urbanisme approuvés et actualisés. Dans certains territoires, le développement de l'activité économique est lent en raison des coutumes et règles qui régissent l'exploitation des terres arables disponibles. Alors que le modèle économique du pays est de type libéral, il existe certaines barrières non légales pour accéder et exploiter la terre. Le pays est également touché par plusieurs conflits fonciers dus aux faiblesses de la gouvernance de l'administration territoriale qui accorde abusivement certains titres de propriété ainsi que des autorisations d'exploitation ou de construction.

CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est organisée en 31 régions qui offrent a priori beaucoup d'atouts pour davantage libérer le potentiel de croissance de l'économie. À titre d'exemple, malgré leur vétusté, les pistes et routes ivoiriennes drainent d'importants volumes d'activités (environ 4.5 millions de tonnes de produits par an selon le gouvernement). Des zones climatiques favorables et différents types de terres agricoles permettent de développer plusieurs produits agroindustriels et alimentaires tropicaux à forte demande mondiale (cacao, café, hévéa, palmier, coton, fruits tropicaux) et régionale (banane plantain, riz, maïs, igname, manioc). Situées au cœur du marché de la CEDEAO, les infrastructures portuaires et les grands axes routiers constituent un couloir d'accès pour les pays enclavés (Mali, Burkina Faso). Toutefois, beaucoup reste à faire pour corriger les inégalités spatiales accumulées au cours des vingt dernières années. L'objectif consiste à rendre les collectivités locales capables d'initier des projets structurants et d'impulser des dynamiques d'emploi.

Dans les années 1970 et 1980, la Côte d'Ivoire jouissait d'une dynamique territoriale assez soutenue, avec la mise en service du port de San-Pedro, le développement de grands axes routiers et des politiques de développement des filières agricoles. Au début des années 1990, pendant que l'économie ivoirienne subissait une sévère récession suite à la chute des prix d'exportations de ses productions agricoles phares, les disparités régionales en matière de développement économique et de services publics ont fait surface. Elles se sont creusées au fil des ans.

Actuellement, une part de 90 % du réseau bitumé (soit 5 850 km) date de 15 à 40 ans, alors que les revêtements des routes en Côte d'Ivoire sont généralement conçus et réalisés pour une durée de vie de 15 ans. Sur la base d'un coût moyen d'environ 200 millions XOF le km, les travaux de renforcement de ces routes stratégiques sont estimés à environ 1 170 milliards XOF selon l'Agence de gestion des routes (Ageroute) en 2013. Fondée en 1997 à l'issue des différentes réformes institutionnelles de l'entretien routier, cette agence s'occupe de la surveillance du réseau et gère le Fonds d'entretien routier (FER) créé en 2001. L'état du réseau routier s'est progressivement dégradé, notamment sous l'effet de la crise sociopolitique de 2000-11 et des années de sous-investissement dans la maintenance. À cela, il faut ajouter le coût de mise à niveau du réseau en terre, dont plusieurs routes stratégiques dans le Nord-Ouest et les zones rurales encore enclavées. Ces axes stratégiques ont été définis par le Programme d'actions communautaires des infrastructures de transports (PACITR), adopté par l'UEMOA en 2001.

De même au niveau du réseau électrique, en 2011 tous les départements de la moitié nord du pays avaient des taux de couverture inférieurs à la moyenne nationale. Parmi eux, cinq départements – Bafing, Béré, Bounkani, Hambol, Poro – avaient moins de 15 % de leurs localités raccordées. Au final, en dépit des progrès accomplis au fil des années, 44 % des ménages (71 % en milieu rural et 12 % en milieu urbain) ne disposent toujours pas d'électricité, selon les résultats de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2012.

En matière d'éducation, les inégalités spatiales sont nettement plus prononcées que celles qui prévalent entre les sexes, selon l'Organisation des Nations unies pour les sciences et la culture (Unesco). En 2011, 62 % des adolescents dans la région Nord-Ouest n'étaient pas scolarisés, et seulement 8 % des jeunes 15-24 y achèvent leur cycle secondaire. Des scores très éloignés des moyennes nationales (42 % et 27 % respectivement). Cette région a le plus faible indice de développement humain en 2011 en Côte d'Ivoire, selon le rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire publié en 2013 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le niveau plus élevé des indicateurs de développement humain dans le sud-est résulte de la densité de l'activité économique dans le sud du pays (Abidjan particulièrement), le centre-est et le sud-ouest.

S'agissant des questions foncières, les autorités semblent conscientes que le droit foncier est encore assez mal établi, et qu'il y a nécessité de simplifier les procédures. Par exemple, le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a déclaré en décembre 2012 : « *Le président Alassane Ouattara compte relancer le processus sans remettre en question les acquis : la terre appartient aux Ivoiriens, que ce soit à l'État, aux communautés ou aux particuliers. Les étrangers, propriétaires de titres avant la loi foncière, les conserveront aussi. Pour les autres étrangers, individus ou société, ils pourront obtenir des baux emphytéotiques sur 15, 20, 99 ans.* » La loi de 1998



n'a fait l'objet que de réformes mineures en 2013. Sur proposition du gouvernement, le Parlement a institué en 2014 un nouvel organe, la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire (CNRCT) devant recevoir les subventions de l'État et renforcer leurs capacités à participer davantage à la résolution des problèmes en qualité d'intermédiaire entre les citoyens et l'État au niveau des villages, notamment relatifs à la propriété des terres. Sur la période 2002-11, la question des titres de propriété du foncier rural avait dégénéré en tensions intercommunautaires violentes. La région ouest du pays, zone importante pour la production de cacao et de café, avait été particulièrement touchée près de la frontière libérienne.

Depuis l'élection de 2011, plusieurs politiques d'inclusion spatiale sont à l'œuvre. Au niveau administratif, le gouvernement a procédé à une réorganisation du territoire national en créant 12 districts et deux districts autonomes en septembre 2011. Il a porté le nombre de régions de 19 à 31 afin d'avoir un maillage administratif plus cohérent. Les districts seront l'espace de mise en œuvre des grands projets d'aménagement et d'investissement afin de contribuer à la résorption des disparités régionales. En février 2014, le FER, un organe d'État placé sous la tutelle du ministère des Infrastructures économiques, a réussi à lever 130 milliards XOF (environ 200 millions EUR) auprès d'un consortium de sept banques internationales pour financer son programme d'entretien routier pour l'année 2014.

Pour l'électricité, le gouvernement a mis en place en 2013 un fonds *revolving* de 3 millions USD destiné à préfinancer le coût de raccordement des « populations moins aisées », et un kit « branchement social » pour les ménages plus défavorisés. La contribution immédiate du demandeur est ainsi ramenée à 20 000 XOF pour un coût moyen du branchement-abonnement de 85 000 XOF. Le bénéficiaire rembourse le solde 65 000 XOF préfinancé par le fonds, en treize bimestres maximum à raison de 5 000 XOF par bimestre. Sur tous les sites où l'opération a déjà démarré, 3 124 nouveaux branchements ont été réalisés au cours du mois d'avril 2014. Quant au kit « branchement social », l'acquisition se fait en déboursant seulement un apport initial de 1 000 XOF. Le remboursement du solde de 149 000 XOF sera étalé sur dix ans, soit environ 3 836 XOF par facture (chaque deux mois) ou encore 47,94 XOF par kWh en plus sur le tarif (compteur à prépaiement). Le Programme national d'électrification rurale (Proner 2020), adopté en juillet 2013, ambitionne de raccorder l'ensemble des 8 513 localités de plus de 500 habitants d'ici 2015, puis la totalité des localités ivoiriennes d'ici 2020, pour un coût estimé de 220 milliards XOF. En 2013, 500 nouvelles localités ont été raccordées à l'électricité, portant le taux de couverture à 37 %. Sur les 1 000 raccordements prévus en 2014, seulement 200 l'ont effectivement été en septembre, à cause des problèmes financiers que rencontre le programme.

L'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication bénéficie aussi d'un cadre stratégique, dont l'un des cinq axes porte sur « l'incitation au développement de contenu locaux au profit des populations ». L'expansion rapide du marché de la téléphonie bancaire offre déjà de bonnes perspectives pour promouvoir l'inclusion financière des populations. Les circuits de distribution dédiés aux services financiers mobiles se répartissent sur l'ensemble du territoire, et une part de plus de 30 % de la population active avait déjà souscrit aux différents services financiers mobiles en 2013.

Cependant, beaucoup reste à faire pour dynamiser l'activité économique et l'emploi sur toute l'étendue du territoire national. Les programmes d'investissement et de développement local dépendent des transferts de l'État et d'éventuels fonds provenant de la coopération décentralisée ou de la diaspora. Or, les enjeux dépassent largement les possibilités budgétaires de l'État. Le processus de planification locale est plutôt bon, avec des plans stratégiques locaux et des programmes triennaux, ainsi que deux structures techniques d'accompagnement : l'Agence nationale d'appui au développement rural (Anader) et le Bureau national d'étude techniques et de développement (BNETD). Cependant, en matière de financement sur le marché obligataire ou de levée de fonds d'investissement, les collectivités locales ivoiriennes et leurs groupements, Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci), demeurent absents. Cette capacité financière limitée est de nature à pénaliser la réalisation de projets économiques de grande taille ou nécessitant des PPP.

DJIBOUTI

La population djiboutienne est estimée à environ 900 000 habitants, pour un territoire de 23 200 km². Sa diversité ethnique (afars, somalis et arabes) lui procure une importante variété culturelle. La croissance démographique annuelle est forte (près de 2,8 %). Djibouti est l'un des pays les plus urbanisés du continent africain, avec un taux d'urbanisation qui a dépassé le seuil de 50 % dès les années 1960. La concentration des activités économiques et des emplois à Djibouti-ville, notamment autour du port et des bases militaires étrangères, ainsi que le chômage et les sécheresses ont favorisé un afflux considérable des populations rurales sur la capitale. Les villes djiboutiennes regroupent près de 80 % de la population totale, et la capitale Djibouti-ville plus de 60 %. L'urbanisation se poursuit à un rythme très soutenu, et les enjeux de développement économique et social sont désormais centrés dans les agglomérations.

Le pays reste par ailleurs confronté à un afflux constant de populations migrant vers le Yémen et les pays de la péninsule arabique, notamment l'Arabie saoudite et les pays du Golfe. Ces étrangers proviennent principalement d'Éthiopie mais aussi de Somalie et d'Érythrée, fuyant les conflits armés et les sécheresses et famines de la région. L'OIM recense chaque année près de 100 000 migrants qui transitent par la ville côtière d'Obock pour atteindre la péninsule arabique. En 2013, le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR) estimait la population réfugiée à Djibouti à 25 340 personnes, pour la plupart originaires de Somalie.

Les conditions naturelles sont peu favorables aux productions rurales, dominées par l'élevage, les cultures se limitant à un peu de maraîchage. La sécheresse des années 1980 a accéléré le déclin du nomadisme traditionnel en provoquant un important afflux de pasteurs vers la capitale. Le secteur agricole ne représente que 4,5 % du PIB. Malgré de nombreuses opportunités, l'industrie reste en retrait et ne représente que 15 % du PIB. Toute l'économie est concentrée dans le secteur tertiaire, dont les activités, localisées presque toutes à Djibouti-ville, emploient la majorité de la population active du pays.

Le contexte national actuel de Djibouti fait apparaître des écarts de développement entre la ville capitale et les régions de l'intérieur. Cet écart est encore plus perceptible entre les villes elles-mêmes. Réduire cet écart a été un objectif proclamé dès l'indépendance du pays en 1977. mais l'écart de développement entre la capitale et le reste du territoire s'est constamment renforcé.

Malgré les progrès des dernières années en matière d'accès à l'eau potable, une partie importante du territoire en est privée et reste exposée aux sécheresses récurrentes. Plus de 120 000 personnes, soit 50 % de la population rurale répartie sur 54 % du territoire, sont affectées par l'insécurité alimentaire en zone rurale. Les nomades et membres des communautés pastorales sont frappés par la réduction des réserves d'eau. La disparition progressive du cheptel et le renchérissement des denrées importées épuisent peu à peu les stratégies de survie de ces groupes, qui n'ont d'autre choix que migrer vers la capitale.

L'activité économique se concentre de plus en plus dans la capitale, et les régions de l'intérieur participent très peu à l'économie nationale. Cette tendance risque de s'amplifier avec le lancement de grands projets à Djibouti-ville, qui vont compliquer la gestion démographique et les problèmes induits à la concentration humaine, la ville n'étant pas préparée à accueillir les « arrivants ». La paupérisation est rampante à Djibouti-ville, liée notamment à l'insécurité alimentaire et un accès limité aux services sociaux de base. Cette situation est lourde d'instabilité sociopolitique, comme le pressent déjà la classe dirigeante.

Les autorités publiques ont compris depuis une vingtaine d'années que le développement et sa durabilité étaient tributaires de l'effort à consentir pour remédier aux déséquilibres entre la capitale et les villes régionales. En continuant à concentrer les principaux facteurs de développement dans la capitale, le risque est réel d'hypothéquer les perspectives de développement des régions et même celles de la capitale et du pays dans son ensemble.

Dans un contexte de Ville-État, les pouvoirs publics entendent inscrire le développement urbain de villes secondaires dans une logique d'équilibre territorial et de croissance économique et sociale



susceptibles à la fois de ralentir la migration vers la capitale et de créer les conditions nécessaires à une lutte efficace contre la pauvreté urbaine. Une sédentarisation des populations nomades dans les différentes régions du pays aurait pour effet, à terme, le ralentissement de l'exode rural vers la capitale, et ce sont les capitales régionales qui seraient chargées d'absorber et de stabiliser une bonne partie des flux migratoires. Depuis cette prise de conscience, les pouvoirs publics ont conçu de nouvelles initiatives territoriales afin de mieux répartir la pression et d'atténuer les déséquilibres. Louables dans leur principe, ces initiatives visent à régler progressivement la question du déséquilibre urbain en impulsant dans les métropoles régionales les facteurs d'un développement durable. Reste à les mettre en œuvre. Les deux dernières décennies ont vu se réaliser plusieurs actions en faveur des régions qui ont apporté des progrès incontestables dans les secteurs des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, etc. Cependant, les différentes politiques sectorielles visant à mieux répartir dans l'espace national les facteurs de développement n'ont pas encore atteint les objectifs escomptés.

Dans sa Vision 2035, le gouvernement djiboutien expose sa conception du développement géographique du pays. Les autorités se donnent pour objectif de parvenir à un développement territorial équilibré et durable en répartissant judicieusement la population et les activités économiques. La création des infrastructures, le désenclavement des zones de ressources minières et de production doivent favoriser l'exploitation du potentiel économique spécifique de chaque région, avec la création de villes secondaires comme pôles internes de développement et d'accès aux services publics. L'avantage que constitue la taille modeste du territoire sera valorisé par l'optimisation de l'offre de services et d'infrastructures diverses, services portuaires et zones franches commerciales, services aéroportuaires et routiers, services de télécommunications, services financiers, infrastructures qui permettront de minimiser les coûts de production et d'échange pour les entreprises.

Le développement rural sera redynamisé et renforcé par les nouvelles sources de diversification et de croissance économiques, ce qui permettra d'augmenter les capacités d'approvisionnement du pays, les revenus des populations et de les stabiliser dans leur milieu. Si aucune société ne s'est développée dans un environnement à dominance rurale, la croissance urbaine sera contrôlée, et la croissance démographique de la capitale sera maîtrisée à travers une planification urbaine de son développement. La population de Djibouti-ville et des chefs-lieux des régions devraient ainsi ne plus représenter que 50 % de la population à l'horizon 2035, contre plus de 75 % en 2014.

ÉGYPTE

Durant la présidence d'Hosni Moubarak, la loi relative à l'administration locale, qui confère aux gouvernorats la souveraineté sur leurs activités, n'a pas été appliquée, et les décisions concernant les gouvernorats étaient prises par l'Administration centrale. Les principaux quartiers d'affaires et résidentiels sont situés au Caire et à Alexandrie, et, dans une moindre mesure, dans les gouvernorats de la région du canal (Ismailia, Port-Saïd et Suez). Selon les estimations, 47 % des établissements économiques et sociaux se trouvent dans les gouvernorats du Caire et d'Alexandrie, qui comptent 25 % de la population active. Avec un taux de croissance démographique de 1.6 %, en baisse, et 2.81 naissances vivantes par femme, l'Égypte est un pays densément peuplé. La Haute-Égypte, où la pauvreté sévit tout particulièrement, est une région défavorisée. La population est à 56.6 % rurale.

Les taux de migration interne demeurent bas, en raison de plusieurs facteurs : des niveaux d'instruction faibles, d'où des qualifications qui ne répondent pas aux besoins du marché, une main-d'œuvre captive de l'agriculture (emplois rémunérés ou travailleurs familiaux non rémunérés) et la capacité des ménages ruraux à produire une partie de leur alimentation afin de contrebalancer l'impact du renchérissement de ces produits, ce qui décourage la migration. Les migrants internes ont statistiquement davantage de probabilités de trouver un emploi, et ils sont mieux payés que les non-migrants à partir d'un niveau d'instruction correspondant à l'enseignement secondaire technique.

La Basse-Égypte est la première destination des migrants (64 %), suivie du Caire (17 %). Les gouvernorats où les entrées migratoires sont substantielles affichent généralement une faible densité de population et un taux de chômage inférieur à la moyenne, qui expliquent leur attractivité. Ceux de Port-Saïd, de Suez, de la mer Rouge et d'Ismailia enregistrent les niveaux d'immigration nette les plus élevés.

D'après le *Rapport mondial sur la compétitivité 2014-2015*, l'Égypte est passée du 41^e rang sur 144 pays en 2009 au 38^e en 2014 pour le développement de clusters. Cette progression s'explique par le récent recentrage sur les clusters existants et sur la création de nouveaux clusters. Le pays a établi depuis longtemps des clusters et compte de grands clusters organiques, tels que : Damiette (meubles), El Sha'a Te'Aban (marbre et granit), Charm el-Cheikh (tourisme), El-Mahalla El-Koubra (textile) et le Robiky Leather Manufacturing Cluster (travail du cuir). L'un des plus anciens clusters traditionnels est celui du meuble à Damiette, où l'Égypte est parvenue à moderniser une industrie locale et à l'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Au Caire, le Smart Village est un autre important parc d'activité et cluster non organique technologique qui affiche de bonnes performances. Il propose une multitude de services de connectivité, qui vont de services d'aide aux entreprises à des installations sportives, ce qui le différencie des modèles de cluster classiques.

En Égypte, l'inclusion spatiale s'accompagne de tensions, dont la plupart trouvent leur origine dans la polarisation religieuse et politique. Les partis islamiques sont davantage présents en Haute-Égypte et dans les quartiers pauvres du Caire. De plus, les tentatives de réintégration sociale des Bédouins du Sinaï ont échoué, étant donné, en particulier, la poursuite des combats entre militaires et groupes djihadistes au Nord-Sinaï. Les Bédouins pâtissent de ce conflit qui endommage les infrastructures de transport et qui induit des risques à cause des bombardements fréquents.

Le projet de développement de la région du canal de Suez vise à transformer celle-ci en plateforme économique internationale. Même si le schéma directeur final n'a pas encore été rendu public, on sait qu'il prévoit la construction de plusieurs tunnels routiers et ferroviaires sous le canal, l'élargissement des ports existants, la création de nouveaux espaces industriels et la révision du concept de zone franche déjà en place à Port-Saïd. Ce projet est destiné à attirer les investissements et à accroître les opportunités d'emploi, afin de réduire les flux migratoires en direction du Caire. Parmi les secteurs stratégiques auxquels il donnera la priorité figurent les technologies de l'information et des communications (TIC), qui devraient créer des emplois. L'un des objectifs est de mettre à profit l'enseignement de qualité et les bonnes conditions de vie dans cette région qui accueille le meilleur établissement d'Égypte pour la formation technique aux TIC.



L'État investit dans l'amélioration de l'accessibilité à l'eau propre, ce qui se traduit par l'extension des réseaux d'eau potable. La desserte est ainsi passée de 89 % à 100 % dans les zones urbaines et de 39 % à 93 % dans les zones rurales. Cependant, ces chiffres ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau, qui influe directement sur le bien-être social, notamment sur la santé. De surcroît, l'irrégularité de l'alimentation en eau suscite le mécontentement de la population, et les coupures d'eau sont fréquentes. Ce sont les villages de la Haute-Égypte qui souffrent le plus de ces interruptions et du manque d'accès, tandis qu'au Caire la plupart des bidonvilles ne disposent pas de l'eau courante et sont approvisionnés par ces citernes mobiles qui ne viennent pas de façon régulière.

La pénurie de logements d'un coût abordable désavantage particulièrement les jeunes. Ce problème est surtout flagrant dans les gouvernorats à forte densité de population, comme ceux du Caire, d'Alexandrie, d'Assiout et de Minya. L'expansion immobilière se concentre essentiellement au Caire et à Alexandrie, mais elle est axée sur le logement haut de gamme. Il n'y a pas non plus de financements hypothécaires adéquats, assortis de taux d'intérêt faibles pour les ménages à bas revenus. Par rapport au reste du pays, les gouvernorats de la région du canal comptent une proportion modeste de bidonvilles ou de quartiers peu sûrs.

Le ministère délégué au Développement urbain et aux Quartiers défavorisés s'attache actuellement à concevoir des interventions de lutte contre l'insécurité, en facilitant le dialogue avec les habitants et la participation de la population, ainsi qu'en appuyant la prestation de services en collaboration avec les municipalités concernées. Deux grandes initiatives ont été lancées dans ce domaine. La première est le projet de développement de la région du canal de Suez. Ce projet entend créer de nouvelles communautés urbaines autour du canal, ce qui devrait encourager l'essor du logement destiné aux catégories de revenus intermédiaires ou faibles, grâce à des solutions hypothécaires inédites, relevant d'un nouveau modèle de logement qui pourrait ultérieurement être étendu à l'ensemble du pays. La seconde initiative est le développement de la nouvelle capitale administrative, qui accueillera environ 350 000 unités d'habitation et 10 000 chambres d'hôtel.

ÉRYTHRÉE

L'Érythrée se compose de six régions (*zobas*) et de trois ensembles physiographiques principaux : les basses terres occidentales, les hautes terres du centre et du nord et les basses terres orientales/plaines côtières. La majeure partie des basses terres occidentales et des plaines côtières connaissent un climat sec et chaud. Selon le rapport de l'enquête sur la population et la santé (*Population and Health Survey Report*, 2010), les hautes terres forment une région relativement fraîche, peu vallonnée et dotée de sols fertiles se prêtant à la culture. Cette zone est donc densément peuplée et totalise, selon les estimations, de 50 à 60 % de la population. Parallèlement, elle se caractérise par une forte incidence de la pauvreté, estimée à 83 %, contre 52 % dans les basses terres ; 62 % des citoyens et 69 % des habitants des zones rurales vivent dans la pauvreté selon le document de 2002 définissant la politique agricole du pays (*Agricultural Sector Policy*, 2002).

Des roches riches en minerais couvrent de 60 à 70 % de la superficie de l'Érythrée. Les activités économiques, l'urbanisation et les établissements humains sont déterminés par la présence de ressources naturelles, par les conditions climatiques et par la proximité du littoral, mais le niveau de développement de l'infrastructure, le passé colonial et les effets des guerres d'indépendance entrent également en ligne de compte. Les principales activités économiques et industrielles se concentrent dans les hautes terres du centre (et en particulier dans la capitale, Asmara, où se situent 80 % des entreprises) et dans la ville portuaire de Massaoua. Les régions de Debub, Gach-Barka et Anseba occupent une grande place dans la production alimentaire. En outre, sous l'effet de l'augmentation des investissements dans le secteur minier, les activités économiques non agricoles s'étendent aux régions de Gach-Barka (mine de Bisha), Anseba (mine de Zara) et du sud de la mer Rouge (mine de potasse de Colluli).

On observe des différences marquées entre les grandes zones géographiques ainsi que des disparités à l'intérieur des *zobas* et des *sous-zobas*. Les investissements dans l'infrastructure ont été privilégiés afin de relier les régions et d'améliorer les services, mais les progrès sont lents. En 2013, l'Indice de développement des infrastructures en Afrique classait l'Érythrée à la 47^e place sur 53 pays en raison des carences de ses réseaux routiers et de ses infrastructures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications (TIC). L'enquête sur la santé de la population érythréenne (*Eritrean Population Health Survey*, EPHS) de 2010 a également mis en évidence des insuffisances : l'accès à une source d'eau aménagée ne dépasse pas les 58 %, tandis que la production agricole pâtit d'un manque d'eau et que les ressources en eau disponibles couvrent à peine les besoins de 15 % de la population. Ces insuffisances se traduisent par des coûts élevés pour les entreprises, ce qui asphyxie la croissance économique, la productivité des investissements et le développement des activités. Ces coûts entravent aussi la connectivité nationale et régionale. En outre, environ 65 % de la population érythréenne reste exposée aux chocs induits par la dégradation de l'environnement, la dureté du climat et les pénuries alimentaires. Selon les données du projet sur la résilience à la sécheresse et le développement des moyens de subsistance durable 2014-20, les probabilités de sécheresse sont passées d'une fois tous les 6 à 8 ans à une fois tous les 2 à 3 ans.

En Érythrée, la terre appartient à l'État, lequel l'attribue par rotation tous les sept ans pour qu'elle soit cultivée. Cette pratique entraîne la fragmentation des terres arables, surtout dans les hautes terres, une faible productivité et un phénomène de déforestation qui s'explique par des investissements privés limités. Elle engendre également des tensions entre le gouvernement et la population. Si les enjeux fonciers et territoriaux n'induisent pas de tensions ethniques perceptibles, les conflits entre villages sur les droits de pâturage, surtout dans les hautes terres, sont manifestes. Dans les basses terres, des raids sur le bétail ainsi que des empiètements sur les terres et sur les droits de pâturage, conjugués à l'impact du changement climatique, ont instauré une défiance mutuelle entre les communautés.

Les politiques publiques de développement territorial sont énoncées dans divers plans, programmes et projets sectoriels parmi lesquels la Stratégie de développement de l'éducation 2013-17, la Stratégie de développement de l'agriculture et le Projet pour l'enseignement technique et professionnel 2010-16. Un Plan de développement national (NDP) 2014-18 était en cours de finalisation à la fin de 2014. Ce plan établira un cadre général pour le développement, notamment territorial, ce qui implique que



des interventions de développement territorial fondées sur des données probantes et très étroitement coordonnées font actuellement défaut. Un plan de développement national étayé par des données socioéconomiques pertinentes et fiables serait à même de former un socle de stratégies efficaces pour le développement territorial, la lutte contre la pauvreté, la justice sociale et l'équité.

ÉTHIOPIE

L'Éthiopie est le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique, avec une population estimée au milieu de l'année 2014 à 87,9 millions d'habitants. L'agriculture étant le pilier de l'économie, la population est dispersée sur tout le territoire et très faiblement concentrée dans les villes. 19 % seulement des Éthiopiens vivent dans les zones urbaines et, d'après le recensement national de 2007, la plupart d'entre eux sont installés dans des petites villes de moins de 100 000 habitants, le nombre de villes intermédiaires et de grandes villes étant très limité dans le pays. En gros, l'Éthiopie comprend une zone de hautes terres (centrale) et une zone de basses terres. Près de 90 % de la population réside dans les hautes terres, principalement dans les quatre États régionaux les plus avancés (Oromia, Amhara, Région des nations, nationalités et peuples du Sud et Tigré). La zone de basses terres est essentiellement constituée des quatre États régionaux en développement (Afar, Benishangul-Gumuz, Gambela et Somali), qui, à eux tous abritaient 9 % de la population et couvraient 50 % de la superficie du pays, en 2007.

Une proportion importante de la population vit principalement de l'agriculture et de l'élevage. La production industrielle est concentrée autour d'Addis-Abeba (60 % de la production nationale), et dans une moindre mesure, de Mekele (5,3 %).

En 2014, l'Éthiopie affiche un taux de croissance démographique élevé, de 2,5 %, et près de 60 % de la population a moins de 25 ans, de sorte que les services sociaux sont sous pression en milieu urbain et qu'il est difficile de créer des emplois en quantité suffisante. En 2014, l'Éthiopie est devenue un pays d'émigrants (selon la CIA, le taux net de migration de l'Éthiopie est de -0,23 migrant pour 1 000 habitants) et les migrations internes des campagnes vers les villes s'intensifient. En 2012, les migrations nettes ont été estimées comme suit (en nombre de migrants pour mille habitants) : Addis-Abeba (430), Diré Dawa (289), Gambela (209), Afar (66) et Benishangul-Gumuz (44). Or, ces centres urbains se sont avérés insuffisamment équipés pour absorber ces migrants, les services sociaux sont surchargés et le chômage urbain est élevé. Les flux migratoires vers les États régionaux des basses terres riches en ressources, ont aussi été à l'origine de tensions et de conflits entre les acteurs locaux et les nouveaux arrivants.

L'Éthiopie est confrontée à des conflits sporadiques dus à plusieurs facteurs : la concurrence pour les ressources, notamment les terres, les pâturages et l'eau ; la concurrence entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades pour les moyens de subsistance ; la prise de conscience accrue de l'identité ethnique ; des problèmes d'ordre politique comme les droits linguistiques et le sentiment de marginalisation ; et les différends frontaliers entre régions et groupes ethniques. Le fédéralisme ethnique a transformé les conflits territoriaux du passé en conflits frontaliers transrégionaux. Les conflits entre clans ont instillé à tort ou à raison un sentiment de marginalisation et de distribution inéquitable des avantages économiques ou politiques. Le fondamentalisme est aussi à l'origine d'affrontements religieux sporadiques. Les événements dans d'autres pays indiquent que le fondamentalisme religieux pourrait être le symptôme d'un malaise politique et socioéconomique plus profond.

Conscientes de ces interactions, les autorités éthiopiennes prônent une politique de consolidation de la paix « transformatrice » et orientée vers le développement. Depuis le début des années 90, le pays s'est doté d'une structure fédérale, composée de neuf États régionaux et de deux villes-régions. Cette structure fédérale est unique en son genre car l'appartenance ethnique et l'autodétermination sont au premier plan dans la conduite des affaires publiques.

Dans ce système fédéral et décentralisé, le ministère des Affaires fédérales a pour mission : de promouvoir un développement équitable dans les régions, au moyen d'efforts concertés et intégrés des organismes fédéraux et régionaux ; de renforcer durablement la paix et la sécurité en favorisant la participation citoyenne ; et de mettre en place des dispositifs de prévention et de résolution des conflits. Ses autres principales responsabilités consistent à veiller aux bonnes relations entre les différentes religions et croyances en encourageant la tolérance et la compréhension mutuelle, et à renforcer le système fédéral grâce à un partenariat avec les régions, et à la croissance et au développement général du pays.



La décentralisation et la dévolution des pouvoirs décisionnels, la redevabilité et la génération de recettes dans les États régionaux et les administrations locales ont été au centre de l'attention. L'Éthiopie a mis en place pour des raisons politiques un fédéralisme budgétaire et un mécanisme de partage des subventions géré par les conseils régionaux. Le Conseil de la Fédération alloue les ressources en tenant compte de l'équité et des droits.

Le Gouvernement éthiopien a mis en place des stratégies à l'appui du développement durable et le pays s'oriente vers une économie plus verte. La stratégie pour une économie verte résiliente face au climat ouvre de réelles opportunités car elle est économiquement rationnelle. Elle est axée sur certaines dotations en ressources naturelles cruciales, et vise à réduire les risques connexes (sur les plans socio-économique et environnemental) auxquels est confronté le pays, au moyen d'une approche intégrée et de mesures peu coûteuses. Une grande partie des activités relève du futur, mais l'Éthiopie est déjà engagée sur le chemin d'une économie verte, avec quelques initiatives, dont : le Programme national pour des fourneaux propres ; un programme « biogaz » national ; des investissements dans les énergies propres et l'énergie éolienne, la production d'éthanol et des grands barrages hydro-électriques ; et le Programme de gestion durable des terres. Ce dernier programme a déjà produit plusieurs résultats concrets : environ 50 000 ménages ont adopté des pratiques durables en matière de gestion des terres et environ 77 000 hectares de terres ont été remis en état. En outre, 79 000 hectares de forêts sont administrés conformément aux principes de gestion participative. Le programme de gestion durable des terres est aussi une illustration concrète de la manière dont l'économie verte peut être mise en pratique en protégeant les actifs naturels (pour mettre un terme à la dégradation des forêts) et en accélérant le développement local grâce à une amélioration de la productivité agricole.

GABON

Le Gabon, pays de 267 667 km², compte 1.54 million d'habitants selon le dernier recensement (2003), principalement urbaine. Le recensement de 2013 n'était toujours pas validé en janvier 2015. La densité de la population est de 5.7 habitants par km². Dans ce pays peu peuplé, la moitié de la population se concentre dans deux principales villes (Libreville et Port-Gentil), dotant le Gabon de l'un des plus forts taux d'urbanisation en Afrique. En comparaison, à l'intérieur du pays, la densité hors agglomération est similaire à celle des pays désertiques sahéliens, inférieure à 2 habitants par km².

Les grandes ressources naturelles du Gabon restent difficilement accessibles par la route. La principale voie terrestre au Gabon suit une trajectoire nord-ouest, entre Libreville et la frontière camerounaise. Elle constitue le principal axe commercial entre le Gabon et le Cameroun, utilisé pour des importations agricoles et le transport de personnes. Les terres agricoles demeurent isolées des centres de consommation urbains. De même, les infrastructures de transport ne permettent pas l'exploitation optimale des ressources naturelles, situées à l'intérieur du pays. Il s'agit notamment des gisements de fer à Beringa et de manganèse dans la région de Franceville. Les défaillances des infrastructures de transport pénalisent aussi bien l'exploitation forestière que les échanges inter-urbains.

Jusqu'à présent, les deux plus grandes villes ne sont pas reliées par voie terrestre, bien que des projets soient en cours. Port-Gentil et Libreville ne sont connectées que par bateau et par voie aérienne. Un chemin de fer, le « Transgabonais », relie la capitale à Franceville, mais ses infrastructures s'avèrent vieillissantes. Les trajets par la route s'avèrent également difficiles, en raison de la faible qualité des infrastructures et du manque d'entretien du réseau routier. Au niveau de la logistique portuaire, le Gabon ne possède que trois points d'échanges maritimes : Libreville, Port-Gentil, et le port en eau profonde de Mayumba dans le sud du pays.

Le statut de pays exportateur de pétrole, combiné à un manque d'infrastructures routières, a conduit à une production agricole déficitaire, laissant le pays vulnérable en matière de sécurité alimentaire. Les populations ont tendance à se regrouper dans les centres urbains, alors que les activités économiques, centrées sur l'exploitation du pétrole, ne parviennent pas à absorber toute la main d'œuvre disponible. Les revenus pétroliers constituent près de 50 % des recettes fiscales.

De plus, les vastes espaces disponibles au Gabon, peu peuplés, ont permis une bonne conservation des zones forestières (80 % du territoire national) et des aires naturelles. Des concessions octroyées pour la culture des palmiers à huile et autres activités d'exportation agricole poussent cependant à certaines tensions dans la protection des espaces protégés. Cependant, la décision d'arrêter l'exportation des grumes en 2010 a fait ralentir l'exploitation forestière.

Les autorités gabonaises ambitionnent de transformer le Gabon en une économie émergente à l'horizon 2025. Le PSGE vise à un aménagement du territoire pour pleinement exploiter les avantages comparatifs et les complémentarités des différents espaces gabonais. En effet, les opportunités économiques au Gabon rendent possible un développement spatial équilibré. Lors du 2^e séminaire sur l'émergence à Franceville (février 2014), la création de dix pôles de développement économique à travers le pays a été présentée, sous forme de « cluster centrés autour d'une spécialisation économique ».

C'est le pôle de Moanda-Franceville qui devrait connaître la plus grande transformation dans les trois à cinq prochaines années, autour du manganèse, grâce à l'expansion du complexe métallurgique de Moanda. Le pôle de Bélinga, en lien avec le gisement de fer du même nom, verrait l'installation d'un grand pôle métallurgique, mobilisant 4 milliards XAF d'investissements et générant 7 000 emplois directs. Le pôle de Port-Gentil serait quant à lui basé sur la pétrochimie. Trois pôles de diversification sont prévus (l'Estuaire, Lambaréné et Booué) et quatre pôles à vocation agricole et agro-industrielle (Mitzic-Bitam, Moulia-Ndendé, Mayumba et Lastourville-Koulamoutou).

Les dix pôles viendront renforcer une dynamique de développement du territoire autour de trois grappes dynamiques à Moanda (Manganèse), Bélinga (fer) et Port-Gentil-Mabounié (hydro-carbures et pétrochimie). Pour gérer l'aménagement du territoire de manière plus moderne, les autorités prévoient de créer un système de référencement spatial et une cartographie de base, d'élaborer un Plan national d'affectation des terres (Pnat) ainsi qu'un Schéma national d'aménagement et de développement du territoire (SNADT).



Par ailleurs, un schéma directeur national d'infrastructures a été élaboré pour relier ces dix pôles économiques. Ces travaux incluent des aménagements importants en matière de transport, d'électricité hydraulique et de communication, fibre optique comprise. Cet aménagement prévoit des centres urbains et une politique de l'habitat, avec des services d'éducation et de santé.

Cette politique vise à promouvoir la diversification économique hors pétrole et la création de nombreux emplois. La majeure partie de ces emplois serait basée en dehors de Libreville et Port-Gentil. Les pouvoirs publics tablent donc sur un développement plus équilibré du Gabon sur le plan géographique.

GAMBIE

Entre 1990 et 2013, la population gambienne a été multipliée par près de deux, passant de 1 million à 1.9 million d'habitants. Elle s'est accrue au rythme moyen de 3.3 % par an entre le recensement de 2003 et celui de 2013. Avec 173.6 habitants au km², la Gambie est l'un des pays les plus densément peuplés du continent africain. Les Gambiens vivent encore en majorité en zone rurale (53.1 % d'après les premiers résultats du recensement de 2013). Selon l'enquête sur la population active effectuée en 2012 par le Bureau gambien des statistiques (Gambia Bureau of Statistics – GBOS), la population se composait à près de 23.1 % de migrants internes en 2012. Ce schéma était marqué dans deux zones urbaines, Banjul et Kanifing, où respectivement 47 % et 45.7 % de la population étaient originaires d'autres régions. Ainsi, en 2013, les villes de Kanifing et de Banjul affichaient la plus forte densité de population du pays, à respectivement 4 991 et 2 539 habitants au km².

La situation de l'emploi n'est pas la même dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Dans les zones rurales, l'agriculture, la sylviculture et la pêche emploient 57.3 % de la population, et sont suivies par la vente de gros et de détail (19.4 %). Dans les zones urbaines, la plupart des actifs (44.9 %) travaillent dans le commerce de gros et de détail, suivi des activités manufacturières (9.8 %), le reste de la population se répartissant entre d'autres types de services. En 2010, la pauvreté était nettement moins prononcée dans les zones urbaines, avec respectivement 16.4 % et 26 % de la population vivant avec moins de 1.25 dollar (USD) par jour à Banjul et à Kanifing, et plus perceptible dans les régions essentiellement rurales : Brikama (54.4 %), Mansa Konko (57.2 %), Kerewan (60.3 %), Kuntaur (79 %), Janjanbureh (73.2 %) et Basse Santa Su (65.6 %). Concernant l'accès à l'éducation, on note également des disparités importantes entre les diverses régions, les zones urbaines étant dans l'ensemble mieux loties que les zones rurales. En 2013, les ratios nets de fréquentation de l'école primaire dans les différentes régions étaient les suivants : Banjul (78 %), Kanifing (75 %), Brikama (72 %), Mansa Konko (75 %), Kerewan (59 %), Kuntaur (40 %) Janjanbureh (52.8 %) et Basse Santa Su (60.3 %). On n'observait aucune différence significative entre les régions pour la parité garçons/filles dans le primaire.

L'histoire de la planification du développement territorial du pays remonte au plan de développement territorial de 1984/85 pour l'agglomération de Banjul (*Physical Development Plan for the Greater Banjul Area*) et à la constitution de trois pôles de croissance (Farafenni, Basse Santa Su et Brikama) s'appuyant sur la loi d'aménagement de l'espace (*Physical Planning Act*) de 1984. Le plan de 1984/85, qui avait pour principal objectif de remédier à l'urbanisation rapide et anarchique, a expiré en 1989. Faute de capacités de mise en œuvre suffisantes et en raison d'une arrivée massive de population, ce plan a été rendu caduc par des événements qui ont abouti à des attributions de terrains en dehors de tout cadre juridique adéquat, à un étalement urbain diffus empiétant sur de précieuses terres agricoles, à l'appauvrissement des forêts, à des tensions sur les ressources en eau et à une surpopulation des zones urbaines. En 1991, une loi sur l'aménagement de l'espace et la maîtrise du développement (*Physical Planning and Development Control Act*) a été votée, mais aucun autre plan d'aménagement n'a été élaboré ou mis en œuvre pour remplacer le plan de 1984/89 devenu obsolète dans le contexte né de cette urbanisation anarchique. D'après l'enquête sur la population active de 2012 effectuée par le GBOS, le taux de chômage en Gambie oscille autour de 29.8 % et approche les 31.3 % dans les zones rurales. Cette situation ne fait qu'accentuer l'exode rural, comme en témoigne la forte densité démographique observée dans la plupart des communes urbaines. Les tensions territoriales, prononcées en Gambie, s'expliquent par la vive concurrence qui s'exerce pour les rares opportunités d'emplois disponibles dans les zones urbaines et par l'inefficacité des prestations de services publics. Selon cette enquête, les migrants internes enregistrent toujours un taux de chômage élevé, d'environ 28.1 %, bien qu'ils aient migré, signe que trouver un emploi reste ardu. Par ailleurs, lorsqu'ils ont un emploi, c'est le plus souvent dans le secteur informel, car nombre d'entre eux (45.7 %) ont fait peu d'études, voire pas du tout. De plus, les migrants, qu'ils soient gambiens ou étrangers, ont une durée de travail hebdomadaire moyenne plus élevée que les non-migrants : 52.4 heures par semaine pour les migrants internes, 56 heures pour les migrants étrangers et 46.1 heures pour les non-migrants.

L'urbanisation rapide et anarchique s'est traduite par l'apparition d'établissements humains illégaux/informels dans de nombreuses zones urbaines, ce qui pèse sur l'environnement faute de système de gestion des déchets et sous l'effet d'autres formes de dégradation de l'environnement, surtout dans les



zones côtières. Selon le Programme national d'évaluation des forêts de 2008-10, établi par le ministère gambien de la Foresterie avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Gambie a perdu une part significative de son couvert forestier, qui est passé de 5 053 km² en 1981/82 à 4 230 km² en 2009/10. La disparition des mangroves représente 73 % de la perte totale de couvert forestier. De plus, la densité arborée a, elle aussi, reculé, passant de 1.24 au km² (124 à l'hectare) en 1981/82 à 0.42 au km² (42 à l'hectare) en 2009/10.

Le gouvernement est conscient de ce clivage urbain/rural et des disparités territoriales qui existent dans la concentration de la richesse entre les régions administratives. Cette problématique occupe une place de premier plan dans les politiques et stratégies du pays, le développement régional ou territorial étant ancré dans plusieurs stratégies nationales. Le plan de développement national à moyen terme actuel (2012-15), appelé PAGE, envisageait l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire afin d'optimiser l'utilisation des biens fonciers et d'autres ressources peu abondantes et d'identifier de nouveaux pôles de croissance. Cependant, en 2015, des plans d'aménagement de l'espace faisaient encore défaut, bien que la base législative requise – la loi d'aménagement de l'espace (1984) et la loi sur l'aménagement de l'espace et la maîtrise du développement (1991) – ait été adoptée. Dans le même ordre d'idées, le pays a engagé un processus de décentralisation en 1999, lorsque les structures de gouvernance locale ont été inscrites dans la Constitution.

Bien qu'il existe de nombreux cadres d'action, il est largement admis que la mise en œuvre de ces politiques reste limitée et ne produit pas les effets escomptés pour la réduction des inégalités de revenus, la richesse, la prestation des services publics et la réduction des pressions environnementales. D'ailleurs, la majorité de la population rurale (plus de 70 %) vit en dessous du seuil de pauvreté et tous les services publics élémentaires restent fournis par l'administration centrale, via ses bureaux régionaux, signe que la décentralisation budgétaire n'a pas eu lieu. Les disparités régionales en termes de richesse sont flagrantes. Par exemple, alors qu'à Banjul et à Kanifing, respectivement 0.2 % et 3 % de la population seulement relèvent des deux derniers quintiles de richesse, à Kuntaur, près de 70 % des habitants appartiennent à ces quintiles. De plus, le plan d'aménagement élaboré à partir de la loi de 1984 a expiré en 1989, ouvrant la voie à une urbanisation anarchique qui n'a fait aggraver les dégradations de l'environnement.

Conscients la lenteur des progrès dans ce domaine, en 2014, les pouvoirs publics ont révisé la politique, la stratégie et de plan d'action pour la décentralisation, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En 2015, la nouvelle version de la politique, de la stratégie et du plan d'action 2015-19 attend l'aval du gouvernement. Ce dernier entend aussi combler le fossé entre villes et campagnes, en créant des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat dans les zones rurales, afin d'endiguer l'exode rural grâce à l'initiative Vision 2016, élaborée en 2014. Vision 2016 vise à faire revenir la population dans les campagnes afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays et la durabilité environnementale. Néanmoins, il est urgent d'actualiser le plan d'aménagement obsolète reposant sur la loi de 1984 en tenant compte de la rapidité de l'urbanisation. En 2015, l'aménagement du territoire demeure un facteur déterminant de la croissance inclusive en Gambie, et il convient de s'y atteler.

GHANA

Le nombre de régions administratives a changé au fil des ans, passant de cinq au moment de l'indépendance du pays à six en 1959, puis à huit en 1960, et enfin à dix en 1983. Les frontières régionales sont définies par la Constitution. Les régions du Sud et de l'Ouest (région du Grand Accra, région occidentale, région orientale, région centrale, région de la Volta et région d'Ashanti) sont plus développées que la Zone écologique des savanes du Nord (parties septentrionales de Brong-Ahafo et de la Volta et régions du Nord, du Haut Ghana oriental et du Haut Ghana occidental).

Le premier ensemble de régions regroupe l'essentiel de l'activité économique du pays et plus de 73 % de sa population. Ces régions se caractérisent par une forte concentration des grands secteurs économiques que sont l'agriculture (principalement le cacao, les ignames, le plantain et les légumes), les ressources forestières (bois de construction), les mines (en particulier l'or dans les régions d'Ashanti et centrale) et les plateformes pétrolières offshore dans la région occidentale. L'industrie manufacturière, les échanges et le transport se trouvent dans les grandes villes et les agglomérations les plus peuplées, comme la capitale, Accra, mais aussi à Kumasi, dans la région d'Ashanti, à Cape Coast, dans la région centrale, et à Takoradi, dans la région occidentale, où se situent les gisements de gaz naturel et de pétrole.

Outre les facteurs liés à la localisation des différentes ressources minérales, la concentration de l'activité économique au Ghana s'explique par la géographie, les facteurs d'agglomération et l'histoire du pays. À l'époque précoloniale, la région occidentale comptait de puissants royaumes tels que le royaume Ashanti. Les maîtres coloniaux européens se sont installés le long de la côte et ont apporté des infrastructures, des industries et des institutions, en particulier celles relatives à l'éducation et à la religion. Dans les régions du Sud et de l'Ouest, l'infrastructure, notamment ferroviaire, a joué un rôle critique dans l'exploitation et l'extraction de l'or et dans la production du cacao, et, après l'indépendance, l'éducation a largement contribué au développement.

La région d'Ashanti est la plus peuplée du pays (19.4 % des habitants), suivie par celle du Grand Accra (16.3 %). Les régions les moins peuplées sont celles du Haut Ghana occidental (2.8 %) et du Haut Ghana oriental (4.2 %). En 2000, environ 43.8 % de la population vivait dans des centres urbains. Ce chiffre a atteint 50.9 % en 2010, principalement sous l'effet d'un important exode rural, motivé par la recherche d'opportunités économiques. Les huit autres régions sont essentiellement rurales, avec un niveau d'urbanisation inférieur à la moyenne nationale. Les disparités entre zones rurales et urbaines sont les plus marquées dans le Nord. Les régions des savanes du Nord sont les moins urbanisées. La population y est dispersée et largement à l'écart du développement économique, une tendance considérablement exacerbée par la situation géographique. Ces régions sont les plus éloignées des régions côtières où la croissance et les avantages comparatifs se sont accumulés au fil du temps. Les disparités au sein des régions du Nord s'auto-entretiennent, ce qui appelle une stratégie de transformation socioéconomique à large base. Par exemple, le manque de connectivité des réseaux routiers, la faible urbanisation et l'insuffisance des équipements publics, des marchés et de l'infrastructure pèsent sur le recrutement et la rétention des fonctionnaires, et, partant, sur la prestation des services sociaux et le développement.

Le Ghana a défini un programme d'action ambitieux, qu'il a énoncé dans sa Constitution, sa vision et ses documents et stratégies de planification. Ce programme accorde la priorité aux mesures de lutte contre les disparités entre catégories socioéconomiques et entre régions. Depuis l'indépendance, le pays a réalisé des investissements massifs dans la formation de son capital humain. Il a rendu l'enseignement de base obligatoire et gratuit, puis il a fait de même pour l'enseignement tertiaire et il a étendu la couverture des services de santé de base.

La stratégie à moyen terme du Ghana pour 2014-17, intitulée Ghana Shared Growth Development Agenda (GSGDA II), reconnaît que la croissance économique accélérée du pays n'a pas débouché sur le niveau de création d'emplois escompté, et que la pauvreté au niveau infranational reste importante, en particulier dans les trois régions du Nord. Selon la 6^e édition de l'Enquête sur les niveaux de vie au Ghana (GLSS 6), dans cinq régions sur dix, l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale, les zones de savane rurale comptant une proportion significative des pauvres (27.3 %) et



près des trois cinquièmes des Ghanéens vivant dans l'extrême pauvreté. La stratégie GSGDA II met explicitement l'accent sur la lutte contre les inégalités croissantes sur le plan socioéconomique et sur celui du développement territorial. Les objectifs d'élimination des disparités sont énoncés par grand secteur d'intervention, et recouvrent essentiellement le développement humain, la productivité et la création d'emplois, ainsi que par le biais de dispositifs, tels que les zones de développement spécial, qui cherchent à atténuer les écarts de développement territorial entre les régions du pays.

L'idée de créer des zones de développement spécial a été lancée en 2000, avec l'annonce du Programme de développement accéléré des savanes (*Savannah Accelerated Development Programme – SADP*) qui avait pour mission de remédier aux disparités régionales dans les trois régions du Nord. En 2010, le SADP a été étayé par une loi, portant création de l'Office de développement accéléré des savanes (*Savannah Accelerated Development Authority – SADA*). Le SADA a pour mandat de créer la Zone écologique des savanes du Nord (*Northern Savannah Ecological Zone – NSEZ*). Il est chargé d'accélérer la croissance inclusive et la transformation via la planification stratégique, la mobilisation des ressources pour le secteur privé, les investissements dans le secteur social et dans les infrastructures, ainsi que la coordination du développement. Pour reproduire le projet du SADA dans d'autres régions défavorisées, des projets de loi ont été soumis au Parlement en vue de constituer des autorités de développement pour les corridors de l'Ouest et de l'Est.

L'objectif de lutte contre les clivages territoriaux est également systématiquement pris en compte dans les différents volets de la stratégie GSGDA II : infrastructure, modernisation de l'agriculture et transformation structurelle de l'économie, et politique de développement des établissements humains. Cette dernière composante est axée sur l'aménagement et la gestion de l'espace et des terres, le développement et la gestion des zones urbaines, le logement, l'amélioration des bidonvilles et la lutte contre l'apparition de nouveaux bidonvilles, la prévention des catastrophes, les dispositifs institutionnels et l'aménagement et la gestion des zones rurales.

GUINÉE

La population guinéenne est estimée à moins de 11 millions d'habitants. Elle croît à un rythme de 3.1 % par an depuis 1990. Structuré autour de huit régions administratives (Conakry, Kindia, Boké, Mamou, Labé, Kankan, Faranah et N'Zérékoré), le pays comprend quatre régions naturelles : i) Guinée Maritime, zone de prédilection des productions horticoles à haute valeur ajoutée (ananas, avocat, banane, mangue, etc.) ; ii) Moyenne Guinée, zone d'élevage, mais aussi de cultures maraîchères ; iii) Haute Guinée, zone de savane, favorable à la culture du coton, de l'arachide, du maïs, du mil/sorgho, du riz pluvial ; iv) Guinée Forestière, zone de prédilection des cultures industrielles de plantation (café, hévéa, palmier à huile). Le potentiel agricole est nettement perceptible en Guinée Maritime et Guinée Forestière qui disposent d'une agriculture vivrière variée et de multiples possibilités de spéculations commerciales. À cela s'ajoute la pêche qui constitue l'une des activités les plus rémunératrices de la Guinée Maritime. La Moyenne Guinée, en raison du potentiel agro-écologique relativement faible, développe l'élevage extensif et une spécialisation autour des cultures de maraîchage et de la pomme de terre, alors que la Haute Guinée pratique une agriculture extensive de subsistance.

Pays minier, la Guinée comprend trois régions (Boké, Kindia et N'Zérékoré) qui concentrent l'essentiel des projets structurants (bauxite, alumine, fer), impliquant des investissements importants et de lourdes infrastructures. La région de Kankan accueille, elle, la quasi-totalité des projets et exploitations aurifères et diamantifères, des petites unités spatialement déconcentrées à investissements relativement réduits.

Les échanges se pratiquent sur 27 % d'un réseau faiblement dense (2.7 km pour 100 km²). Conakry-Boké, Conakry-Labé, Conakry-Kissidougou et Conakry-Kankan-Mali constituent les principaux axes d'échanges, qui tendent à renforcer le rôle polarisant de Conakry. Ainsi, une partie des zones de production agricole demeure enclavée. La mauvaise qualité et l'insuffisance des routes auxquelles s'ajoutent la faiblesse et la vétusté du réseau ferroviaire, ainsi que la capacité limitée des infrastructures portuaires constituent l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle et au développement économique du pays.

La répartition de la population distingue nettement : i) en Basse Guinée, la métropolisation de Conakry et l'urbanisation des régions de Kindia et de Boké en raison des activités extractives ; ii) une répartition équilibrée sur l'ensemble de la Moyenne Guinée ; iii) en Haute Guinée, une concentration de la population dans les villes de Kankan, Siguiri et Faranah ; iv) une concentration en Guinée Forestière autour des villes de N'Zérékoré, Kissidougou, Macenta et Guéckédou. Par ailleurs, l'exploitation du massif de Simandou devrait permettre à l'avenir une forte croissance urbaine dans le triangle Macenta, Beyla et Kérouané.

La densité reste très faible en milieu rural et traduit la concentration de l'essentiel des ressources dans les centres urbains. Selon les conclusions de l'Elep 2012, deux tiers des Guinéens vivent en milieu rural. Ils sont les plus concernés par la pauvreté. Cette répartition spatiale de la population pose un vrai défi en termes d'accès aux services sociaux de base, à l'emploi, ainsi que pour l'aménagement du territoire. Plus de 66.5 % des Guinéens travaillent dans l'agriculture. La région de Conakry est la plus développée. Son taux de pauvreté s'établit à 27.4 %, bien en dessous de la moyenne nationale de 55.2 %. Pour autant, toutes les régions rencontrent des difficultés d'accès à l'électricité, à l'eau courante et à l'assainissement. Dans les régions de Conakry, Nzérékoré, Kankan et Boké, les taux de fréquentation des structures sanitaires par les malades sont supérieurs aux autres régions. Les niveaux d'alphabétisation sont faibles partout, sauf à Conakry mieux équipée.

Les polarisations autour des régions à fort potentiel économique sont sources de tensions ou de conflits. Les conflits fonciers, principalement liés aux droits d'accès à la terre, augmentent en fréquence et en intensité dans les différentes régions. En particulier, la Guinée Forestière, frontalière à la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Libéria, est touchée par l'instabilité politique dans les pays voisins depuis plusieurs décennies, favorisant le développement de conflits au sein des communautés. Par ailleurs, les activités minières dans les régions de N'Zérékoré, Boké, Kindia et Kankan contribuent à dégrader significativement l'environnement par rapport aux autres régions du pays. L'implantation des entreprises minières engendre des conflits entre ces sociétés et les communautés locales. En témoigne la crise de



Zoghota dans la région forestière en août 2012 qui a fait cinq morts et provoqué d'importants dégâts matériels. La recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs (notamment en Guinée Forestière et en Haute Guinée) explique aussi en grande partie la difficile cohabitation entre les communautés. Le contexte sociopolitique difficile que connaît le pays ces dernières années, marqué par de fortes polarisations communautaires et régionales (les derniers incidents ayant eu lieu en juillet 2013), aggrave cette situation déjà tendue.

La Guinée a adopté son Schéma national d'aménagement du territoire (Snat) en 1991, sa Politique nationale de population, ainsi que sa première Lettre de politique de développement rural à la base, élaborée en 1999 et actualisée en novembre 2006. Pour tenir compte des changements majeurs intervenus dans des domaines déterminants pour le développement rural à la base, la Guinée s'est dotée d'une Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local en 2012, articulée autour du DSRP 3 (2013-15) et du Plan quinquennal (2011-15), qui constituera l'outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2035 en cours d'élaboration. Dans la même optique, le Schéma directeur des infrastructures auxiliaires de transports, adopté en 2014, constituera l'un des outils clés pour la mise en œuvre de la transformation structurelle du pays et favorisera l'inclusion spatiale, à la faveur du développement d'activités connexes. Cependant, en dépit de l'existence de politiques publiques ciblant l'aménagement du territoire, le processus de décentralisation engagé depuis 1985 n'a pas abouti à un réel transfert des ressources et compétences au profit des collectivités locales. La politique d'aménagement territoriale fait face à de nombreuses contraintes. En particulier, ces contraintes portent sur la promotion de l'emploi dans les zones rurales, le rythme de l'urbanisation et les dotations du gouvernement aux autorités régionales ou locales.

Le Snat dont la révision est envisagée par les autorités, vise à territorialiser le développement. Il s'agit de construire un espace économique national plus équilibré, en s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisée pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de croissance.

GUINÉE-BISSAU

L'inégalité spatiale fragilise le pays. Cette inégalité est d'abord historique. En effet, la colonisation portugaise n'a vu qu'une présence limitée et non structurée des institutions administratives sur tout le territoire. Tant la géographie que les moyens mis à disposition par l'administration coloniale pour un contrôle effectif du territoire présentaient des limites à l'inclusion spatiale. Cette situation s'est perpétuée après l'Indépendance : les nouvelles autorités n'avaient pas les moyens de renverser la tendance. Les destructions d'infrastructures durant la guerre de libération et la guerre civile de 1998/99 n'ont fait qu'aggraver la situation.

Le manque d'inclusion spatiale s'explique aussi par une répartition asymétrique de la population sur le territoire. Selon le recensement général de 2009, la ville de Bissau compte pour 25 % de la population totale du pays, alors qu'elle occupe 0.25 % du territoire. Cette proportion devrait atteindre les 42 % en 2025. Cette concentration autour de la capitale exerce une forte pression en termes de densité, contrairement à certaines contrées du pays quasiment vides. En 2009, la densité de Bissau était de 4 711 habitants par km², suivie de la région avoisinante de Biombo avec 110.9 habitants par km², tandis que les régions de Quinara et Bolama-Bijagos avaient des densités de 19.4 et 12.4 habitants par km² respectivement. Cette situation pose de nombreux problèmes administratifs, économiques et sociaux.

D'un point de vue administratif, il est difficile de desservir certaines zones, d'autant plus que le pays ne dispose pas de systèmes décentralisés performants. Par exemple, les renouvellements de passeports, de cartes nationales d'identité ou même le paiement des retraites ne peuvent se faire que dans la capitale. Outre la marginalisation administrative, cette situation a aussi des impacts sociaux. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (Onusida, données ILAP), près de 40 % de la population rurale se trouve au-delà de 5 km d'un centre de santé de base. Dans le domaine de l'éducation, alors que 3 % de la population dans la capitale se trouve à plus de 60 minutes d'une école primaire, ce ratio est de 20 % hors de la capitale. À cela, il faut ajouter les problèmes budgétaires de l'État ayant un impact sur le déploiement de fonctionnaires territoriaux et notamment du personnel de santé et d'éducation. Ainsi, le non-paiement des primes d'isolement mène à des conflits sociaux et bien souvent au refus des fonctionnaires de prendre poste dans des régions reculées.

La difficulté de desserte de certaines zones est en premier lieu due à un déséquilibre des infrastructures et à la centralisation de l'État. Cependant, elle a aussi été renforcée par une inégalité spatiale en termes d'aide au développement : la concentration géographique de projets de développement tend à suivre les chiffres de la densité et à s'aligner sur les infrastructures existantes. Selon le *Rapport national sur la politique de l'aide en Guinée-Bissau* (2011), on peut noter par exemple que la région de Gabu concentre plus de projets que le reste du pays (hors Bissau) : on y observe en moyenne une salle de classe pour 30 élèves, alors que cette moyenne est de plus de 50 élèves ailleurs.

Une telle organisation territoriale pose aussi des problèmes économiques. La faible densité de population de certaines régions et l'inexistence d'industries hors de Bissau suggèrent que tout projet d'infrastructure visant le désenclavement sera pénalisé car les retours économiques risquent d'être relativement faibles. Ensuite, le réseau de transport permettant l'accès à certaines régions est inadéquat. Outre un réseau routier de qualité médiocre, la mauvaise accessibilité de zones telles que les îles Bijagos et le sud du pays met à mal le principe de continuité territoriale et empêche l'essor de secteurs clés tels que le tourisme ou la riziculture.

Au niveau politique, la décentralisation demeure embryonnaire. En 1998, l'Assemblée nationale avait modifié la Constitution pour appuyer la décentralisation et le sujet montre que les risques de fragilité augmentent considérablement à partir du moment où le taux de population urbaine croît plus rapidement que le PIB par habitant. Statistiquement, le taux de croissance urbaine pour la période de 2011 à 2015 a été de 3.6 % alors que le PIB par habitant a chuté de -1.3 %. Enfin, la désertification administrative ouvre des espaces propices à la floraison de trafics, tels que le transit de drogue dont le pays souffre encore aujourd'hui.



GUINÉE ÉQUATORIALE

La Guinée équatoriale présente une géographie particulière, avec une partie continentale et plusieurs îles. La superficie totale est de 28 051 km², dont 2 034 km² pour l'île de Bioko où se trouve la capitale du pays, Malabo. La zone continentale, enclavée entre le Cameroun au nord et le Gabon au sud et à l'est, s'étend sur 26 017 km². La densité de la population est faible, estimée à 62 habitants au km². Selon les calculs de la BEAC, la Guinée équatoriale comptait 1 835 270 habitants en 2014, un chiffre obtenu en croisant les données du dernier recensement de 2001 (1 014 999 habitants) avec une hypothèse de croissance démographique annuelle de 3.6 %. La population est principalement concentrée dans les villes de Bata, Malabo, Mbini, Ebebiyin et Mongomo. Le nouveau recensement général de la population, prévu en 2015, actualisera ces données.

La géographie économique de la Guinée équatoriale se caractérise principalement par des échanges entre sa partie continentale, où se trouve Bata, la capitale économique, et l'île de Bioko avec capitale politique, Malabo. L'essentiel de la vie économique de la Guinée équatoriale se concentre par ailleurs dans la production d'hydrocarbures au large (*offshore*). Avec la découverte d'importants gisements pétroliers et gaziers dans les années 90, l'économie a enregistré une des plus fortes croissances économiques du continent africain. La Guinée équatoriale est devenue le troisième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigéria et l'Angola, et le premier de la Zone franc. Cette découverte s'est faite dans un contexte particulièrement favorable de flambée des cours du baril, permettant ainsi à la Guinée équatoriale de réaliser une croissance moyenne record du PIB nominal de l'ordre de 60 % par an entre 1993 et 2012.

Cette croissance a permis des aménagements essentiels pour la gestion de l'espace national. La Guinée équatoriale s'est ainsi dotée d'un important réseau routier tant sur les parties insulaires que continentales. Les échanges à l'intérieur de ce territoire dispersé sont également facilités par de nombreuses compagnies aériennes et maritimes. Il y a plusieurs vols quotidiens entre Bata et Malabo, ainsi que vers les autres villes du pays. Les îles de Corisco et Annobón ont également été équipées d'aéroports modernes, renforçant ainsi les échanges au sein du territoire.

La croissance, très rapide, a par ailleurs accéléré l'urbanisation, accompagnée par une politique volontariste d'amélioration de la qualité de vie. Des milliers de logements sociaux ont été construits afin d'accueillir les flux de population vers les villes, comme dans la nouvelle ville de « Malabo 2 » ou dans le vaste quartier résidentiel de « Buena Esperanza » à Malabo.

Cette politique d'urbanisation a permis aux autorités de mieux répondre aux besoins en matière de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et à l'énergie. Le gouvernement vise à offrir un ensemble d'infrastructures complémentaires à la qualité de la vie urbaine. Les schémas directeurs routiers, d'habitat et d'infrastructures sociales ont été conçus dans une optique complémentaire pour jouer sur les économies d'échelle.

Afin de stimuler une croissance spatialement équilibrée sur la partie continentale du pays, les autorités ont accompagné la création d'une ville nouvelle, Oyala, dont la construction témoigne de la détermination de l'État à orienter les investissements publics vers des zones de croissance importante. Oyala est située dans le centre-est de la partie continentale, à environ 30 km de la frontière orientale avec le Gabon. Le chantier mobilise, sur un carré de 15 km sur 15 km, des centaines d'entreprises internationales pour tracer la voirie et des routes, construire des bâtiments administratifs, des infrastructures sociales, un campus universitaire international et de nombreux logements. La ville est conçue pour devenir la « Brasilia » du pays et accueillir 200 000 habitants.

La faible densité des zones rurales, combinée à la nature pétrolière de l'économie, pose cependant le problème de la sécurité alimentaire du pays. Une quantité importante de nourriture est importée, principalement du Cameroun, pour satisfaire la demande. Conscientes de la nécessité d'une autosuffisance alimentaire, les autorités ont lancé de vastes chantiers visant à exploiter les avantages comparatifs du pays en matière de pisciculture, d'agriculture et d'élevage. Le Plan national de développement (PNDES) 2008-20 s'inscrit dans cette démarche. Sa première phase visait à développer les infrastructures, la deuxième prévoit de diversifier l'économie et de jeter les bases d'une croissance



durable et inclusive fondée sur le secteur privé, à travers le développement du capital humain et la création d'un environnement propice aux affaires. Un des objectifs principaux consiste à exploiter les spécificités géographiques du pays afin de stimuler le développement de plateformes (*hubs*) logistiques. Malabo devrait devenir une plateforme maritime et pétrolière importante en Afrique centrale, grâce notamment au port en eau profonde de Malabo et au train gazier (terminal de liquéfaction de gaz) du complexe de Punta Europa.

Sur la partie continentale, les excellentes infrastructures portuaires de Bata et Mbini, couplées au réseau routier moderne est-ouest entre Bata et Mongomo, permettent de rivaliser avec le port de Douala (Cameroun) pour l'acheminement des marchandises en Afrique centrale. Ces potentialités, et la mise en œuvre des infrastructures connexes (routes, énergie, etc.), permettent à la Guinée équatoriale de jouer un rôle moteur dans l'intégration régionale, notamment au sein de l'espace CEMAC.

En parallèle des politiques d'aménagement du territoire, le PNDES prévoit la création d'un cadastre rural pour permettre une affectation optimale des terres et une gestion durable de l'agriculture tout en préservant les zones forestières, les zones de jachère, les cours d'eau et les autres ressources naturelles. Le ministère de l'Environnement mène études et inventaires nécessaires pour permettre une utilisation maîtrisée des ressources naturelles et pour préserver les écosystèmes.

KENYA

Selon un rapport établi en 2012 par la Commission de répartition des recettes du Kenya, depuis l'indépendance, un phénomène de marginalisation persiste dans certaines régions en raison de la politique de répartition des ressources inscrite dans le document parlementaire (*Sessional Paper*) n° 10 de 1965. Cette politique était dictée par la volonté de drainer des ressources vers les activités à haut rendement de manière à stimuler une croissance économique rapide, et à promouvoir ainsi une répartition équitable de la richesse sur l'ensemble du territoire national. Cependant, dans la pratique, c'est précisément le contraire qui s'est produit et qui a entraîné cette marginalisation.

Qui plus est, la concentration du pouvoir aux mains d'une petite élite depuis l'indépendance contribue à diffuser ce sentiment de marginalisation économique et politique. Selon une étude sur la croissance inclusive effectuée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID, 2013), les questions de gouvernance politique comptent parmi les plus aiguës dans le paysage politique kenyan depuis quelques décennies. Des tensions politiques sous-jacentes héritées du passé, qui se forment souvent selon des lignes de force ethniques et se manifestent par des pratiques de corruption favorisant les membres du groupe ethnique détenant le pouvoir, ont donné et continuent de donner fortement l'impression d'un environnement à haut risque. De plus, on peut observer une nette corrélation entre les grands événements de la vie politique et les à-coups de la croissance économique.

L'étude de l'USAID révèle également des carences non négligeables dans l'infrastructure non urbaine, en particulier pour l'alimentation en électricité, qui freinent l'expansion de l'activité économique en dehors de la capitale. Au Kenya, hormis dans les grands centres urbains, la fourniture d'électricité laisse à désirer. Par exemple, à 39 MW par million d'habitants en 2011, le raccordement au réseau électrique était élevé à Nairobi (69 % en 2011), mais faible en moyenne nationale (16 % en 2009), ce qui laisse penser que le taux de raccordement dans les zones rurales est très bas (il est estimé à environ 4 %). Si cette faiblesse du taux de raccordement en dehors des zones urbaines entraîne des difficultés pour les ménages, elle induit surtout de graves restrictions géographiques pour l'activité économique, qui doit se cantonner à un très petit nombre de villes.

Les ressources disponibles pour l'investissement constituent également une source de marginalisation. Même si de nombreuses données attestent de l'approfondissement du secteur financier au Kenya, il semblerait que le développement de ce secteur n'ait pas atteint tous les pans de l'économie. Alors que l'agriculture contribue au PIB à hauteur de 29 % et emploie plus de 80 % de la population rurale, le crédit commercial à l'agriculture demeure modeste, le crédit bancaire consenti à ce secteur ayant représenté en moyenne approximativement 5 % sur les cinq années allant jusqu'en 2013.

Au Kenya, le développement se concentre dans une large mesure dans le corridor ouest-est, qui croise le corridor nord reliant la ville portuaire de Mombasa à la partie occidentale du pays. Environ les deux tiers du pays, à savoir le Nord et l'Est et dans une certaine mesure le Sud, restent sous-développés, et essentiellement peuplés par des bergers nomades.

Depuis 1990, les tensions ou les conflits territoriaux s'expliquent dans une large mesure par la perception d'une domination économique et politique, et par des enjeux de propriété foncière. Le premier conflit majeur induit par des tensions ethniques et politiques s'est produit pendant la période qui a précédé les élections législatives de décembre 1992, et a entraîné des déplacements de population depuis plusieurs districts de la vallée du Rift. Un conflit plus étendu a éclaté après les élections législatives de 2007 ; il a coûté la vie à plus de 1 200 personnes et conduit au déplacement de plus de 600 000 personnes vivant principalement dans la vallée du Rift et dans les régions côtières. Entre 2012 et 2014, le conflit est resté confiné au Nord, au Nord-Est et aux régions côtières, et a résulté principalement de différends sur les terres, les pâturages et l'eau ainsi que des agissements de l'organisation terroriste Al-Shabaab.

On assiste à des conflits de moindre ampleur dans les grandes villes de Nairobi et de Mombasa, pour l'essentiel provoqués par l'occupation illégale de terrains privés par des squatters et par le sentiment que certaines transactions foncières sont entachées de corruption. De même, la récente découverte de pétrole, de gaz, de nappes phréatiques et de charbon s'est traduite par un regain de tensions et a suscité des débats sur le partage des recettes issues de ces nouvelles ressources.



Depuis 1990, le Kenya s'est engagé dans une réorganisation politique et économique pour dissiper l'impression que des injustices héritées du passé viennent biaiser le partage des ressources. En 1992, le territoire a été redécoupé en 41 districts et huit provinces. Chacun des districts a reçu le pouvoir d'élaborer et de mettre en œuvre son propre plan de développement, avec les ressources budgétées et allouées par l'État. Même si la plupart des districts ont été définis en fonction de lignes de partage ethniques, l'aménagement et la mobilisation politique à l'échelon local ont fait naître un sentiment d'inclusion dans la gestion du développement national.

Entre 1992 et 2010, la volonté de réforme n'a pas fléchi et a abouti à l'adoption et à la promulgation d'une nouvelle Constitution, en août 2010, laquelle avait principalement vocation à remédier à la marginalisation économique et politique. Cette Constitution a instauré deux échelons de gouvernement : l'échelon national et 47 comtés semi-autonomes investis de pouvoirs de planification, de législation et de mise en œuvre d'un budget autonome. Les autorités nationales sont contraintes d'allouer au budget annuel des comtés l'équivalent d'au moins 15 % des dernières recettes auditées. La Constitution entend également remédier à la marginalisation par des programmes de discrimination positive et par des politiques destinées à corriger tout désavantage d'origine historique. Selon la Constitution de 2010, les communautés marginalisées répondent à une ou plusieurs des définitions suivantes : i) une communauté qui, en raison de sa population relativement faible ou pour toute autre cause, n'est pas en mesure de participer pleinement à la vie économique et sociale intégrée du Kenya ; ii) une communauté traditionnelle qui, par nécessité ou par volonté de protéger sa culture et son identité uniques de l'assimilation, se tient en dehors de la vie économique et sociale intégrée du Kenya ; et iii) une communauté autochtone qui a conservé et préservé un mode de vie et des moyens de subsistance traditionnels reposant sur la chasse ou la cueillette, ou des personnes et des communautés pastorales, qu'elles soient nomades ou sédentarisées, qui, du fait de leur relatif isolement géographique, ne participent que marginalement à la vie économique et sociale intégrée du Kenya.

La Constitution ainsi que la législation générale comportent des dispositions qui entendent apporter une réponse aux problématiques de l'épuisement des ressources naturelles, de la gestion des métropoles en forte croissance et de l'équilibre territorial ou de l'inclusion spatiale par des mesures de discrimination positive et par l'instauration d'autorités régionales spécifiquement chargées du développement régional.

Selon le rapport *Exploring Kenya's Inequality* (2013), les zones urbaines comptent une plus faible proportion d'enfants de 0 à 14 ans, qui ressort à 36.5 %, contre 46.1 % dans les zones rurales, parce que les citadins ont tendance à avoir moins d'enfants. Elles comptent en revanche un nombre plus élevé de jeunes (15 à 34 ans), soit 42.4 % de la population, comparé à 31.8 % dans les zones rurales. Cette situation s'explique par le fait que beaucoup de personnes de 20 à 34 ans quittent les campagnes pour s'installer en ville afin de travailler ou de faire des études. Les zones urbaines renferment donc une plus importante population en âge de travailler (15 à 64 ans), laquelle représente 61.3 % des habitants, contre 49.8 % dans les zones rurales. Ces dernières totalisent en revanche davantage de personnes âgées (plus de 65 ans), qui représentent 4.1 % de leur population, contre 2.2 % dans les zones urbaines.

LESOTHO

Depuis les années 1990, l'économie du Lesotho croît au rythme de 3.8 % par an, en moyenne. Sa production a été restructurée : dominée hier par l'agriculture de subsistance, elle s'est orientée vers une petite activité manufacturière, grâce à l'AGOA. L'expansion rapide de l'industrie textile, principalement concentrée dans les pôles urbains de Maseru et de Maputsoe, est en grande partie tirée par les entrées d'investissements directs étrangers orientés sur l'exportation. Cette concentration économique s'accompagnant d'un exode massif en direction des rares pôles urbains, la majorité de la population rurale souffre de la pauvreté, des inégalités et de l'absence d'opportunités économiques. Elle reste largement tributaire de l'agriculture de subsistance et des envois de fonds des membres de la diaspora qui travaillent dans les mines sud-africaines. La politique publique qui a concentré l'activité économique dans les pôles urbains, négligeant le développement de l'économie rurale, est une source d'exclusion spatiale dans le pays.

La vigoureuse croissance enregistrée depuis les années 1990 n'est pas inclusive, comme en atteste la montée de la pauvreté et des inégalités. La courbe d'incidence de la croissance révèle que la consommation des 40 % les plus pauvres s'est tassée de 0.4 % par an, en valeur réelle, entre 2002/03 et 2014 (derniers chiffres disponibles), tandis qu'elle a augmenté de respectivement 0.9 % et 1.1 % pour les 60 % restants et les 20 % les plus riches. À l'évidence, la pauvreté comporte une forte dimension géographique au Lesotho, où, d'après les estimations, le taux de pauvreté est supérieur à 61.2 % dans les zones rurales et atteint 39.6 % dans les zones urbaines. Les indicateurs relatifs à l'extrême pauvreté confirment cette exclusion spatiale : plus de 38.5 % de la population rurale vivent dans l'extrême pauvreté, contre 20.4 % de la population urbaine (Bureau de statistique, 2003/04 et 2014, d'après les dernières données disponibles). Dans les campagnes, la pauvreté affecte tout particulièrement les enfants, les personnes âgées, les familles nombreuses et les familles monoparentales.

En outre, la concentration des activités économiques dans quelques pôles urbains (Maseru et Maputsoe) accroît la vulnérabilité à la pandémie de VIH/sida, les jeunes adultes quittant leur famille pour chercher un emploi dans ces deux villes. Avec une prévalence du VIH de 23 %, le Lesotho est le deuxième pays du monde le plus touché par le VIH/sida.

L'expansion de l'industrie textile et la création de plus de 40 000 emplois n'ont pas eu d'effet inclusif. En effet, elles n'ont pas permis à la population de sortir de la pauvreté, car la majeure partie de la main-d'œuvre employée dans cette branche ne perçoit que le salaire minimum. Avec plus de 45 000 emplois, l'État reste par conséquent le principal employeur. La rémunération de base est huit fois plus élevée dans la fonction publique que dans l'industrie textile, ce qui creuse les inégalités, surtout entre la population rurale et la population urbaine. C'est pourquoi, malgré les progrès qu'il a accomplis à ce jour, le pays est toujours confronté à plusieurs problèmes critiques qui font obstacle à une croissance inclusive. Il doit s'attacher à créer des opportunités d'emplois rémunérateurs, à développer son économie rurale afin de réduire les disparités entre zones rurales et urbaines, et atténuer la pauvreté ainsi que les inégalités. Son économie reste, dans une large mesure, non diversifiée, à la fois en termes de produits et de marchés : le textile et l'habillement concentrent plus de 80 % de ses exportations, principalement destinées aux États-Unis.

Le pays affiche aujourd'hui des taux d'alphabétisation élevés (80.9 % pour les hommes et 96.9 % pour les femmes chez les 15-49 ans) et compte une population jeune (40 % de 15-35 ans) qui croît au rythme d'environ 0.1 % par an. Cependant, il risque d'être confronté à des tensions et à des conflits, qui pourraient éclater en raison de la montée du chômage, surtout parmi les jeunes des zones urbaines, où vivent majoritairement les diplômés sans emploi. Le fléau du chômage est notamment imputable à la priorité que le pays accorde à l'enseignement non technique (enseignement général), qui produit des compétences ne répondant pas aux besoins du marché du travail (inadéquation des qualifications) et qui ne favorise pas l'autonomie. Le pays demeure vulnérable aux conflits politiques et sociaux car, étant donné la petite taille du secteur privé, les emplois dans le secteur public sont très recherchés. Les rémunérations sont nettement déséquilibrées entre ces deux secteurs et les partis politiques se livrent une lutte de pouvoir pour s'approprier les rares ressources disponibles. De plus, les inégalités ne cessent de se creuser entre zones urbaines et rurales. Comme le montre E. Nseera dans son étude intitulée «



Growth and Distributional Impact of Agriculture, Textiles and Mining Sectors » (2014, Working Paper n° 206, BAfD), au Lesotho, la distribution des revenus continue de présenter un biais en faveur des zones urbaines, et il est urgent d'y remédier.

Même en l'absence d'institution spécifiquement chargée de l'aménagement du territoire, les politiques publiques relevant de différents ministères doivent proposer des mesures audacieuses pour mettre fin à l'exclusion spatiale, pour consolider ce qui a été tenté par le passé. Ainsi, le programme de décentralisation engagé en 2004 sous l'égide du ministère des Collectivités et des Chefferies traditionnelles était axé sur l'inclusion sociale via le transfert de pouvoir, les ressources budgétaires, la planification du développement en mode participatif, la prestation durable des services et le renforcement de la sécurité à l'échelon local. Cependant, l'efficacité de ce programme a pâti du manque de volonté politique et de capacités de mise en œuvre. En 2008, les autorités nationales, avec l'appui de la Millennium Challenge Corporation, ont lancé un programme en faveur de l'inclusion sociale, qui passe par l'amélioration de la santé publique et de la productivité grâce au renforcement de l'infrastructure sanitaire, à l'élimination des obstacles à l'investissement étranger et à l'investissement privé local, à la modernisation de l'alimentation en eau dans les zones urbaines et rurales et à une meilleure gestion des bassins hydrographiques ruraux.

Malgré ces efforts visant à mettre fin à l'exclusion sociale et spatiale, un certain nombre de problèmes demeurent : le niveau d'enseignement postprimaire reste peu accessible aux populations défavorisées et limite les opportunités de trouver des emplois rémunérateurs ; les pauvres ne disposent pas encore d'un accès adéquat aux soins de santé ; la protection sociale est insuffisante ; et les systèmes de transfert ne ciblent pas les plus démunis. De plus, on déplore un manque de capacité à formuler et à déployer des mesures à la fois au niveau central et à l'échelon local, et la politisation de la fonction publique nuit à la transparence et à l'efficacité de la prestation de services.

LIBÉRIA

Les tensions entre Monrovia et le reste du pays expliquent pour une large part son histoire et la guerre civile. La croissance du Libéria repose sur l'extraction des ressources naturelles. Néanmoins, ce secteur procure des revenus et des emplois principalement à Monrovia. Les zones rurales, pourtant à l'origine de la richesse nationale, sont laissées-pour-compte. La situation est exacerbée par la structure démographique de l'élite politique et économique, qui se différencie de la majorité de la population à la fois sur le plan social, économique et territorial. Cette élite, qui se compose de descendants d'esclaves affranchis venant des États-Unis, habite essentiellement à Monrovia et sur la côte, alors que les autochtones vivent pour la plupart dans les zones rurales. C'est seulement au cours de la dernière décennie que de réels efforts ont été entrepris pour mettre fin à ces inégalités socioéconomiques et spatiales.

Monrovia est le centre du pouvoir économique et politique, tandis que la population rurale n'a guère accès aux opportunités économiques, à l'infrastructure, aux services publics et à la sphère politique. L'emploi varie considérablement d'un lieu à l'autre : si, dans les campagnes, quelque 80 % des personnes employées travaillent dans l'agriculture ou constituent une main-d'œuvre non qualifiée, ce n'est le cas que de 30 % de la population urbaine. La richesse est également plus grande dans les villes. Si l'on se réfère aux biens de consommation courants, on constate que 23 % des ménages urbains possèdent un téléviseur et 82 % un téléphone portable, contre respectivement 2 % et 42 % des ménages ruraux. En outre, la population urbaine affiche un niveau d'études plus élevé. À Monrovia, 31 % des hommes et 15 % des femmes ont achevé un cycle d'enseignement secondaire, mais cette proportion tombe à respectivement 7 % et à 1 % en milieu rural. Par ailleurs, l'accès aux services de santé est bien meilleur dans les zones urbaines, où 45 % des ménages peuvent se rendre en moins de 20 minutes dans l'établissement de soins le plus proche, alors que c'est le cas de seulement 16 % des ménages en zone rurale. Environ 26 % des ménages ruraux mettent plus de 2 heures à atteindre un établissement de soins.

Les migrations vers l'agglomération de Monrovia et les comtés voisins sont motivées par la recherche de meilleures opportunités et par l'espoir d'une plus grande qualité de vie. L'enquête de 2010 sur la population active révèle que seulement 53 % des habitants du comté de Montserrado (qui englobe Monrovia) y sont nés. La population de Monrovia était estimée à 1.2 million en 2014, et a augmenté de près de 50 % depuis 2000, mais cette expansion pèse également sur les ressources dans la capitale : le questionnaire sur les principaux indicateurs de la richesse au Libéria fait état d'un creusement des inégalités de revenus à Monrovia depuis 2007.

À Monrovia, la richesse et les services dépendent largement des zones rurales et des droits fonciers. Étant donné l'abondance des matières premières au Libéria (bois d'œuvre, minerai de fer, or et diamants, caoutchouc et huile de palme), ainsi que la nécessité d'engranger des recettes publiques pour reconstruire le pays, les engagements au titre de l'investissement direct étranger (IDE) dans le secteur des ressources naturelles dépassent les 16 milliards USD depuis 2006. Dans les zones rurales, une part importante des terres est ainsi transférée dans le cadre d'accords de concession. Rien que dans le secteur de la foresterie, environ 24 % des terres du pays font l'objet de permis d'exploitation privés (*Private Use Permits – PUP*).

La gouvernance des terres est compliquée par une mauvaise répartition des rôles, des responsabilités et des mandats pour l'administration, la gestion et la politique foncières entre différents ministères et organismes publics. Communautés, particuliers et concessionnaires se disputent donc les droits fonciers. Les accords de concession menacent la sécurité des régimes fonciers coutumiers et avivent les tensions avec les populations rurales. En outre, les communautés ne sont pas systématiquement consultées durant les négociations, et elles ne bénéficient pas des effets positifs attendus des investissements ; en raison de la corruption, de l'incurie et de l'opacité des flux de recettes, les financements qui leur sont réservés mettent du temps à leur parvenir ; le nombre et la nature des emplois liés aux concessions entraînent souvent des litiges. Et les communautés pâtissent des dommages causés à l'environnement et de la perturbation des sites traditionnels.



Depuis quelques années, la réforme foncière s'accélère : en mai 2013, le pouvoir exécutif a adopté une politique des droits fonciers qui définit quatre types de droits (publics, gouvernementaux, coutumiers et privés), ainsi que des zones protégées. Pour mettre en œuvre et faire appliquer cette politique, une loi sur les droits fonciers est en cours d'élaboration, même si son vote risque de se heurter à nombre de problèmes. Un projet de loi visant à créer une agence foncière est également en préparation. Cette agence pourrait rationaliser les processus et les procédures, tout en regroupant les fonctions jusque-là assurées par différents ministères et organismes publics.

Outre le programme de réforme foncière, l'État encourage de plus en plus la décentralisation. Le Libéria est un pays très centralisé, sans autorités locales. Actuellement, le Président nomme des responsables de comté (*county superintendents*). En février 2012, le conseil des ministres a approuvé la politique nationale de décentralisation et de gouvernance locale, et il est en train d'examiner un projet de loi sur les administrations locales. Des consultations sur la réforme constitutionnelle sont organisées pour permettre l'élection locale des *superintendents* et des conseils locaux.

On a constaté des avancées dans la première phase de la décentralisation, qui prévoit la déconcentration des services des grands ministères (Santé, Éducation et Agriculture, en particulier). Néanmoins, ces avancées se font au cas par cas, et il est nécessaire d'améliorer la coordination interministérielle. En février 2015, le président du Libéria, Johnson Sirleaf, a habilité les *county superintendents* à coordonner et à gérer la prestation des services publics dans leur comté, entre les ministères et les organismes publics, ce qui appuiera les efforts d'harmonisation des fonctions administratives des comtés. L'État met également en place quatre centres de trésorerie de comté, et projette d'en établir un dans tous les comtés.

La décentralisation rencontrera des obstacles, dus aux insuffisances de l'infrastructure, à la diminution des capacités locales et aux coûts financiers induits. Bien que faible dans tout le pays, l'accès à l'infrastructure de base (routes et énergie) l'est plus encore dans les comtés périphériques. L'État progresse peu à peu dans ses projets consistant à relier les capitales des comtés par des routes revêtues. L'axe principal entre Monrovia et Gbarnga est en train d'être revêtu et les pouvoirs publics entendent également améliorer la desserte du sud-est du pays, isolé depuis toujours, grâce à la construction d'une route entre Ganta et Harper, même si seulement un tiers de cette voie est pour l'instant financé. En outre, des programmes d'électrification transfrontière et hors réseau élargissent l'accès à l'énergie hors de l'agglomération de Monrovia. Les fonds de développement des comtés (CDF) et les fonds de développement social (SDF) associés aux accords de concession sont déjà mis en œuvre au niveau des comtés, mais ils sont largement considérés comme mal gérés et obéissant à des intérêts politiques, si bien que la population locale n'en voit pas les effets attendus. Le déploiement des CDF et des SDF, conjugué au surcoût de la création d'administrations locales, nécessite une approche réaliste et prudente de la décentralisation et de la déconcentration.

LIBYE

La question de l'inclusion spatiale se trouve au cœur de la transition instable que connaît la Libye depuis la révolution de 2011. En effet, l'exclusion spatiale, à différents niveaux socioéconomiques, sape toute forme de solidarité nationale, pourtant indispensable pour que le pays se dote d'une structure de gouvernance démocratique. Le colonialisme a laissé en héritage un pays hétérogène sur les plans ethnique, tribal et sociopolitique, dont le régime de Mouammar Kadhafi avait conservé le contrôle par la force plutôt que par l'inclusion. Une fois Mouammar Kadhafi renversé, la Libye a souffert d'une montée des tensions géographiques, tribales et ethniques.

En 2014, la population était estimée à environ 6.25 millions d'habitants, répartis sur 1.77 million de kilomètres carrés (km²), ce qui donne l'une des densités de population les plus faibles au monde, avec seulement 3.6 personnes par km². Cependant, cette densité diffère considérablement entre la bande côtière fertile du Nord (50 personnes au km²) et les régions désertiques, où chaque habitant peut prétendre à 1 km² pour lui seul.

Le pays reste dominé par deux villes : Tripoli et Benghazi, qui se taillent la part du lion des investissements économiques et politiques et des initiatives de développement. Tripoli est située dans le Nord-Ouest du pays, à l'extrémité de la plaine agricole fertile de la Jeffara. Elle se trouve à l'intersection de plusieurs régions agricoles et urbaines et sa situation sur le littoral a permis la construction du port le plus important du pays. Benghazi se situe dans l'Est, près des gisements pétroliers les plus riches, dispose de sources d'eau et accueille des activités de services commerciaux, éducatifs et sociaux. Ces deux grandes villes demeurent les principaux pôles pour les services d'éducation et de santé. Elles totalisent 52 % des étudiants à l'université et environ 84 % des hôpitaux spécialisés, et aussi plus de 75 % des services financiers, essentiellement des banques et des compagnies d'assurance. Victimes de leur essor rapide, elles doivent toutefois faire face à de sérieux problèmes, comme l'encombrement de la circulation, la pollution, une pénurie de logements, un système d'assainissement insuffisant et le chômage. Des bidonvilles y ont également fait leur apparition.

La Libye possède les plus vastes réserves pétrolières d'Afrique, qui renfermeraient 47.1 milliards de barils selon l'*Oil and Gas Journal* (OGJ) de janvier 2012. Ces réserves sont réparties dans cinq grands bassins sédimentaires terrestres (Syrte, Ghadamès, Mourzouq) et *offshore* (Tripolitaine). Puisque 80 % des réserves de pétrole prouvées se situent dans le bassin de Syrte, la région de l'Est assure également la majeure partie de la production pétrolière, qui est à l'origine de plus de 95 % des recettes du pays. Néanmoins, pendant des décennies, le régime de Mouammar Kadhafi s'était attaché à utiliser ces recettes pour développer la partie Ouest de la Libye, et plus précisément la région de Tripoli, dont est originaire sa tribu. Pour preuve, la *National Oil Corporation* (NOC), la compagnie pétrolière d'État qui a permis à Mouammar Kadhafi de gérer la richesse pétrolière, est sise à Tripoli et non à Benghazi. Après la révolution de 2011, le projet de la transférer à Benghazi afin de rééquilibrer la répartition des recettes vers l'Est a fait couler beaucoup d'encre.

C'est donc la situation géographique des abondantes ressources naturelles de la Libye, principalement des hydrocarbures, qui dicte l'aménagement de l'espace dans le pays. Pendant des décennies, la politique menée par Mouammar Kadhafi a exacerbé les disparités territoriales, ce qui a conduit à une polarisation entre l'Est et l'Ouest du pays. D'autres régions ont été laissées pour compte dans la plupart des plans de développement, ce qui explique que de profonds ressentiments régionaux soient notamment à l'origine des soulèvements depuis 2011. En raison de l'absence de plans de développement inclusif structurés, qui prévoiraient un niveau minimum d'investissement local des recettes, l'égalité de l'accès aux ressources naturelles, économiques et politiques n'est pas assurée.

Les tensions résultant des importantes disparités territoriales s'intensifient depuis la mi-2013. Les milices alliées aux tribus de l'Est occupent certains des principaux gisements et terminaux pétroliers du pays afin de contraindre le gouvernement à les associer davantage aux décisions politiques qui se prennent à Tripoli. Avec l'apparition de milices parallèles à l'Est et à l'Ouest, et la formation de deux gouvernements concurrents, l'un à Tripoli et l'autre à Tobrouk, à l'Est, non seulement le pays est divisé que jamais, mais le niveau de vie, l'accès aux services et les perspectives de développement à long terme de toutes les parties n'ont jamais été aussi menacés.



Le succès de la transition économique et politique en Libye passera par des avancées de l'inclusion et de la cohésion spatiales. Si la stabilité politique constitue une condition préalable à l'adoption d'une stratégie d'inclusion spatiale, cette dernière conditionne à son tour l'instauration d'un dialogue national et le retour à la stabilité politique. À long terme, le pays devra engager des mesures structurelles importantes, telles que la diversification de ses recettes et la réduction de sa dépendance vis-à-vis des exportations d'hydrocarbures, afin de stimuler la croissance d'autres secteurs productifs. Si la Libye développe ses capacités de production dans des domaines spécifiques tels que l'agriculture, les activités portuaires et le développement du littoral, elle pourra faire redémarrer la croissance dans les régions concernées, et promouvoir ainsi l'inclusion économique et sociale de leur population. En attendant, elle devra ouvrir un processus de dialogue national progressif et soigneusement conçu afin de régler la question lancinante de l'accès et de la participation à la vie économique et politique du pays.

MADAGASCAR

La géographie économique de Madagascar est caractérisée par une double disparité entre villes et milieu rural d'une part, et entre les régions d'autre part. Cette situation est illustrée par des opportunités économiques et des dotations inégales dans les infrastructures économiques et en matière d'accès aux services sociaux de base. L'urbanisation prend place progressivement à Madagascar, longtemps considéré comme un pays essentiellement rural et à vocation agricole.

En effet, selon une étude de la Banque mondiale (*L'Urbanisation ou le nouveau défi malgache*, publiée en mars 2011), près d'un tiers de la population malgache vit aujourd'hui dans les villes, dont plus de la moitié autour de la Commune Urbaine d'Antananarivo, la capitale. Avec l'urbanisation croissante du pays, les centres urbains concentrent presque toutes les grandes entreprises du pays et génèrent les deux tiers de la richesse nationale, alors que les deux tiers de la force du travail se trouvent dans les campagnes.

Les écarts de développement entre milieux urbain et rural continuent à se creuser. Ainsi, le taux d'accès à l'électricité en 2013 était de 57.6 % en milieu urbain, contre 4.7 % en milieu rural. Selon l'ENSOMD 2012-2013, 77.4 % de la population utilisaient une source d'eau potable améliorée en ville, contre 17.7 % en milieu rural, et 24.7 % de la population utilisaient des infrastructures d'assainissement améliorées en ville, contre 3.6 % en milieu rural. Selon la même enquête, près de 38 % de la population étaient « sans instruction » en milieu rural, contre 10 % en ville. D'une façon générale, le secteur rural, qui représente 75 % de la population totale, se caractérise par sa faible performance (26 % de contribution au PIB), de sorte que la production agricole est encore insuffisante pour répondre aux besoins alimentaires de la population rurale et urbaine.

En matière de transport routier, Madagascar reste loin des normes africaines, et les routes desservant les zones rurales sont en général en mauvais état. La densité du réseau national est de 9 km/km², contre une moyenne de 35 km/km² en Afrique Sud saharienne et de 135 km/km² en Afrique du Nord. Toutefois, des efforts ont été faits pour développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires afin de permettre de mieux connecter les régions entre elles, de faciliter les échanges internes et avec l'extérieur, ainsi que de développer le tourisme. Pour sa part, le secteur des télécommunications connaît une expansion rapide, ce qui permet de couvrir aujourd'hui l'ensemble des districts du pays.

Au titre des disparités régionales, la région la plus développée est celle d'Analamanga, avec Antananarivo comme chef-lieu. Elle concentre 12.7 % de la population nationale, avec une densité de 138 habitants au km², et renferme une gamme variée de potentialités économiques dans l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, l'industrie, le commerce et les services financiers. Le taux de pauvreté y était de 47 % par rapport à une moyenne nationale de 71.5 % en 2012. Comme toutes les grandes villes africaines, Antananarivo est cependant confronté au développement de bidonvilles et à des problèmes de mobilité, liés à la forte concentration humaine et au faible développement des infrastructures de transport.

À l'inverse d'Analamanga, la région Androy, dans l'extrême sud de Madagascar, est la moins développée et la plus pauvre, avec un taux de pauvreté de 94.4 %. Elle concentre 3.4 % de la population nationale et dispose de peu d'infrastructures socio-économiques. L'irrégularité des pluies, en raison de son climat semi-aride, engendre un problème chronique de disponibilité et d'accessibilité en eau, ce qui affecte également la capacité de production agricole de la région, entraînant des épisodes récurrents de maladies, d'insécurité alimentaire chronique et d'exode vers d'autres régions du pays.

Madagascar n'est pas à l'abri des tensions spatiales liées aux lignes de fracture entre milieu urbain et périphérie, même s'il n'a jamais connu de violences à grande échelle depuis son indépendance en 1960, et ce malgré les crises politiques récurrentes. L'étude *Peace and Conflict Impact Assessment* (PCIA), réalisée par le Centre d'études sur les Conflits, le Développement et la Paix (CCDP) en 2010, a identifié trois lignes de fracture affectant la société malgache : i) la division entre une culture orale de l'autorité et les écrits de l'administration étatique ; ii) la disjonction entre les centres économiques et la périphérie ; et iii) la séparation concomitante entre une élite principalement urbaine et des régions rurales défavorisées. Ces lignes de fracture sont associées à une série de catalyseurs de conflits, au rang desquels l'exclusion



sociale et la déresponsabilisation, un manque de capacités au niveau du gouvernement local et l'état disparate du secteur de la sécurité.

Les inégalités qui en résultent entre le centre et la périphérie, entre la production industrielle et l'agriculture de subsistance, constitueraient les principales causes de la hausse du taux de criminalité et de l'insécurité. La recrudescence du phénomène de Dahalo (banditisme et vol de bœufs) dans le sud du pays en est une parfaite illustration. Malgré l'existence de ces lignes de fracture, il existe peu de débat national sur la dynamique de développement régional ou encore sur les inégalités territoriales, en particulier les risques liés à la croissance incontrôlée de la capitale, aux migrations internes, à l'accessibilité des zones enclavées, à l'absence d'opportunités dans les zones rurales et aux tensions régionales dues aux problèmes sociopolitiques.

Il en est de même pour les défis liés aux tendances de la croissance démographique et du changement climatique. Des débats importants existent cependant sur les inégalités entre zones urbaines et rurales en termes d'accès aux services essentiels, d'épuisement des ressources naturelles, d'accès à la terre dans les zones rurales et aux ressources naturelles, mais aucune stratégie à long terme n'a à ce jour été mise en place pour prendre en charge ces questions essentielles.

Des politiques publiques ciblant le développement régional et l'aménagement du territoire sont en place ou en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre devrait permettre de réduire progressivement les disparités entre les régions et les tensions entre villes et campagnes. Madagascar dispose ainsi d'un Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), élaboré en 2008 et mis à jour en 2012, qui a servi à la définition d'un Schéma national des orientations sectorielles et transversales « Vision 10 ans », ainsi qu'à la détermination de onze Espaces de croissance. En outre, un projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire est en cours de finalisation, au même titre qu'une Politique nationale de développement urbain.

Sur le plan régional, un tiers des régions du pays dispose de Schémas régionaux d'aménagement de territoire (SRAT). Certains organismes rattachés au ministère en charge de l'aménagement du territoire sont opérationnels et s'occupent de domaines spécifiques tels que le foncier, l'urbanisme, la cartographie, l'assainissement, l'habitat et les logements. Par ailleurs, trois nouvelles lois sur la décentralisation ont été adoptées en 2014. Il s'agit de : i) la loi organique N° 2014-016 régissant les compétences, les modalités d'organisation et le fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) ; ii) la loi N° 2014-020 sur les ressources des CTD ; et iii) la loi N° 2014-021 sur la représentation de l'État. Le respect des engagements du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de décentralisation devraient permettre, s'ils sont bien mis en œuvre, de réduire progressivement les disparités entre les régions et les tensions entre villes et campagnes. Il faut noter que l'inclusion spatiale est surtout prise en charge par des politiques sectorielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et d'assainissement, certains programmes et projets ciblant les régions les plus défavorisées du pays.

MALAWI

Au Malawi, le paysage économique et les disparités d'accès aux opportunités économiques sont façonnés par la géographie. Si la pêche et le tourisme sont les deux principaux secteurs dans les districts en bordure du lac Malawi, les cultures commerciales sont essentiellement pratiquées à proximité des grandes villes. L'industrie manufacturière est, elle, concentrée dans les centres urbains les plus importants. Il existe en outre une activité minière formelle (uranium et charbon).

Les 14.4 millions de Malawites vivent à 85 % en zone rurale et à 15 % en zone urbaine. Bien que le Malawi soit l'un des pays d'Afrique les moins urbanisés, l'exode rural suit un rythme rapide, faute de possibilités d'emploi dans les campagnes et en raison de la forte expansion démographique. La croissance rapide de la population ayant porté la densité de 105 habitants au kilomètre carré en 1998 à 139 en 2008, il est en effet difficile de s'assurer des moyens de subsistance.

La pauvreté reste élevée, à 50.7 %, avec des variations régionales : 55.5 % dans le Sud, 54.3 % dans le nord et 44.5 % dans le centre. Son incidence et celle de l'extrême pauvreté diffèrent entre zones rurales et urbaines. Le taux de pauvreté atteint 56.6 % dans les zones rurales, contre 17.3 % dans les villes. L'extrême pauvreté touche 28 % de la population rurale et 4.3 % des citadins. En milieu rural, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté n'est pas non plus la même selon les régions. C'est dans le Sud qu'elles sont le plus marquées (63 % pour la pauvreté et 34.2 % pour l'extrême pauvreté) et dans le centre qu'elles sont le plus faibles (49 % et 21.5 %), contre 60 % et 29 % dans le Nord.

La pauvreté est principalement rurale : 95 % des pauvres et 97 % des très pauvres vivent dans les campagnes, où ce fléau est plus répandu au sein des ménages dirigés par une femme (63 %) que parmi ceux dirigés par un homme (60 %). La répartition régionale des ruraux pauvres est très inégale, avec 47 % des pauvres dans le Sud, 35 % dans le centre et 13 % dans le Nord. La situation encore plus défavorisée des zones rurales du Sud est en partie imputable à des problèmes fonciers, dans un contexte de forte densité de population.

Le chômage est élevé, à 21 %, et son taux diffère entre zones rurales et urbaines, ainsi que d'une région à l'autre. D'après les estimations, il ressort à 28 % dans les villes et à 19 % dans les campagnes. Il atteint son plus haut niveau dans le Sud (27 %) et son plus bas dans le Nord (13 %).

La croissance démographique rapide (2.8 %) et la grande densité de population pèsent de plus en plus sur les ressources naturelles du pays. En conséquence, l'agriculture s'étend désormais aux terres marginales et aux forêts, et empiète sur les réserves et parcs forestiers officiels. La demande substantielle de terres arables et de bois de chauffage provoque une déforestation (à un rythme annuel estimé à 2.6 %) et une dégradation des forêts. Conjuguée à l'érosion des sols et à la disparition de nutriments, cette tendance entraîne une diminution de la productivité agricole et une dépendance à l'égard des engrais inorganiques. Chaque année, l'utilisation non durable de ses ressources naturelles coûte au Malawi quelque 5.3 % de son PIB. Ce problème est exacerbé par les effets du changement climatique : si aucune mesure d'atténuation n'est engagée, le pays risque de perdre 20 % de sa production agricole.

La plupart des zones urbaines se sont développées sans planification appropriée, en général le long des grands axes ou par suite de la croissance de centres marchands ruraux. Faute d'une politique d'implantation, bidonvilles et squats prolifèrent. Ils se caractérisent par une surpopulation, des services publics insuffisants et une gestion inadéquate des déchets, ce qui a des répercussions néfastes sur la santé publique. Les grandes villes affichent un schéma d'aménagement dual : d'une part, des quartiers planifiés, à l'habitat dispersé, où les populations riches vivent et ont accès à la terre, au logement, à l'éducation, aux soins de santé ainsi qu'à d'autres opportunités ; d'autre part, de nombreux bidonvilles surpeuplés, où les pauvres vivent et n'ont guère accès, voire pas du tout, à ces infrastructures et opportunités. Au Malawi, les bidonvilles s'étendent rapidement dans les quatre grandes villes (+3.9 % par an), et 60 % des citadins habitent dans ces bidonvilles ou dans des zones sans plan d'urbanisme (UN-HABITAT, *Malawi National Urban Profile*, 2011). Lilongwe et Blantyre comptent déjà, respectivement, 16 et 24 bidonvilles, avec pas moins de 253 habitants par hectare. Cette densité excessive s'accompagne d'une grave pollution de l'eau et de l'air, d'une forte dépendance vis-à-vis des sources d'énergie non renouvelables et d'une propagation de diverses maladies transmissibles.



Depuis peu, le sentiment grandissant que les moyens publics et le développement ne sont pas équitables, dans un système de gouvernement unitaire qui marginalise certaines parties du pays, suscite des appels au fédéralisme. Il a déclenché un débat à la fois parlementaire et public.

On constate par ailleurs un ressentiment de plus en plus grand envers l'entreprise d'extraction de l'uranium, qui se voit reprocher de mener des activités non bénéfiques pour la population locale et induisant un risque pour la sécurité.

La nécessité d'encadrer le développement territorial est reconnue depuis les années 1970. Les politiques de développement (*DEV.POL I : 1971-1979*) ont été axées sur une répartition plus équitable de l'investissement entre les différentes régions et sur le renforcement de l'éducation. Le Document stratégique de réduction de la pauvreté au Malawi (2002) visait également à promouvoir l'aménagement du territoire, tout particulièrement les « corridors de développement de Nacala et de Mtwara, ainsi que les corridors de croissance entre la Zambie, le Malawi et le Mozambique ». Il prenait acte de la concentration de la pauvreté dans les zones rurales et du besoin d'axer les efforts sur ces zones. La stratégie MGDS (2006-2011) considère elle aussi que la croissance et le développement pour le plus grand nombre ne seront possibles que si les zones rurales renfermant un potentiel de croissance cessent d'être marginalisées.

Même si les MGDS I et II ne traitent pas expressément de l'aménagement du territoire, toutes les deux ont cherché à redistribuer la richesse à tous les citoyens en faisant des pôles de croissance ruraux des plateformes (*hubs*) socioéconomiques, en constituant des points centraux pour les équipements collectifs et les marchés et en atténuant la migration des campagnes vers les villes. Elles présument que la croissance économique rurale peut décoller si les centres de croissance ruraux sont dotés d'une infrastructure socioéconomique de base qui les rende attractifs pour les investisseurs. C'est pourquoi l'État a investi dans la construction de tels centres et a également engagé un programme d'électrification en milieu rural.

Une politique de décentralisation nationale avait en outre été introduite (1998), transférant aux districts des prérogatives politiques et administratives ainsi qu'une partie du pouvoir, des fonctions et des ressources de l'administration centrale. Les réformes ultérieures ont apporté des changements institutionnels dans la structure de gouvernement et dans les processus de décision à l'échelon local. Les conseils de district ont été investis de la responsabilité des services publics à ce niveau et chargés de faciliter la planification du développement de la base vers le sommet, ainsi que d'améliorer la coordination du développement local. C'est le récent triple scrutin qui a permis l'instauration des conseils locaux, créés à compter de 2005.

MALI

Le territoire du Mali abrite un nombre important d'ethnies, avec un héritage historique et culturel riche et diversifié. Le pays conserve à la fois ses traditions comme l'oralité ou l'artisanat et s'ouvre depuis son Indépendance à la littérature, au théâtre, au cinéma et à la photographie. Le français est la langue officielle, qui n'est parlée que par une minorité de la population. Le bambara est la langue la plus parlée au Mali (50.3 % des locuteurs de plus de six ans selon le recensement de 1987), – avant le peul (10.7 %), le dogon (6.9 %), le sonrhäï (6.3 %) et le soninké (6.3 %).

Les populations nomades et semi-sédentaires se trouvent au nord : Maures, Kountas et Touaregs représentent ensemble 10 % de la population et vivent dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou. La répartition des groupes ethniques sur le territoire dénote ainsi d'une exclusion spatiale, source de tensions politico-sécuritaires.

L'analyse pluriannuelle des situations récurrentes d'insécurité alimentaire a fait ressortir que les zones considérées comme particulièrement vulnérables sont situées dans les régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal), ainsi que dans la région de Mopti et dans les parties des régions de Ségou, Koulikoro et Kayes qui constituent le Sahel occidental du Mali. Dans ces régions, environ 166 communes ont été identifiées comme les plus vulnérables du pays. La situation récente sur le plan de la sécurité alimentaire reste préoccupante. L'inégalité alimentaire est très forte entre les régions administratives du pays, et au sein des régions elles-mêmes. Les régions de Sikasso, Koulikoro, Mopti, Kidal et Kayes sont les plus inégalitaires en termes de dépenses alimentaires tandis que Bamako, Tombouctou et Gao le sont moins.

Il existe des disparités dans la formation du capital humain selon les régions administratives. Une vue globale des statistiques montre que c'est dans le district de Bamako que le TNS est le plus élevé – et ce, pour chacune des trois années sous revue (2001, 2006 et 2010).

Concernant l'accès des individus aux services de santé, des disparités géographiques sont constatées. Le district de Bamako se détache comme étant l'entité géographique la mieux lotie, avec une proportion de 94 % de la population ayant accès aux services de santé dans un rayon de cinq kilomètres. Suivent les régions de Kayes et Ségou, avec un accès de 55 % des populations dans un rayon de 15 km, puis Sikasso et Tombouctou (51 %), Mopti (50 %), Koulikoro (47 %), Kidal (45 %) et Gao (42 %).

L'occupation des régions de Tombouctou, Gao, Kidal et d'une partie des régions de Mopti et Ségou par les groupes armés en 2012 s'est traduite par la destruction massive des édifices publics et privés, des équipements sociaux économiques et des moyens logistiques, le repli des responsables et des agents des services administratifs vers les zones sécurisées au sud du pays et surtout le déplacement de centaines de milliers de personnes à l'intérieur du pays et vers les pays voisins. Ainsi, après plus d'une année et demie dans cette situation, le grand défi pour les nouvelles autorités du Mali est de sortir rapidement le pays de la crise, par le rétablissement de l'intégrité du territoire national. Le contexte de la sortie de crise justifie, durant cette phase cruciale de l'évolution des régions du nord, l'adoption d'une démarche de relance socioéconomique, afin de mettre les populations touchées au travail et d'insuffler une vision de développement sur le long terme.

Le retour des personnes réfugiées et déplacées posera des problèmes importants, non seulement de réinsertion, mais aussi de cohésion sociale, aussi bien entre les différentes communautés qu'en leur sein – tant les divisions héritées de la crise s'avèrent profondes. Dans un contexte où les relations traditionnelles intra et intercommunautaires sont en mutation, des individus qu'un grave conflit a opposés il y a peu de temps encore devront réapprendre à vivre ensemble, en évitant que les mêmes causes ne mènent à un nouveau conflit. La réconciliation nationale devra accompagner les efforts visant à restaurer et renforcer la cohésion sociale. La violence généralisée et les graves violations des droits humains auxquelles la crise de 2012 a donné lieu ont traumatisé la population. Les repères familiaux, les valeurs traditionnelles, l'ensemble des relations sociales ont été fragilisées. Le rétablissement d'interactions communautaires et interethniques normales et confiantes n'en sera que plus difficile. Si la rupture entre les communautés ethniques ne semble pas irrémédiable, un processus de dialogue



et de réconciliation est indispensable afin de jeter les bases d'une normalisation des relations intercommunautaires.

La dimension régionale des conflits et de la nécessaire réconciliation doit aussi être prise en considération ; le gouvernement malien a d'ailleurs déjà initié des Assises locales et régionales qui vont dans ce sens. Dans toutes les régions du Mali, le maintien des conditions de coexistence pacifique, dans un contexte où les sensibilités sont aussi exacerbées, requiert en priorité la remise en place d'un appareil de justice crédible.

La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants par km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants par km² dans la région saharienne du nord du pays. La population est concentrée dans la partie sud du pays et le long du fleuve Niger. Selon les estimations faites par la Direction nationale de la population pour le compte de l'UEMOA, la population totale serait passée de 14.53 à 16.32 millions d'habitants entre 2009 et 2012. Les analyses effectuées à la suite du recensement de 2009 montrent que le Mali présente les caractéristiques suivantes :

- un fort taux de croissance démographique ;
- la prédominance des jeunes et des femmes ;
- une part de la population potentiellement inactive (0-14 ans et 65 ans et plus) plus élevée que la population potentiellement active (15-64 ans) ;
- une urbanisation et un exode rural accélérés, ainsi qu'une émigration persistante des jeunes vers d'autres pays, deux phénomènes qui vident les zones rurales de leurs forces vives ;
- une insuffisance quantitative et qualitative des données sociodémographiques et économiques pour une meilleure prise en compte des questions de population dans la planification du développement.
- cette forte croissance démographique, jointe à la récession qui a accompagné la crise de 2012, rend les jeunes encore plus vulnérables et facilement mobilisables pour des activités illégales ou déstabilisantes.

Le défi majeur dans les régions affectées par la crise continue de se poser en ces termes : dans un contexte de changements climatiques profonds, l'intensification et la modernisation de l'agriculture doivent être compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures. Dans ce contexte, il est clair que pour le Mali, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques dans les régions du nord permettra de protéger les couches sociales démunies, marginalisées et pauvres qui sont en réalité les plus exposées et les plus vulnérables face à cette menace climatique.

Les écosystèmes des régions du nord sont très fragiles et subissent des dégradations dont les plus importantes sont : la perte de la couverture végétale (déforestation, perte de la biodiversité, désertification), l'érosion éolienne avec l'ensablement des points d'eau, la formation de dunes de sable, la dégradation de la fertilité des sols, la perte des surfaces productives, l'érosion hydrique et la dégradation des ressources en eaux souterraines et des oasis. Les causes de ces dégradations sont à la fois naturelles et humaines.

MAROC

Les disparités régionales apparaissent comme l'un des principaux défis du Maroc. En effet, depuis quelques années, le pays a connu des transformations rapides dans les domaines économique, social et culturel qui ont conduit à un changement des rapports entre la population marocaine et son territoire. Cette transformation de la géographie économique du pays a rendu plus complexe l'organisation socio-économique et socio-spatiale du Maroc. La population marocaine est passée de 26 millions d'habitants en 1994 à 33 millions d'habitants en 2014 entraînant par conséquent, une hausse de la pression démographique et une plus grande diversification des besoins de la population.

L'accroissement de la population au Maroc s'est accompagné d'une transformation de la structure par âge de la population et d'une urbanisation très importante. Cette dynamique a accru les disparités entre les 16 régions du pays. Ainsi, la part de la population urbaine dans la population totale est passée de 48.6 % en 1990 à 64 % en 2014. Par ailleurs, les projections du Centre d'études et de recherches démographiques au Maroc (CERED) montrent que le taux d'urbanisation sera de 69 % en 2050 et que le phénomène d'urbanisation de la population marocaine devient un phénomène qui risque de durer et de s'intensifier dans les prochaines décennies. Cette situation devrait aussi créer des problèmes sur le long terme (pression sur le foncier, chômage, infrastructure) si les politiques et les stratégies adéquates ne sont pas mises en place afin de permettre aux villes d'accueillir une population toujours plus grande.

Le monde rural, depuis la décennie 90, présente de grands retards de développement, en grande partie dus à un enclavement et une insuffisance des infrastructures et des services de base : routes, eau, électricité, santé, scolarisation, etc. Par conséquent, des vastes programmes ont été développés par les autorités marocaines en vue d'améliorer les conditions de vie de la population rurale, les conditions sanitaires et la scolarisation. Mais les disparités persistent.

Les déséquilibres régionaux au Maroc se posent d'abord en termes sociaux. L'évolution de l'indice de Gini témoigne de l'aggravation des inégalités de revenus et d'accès aux services de base (eau et assainissement, électricité, transport, éducation et santé) entre 1999 et 2007 (de 39.5 à 40.9) et la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural au Maroc (14.4 % contre 4.8 % en milieu urbain). D'après les enquêtes ménages réalisées par le HCP, il y a eu une amélioration globale du niveau de vie, entre 2001 et 2007, qui a permis de réduire la pauvreté et la vulnérabilité de manière significative. Ainsi, entre 2001 et 2007, le taux de pauvreté est passé de 15.3 % à 9 % au niveau national, de 7.6 % à 4.8 % en milieu urbain et de 25.1 % à 14.5 % en milieu rural. Le taux de vulnérabilité a aussi été réduit passant de 22.8 % à 17.5 % au niveau national, de 16.6 % à 12.7 % en milieu urbain et de 30.5 % à 23.6 % en milieu rural. Cependant, cette baisse observée n'a pas bénéficié à toutes les régions et des régions comme Gharb-Chrarda-Beni Hssen (avec un taux de pauvreté de 18.5 %), de Doukala-Abda (avec un taux de pauvreté de 17.5 %) ou Marrakech-Tensiftal Haouaz (avec un taux de pauvreté de 12.5 %) ont vu leurs écarts par rapport au reste du pays s'accroître. Cette aggravation des écarts de pauvreté entre les régions est confirmée par l'évolution de l'indice de Gini qui témoigne de l'écart important en matière de revenus et d'accès aux services entre 1999 et 2007 (de 39.5 à 40.9). Il faut noter aussi que le niveau global de pauvreté rurale cache également de notables disparités communales. C'est dans les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz (93 communes), et Gharb-Chrarda-Beni Hssen (21 communes) que se concentrent la plupart des communes les plus pauvres.

En plus de la pauvreté, des disparités existent aussi en termes d'accès aux services de base (éducation et santé). Ainsi, malgré les efforts fournis pour améliorer la situation sanitaire de la population et assurer une certaine équité entre les régions et les milieux rural et urbain en matière d'accès aux services sanitaires, les disparités demeurent élevées. Les niveaux de mortalité infantile et des enfants de moins de cinq ans demeurent élevés en milieu rural (respectivement de 35.1 pour mille et 33.6 pour mille) en comparaison au milieu urbain (respectivement de 25 pour mille et 23.6 pour mille). Ces disparités s'expliquent par : i) le déficit socioéconomique que connaissent les zones rurales désavantagées ; ii) des considérations culturelles ; et iii) des insuffisances du système de santé dans ces zones. Des zones comme Tanger-Tétouan ou encore Marrakech et Fès souffrent encore d'un manque d'effectifs de médecins (tant dans le secteur public que le privé) par rapport à la taille de leur population. Ce même constat est aussi observé au niveau des autres indicateurs de santé (le ratio de mortalité maternelle en milieu rural est



deux fois plus important qu'en milieu urbain : 148 contre 73 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011). Ces mêmes disparités sont encore observées dans le domaine de l'éducation. Ainsi, malgré les efforts déployés pour améliorer les niveaux d'éducation dans toutes les régions, le retard à rattraper demeure important. L'analphabétisme affecte 36.7 % de la population totale âgée de 10 ans et plus, 51.2 % des ruraux et 64.7 % de femmes rurales. En plus, le manque d'infrastructures scolaires, routières et de transport dans certaines régions rend l'accès à l'école très difficile.

Deuxièmement, d'un point de vue économique, les 16 régions qui composent le Maroc se différencient par leur contribution au PIB et par leurs potentialités socio-économiques. Les régions côtières de la partie Nord du pays représentent plus de 60 % du PIB, dont la moitié provient de la région du Grand Casablanca. Selon les derniers chiffres des comptes régionaux de 2011 publiés par le HCP, les régions de Casablanca, Rabat, Chaouia et Marrakech sont à l'origine de près de 50 % de la richesse nationale. Ces disparités interrégionales en matière de contribution à la croissance sont également ressenties au niveau du PIB par habitant. Ainsi, par rapport au niveau national, cinq régions sur douze ont un PIB par habitant qui dépasse le niveau national, il s'agit de Laâyoune Saguia al Hamra (23 689 MAD par habitant), Sous-Massa (23 400 MAD par habitant), Casablanca Settat (21 590 MAD par habitant), Ed Dakhla Oued ed Dahab (20 043 MAD par habitant) et Rabat Salé Kenitra (19 578 MAD par habitant). Les régions intérieures continuent pour leur part de dépendre fortement de l'agriculture primaire et de la production artisanale. Cette situation est aggravée par de grandes disparités régionales en termes d'accès aux infrastructures.

Ces résultats soulignent la nécessité de mettre en place les stratégies nécessaires pour atténuer les disparités et permettre aux citoyens de s'inscrire dans la dynamique économique du pays. C'est dans ce sens que la stratégie de régionalisation avancée est considérée parmi les priorités des autorités marocaines. Cette stratégie qui propose un nouveau découpage régional (12 régions au lieu de 16) devrait permettre à l'ensemble des régions de disposer de plans de développement adaptés à leurs spécificités respectives. Dans le cadre de ce projet, le rôle de la région serait de contribuer de façon effective au développement économique, politique, social, culturel et environnemental, sachant que ceci nécessitera : i) la mobilisation de nouvelles ressources ; ii) la mise à niveau des ressources humaines ; et iii) la mise en place de fonds de soutien financier ayant pour objectif de réduire les disparités entre les régions. Dans ce cadre les prochaines élections communales et régionales et des conseils des préfectures et provinces, prévues en 2015, devraient jouer un rôle fondamental dans la mise en place de cette nouvelle dynamique, instituée par la nouvelle constitution de 2011.

MAURICE

La République de Maurice est constituée d'un groupe d'îles de la partie sud-occidentale de l'océan Indien, comprenant l'île principale de Maurice, les îles périphériques de Rodrigues, Agalega, Saint-Brandon, Tromelin et l'archipel des Chagos. Elle couvre une superficie totale de 2 040 km² et a sous sa juridiction une vaste zone économique exclusive d'environ 2.3 millions de km². Sa population est estimée à 1.3 million d'habitants, mais comme la densité de peuplement est élevée (618 hab/km²), ses terres sont soumises à une pression croissante. L'État insulaire continue à diversifier son économie basée sur l'industrie sucrière, le secteur manufacturier et le tourisme pour l'orienter de façon croissante vers les services, en particulier les TIC, les services financiers et les services aux entreprises. Des réformes politiques et institutionnelles ont été entreprises pour renforcer la compétitivité, améliorer l'efficacité du secteur public, la gestion budgétaire et le climat des affaires, et élargir l'éventail des opportunités au plus grand nombre grâce à l'inclusion sociale. Le pays a un indice de développement humain élevé et de bons résultats en matière de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Malgré ces performances socioéconomiques remarquables, les avantages du développement ont été répartis de manière inégale entre les résidents de Maurice et de Rodrigues, les deux principales îles du pays. Alors que les citoyens de l'île Maurice ont tiré profit de la croissance économique des années récentes, l'économie de l'île Rodrigues reste à la traîne et fortement tributaire de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, des microentreprises et d'un secteur touristique modeste. Rodrigues a aussi une incidence de la pauvreté plus élevée et des conditions climatiques difficiles, avec notamment des pluies souvent insuffisantes et des cyclones plus fréquents, qui ont des répercussions négatives sur l'économie agraire de l'île. Les rares petites industries existantes approvisionnent principalement le marché local. Si l'on fait abstraction de Port-Mathurin, la ville principale, la plupart des ménages vivent en zone rurale. Les habitants de Rodrigues gagnent entre 30 % et 50 % de moins que le revenu national moyen par habitant et la taille moyenne des exploitations est inférieure à un hectare. Les taux de décrochage scolaire et de chômage sont élevés. Le Plan de développement intégré durable de l'île Rodrigues pour 2010 établit un cadre politique pour le développement de l'île.

À Maurice, la « population rurale » désigne les habitants des zones villageoises alors que la « population urbaine » est constituée des gens qui vivent dans des zones ayant le statut de circonscriptions municipales (Statistics Mauritius). Maurice est subdivisée en 144 zones statistiques. Les cinq villes du pays sont divisées en 20 circonscriptions municipales et les 124 zones restantes sont administrées par des conseils villageois (zones villageoises). Les circonscriptions municipales sont les zones urbaines de l'île alors que les zones villageoises sont les zones rurales. Selon le dernier recensement de la population effectué en 2011, 40 % de la population se trouvent dans les cinq villes qui occupent 8 % de la superficie du pays, alors que 60 % de la population vit dans des villages couvrant 92 % du territoire national. On estime que 31 % de la population urbaine réside à Port-Louis, la capitale de Maurice. La proportion de personnes employées dans l'agriculture est plus élevée dans les zones à prédominance rurale, mais elle reste sensiblement inférieure aux seuils de référence convenus au niveau international.¹ Par exemple, dans les trois plus grands districts ruraux de l'île (Pamplemousses, Rivière du Rempart et Moka), la part de l'emploi dans le secteur primaire (agriculture, pêche, foresterie et carrières) est de l'ordre de 7.2 %, alors que dans plusieurs pays de l'OCDE, le seuil de référence est de 20 %. La plupart des ménages ruraux ne sont donc pas complètement tributaires de l'agriculture, puisque le secteur manufacturier et le secteur des services absorbent aussi une part importante de la population active dans les zones rurales.

Maurice a une densité de population très élevée, d'environ 618 habitants par kilomètre carré (9^e rang mondial). Les ressources en terres sont par conséquent soumises à une forte pression et le taux d'urbanisation élevé engendre des problèmes sociaux. Cependant, le gouvernement a élaboré un plan d'aménagement du territoire intégré à la SDN 2003-2023. Cette stratégie donne des directives pour le développement des différents secteurs et définit les plans et les politiques applicables à l'échelon local pour les neuf districts administratifs, en se fondant sur les pratiques internationales en matière d'aménagement du territoire. Les politiques et propositions de la SDN ont été transposées avec succès à l'échelon local grâce à l'élaboration et à l'approbation de plans de développement locaux pour les zones urbaines et rurales. Ces cadres stratégiques et autres initiatives à l'appui du développement territorial de



l'île sont souvent établis et mis en œuvre sur la base de données et de statistiques recueillies à l'échelon local et national par *Statistics Mauritius*.² Ces statistiques, conformes aux exigences internationales de qualité et de responsabilité, fournissent aux responsables publics des informations concrètes pour définir leurs politiques et leurs allocations budgétaires en faveur du développement régional.

Maurice a élaboré un indice de développement relatif (IDR) pour chaque zone administrative, sur la base des données issues du recensement de la population et des logements. Cet indice repose sur 12 variables, dont les conditions de logement et de vie, le niveau d'alphabétisation, le degré d'éducation et l'emploi, et mesure le développement relatif des circonscriptions municipales et des zones villageoises. Il sert à identifier des domaines d'activité prioritaires pour les programmes de lutte contre la pauvreté. Entre 2000 et 2011, le niveau de développement général s'est amélioré dans l'ensemble des villes et des villages. La première et la deuxième circonscription de Quatre Bornes restent parmi les régions les plus développées du pays, alors que la zone villageoise du Morne et l'île de Rodrigues demeurent parmi les moins avancées.

Le secteur privé et les autres acteurs non étatiques de Maurice contribuent aussi de façon importante à renforcer l'efficacité et l'inclusion spatiales, en particulier grâce au développement des communautés rurales du pays, le plus souvent dans les zones où sont implantées des raffineries de sucre. Des entreprises comme le groupe sucrier Médine, propriétaire d'un vaste domaine de terres dans l'Ouest de l'île, ont élaboré le Plan directeur de Médine (*Medine Master Plan – MMP*) pour contribuer au processus global de planification de l'occupation des sols. En ce qui concerne le développement du secteur manufacturier, l'industrie sucrière a permis de disposer des infrastructures et des ressources humaines voulues pour faciliter l'établissement d'un grand nombre de zones industrielles dans les zones rurales. Aujourd'hui, environ 50 % des 650 établissements de la zone franche industrielle sont situés dans des zones rurales et absorbent près de 55 % de l'emploi dans ce secteur.

Notes

1. Selon les normes internationales, une population est dite « rurale » lorsqu'une proportion considérable des résidents travaille dans l'agriculture.
2. *Statistics Mauritius*, l'office des statistiques de Maurice qui relève du ministère des Finances et du Développement économique, est la base de données centrale dans laquelle sont déposées toutes les statistiques produites à Maurice.

MAURITANIE

La géographie économique de la Mauritanie est marquée par une forte inégalité spatiale. Nouakchott, la capitale, accueille un peu plus du quart de la population du pays (soit 27.2 % selon les résultats du recensement de 2013). Sa croissance, d'environ 6.44 % par an, est largement supérieure à la croissance démographique (4.5 %) nationale. Nouakchott est également l'une des treize régions du pays. Elle comprend neuf communes autonomes regroupées au sein de la CUN. C'est la région la plus développée sur le plan économique et la plus attractive, dans la mesure où elle abrite la majorité des infrastructures modernes du pays.

La ville se trouve à la frontière entre l'océan Atlantique et le Sahara, et pour moitié dans une dépression saline située sous le niveau de la mer. En dépit d'un environnement difficile, comme le révèle l'étude de la croissance spatiale de Nouakchott publiée en 2014 par la CUN, la ville continue de s'étendre sans qu'aucun obstacle naturel n'entrave cette expansion. Nouakchott ne peut pas être considérée comme une agglomération, dans la mesure où elle est isolée. Son centre urbain se trouve à des centaines de kilomètres de la ville la plus proche. Nouakchott s'étale donc sur le désert et sa croissance ne se fait pas d'une manière concentrique, comme ailleurs, qui serait susceptible de faciliter une meilleure gestion des services pour les populations au niveau local.

Afin de développer d'autres régions, les autorités ont impulsé depuis 2009 une dynamique de développement harmonieux et intégré à travers l'exploitation optimale des potentiels économiques, en fonction de la spécificité et de la vocation de chaque région. La Zone franche de Nouadhibou a été créée en janvier 2013 pour faire de la seconde ville du pays un pôle de compétitivité et un hub régional de classe internationale. La Zone franche vise à soutenir le développement de la Mauritanie dans son ensemble.

Nouadhibou dispose d'un fort potentiel et d'un environnement exceptionnel. Il s'agit d'une péninsule de près de 45 km de long pour une largeur moyenne de 7 km, située au point de connexion entre le littoral nord de la Mauritanie et la frontière avec le Sahara occidental. La ville fait partie de la région de Dakhlet Nouadhibou qui compte deux communes. Sa population est de 118 167 habitants, sa zone terrestre de 72 000 hectares et sa façade maritime de 110 km. Elle dispose d'une Zone économique exclusive (ZEE) de 230 000 km². Nouadhibou possède l'une des côtes les plus poissonneuses du monde avec un potentiel de 1.5 million de tonnes par an. Son activité minière est en plein développement, avec des gisements d'or en exploitation, des sites pétroliers et gaziers avec une recherche offshore active et des champs de forage en cours d'exploration.

La croissance spatiale de Nouakchott pose de multiples problèmes. Cette croissance n'a pas encore pu être parfaitement maîtrisée par les collectivités territoriales. Un cadastre foncier actualisé reste à élaborer, de même qu'un plan d'occupation des sols prenant en compte les risques naturels, une stratégie de développement économique et un urbanisme adapté.

Les contraintes environnementales et structurelles qui pèsent sur la ville de Nouakchott sont particulièrement importantes, notamment pour l'approvisionnement en eau, en énergie et en denrées alimentaires, pour la création d'emplois durables, l'assainissement, le transport, le logement, etc. De vastes secteurs de la ville subissent régulièrement des inondations. Le cordon dunaire étant rompu en plusieurs endroits, les risques d'intrusion saline sont préoccupants. Les espaces verts sont très limités, l'accès à l'eau potable suppose son acheminement sur de très longues distances et sa distribution jusqu'aux confins de la ville par les pouvoirs publics n'est pas assurée de façon complète. Les distances à parcourir entre les zones résidentielles et les zones d'activités économiques sont un problème difficile à résoudre pour les secteurs de la population les plus pauvres, le centre-ville étant quant à lui particulièrement engorgé aux heures de pointe. Les conflits ethniques, souvent historiques, favorisent les litiges fonciers.

La dynamique de développement harmonieux et intégré du pays engagée par les autorités vise également à s'attaquer aux problèmes majeurs identifiés par le Livre blanc de la décentralisation produit en 2009. Parmi ces problèmes, on peut relever le quadrillage non intégral du pays par la communalisation, surtout pour les localités de très faible densité au km² ; la coordination limitée et la faiblesse des



structures déconcentrées d'encadrement au niveau régional et des *moughataa* (départements) ; l'absence d'une approche ordonnée de territorialisation des stratégies sectorielles ; et une faible mobilisation des ressources locales.

Les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années reflètent une volonté d'aménagement et de rééquilibrage du territoire qui constitue un facteur fondamental dans la réduction des disparités socio-économiques entre les zones du territoire national, comme le révèle le troisième rapport de mise en œuvre du CSLP III. Dans cette optique, les projets de développement dans les zones de pauvreté exigüe ainsi que les activités de micro-finance de la Caisse des dépôts et du développement (CDD) devraient permettre aux populations des zones concernées d'accéder à des actifs susceptibles de faciliter leur insertion dans le processus de production. La portée de l'action publique est limitée dans ce domaine par les difficultés inhérentes au mode de développement des territoires et de mise en valeur des espaces. Parmi ces difficultés figurent la singularité de la répartition de la population dans l'espace national (de très grandes disparités et une densité de la population inégalement répartie selon les régions compromettent le développement durable), ainsi que des écarts prononcés entre les différents centres urbains, qui mettent en évidence une frange d'exclus au sein de la population vivant dans des quartiers sous-équipés et mal assainis. Les difficultés portent par ailleurs sur des besoins croissants en infrastructures, en équipements collectifs et en logements, la persistance de l'exode rural malgré les efforts du gouvernement pour encourager les regroupements des localités, ainsi qu'une capacité financière insuffisante. Pour faire face à ces obstacles et promouvoir la gouvernance territoriale et locale, les pouvoirs publics ont poursuivi en 2014 une politique de décentralisation qui incarne la complémentarité et la cohésion interrégionales, l'harmonie et l'équilibre au niveau de la répartition des compétences et des moyens entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions, ainsi qu'une large déconcentration.

Par ailleurs, il serait judicieux que les stratégies sectorielles se dotent d'une approche territoriale et qu'un indicateur de suivi de cette exigence soit défini et opérationnalisé. À cet égard, il importe que soient adoptés une vision claire et collégiale de l'aménagement du territoire au niveau national, régional et communal ; un système de budget programme territorialisé ; et un mécanisme de contrôle régional compétent sur toutes les questions de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et patrimoniales de l'État.

MOZAMBIQUE

Le Mozambique a une population de 24 millions d'habitants, dispersés sur un territoire relativement vaste d'environ 800 000 km² ; il est bordé par l'océan Indien sur 2 300 km et est en gros divisé en deux par le fleuve Zambèze, qui s'étend à l'intérieur des terres vers l'ouest et la province centre-nord de Tete. Le nord du Mozambique se caractérise par des collines, des plateaux de basse altitude et des hautes terres accidentées, tandis que le sud est principalement occupé par une savane de plaine. Du nord au sud, on trouve des zones agro-climatiques humides, semi-humides et semi-arides, et 62,7 % des terres sont utilisées pour l'agriculture.

La densité démographique est faible, même s'il existe des zones de concentration le long des couloirs de transport ainsi que dans les principaux centres urbains (pour la plupart situés dans le centre-sud) et dans la capitale, Maputo. À peine 15 % de la population totale vit à Maputo et la proportion d'habitants installés dans les autres villes du pays est elle aussi de l'ordre de 15 %. L'activité économique gravite autour du réseau de transport, qui suit toujours le schéma colonial de couloirs latéraux est-ouest reliant les zones minières (centre et sud) et agricoles (principalement au nord) situées à l'intérieur des terres aux pays voisins et aux ports côtiers. Les différents ports maritimes du Mozambique sont des voies de sortie naturelles pour les pays voisins enclavés qui sont le Zimbabwe, la Zambie et le Malawi. Ces ports sont aussi positionnés de façon concurrentielle pour desservir le Botswana, le Swaziland et les régions septentrionales de l'Afrique du Sud. Les connexions internes entre les couloirs sont cependant limitées.

Le Mozambique a axé sa politique de développement post-guerre civile sur la transformation de ses couloirs de transport traditionnels en Initiatives de développement spatial. Depuis le milieu des années 2000, le pays a massivement investi dans les infrastructures, à hauteur de 10 % de son PIB par an en moyenne, mais les infrastructures restent très insuffisantes par rapport aux besoins du pays. Par ailleurs, l'investissement a été très inégalement réparti, ce qui a créé d'importantes disparités géographiques, notamment entre la capitale et le reste du pays et entre les zones rurales et urbaines. Ces dernières ont bénéficié de manière disproportionnée des dépenses d'équipement dans les secteurs public et privé, de sorte que les niveaux d'instruction et les niveaux de vie sont plus élevés dans la capitale. Cette situation a favorisé les migrations internes et l'exode rural. Plus récemment, ce déséquilibre spatial a commencé à s'inverser grâce à d'importants IDE, principalement dans les régions du centre et du nord du pays.

Le Mozambique a deux Initiatives de développement spatial (IDS) bien établies, qui sont sans doute parmi les plus réussies en Afrique: les couloirs de Maputo et de Beira. Le couloir de Nacala, également appelé « couloir de développement nord », se consolide rapidement et trois autres IDS sont en cours de création : le couloir de Libombo (qui relie le couloir de Maputo aux zones côtières d'Afrique du Sud), le couloir de Limpopo (qui relie Maputo par voie ferrée au Zimbabwe) et le couloir de Mueda-Lichinga (qui relie le lac Niassa au port côtier de Pemba et à la Tanzanie). Trois de ces IDS (Maputo, Beira et Limpopo) sont soutenues en tant que PIDSR dans le cadre de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), de sorte que le Mozambique est le pays d'Afrique subsaharienne qui détient le plus de PIDSR.

Le couloir de développement de Maputo (CDM) est une des premières IDS mises en place en Afrique subsaharienne, et elle est souvent considérée comme la plus réussie. Ce couloir est établi autour d'une connexion routière et ferroviaire entre Maputo et les provinces sud-africaines de Gauteng et Mpumalanga. Il relie également le Swaziland à un autre port maritime, à Durban. Le principal projet d'ancrage a été celui de la fonderie d'aluminium Mozal (1 milliard USD), à la périphérie de Maputo. Jusqu'en 2015, le CDM a attiré plus de 2,8 milliards USD d'investissement ; il génère actuellement 42 % des recettes d'exportation totales du pays, provenant des entreprises de divers secteurs situées dans ce couloir. Le CDM a fait appel à diverses structures de partenariat public-privé (PPP) pour ses aménagements routiers, ferroviaires, portuaires et de gazoducs. Ce cadre institutionnel public-privé a été fourni par l'Initiative logistique du couloir de Maputo, une organisation à but non lucratif composée d'investisseurs en infrastructures, de prestataires de services et de parties prenantes mozambicaines, sud-africaines et swazilandaises du CDM.



À l'origine, le couloir de Beira reliait le Zimbabwe par route et par rail à la ville portuaire de Beira, au centre du Mozambique. Le couloir a ensuite été complété par des liaisons ferroviaires vers les opérations minières de Tete et des liaisons routières vers le Malawi, la Zambie et la République démocratique du Congo (RDC). En 2010, il a été agrandi pour devenir le Couloir de croissance agricole de Beira (CCAB), lancé lors du Forum économique mondial de Davos par les autorités du Mozambique, des investisseurs privés, des organisations agricoles, le Département britannique pour le développement international (DfID), la Norvège et les Pays-Bas. Le CCAB est une initiative novatrice, visant à valoriser les 10 millions d'hectares de terres arables existant le long du corridor. Elle est gérée par un partenariat composé des autorités locales et centrales, d'organisations privées nationales et internationales, de donateurs et d'organisations non gouvernementales (ONG). Le CCAB est soutenu par un fond catalytique à caractère social (financé par le DfID, la Norvège et les Pays-Bas), qui apporte un financement de départ à des entreprises agricoles socialement responsables et commercialement viables, selon le principe du recouvrement des coûts.

Depuis 1998, le Mozambique introduit avec prudence des réformes de décentralisation, dans le but de déléguer plus de pouvoirs et de ressources aux administrations locales des provinces, des districts et des municipalités. Ces réformes, relativement modestes, ne sont pas encore tout à fait au point. Même si toutes les autorités de district élaborent désormais des plans de développement stratégique selon une approche participative, l'intégration de ces plans dans le système de planification national, encore dominé par des priorités sectorielles (et non territoriales), reste un défi majeur, quoique bien reconnu et actuellement à l'étude. En outre, si la décentralisation (ou déconcentration) des responsabilités administratives et techniques a bien avancé, on ne peut pas en dire autant de la décentralisation des ressources qui a pris du retard. Plus de 70 % du budget de l'État et la quasi-totalité du budget d'investissement sont concentrés entre les mains des ministères et des autres institutions centrales basées à Maputo. La situation est encore plus critique pour les municipalités, ce qui a une incidence négative sur l'exécution des services publics (en particulier l'octroi de licences d'utilisation des terres), le développement et les infrastructures.

Les autorités développent actuellement leurs capacités et leurs outils de planification du développement spatial. La Commission de coordination des études et projets (COCEP), une unité de planification du développement spatial spécialement créée au sein du ministère des Transports et des Télécommunications, élabore une Stratégie de développement de pôles de croissance avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres donateurs. Quatre grands pôles de croissance potentiels – Tete, Nampula, Nacala et Chimoio – se développent rapidement grâce aux couloirs existants et à l'augmentation des investissements et de l'activité dans les secteurs minier, énergétique, manufacturier et agroalimentaire. À l'avenir, s'il veut promouvoir un développement spatial plus équilibré, le gouvernement devra mettre au point des mécanismes permettant aux autorités locales de retirer une part des ressources générées par les mégaprojets et par le développement économique soutenu. Un premier pas a été fait dans cette direction avec l'introduction de transferts directs d'une petite part des revenus provenant des industries extractives, aux provinces riches en ressources. Malgré cette initiative, une refonte complète du système de transferts budgétaires intergouvernementaux est nécessaire, de même qu'une participation locale accrue au processus de planification spatial.

NAMIBIE

Face à son climat majoritairement aride et à sa faible densité de population (en moyenne, 2,6 personnes au kilomètre carré en 2011), la Namibie a du mal à améliorer ses prestations socio-économiques et à atteindre l'inclusion spatiale. Ses précipitations annuelles très irrégulières vont de 600 millimètres en moyenne à l'extrémité nord-est à moins de 50 mm à l'extrême sud et le long de la côte. Les terres sont, pour la plupart, extrêmement pauvres, puisqu'elles renferment peu de nutriments et d'eau, ce qui conduit à une faible productivité agricole. Néanmoins, le pays jouit de riches gisements minéraux : diamants bruts, oxyde d'uranium, zinc, or en lingot, cuivre noir, concentré de plomb, manganèse, sel et pierre de taille.

La Namibie pâtit de son économie à deux vitesses, héritée à l'indépendance. Le secteur minier, très productif et à forte intensité de capital, emploie 2 % de la main-d'œuvre, tandis que l'agriculture, peu productive, en emploie 31,4 %. La gouvernance locale repose sur 14 conseils régionaux et 52 autorités locales. Les régions urbaines d'Erongo et Khomas, ainsi que les régions ayant des activités agricoles commerciales, ont attiré un grand nombre de migrants ces dix dernières années. Ce sont les régions rurales et principalement agricoles, comme le Zambèze, Ohangwena, Omusati et Oshikoto, qui ont été le plus désertées, avec un taux d'émigration atteignant jusqu'à 5,5 %. On estime que 43 % des Namibiens vivent maintenant en zone urbaine, contre 30 % en 1990.

Khomas, la plaque tournante du commerce qui comprend la capitale, Windhoek, est le principal bassin d'emploi, puisque 21 % des personnes ayant un emploi y travaillent. La région d'Erongo, l'une des principales destinations touristiques qui se caractérise également par la plus forte concentration en uranium du pays et qui comprend Walvis Bay, le plus grand port et centre de transformation du poisson de Namibie, concentre environ 10 % de l'emploi. Oshana, la deuxième région la plus peuplée, a fait l'objet d'un développement urbain impressionnant ces dernières années et représente environ 8 % de l'emploi, suivie de la région de Karas avec 5 %. Cette dernière comprend Luderitz, le deuxième port du pays, dont les secteurs d'activité sont la construction navale, la pêche et le tourisme et qui comprend également une importante zone d'extraction du diamant. Alors que le taux de chômage est moins important dans les régions urbaines, cinq des six régions où le taux est supérieur à la moyenne nationale (29,6 % en 2013) se situent dans la ceinture agricole. En général, les régions agricoles sont non seulement touchées par un chômage élevé, mais aussi par une grande informalité, une situation de sous-emploi et des bas salaires : 75 % des habitants sont considérés comme des travailleurs familiaux non rémunérés et 20 % se déclarent sans emploi suffisant.

La carte géographique de la pauvreté en Namibie montre une certaine relation avec les disparités régionales en termes d'activité et d'opportunités économiques. Les pauvres se trouvent essentiellement en zone rurale (37 % de la population rurale contre 14 % en zone urbaine). La pauvreté touche plus les agriculteurs de subsistance (39 %) que les personnes ayant un emploi salarié. Les deux circonscriptions les plus pauvres, au niveau sous-régional, sont Epupa dans la région de Kunene (avec un taux de pauvreté de 69 %) et Tsumkwe dans la région d'Otjozondjupa (taux de pauvreté de 64 %). Ces deux circonscriptions se situent dans des parties parmi les plus reculées et les moins accessibles du pays, habitées respectivement par la communauté nomade *Himba* et la communauté indigène *San*. La Namibie compte néanmoins trois grandes régions agricoles (Hardap, Karas et Omusati) moins touchées par la pauvreté. Dans ces régions, l'agriculture commerciale est importante et les activités non agricoles progressent. Même si la pauvreté a fortement baissé dans le pays, l'inégalité des revenus est plus élevée dans les zones urbaines ayant un secteur informel important et des activités à haute valeur, avec un indice de Gini de 0,583 en 2010 contre 0,487 pour les zones rurales.

Malgré les difficultés géographiques de la Namibie, le rapport 2012 des autorités sur la pauvreté a estimé que 68 % de la population vivait à moins de 1 km d'une source d'eau potable. Seulement 6,5 % de la population vit à moins de 1 km d'un hôpital, mais on estime que pour 91 % des Namibiens, des services cliniques mobiles leur sont accessibles à pied. Reconnaisant l'importance du retrait des barrières spatiales à l'inclusion, le quatrième Plan de développement national pour 2012/13 à 2016/17 met l'accent sur l'accroissement de la valeur ajoutée dans l'agriculture, secteur qui emploie l'essentiel de la main d'œuvre. La politique industrielle de 2012 s'appuie sur cette orientation stratégique, en faisant



de la promotion d'une émancipation économique vaste et équitable l'un des principes clés en faveur de l'accélération de l'inclusion et de la suppression des clivages entre monde rural et urbain. Par ailleurs, le Nouveau cadre pour une émancipation économique équitable de 2011 vise spécifiquement à promouvoir la participation des Namubiens défavorisés, en particulier les femmes, les jeunes et les handicapés. On espère que ce cadre d'émancipation va également remédier à la répartition inégale des terres arables, puisque 52 % des terres agricoles sont principalement détenues par de grandes familles d'agriculteurs commerciaux tandis que les 48 % restants (des terres essentiellement communales) font vivre 70 % des foyers ruraux.

Des réformes structurelles plus profondes visant à intensifier la valeur ajoutée de l'agriculture et à élargir la diversification dans les secteurs non miniers seront importantes pour supprimer les disparités spatiales en matière de développement économique et social. La Namibie doit également mettre en œuvre l'intégralité de ses différentes politiques et lois de décentralisation, notamment le *Decentralization Enabling Act* de 2000, et résoudre ses problèmes institutionnels et de moyens. Parallèlement, il convient d'affecter prioritairement les ressources aux zones géographiques les plus pauvres et les plus exclues du pays.

NIGER

Le Niger est un pays enclavé et relativement vaste. Avec une superficie de 1 267 000 km², les deux tiers de sa surface, situés en zone saharienne, sont désertiques. Sa population est ainsi concentrée dans la bande sud du pays, où elle peut pratiquer les activités agropastorales, et en particulier l'agriculture pluviale. Zinder, Tahoua et Maradi, au centre-sud du pays, sont les départements les plus peuplés, avec 60 % de la population totale du pays. Les départements de Tillabéry et de Dosso, au sud-ouest du pays, regroupent quant à eux 28 % de la population (Recensement général de la population et de l'habitat, 2012).

La population totale s'élève à 17 138 707 habitants, dont 83.8 % vit en zone rurale. Le taux de croissance de la population nationale a franchi la barre des 3.0 % à partir de 1990, pour se situer à 3.9 % en 2012, avec des pointes à 4.6 % à Tahoua et à 4.7 % à Zinder. Au rythme moyen de 3.9 % de taux de croissance, la population double tous les 18 ans. Cette situation s'explique notamment par une forte culture nataliste. Avec 7.6 enfants par femme en moyenne, ce chiffre est le plus élevé au monde, mais malgré tout significativement inférieur au nombre d'enfants désirés, à savoir 9.5 pour les femmes et 12.4 pour les hommes (INS, *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples du Niger*, 2013). Si la densité de la population est de 13.5 habitants au km² en 2012, on estime que ce chiffre atteindra 27.0 habitants au km² en 2030.

Les systèmes agraires, qui occupent 80 % de la population, sont tributaires des aléas climatiques qui se traduisent par l'alternance des périodes de sécheresse et d'inondations, exposant les populations rurales aux pertes de récoltes, de bétail et d'autres ressources. Cette situation entraîne ainsi des mouvements migratoires importants vers les villes, accélérant d'autant plus la dynamique d'urbanisation en cours.

Le rythme particulièrement élevé de la croissance démographique pose de nombreux défis liés à la satisfaction des besoins essentiels des populations : sécurité alimentaire, éducation, santé, planification familiale, emploi (la moitié de la population a moins de 15 ans) et protection sociale. À ces défis s'ajoutent une urbanisation accélérée, la forte pression sur les ressources naturelles, accentuée par le changement climatique (désertification, difficultés d'accès à la terre dans les zones rurales, épuisement des ressources), ainsi que les inégalités entre zones rurales et urbaines en termes d'accès aux services essentiels.

Au plan national, la qualité de l'offre de biens et services publics auprès des citoyens s'améliore globalement, mais reste insuffisante à l'aune d'indicateurs tels que l'IDH ou les OMD, voire au regard des aspirations exprimées par les populations durant les consultations nationales post-2015. Ces attentes concernent tout particulièrement i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ii) l'accès aux services sociaux de base et aux infrastructures ; iii) l'emploi des jeunes ; et iv) la bonne gouvernance. Parallèlement, les infrastructures structurantes de soutien à la croissance (énergie, transport, communication et irrigation) sont insuffisantes. Cette situation renforce l'enclavement du pays, renchérit les coûts des facteurs de production, et limite les échanges commerciaux, donc le développement d'une économie moderne, diversifiée et compétitive. Conscientes de ces enjeux, les autorités ont élaboré un programme ambitieux pour renforcer les infrastructures de transport routier (y compris les pistes rurales) et ferroviaire. Elles ont également démarré d'importants travaux d'aménagement urbain et de construction d'infrastructures structurantes dans les principales capitales régionales (Niamey Nyala, Dosso Sogha, etc.).

Un fort biais urbain persiste, l'essentiel des ressources pour le développement étant consacré aux centres urbains. La proportion de la population pauvre à Niamey est ainsi de 10.2 %, alors qu'elle est de 48.2 % pour l'ensemble du Niger. Les populations rurales sont les plus concernées par le phénomène de pauvreté en raison de leur structure et de leur mode de production qui repose essentiellement sur l'agriculture pluviale et l'élevage, tous deux fortement dépendants des aléas climatiques. Le milieu urbain détient la proportion la plus élevée de classe moyenne supérieure, à 25.1 % contre 6.8 % en milieu rural (Étude classe moyenne, INS/PNUD, 2014). Niamey, la capitale, avec 1 026 848 habitants en 2012 (6.0 % de la population totale du pays), est la localité la plus développée. L'essentiel des industries, des infrastructures et des services y est implanté. À titre d'illustration, on y compte un médecin



pour 6 366 habitants, contre une moyenne nationale d'un médecin pour 29 986 habitants. Le taux d'accessibilité géographique aux services de santé dans un rayon de 5 km y est de 79.4 % contre 36.1 % à Zinder par exemple.

La pression sur les ressources naturelles demeure forte. Au cours des dernières décennies, la hausse de la production agricole, nécessaire pour satisfaire les besoins d'une population croissante, a été possible grâce à une extension des superficies cultivées. Celle-ci a eu lieu au détriment de la gestion de la fertilité des sols, de la préservation de l'environnement et de la soutenabilité des systèmes agraires. En 2050, les déficits céréaliers devraient atteindre 13 millions de tonnes, le couvert végétal et forestier être réduit des deux tiers et les terres arables passer à 0.3 ha par personne contre 1.3 ha en 2006 (Guengant J.-P., Banoïn M. (2003), *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*, Rome (ITA), Paris : FAO ; CICRED ; et Rapport Niger Rio+20, 2012). En outre, des conflits surviennent entre agriculteurs et pasteurs pour le contrôle des terres, y compris en zones très arides.

À travers la décentralisation, l'inclusion spatiale est un objectif du gouvernement dans le contexte de la mise en œuvre de sa politique nationale de développement. La mise en place d'organismes de développement locaux en est le principal outil. Pour opérationnaliser cette approche, des dispositions sont en cours pour assurer le transfert des compétences et des moyens sous l'égide de la politique nationale de décentralisation de mars 2012, de la politique nationale d'aménagement du territoire et du PDES 2012-15.

La mise en œuvre de ces politiques globales et sectorielles souffre cependant des faibles capacités des institutions et des collectivités territoriales à assumer ces nouvelles fonctions. Le transfert des ressources vers les zones rurales constitue ainsi le principal défi auquel se trouve confronté l'ensemble des politiques de développement rural. Compte tenu de la faiblesse de l'activité économique formelle dans ces zones, la base fiscale des communautés rurales reste très modeste, sinon insignifiante. En outre, les collectivités territoriales souffrent de faiblesses en matière de maîtrise d'ouvrage.

Pour relever le défi de la sécurité alimentaire, une politique de diversification et de modernisation de l'agriculture, l'Initiative 3N, a été mise en place, avec les communes comme portes d'entrée. À travers les enquêtes sur la pauvreté, des efforts sont fournis pour identifier les populations vulnérables et élaborer des programmes qui leur sont destinés. Des ressources importantes ont été allouées aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement : plus de 371 milliards de FCFA, soit 12.4 % des dépenses totales. En 2014, elles sont réparties entre l'agriculture pour 54.0 %, l'élevage pour 16.0 % et l'environnement pour 30.0 %.

Afin de réduire le biais urbain, l'État prend des initiatives en matière d'électrification rurale. Une centrale solaire de 5 mW et un projet d'électrification rurale par systèmes solaires photovoltaïques pour 200 villages ont ainsi été mis en place. Il a également pris des dispositions pour relever le niveau de développement des régions défavorisées. Ainsi, Diffa, région la moins développée et très enclavée, pourrait bénéficier de ressources supplémentaires dans le cadre de la politique de rétrocession de 15 % des redevances pétrolières. Il en est de même pour les communes des régions minières qui bénéficient également d'une rétrocession de 15 % des redevances collectées par l'État sur l'exploitation des minerais.

NIGÉRIA

Le Nigéria est l'un des pays au monde où la diversité ethnique et linguistique est la plus grande. Il comprend trois ethnies principales (Haoussa, Yoruba et Igbo) et plusieurs groupes de moindre importance. C'est le pays le plus peuplé d'Afrique et l'un des dix pays les plus peuplés de la planète. Sa population augmente rapidement : elle est passée de 88.9 millions en 1991 à 140 millions en 2006, et à 178 millions en 2014. Elle est généralement jeune : 44 % des Nigériens ont moins de 15 ans et 43 % ont entre 15 et 49 ans. La densité de population, qui va de 2 455 habitants au kilomètre carré à Lagos à 41 à Taraba, témoigne de la fracture nord-sud. La forte concentration de la population dans certaines zones a des conséquences sur la répartition des ressources naturelles et des équipements d'infrastructure, en particulier la terre, l'eau et l'assainissement.

Le Nigéria compte six zones géopolitiques : le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Nord-Centre, le Sud-Est, le Sud-Ouest et le Sud-Sud. D'après les statistiques migratoires récentes, c'est la région Sud-Sud qui affiche le taux d'immigration intérieur le plus élevé (+2.53), suivie par le Nord-Centre (+2.28) et le Sud-Est (+1.75). Cette situation s'explique par l'implantation d'activités d'exploration et d'exploitation pétrolières dans le Sud-Sud, la présence de la capitale, Abuja, dans la région du Nord-Centre et l'importance du commerce dans le Sud-Est. En outre, d'après les statistiques relatives à l'exode rural au Nigéria, 60 % des migrants internes vivent en zone urbaine. Ce constat masque toutefois des différences entre les États. Ainsi, les centres urbains des États d'Anambra (98 %), de Lagos (97 %), d'Ebonyi (90.3 %), d'Enugu (86.2 %), d'Ogun (80.6 %) et d'Oyo accueillent un grand nombre de migrants internes, contrairement aux villes et agglomérations d'Akwa Ibom (16.7 %), de Bauchi (18.2 %) et de Taraba (31.5 %). L'espace économique du Nigéria est donc influencé, dans une certaine mesure, par la répartition de la population sur le territoire, par le développement urbain et par les flux migratoires.

L'espace économique du Nigéria se caractérise par deux grandes tendances : des inégalités entre zones urbaines et zones rurales et des inégalités entre les différentes zones géopolitiques. Les équipements publics se concentrent de façon disproportionnée dans les centres urbains, au détriment des zones rurales. Cette concentration excessive de l'infrastructure induit un exode rural : les habitants des campagnes quittent un secteur rural relativement négligé pour rejoindre des centres urbains où ils espèrent trouver un niveau de vie meilleur. Les statistiques disponibles attestent de l'existence de disparités de développement entre zones rurales et urbaines. Par exemple, l'enquête de référence nationale sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement indique que 75 % des citadins ont accès à de l'eau potable, contre 45 % de la population rurale. L'enquête de 2010 sur l'éducation au Nigéria fait observer que 60 % des enfants fréquentent un établissement d'enseignement secondaire dans les zones urbaines, contre 36 % seulement dans les zones rurales.

Du point de vue géopolitique, les inégalités sont marquées. D'après le Rapport 2009 sur le développement humain au Nigéria du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le PIB par habitant présente d'importants écarts d'une zone géopolitique à l'autre. La région Sud-Sud est celle où il est le plus élevé (3 617.4 USD par habitant), suivie par le Nord-Ouest (1 898.9 USD), le Nord-Centre (1 320.3 USD), le Sud-Ouest (1 309 USD), le Nord-Est (343 USD) et le Sud-Est (292.2 USD). Les différences régionales sont également significatives en ce qui concerne le nombre de Nigériens qui vivent avec un dollar par jour. D'après le profil 2010 de la pauvreté au Nigéria, 70.4 % des habitants vivent avec moins d'un dollar par jour dans le Nord-Ouest, 50.1 % dans le Sud-Ouest, 59.2 % dans le Sud-Est, 59.7 % dans le Nord-Centre, 69.1 % dans le Nord-Est et 56.1 % dans le Sud-Sud.

Le conflit est à la fois le résultat et la cause des inégalités régionales. L'absence d'opportunités économiques et la mauvaise qualité des systèmes d'enseignement et de santé engendrent un mécontentement généralisé, qui préfigure souvent un conflit. De même, la faiblesse des investissements dans les zones de conflit contribue à perpétuer les inégalités régionales.

Dans la lutte pour le pouvoir politique et les ressources naturelles, certains groupes ethniques ou territoires géographiques se trouvent plus avantagés que d'autres, avec des écarts qui se creusent. L'allocation des recettes fiscales fédérales est une source de conflit fréquente. Différents critères s'appliquent à la distribution des fonds : le principe de « dérivation », la population, le principe d'égalité entre les États fédérés, les revenus générés en interne, la superficie, les terres, la densité de population et les dommages écologiques. Les recettes sont distribuées sur cette base entre les trois niveaux de l'administration nigériane, chacun faisant pression pour obtenir une part plus importante, ce qui est, depuis longtemps, source de différends « verticaux ».



La répartition inéquitable de la richesse pétrolière suscite plusieurs débats sur la question de l'accès au pétrole brut. Trois points de vue divergent. Pour le premier, l'État fédéral devrait disposer d'un droit exclusif sur les ressources pétrolières, pour des raisons d'équité du développement et d'unité nationale. Il devrait lisser la distribution de façon que les États riches en ressources ne soient pas mieux lotis que les autres, ce qui risquerait de nuire à l'unité nationale. D'après les deux autres points de vue, la maîtrise des ressources devrait revenir exclusivement aux États pauvres en ressources ou, au contraire, aux États dont les richesses sont exploitées. Après des décennies de délaissement et d'injustice environnementale, et avec des niveaux de développement comparativement faibles, les gouverneurs des États producteurs de pétrole ont vivement préconisé la dernière solution. Outre les inégalités dans l'accès aux ressources pétrolières, l'agitation suscitée par la création de nouveaux États est une autre source de conflit spatial.

L'aménagement du territoire a pour but de réduire les inégalités régionales. Les bénéficiaires ultimes en sont les groupes de personnes ou les territoires qui subissent les conséquences délétères des pratiques en vigueur. Le Nigéria a tenté à plusieurs reprises de s'atteler aux questions de développement territorial ou spatial. Après l'indépendance, le pays a élaboré trois plans de développement national (PDN). Les deux premiers étaient consacrés à la planification sectorielle et budgétaire. Ils ne mettaient pas l'accent sur les régions et ne comportaient pas de cadre spatial. Le troisième PDN (1975-1980) a constitué la première tentative de planification du développement régional. Il reconnaissait que le développement était inégal : « une situation dans laquelle certaines régions d'un pays enregistrent une croissance économique rapide tandis que d'autres accusent un retard ».

Les États et les zones de gouvernement local (*Local Government Area –LGA*) étaient considérés comme d'importants instruments de promotion du développement dans le pays. Le cloisonnement juridictionnel, ou la création d'États et de LGA, sont ainsi devenus un vecteur de la planification régionale et un moyen de rapprocher l'administration publique de la population. Certaines études montrent que la fragmentation territoriale du Nigéria a fait augmenter le nombre d'équipements d'infrastructure, améliorant le niveau de développement des régions bénéficiaires. Si ce cloisonnement juridictionnel permet d'élargir la distribution géographique des biens et des services publics, il ne garantit nullement une distribution équitable des ressources.

La loi de 1992 sur l'aménagement urbain et régional (*Urban and Regional Planning Act*) autorise tous les niveaux de gouvernement à élaborer des plans de développement régional. Certains États, comme Lagos, Ogun et Niger, ont déjà élaboré des plans et en sont au stade de leur mise en œuvre. Cette loi prévoit en outre la création d'une commission nationale pour l'aménagement urbain et régional (*National Urban and Regional Planning Commission*) et la mise en œuvre d'un plan national d'aménagement du territoire (*National Physical Development Plan – NPDP*).

On note parfois des efforts pour élaborer des plans d'aménagement régional en dehors des zones géopolitiques. Par exemple, dans le delta du Niger, la Commission pour le développement du Delta du Niger (NDDC) a élaboré et met en œuvre le *Niger Delta Regional Master Plan*. Ce plan a pour objectif d'instaurer un développement durable et équitable dans cette région, afin qu'elle parvienne à la prospérité économique, à la stabilité sociale, à la résilience environnementale et à la paix politique. Le delta du Niger est la région la plus riche, mais aussi l'une des moins développées du pays. Elle souffre d'une pauvreté généralisée, de graves problèmes d'insécurité et d'une nette dégradation de l'environnement. Un plan d'aménagement régional est en train d'être élaboré pour la région du Nord-Est, en réaction aux actes terroristes commis par Boko Haram. La vague de terreur, et l'instabilité politique qui l'accompagne, freinent le développement économique de cette région.

Actuellement, si l'on en croit la Vision 20/2020 élaborée par le Nigéria, ce pays fera partie des 20 plus grandes économies mondiales à l'horizon 2020. Il sera alors parvenu à l'inclusion spatiale grâce à une économie concurrentielle, diversifiée, solide et vaste, s'appuyant sur la technologie et utilisant efficacement le talent et l'énergie de sa population. Concernant l'aménagement du territoire, la Vision 20/2020 cherche à concrétiser un développement économique et spatial équitable dans les différentes régions géopolitiques du pays.

En bref, il est important de noter que la Constitution de la République fédérale du Nigéria garantit la justice territoriale. Ce principe s'appuie sur l'idée que tous les États ont un accès égal au pouvoir politique, à la représentation fédérale et à la richesse nationale. Toutefois, malgré les diverses tentatives d'aménagement territorial qui ont été menées au Nigéria, aucune n'a jusqu'ici réussi à remédier aux causes fondamentales des inégalités de développement.

OUGANDA

En Ouganda, le développement a toujours été déséquilibré en faveur des régions du centre et de l'Ouest par rapport aux autres, qui restent à la traîne. Quant aux tendances en matière de réduction de la pauvreté, la région du centre est celle qui a eu les performances les plus impressionnantes, puisqu'elle a réduit la pauvreté de 90 % entre 1992 et 2013. Viennent ensuite la région de l'ouest, avec un recul de 84 %, et les régions de l'Est et du Nord, où les baisses ont été respectivement de 58 % et 39 % (Bureau ougandais des statistiques et UNHS). Les indicateurs de l'éducation et de la santé mettent en évidence une tendance similaire.

L'un des principaux défis de développement auxquels est confronté le pays est la croissance rapide de la population. Actuellement estimée à 34,9 millions d'habitants, dont environ 75 % âgés de moins de 30 ans, la population devrait en compter 47 millions dans dix ans et plus de 60 millions en 2040.¹ Cela suscite des préoccupations quant à la capacité du pays à absorber les jeunes de plus en plus nombreux sur le marché du travail et à développer les services sociaux. La croissance de la population pourrait cependant être un atout si l'on exploite le dividende démographique en réalisant les investissements qu'il faut. Dans le cadre du Plan national de développement pour l'Ouganda (PND II), en cours de formulation, l'État s'efforce d'accroître l'investissement dans des secteurs de croissance clés (agriculture, tourisme et exploitation minière) tout en accélérant le développement des infrastructures et la valorisation du capital humain, afin que l'économie soit mieux à même d'absorber la force de travail et d'exploiter le dividende.

L'Ouganda s'urbanise de plus en plus, en partie en raison de la création de nouveaux districts. Entre 1991 et 2014, le nombre de districts est passé de 34 à 112 (Bureau ougandais des statistiques) et le pays compte actuellement 197 centres urbains,² contre seulement 75 en 2002. L'urbanisation est surtout concentrée dans la région centrale, qui accueille 27,5 % de la population du pays, possède six des vingt plus gros centres urbains et représente 61 % de la population urbaine. Environ 42 % des habitants des dix zones les plus urbanisées vivent aussi en ville, dans la région centrale, dont la population est passée de 1,2 million à 1,5 million d'habitants entre 2002 et 2014.

Les investissements dans les infrastructures socioéconomiques, concentrés dans les plus grandes villes, sont pour beaucoup dans les disparités régionales. La qualité du réseau routier, les bonnes conditions d'accès aux marchés et la présence de services d'éducation et de santé contribuent au développement de la région du centre, également favorisé par la présence d'une classe moyenne dynamique et déterminée, jouissant d'une forte influence et d'une représentation solide au Parlement, ainsi que par un environnement politique dynamique. Ces conditions favorables font que la région peut attirer plus de ressources et qu'elle est bien placée pour être un moteur du développement.

Les zones rurales, essentiellement agricoles, assurent l'approvisionnement alimentaire du pays et contribuent de façon importante au développement national. L'insécurité alimentaire continue cependant de régner dans les districts vulnérables aux chocs climatiques, en particulier compte tenu de la croissance rapide de la population, de la persistance de la production de subsistance et de l'empiétement de l'habitat sur les ressources en terres. Bien qu'au cœur du programme de développement du pays, le secteur agricole attire peu les jeunes, qui boudent de plus en plus les zones rurales pour accéder à de meilleurs services et chercher du travail dans les villes, laissant le secteur agricole à leurs aînés.

Alors que les zones rurales approvisionnent en matières premières les entreprises urbaines tributaires de l'agriculture, la croissance des centres ruraux demeure marginale, ce qui limite leur contribution au développement. Ces zones sont pénalisées par les carences des infrastructures, l'accès aux marchés limité et l'insuffisance des liaisons avec le secteur privé. Le plan du gouvernement visant à accélérer la mise en place des infrastructures renforcera la connectivité et aura un effet accélérateur sur la croissance des lieux mal desservis. L'accès à l'énergie a été renforcé grâce à l'électrification des zones rurales qui a raccordé environ 1 280 communautés au réseau (État ougandais, Rapport sur la pauvreté 2014). Cela devrait stimuler la création de valeur ajoutée et l'activité économique globale.

L'expansion démographique et la croissance économique se sont accompagnées d'une concurrence accrue pour les ressources, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, qui a ravivé les



conflits ancrés dans la lutte pour l'accès à la terre. Dans la région du Nord, la guerre a brisé la cohésion sociale et effacé les lignes de démarcation des terres, et la reprise est entravée par des conflits prolongés sur leur délimitation et leur accaparement par les plus aisés.³ Selon une étude sur l'accaparement des terres, réalisée en 2012 par l'Association nationale des spécialistes de l'environnement (*National Association of Professional Environmentalists*), l'augmentation de la demande d'investissement à travers le pays et les efforts déployés par les pouvoirs publics pour encourager l'investissement direct étranger (IDE) en attribuant des terres aux investisseurs, ont été mal accueillis par les communautés qui craignaient d'être chassées de leurs terres, et entraîné des conflits. Dans l'ouest du pays, la découverte de pétrole a provoqué le mécontentement des communautés et déclenché des conflits au sujet du risque d'éviction, des questions d'indemnisation et des acquisitions illégales de terres. En ville, les autorités ont tenté d'orienter l'établissement des populations, de rétablir l'ordre et d'empêcher l'empiètement sur les terres réservées aux investissements publics, ce qui a engendré des conflits qui ne peuvent qu'être exacerbés par l'augmentation du coût de la terre. Les pouvoirs publics se sont efforcés d'atténuer les conflits, notamment avec la Loi agraire nationale, qui propose de sécuriser la propriété des terres par des titres fonciers ayant valeur légale. Dans la région pétrolière, l'évaluation des terres et la vérification des titres de propriété ont été contestées par les communautés et jugées inéquitables.

Le PPRD de 2007 est une intervention majeure mise en place par les pouvoirs publics et les partenaires du développement pour aplanir les disparités régionales. Ce plan vise à accélérer la reprise au sortir de la guerre dans le nord de l'Ouganda. En 2010, 7 900 hectares de terres ont été libérés pour l'agriculture, 670 kilomètres de routes de desserte ont été remis en état et environ 360 kilomètres de routes d'accès aux communautés ont été construits. Le PPRD, qui se trouve actuellement dans sa deuxième phase, promeut des interventions destinées à consolider l'autorité de l'État, à reconstruire et à autonomiser les communautés et à promouvoir la paix et la réconciliation. Les discussions concernant la prochaine phase portent sur la transition de la reprise au développement durable. Le gouvernement a aussi établi des ministères sous-régionaux pour les zones historiquement défavorisées, comme celles de Karamoja et Bunyoro, dont la croissance est entravée. Compte tenu des effets dévastateurs de la guerre prolongée, il faudra beaucoup de temps pour que les efforts de relèvement permettent à la région de rattraper son retard sur le reste du pays.

Notes

1. Gouvernement ougandais, Vision 2040.
2. La classification des centres urbains varie de façon notable entre le recensement de 1991 et les suivants, d'où la difficulté d'établir des comparaisons entre les années 1990 et 2000.
3. Rugadya M.A, E. Nsamba-Gayiiya et H. Kamusiime, 2008. Analysis of post conflict land policy and land administration: a survey of IDP return and resettlement issues and lesson: Acholi and Lango regions. Rapport établi pour la Banque mondiale, pour le Plan de paix, de redressement et de développement dans le nord de l'Ouganda et le Projet de politique agraire nationale.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La RCA a toujours été confrontée à des défis importants en matière d'inclusion spatiale, aggravés par les crises répétitives que le pays a connues depuis son indépendance. Cette situation tient d'abord aux conditions géographiques du pays, avec un territoire vaste de 623 000 km², fortement enclavé (le premier port maritime du pays étant situé à 1 500 km de la capitale), et qui compte une des plus faibles densités de population en Afrique (7 habitants/km²). La population centrafricaine, qui compte environ 4 millions d'habitants, est inégalement répartie sur le territoire national. Le pays peut en effet être divisé en trois zones démographiques : à l'est un « désert humain » avec moins de 1 habitant au km², au centre des densités intermédiaires de 4 à 5 habitants au km², et à l'ouest une zone de concentration ne dépassant toutefois pas 12 habitants au km². La population urbaine est concentrée à Bangui (environ 650 000 habitants, soit 16 % de la population).

La déficience des infrastructures de base (transports, énergie, technologies de l'information et des communications, eau et assainissement) accentue ces caractéristiques géographiques et se traduit par une exclusion spatiale/géographique des populations et par une exacerbation de la pauvreté en milieu rural. Le rapport du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (2011) montre que si la RCA améliorait ses infrastructures pour atteindre le niveau de celles des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne, le taux de croissance du PIB par habitant pourrait atteindre 3,5 % par an au cours des dix prochaines années. L'exclusion spatiale est particulièrement aiguë dans les régions du Nord/Nord-Est du pays, où les services de base sont pratiquement absents, et la présence des institutions de l'État et des fonctionnaires est très peu marquée. Cette situation se traduit par une faible participation des communautés locales au processus de prise de décision et par l'impossibilité de construire un État avec une légitimité populaire. Ce phénomène a eu pour conséquence une multiplication des centres concurrents du pouvoir entre le centre, autour de Bangui (la capitale), et la périphérie éloignée des zones rurales, laissées presque livrées à elles-mêmes. En conséquence, les tensions inter-/intra-communautaires se retrouvent exacerbées au moindre incident, avec de graves répercussions sur une cohésion sociale déjà fragile au sein des communautés.

L'exclusion géographique fondée sur des critères communautaires a été considérée comme l'une des principales causes de la crise actuelle du pays, la plus grave que la RCA ait connue depuis son indépendance. Cette crise, caractérisée par une situation d'insécurité aggravée, des fractures communautaires profondes et le déplacement massif des populations, a aussi bouleversé les données démographiques à partir desquelles les gouvernements successifs avaient ces dernières années bâties des initiatives en matière de développement territorial, régional/spatial. Celles-ci avaient abouti à l'adoption d'une stratégie de PDD avec l'appui de l'Union européenne et à la création d'un ministère en charge de ces questions. La stratégie des PDD a été bâtie autour des régions, en tenant compte des conditions naturelles et des avantages comparatifs des régions existantes du pays, ainsi que de l'importance des centres urbains secondaires. Le choix des localités amenées à devenir des PDD repose sur les critères suivants : i) forte densité de population, c'est-à-dire plus de 100 000 habitants ; ii) incidence de pauvreté élevée ; iii) potentiel économique durable ; et iv) importance particulière accordée à la sécurité en ce qui concerne les PDD dans les régions du nord-ouest. La RCA occupe une position géographique à cheval sur deux zones climatiques, équatoriale au Sud et soudano-sahélienne au Nord. Elle bénéficie de conditions propices à l'agriculture vivrière et de rente, à l'élevage et à la pêche. On y trouve une faune et une flore variées, ainsi que des ressources minières, telles que le diamant, l'or, le fer, l'uranium, etc.



RWANDA

Selon les estimations, le Rwanda compte 10.5 millions d'habitants. Ce pays reste essentiellement rural, avec 83.0 % de sa population vivant à la campagne. La moitié de la population rwandaise a moins de 19 ans et 3.0 % des Rwandais sont âgés de 65 ans et plus. L'âge médian est de 22.7 ans, et 34.0 % de la population urbaine a entre 20 et 34 ans, contre 24.0 % dans les zones rurales. Les communautés rurales du Rwanda se caractérisent par des différences fondamentales. Par exemple, de vastes exploitations pratiquant l'agriculture commerciale coexistent avec de petites exploitations, en particulier dans l'est du pays. À l'échelle nationale, les ménages vendent 26.9 % de leur production, mais plus de 70.0 % de la population pratique toujours l'agriculture de subsistance.

À 415 habitants au kilomètre carré, la densité de population du Rwanda est l'une des plus élevées d'Afrique. La Province de l'Est affiche la densité la plus faible (275), tandis que celle du Nord (528) et la ville de Kigali (1 556) sont les zones les plus densément peuplées. Les écarts de densité de population entre les provinces sont en partie dus aux migrations internes.

Durant l'époque coloniale, les Rwandais étaient nombreux à migrer vers des pays voisins, en quête d'un travail dans les mines de la région de Katanga, en République démocratique du Congo (RDC), ou dans les plantations en Ouganda et en Tanzanie. Après 1959, un certain nombre de Rwandais ont migré vers la Province de l'Est pour échapper aux violences ethniques. Les politiques de « paysannat agricole » (1954) et de « villages pilotes » (1977) ont tenté de remédier aux pressions démographiques. Le paysannat consistait à planifier les établissements humains et le logement en zone rurale en regroupant les populations rurales le long des principales routes d'accès afin d'optimiser l'utilisation des terres. En complément de cette mesure, les villages pilotes ciblaient le regroupement des habitats ruraux, comme c'est le cas dans l'actuelle Province de l'Est. Ces mesures ne se sont toutefois pas révélées très utiles, car la croissance démographique et les pressions qu'elle a engendrées sur les terres ainsi que sur d'autres services collectifs n'ont cessé de s'intensifier.

Au début des années 90, l'insécurité politique a été en partie responsable de l'exode rural. En revanche, après le génocide de 1994, ce sont la croissance économique rapide et la présence d'opportunités à Kigali et de terres dans la Province de l'Est qui ont été les principaux moteurs de la migration et de la mobilité spatiale.

La stratégie EDPRS 2 énonce diverses possibilités pour stimuler les investissements dans les secteurs prioritaires sur l'ensemble du territoire. Ces interventions, dont la mise en œuvre est à divers stades, sont i) l'expansion de zones économiques ciblées, notamment la Zone économique spéciale (ZES) de Kigali et quatre parcs industriels provinciaux à Huye, Rusizi, Nyabihu et Bugesera (un dans chacune des quatre provinces rurales) ; ii) la transformation du système logistique rwandais dans l'optique de développer et de promouvoir stratégiquement les exportations et les réexportations régionales, en particulier vers le Burundi et l'est de la RDC ; iii) le déploiement du plan de développement du tourisme autour du lac Kivu, qui vise à diversifier le secteur du tourisme dans ce corridor économique stratégique ; et iv) le développement de six villes secondaires ou satellites (Huye, Muhanga, Musanze, Nyagatare, Rubavu et Rusizi) qui serviront de pôles de croissance et de centres pour les activités économiques non agricoles.

Les dépenses publiques permettent également d'encourager l'inclusion spatiale. Par exemple, la part des recettes fiscales totales dans les transferts intergouvernementaux s'est accrue, passant de 37.0 % en 2012/13 à 39.5 % en 2013/14. La formule de transfert intègre en outre un mécanisme de péréquation destiné à compenser les disparités entre collectivités locales en termes de capacités et de besoins budgétaires.

La stratégie nationale de développement communautaire et de développement économique local (*National Strategy for Community Development and Local Economic Development – NSCD & LED*) est en cours de déploiement et propose une approche coordonnée, inclusive et systématique de l'inclusion spatiale. Elle a contribué à la mise en place d'écosystèmes dynamiques, susceptibles de favoriser le développement humain et d'attirer des investissements.



L'augmentation du pourcentage de ménages ruraux qui vivent dans des établissements humains planifiés intégrés et économiquement viables est conforme à l'objectif de l'EDPRS 2 qui consiste à porter le taux d'urbanisation du pays de 18 % actuellement à 35 % d'ici à 2020. Cependant, la croissance de la population urbaine va exacerber les pressions qui pèsent sur les terres, sur les établissements, sur l'infrastructure et sur les ressources économiques. C'est pourquoi le Rwanda doit impérativement développer un urbanisme axé notamment sur l'infrastructure socioéconomique. En outre, la forte densité de population appelle des solutions pragmatiques qui garantissent une utilisation efficiente et optimale des ressources naturelles, et notamment des terres.

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Sao Tomé-et-Principe est un petit pays insulaire situé au large de l'Afrique centrale. Selon le recensement effectué en 2012 par l'Institut national de statistiques (INE), il compte au total 187 356 habitants, dont 33 % vivent dans les zones rurales et 67 % dans les zones urbaines. La population se concentre principalement dans le district d'Água Grande (73 091 habitants), suivi de Mé-Zóchi (46 265), Lobata (20 007), Cantagalo (18 194), Lembá (15 370), la région autonome de Príncipe (7 542) et Caué (6 887). Selon une enquête sur la pauvreté menée en 2011 conjointement par les autorités du pays et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par l'intermédiaire de l'INE, la pauvreté touche surtout les femmes (71.3 %) et davantage les zones rurales, ce qui entraîne une migration significative des travailleurs ruraux vers les villes. En 1977, deux ans après l'indépendance, le gouvernement a lancé des réformes de fond et privatisé les terres des plantations anciennement détenues par les Portugais. Ces réformes avaient pour but d'atténuer les disparités entre zones urbaines et rurales, mais le secteur agricole rencontre des difficultés majeures faute d'investissements et d'une main-d'œuvre qualifiée suffisante pour entretenir ces plantations. Une nouvelle politique agricole a été adoptée afin d'assurer la sécurité alimentaire et de faire reculer les importations en améliorant la production alimentaire nationale et en restructurant les exportations agricoles pour en augmenter les volumes et les prix.

Sao Tomé-et-Principe doit relever des défis de plus en plus nombreux, car son exposition aux changements climatiques devient perceptible sous l'effet de la hausse des températures et du recul simultané des précipitations. Ce petit pays insulaire est directement aux prises avec l'élévation du niveau de la mer et son littoral est menacé par un grave phénomène d'érosion dû aux activités d'extraction destinées à produire des matériaux de construction (sable, briques et argile, en particulier). Par ailleurs, plus de 80 % de la population vivent de l'agriculture, de la pêche ou d'autres activités relevant directement du secteur primaire. Divers freins à l'inclusivité persistent dans les zones rurales, parmi lesquels l'accès insuffisant à l'assainissement et à l'eau salubre ainsi que le manque d'hôpitaux et d'écoles. La décentralisation du pouvoir de décision, qui a pour but de renforcer l'autonomie des administrations locales et régionales, n'est pas encore effective, et le sentiment général qui prévaut est que la classe politique est réticente à amorcer ce tournant. De plus, le budget des zones rurales reste insuffisant au vu des besoins actuels et de la croissance de la jeunesse. Néanmoins, les autorités déploient divers efforts pour améliorer la situation : i) aide aux familles vivant dans une pauvreté extrême ; ii) introduction d'un programme de distribution de repas scolaires ; iii) introduction d'un programme de vaccination et iv) augmentation des dotations dévolues au secteur social dans le budget de l'État. À l'échelle nationale, la situation de l'infrastructure continue d'entraver considérablement le développement, comme l'a confirmé une étude sur le coût de l'insularité à Sao Tomé-et-Principe réalisée en 2010 par la BAfD. Les carences de l'infrastructure du pays brident en effet sa croissance et limitent son potentiel commercial. On estime que les coûts d'expédition sont approximativement de 30 % à 40 % supérieurs à São Tomé qu'à Libreville. L'accessibilité et la connectivité restreintes induisent des coûts de transport et de communication élevés. Sao Tomé-et-Principe étant un pays insulaire, il ne peut compter que sur le transport aérien et maritime pour acheminer les marchandises et les personnes, et sur les technologies de l'information et des communications (TIC) pour la connectivité numérique. La majorité des programmes d'infrastructure sont dans une large mesure financés par l'aide extérieure, car les pouvoirs publics peinent à mobiliser des ressources intérieures suffisantes.

L'irrégularité de la collecte des données par l'INE continue d'assombrir les perspectives de développement du pays, et notamment l'organisation de stratégies de développement spatial. Il est urgent que le gouvernement et ses agences infranationales déploient une approche concertée afin d'étayer l'élaboration des politiques par le recueil systématique de données statistiques sur les zones rurales/urbaines. Alors qu'elle joue un rôle essentiel, la collecte des statistiques n'a pas reçu une dotation suffisante dans le budget national de 2014 et des investissements importants sont nécessaires. De plus, malgré les ambitions du budget de 2014, un système de budgets locaux fait toujours défaut. Faute de moyens, l'intégralité des travaux de préparation du budget s'effectue à l'échelon central, avec consultation des autorités locales, y compris la région autonome de l'île de Príncipe. Rien ne garantit donc que le budget national réponde aux besoins de chaque administration locale et de chaque district,



ce qui retarde la mise en œuvre des plans de développement locaux. Dans le domaine fiscal, la loi sur les finances publiques indique que toute majoration de la fiscalité doit être avalisée par le Parlement national.

En outre, le pays ne s'est toujours pas doté d'une stratégie de correction des inégalités territoriales. Le premier document de planification nationale remonte à 1977, c'est-à-dire deux ans après l'indépendance. Établi avec l'aide de la Yougoslavie, ce premier plan national sur l'occupation, l'utilisation et la transformation des sols a pris en compte les avantages comparatifs de chaque zone et de chaque district. Le plan actuel repose sur le principe d'une utilisation équilibrée et parcimonieuse des terres, dans le souci de protéger les ressources pour les générations futures. Les pouvoirs publics ont l'intention de remédier à la pénurie criante de logements pour les jeunes en bâtissant des centres urbains et en lançant des programmes de logements destinés à différentes catégories sociales. Pour donner corps à cette politique du logement, un projet d'appui au développement urbain à Sao Tomé-et-Principe cible trois éléments interdépendants : i) l'aménagement de l'espace ; ii) la politique du logement et les méthodes non conventionnelles de construction et iii) la structuration et la gestion du fonds de développement social. À ce jour, le pays a arrêté un plan d'urbanisation uniquement pour la ville de São Tomé, plus précisément pour le secteur nord situé entre Gongga, Santo Amaro, l'aéroport et le district de la capitale. Un cadre juridique a été élaboré pour la gestion territoriale, mais il doit encore être validé et publié.

En 2015, les pouvoirs publics envisagent de préparer un mécanisme de planification nationale avec le concours financier de la BAFD. Il existe de puissantes synergies entre la conception de l'inclusion spatiale du pays et la stratégie de la BAFD pour la croissance inclusive en Afrique. Ces deux stratégies cherchent à lever les obstacles dressés par l'âge, le sexe et la géographie et à étendre le tissu économique en investissant dans l'infrastructure afin de faire naître des opportunités pour le secteur privé, de favoriser l'égalité entre femmes et hommes et d'encourager la population à participer à la vie de la communauté. La BAFD joue un rôle vital en remédiant au déficit d'infrastructure en Afrique via l'intégration régionale. Le Fonds Afrique50, lancé en 2012, qui a pour but de mobiliser des financements privés afin d'accélérer la construction de l'infrastructure en Afrique, constitue aussi un instrument primordial dans cette perspective.

SÉNÉGAL

Le Sénégal compte 385 communautés rurales, 126 communes, 46 communes d'arrondissement et 14 régions qui sont inégalement développées. Une meilleure inclusion spatiale est nécessaire, et sa réussite dépendra de la façon dont sera appliqué l'Acte III de la décentralisation adopté le 28 décembre 2013. Son objectif est d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à travers quatre objectifs spécifiques : rénover l'administration pour organiser la cohérence territoriale ; clarifier les compétences entre l'État et les collectivités locales ; développer la contractualisation entre ces deux niveaux de décision ; moderniser la gestion publique territoriale avec la réforme des finances locales et la promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

La géographie économique et démographique du Sénégal est caractérisée par la prépondérance de Dakar, capitale économique et administrative, par rapport aux autres villes et régions. La ville, qui abritait 18 % de la population en 1976, en accueillait 23 % en 2013, soit environ 3 millions de personnes. Ainsi, avec moins de 0.3 % du territoire national, la capitale concentre près d'un quart de la population et regroupe presque 80 % des services et sièges sociaux d'entreprises. Cette position renforce son attractivité. Le développement du pôle urbain de Diamniadio, à 27 kilomètres de Dakar, qui prévoit notamment la construction de 40 000 logements, d'une université et de ministères, risque de consolider à moyen terme la macrocéphalie de Dakar. Les régions de Thiès, seule région frontalière avec Dakar, et de Diourbel, à 150 kilomètres à l'est de la capitale, ont aussi vu leurs populations s'accroître. La première abritait environ 13 % des Sénégalais, la seconde 11 %. Dakar est la région la plus urbanisée (96.5 %), suivie de Thiès (48.8 %) et de Ziguinchor (45.9 %). Entre 1976 et 2013, la population s'est surtout concentrée à l'ouest et au nord du pays. Selon les résultats du recensement de la population de 2013, le tiers ouest du Sénégal est le plus fortement peuplé, urbanisé et industrialisé, et il rassemble le plus grand nombre d'établissements humains. La partie orientale est la moins urbanisée et connaît un déficit en termes d'équipements, d'infrastructures et de valorisation des ressources naturelles. Elle doit faire face à l'exode de sa main-d'œuvre potentielle. Les flux d'immigration sont en faveur de Dakar et Diourbel. Ces deux régions ont enregistré des soldes migratoires positifs (573 907 et 94 724 personnes respectivement).

Le Sénégal est une bonne illustration des problèmes liés à un développement territorial inégal, et de la nécessité de dépasser les approches traditionnelles des politiques publiques pour y faire face. Les déséquilibres territoriaux persistent, en dépit des nombreux avantages du pays : accès à la mer, existence de ressources naturelles (forêts, réseau hydrographique, sol favorable), stabilité politique. Le taux d'urbanisation est passé de 34 % en 1976 à 45 % en 2013, avec un afflux massif des populations rurales vers les zones urbaines. Cet exode est alimenté par les différences de niveau de développement entre les villes et les zones rurales, à l'exemple de la région de Kaolack, où les habitants migrent à cause du déclin de la culture de l'arachide. L'attractivité de la région de Diourbel est portée par l'essor rapide de Touba, la cité religieuse. Entre 1988 et 1998, le taux de croissance de la population a été d'environ 19 % par an et la région compte aujourd'hui 700 000 habitants (recensement 2013). Touba est désormais la deuxième ville du Sénégal. Cette commune rurale aux allures de métropole abrite tout au long de l'année des événements religieux qui attirent de nombreux émigrés. Son développement rapide ne s'est pas fait sous l'action publique, mais l'État s'emploie à accompagner le phénomène. Les autres régions, notamment celles du Centre et du Sud, sont confrontées à la faiblesse des infrastructures. Cette situation asymétrique limite le développement des activités économiques, notamment dans l'agriculture, où les productions ont des difficultés à être écoulées. La filière du karité, par exemple, reste sous-exploitée au Sénégal alors que le commerce mondial du beurre de karité est en pleine expansion.

Ces dynamiques très inégales engendrent des tensions, en particulier sur le foncier. Des conflits éclatent souvent entre agriculteurs et éleveurs à propos de l'utilisation des terres, ou de leur affectation par les communautés rurales. En 2011 par exemple, à Fanaye, dans la région de Saint-Louis, le conseil rural a attribué 20 hectares de terres pour installer une exploitation d'éthanol. Cette décision a provoqué de vifs affrontements, qui se sont conclus par la mort de deux personnes. Le chantier en cours de la réforme foncière devra prendre en compte toutes ces questions, en particulier celles sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.



Autre point sensible concernant le territoire : le conflit dans la région de Casamance, dans la partie méridionale, qui persiste depuis 1982. Les incidents, parfois mortels, opposent régulièrement l'armée nationale et les groupes indépendantistes armés du Mouvement des forces démocratiques de Casamance. On observe néanmoins une accalmie durable depuis 2012, conséquence de l'approche régionale adoptée par les autorités pour résoudre le conflit qui implique davantage la Gambie et la Guinée-Bissau. Le pouvoir a en outre lancé en 2014 le programme « pôle de développement de la Casamance » pour s'attaquer aux causes économiques du conflit. Et le projet de construction du pont enjambant le fleuve Gambie, sur un financement de la Banque africaine de développement, va renforcer à moyen terme le désenclavement de la région.

Parallèlement à l'Acte III de la décentralisation, le pays travaille à l'élaboration du nouveau Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT 2015-35) qui est une révision du Plan national d'aménagement du territoire (PNAT 1996-2021) adopté en janvier 1997. Tout comme l'Acte III, le PNADT entend mettre en place des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable sur la base d'un consensus entre les différents acteurs. Les autorités veulent établir les fondements d'un développement équilibré et harmonieux en tirant les enseignements des limites du PNAT. Il faudra, pour cela, améliorer les capacités techniques et de gestion des collectivités locales, qui ont désormais compétence pour exécuter les programmes de développement. Pour le moment, le Sénégal ne dispose pas d'outils d'évaluation pour mesurer les performances des acteurs locaux en matière de services publics fournis. Les autorités devront aussi mieux mobiliser les ressources intérieures en faveur du développement local. L'État dispose de plusieurs mécanismes de transferts financiers vers les collectivités locales, dont le Fonds de dotation de décentralisation et le Fonds de dotation d'équipement. Toutefois, les montants annuels ne sont pas prévisibles, selon un rapport 2013 des organisations Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique et Cities Alliance. Cela pose des problèmes d'exécution au niveau local.

SEYCHELLES

Les Seychelles sont une république démocratique située dans l'océan indien occidental, constituée d'un archipel de 115 îles couvrant une superficie totale de 455 kilomètres carrés. Cet archipel comprend 41 îles granitiques, les plus grandes étant Mahé (155 km²), Praslin (38 km²) et La Digue (10 km²). Les autres îles sont coralliennes et dépassent seulement de quelques mètres le niveau de la mer. Selon le recensement de 2010, la population du pays comprend 90 945 habitants (dont 83 147 de nationalité seychelloise). Cette population, constituée de descendants d'immigrés européens, asiatiques et africains, est multilingue (créole, anglais et français). Compte tenu de sa petite taille et de son relief géographique, avec des montagnes granitiques au centre, le pays possède peu de terres et il a dû recourir à d'importants travaux de bonification des terres à Victoria et sur la côte orientale de Mahé, entre 1973 et 2009. Seules 13 des 115 îles qui forment les Seychelles sont habitées, et la majorité de la population réside sur les trois îles de Mahé (91.7 %), Praslin (4.0 %) et La Digue (3.0 %). La population des autres îles est estimée à 1.0 %. Mahé, l'île principale, comprend un certain nombre d'îles artificielles bonifiées le long de sa côte orientale, et 26 districts qui participent à la prestation des services sociaux à l'échelon local, mais n'ont pas de responsabilités financières. Les nouvelles îles aident à répondre aux nouveaux besoins de développement du pays et sont actuellement utilisées pour des établissements humains, des hébergements touristiques de haut de gamme et la production d'énergie renouvelable, avec l'installation de sept éoliennes. Les bonifications antérieures ont servi à élargir la bande côtière de Mahé, ce qui a ouvert la voie à de très nombreuses activités économiques, notamment avec la création d'infrastructures portuaires et de zones industrielles.

Au cours de la dernière décennie, le pays a adapté son modèle économique de façon à favoriser les initiatives du secteur privé. Des questions comme l'occupation des sols, l'aménagement urbain et le changement climatique sont amplement débattues dans le contexte de la croissance économique et de la création d'emplois.

Compte tenu de la petite taille du pays, les ressources en terres étaient insuffisantes pour répondre aux besoins de développement et de logement, et il a fallu entreprendre des travaux de bonification. La population et l'activité économique tendaient à se concentrer sur une bande côtière très étroite. Aux Seychelles, les zones rurales ne semblent pas être définies de manière adéquate. La plupart des districts ont une dotation satisfaisante en biens publics et en services et équipements de base, tels que l'assainissement, l'approvisionnement en eau et les routes, de sorte qu'il n'y a pas de réel problème d'exclusion régionale. Le taux d'urbanisation est de 53.6 % (ONU-Habitat, 2014). Certaines des régions les plus avancées se trouvent le long de la côte nord-ouest, où sont concentrées la plupart des auberges, des hôtels et des installations touristiques. Récemment, l'« Eden Island », un nouveau complexe résidentiel et touristique de haut de gamme financé par des fonds privés a été construit sur des terrains gagnés sur la mer, le long de la côte orientale de Mahé. Aux Seychelles, la pauvreté absolue n'existe pas, puisque 0.3 % seulement de la population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1.25 USD par jour. Il existe toutefois des poches de pauvreté « multidimensionnelle », au sens de la privation de nourriture et de logement, dont l'incidence est de l'ordre de 17 %. Une enquête sur le budget des ménages s'achèvera au début de l'année 2015 et fournira plus d'informations sur les autres dimensions de la pauvreté.

Les Seychelles ont hérité d'un système de droits de propriété et d'utilisation des terres bien défini qui a encore été renforcé. Bien que les terrains disponibles soient très insuffisants pour répondre aux besoins de développement, le pays adopte depuis près de 30 ans une approche prudente efficace d'utilisation des terres, basée sur la loi d'aménagement du territoire (*Town and Country Planning Act*). Il a mis en place un organisme interministériel, le *Town and Country Planning Authority*, spécifiquement chargé d'autoriser tous les projets d'aménagement du territoire. En 1992, un Plan d'aménagement du territoire (PAT) a été introduit pour les trois îles principales ; ce plan prévoyait un système de zonage et indiquait les modes d'utilisation des terres jusqu'en 2000. Le PAT avait pour but de permettre aux planificateurs de guider le développement dans une perspective globale et intégrée ; il n'est jamais devenu juridiquement contraignant, mais il s'est avéré un instrument de référence utile pour les études d'impact environnemental (EIE). Toutefois, en raison de modifications de la politique d'aménagement du territoire, en particulier avec des projets de lotissements sur des réserves foncières, et dans le souci



d'associer plus étroitement les parties prenantes, le PAT a été remplacé par des plans d'aménagement du territoire plus détaillés, ciblés sur les districts (PATD). Les PATD servent également de référence, avec une carte des zones sensibles établie par le ministère de l'Environnement, pour sélectionner les projets de développement nécessitant des EIE.

L'ensemble du pays est considéré comme « côtier ». Les Seychelles se sont imposées comme un des lieux les plus riches en biodiversité de l'océan Indien. La gestion de la zone côtière est considérée comme un élément important de la gestion de l'environnement. Les Seychelles ont un pourcentage de zones protégées qui est parmi les plus élevés au monde, puisque plus de 50 % du territoire a le statut d'aire protégée. En 2010, le gouvernement a également désigné comme zone protégée 93 % de l'île Silhouette, qui abrite diverses espèces endémiques et des écosystèmes uniques qui n'existent nulle part ailleurs. La nécessité de préserver les nombreuses plantes et espèces uniques des îles a compromis les projets de construction de logements, en particulier dans la plaine côtière qui représente plus de 80 % des terrains plats, ou des terrains à aménager de grande valeur. Le gouvernement a suivi une politique visant à doter d'un logement toutes les familles dans le besoin, en favorisant l'accession à la propriété.

Au cours des 15 dernières années, un certain nombre de plans de développement global, thématique et sectoriel ont été élaborés ; les principaux sont la Stratégie 2017, la Stratégie de développement durable des Seychelles 2010-2020 (SDDS) et la Vision 2020. Le développement durable des Seychelles repose principalement sur la SDDS 2011-2020, qui a remplacé le Plan de gestion de l'environnement des Seychelles (PGES 2000-2010). Cette stratégie reste un programme qui définit la politique et la stratégie à suivre dans 13 domaines thématiques. Les autorités travaillent également à la mise au point définitive de la Stratégie de développement national à moyen terme pour 2015-2019.

Globalement, les défis de développement du pays sont principalement liés aux ressources en terres limitées et aux pressions imposées par le développement, à la densité de population élevée, à l'émigration, au manque de ressources humaines qualifiées et aux migrations, alors que l'exclusion spatiale n'est pas un réel problème sur ces îles.

SIERRA LEONE

En Sierra Leone, on observe essentiellement un clivage entre zones rurales et urbaines. En 2010, selon les estimations, 61.6 % des habitants vivaient dans les campagnes et 38.4 % dans les zones urbaines (population des cinq plus grandes villes du pays, selon la définition retenue pour le recensement 2004). Environ 40 % de la population urbaine était concentrée à Freetown. La plupart des habitants des zones rurales dépendaient de l'agriculture, tandis que les zones urbaines bénéficiaient de l'essentiel des services, des biens et des revenus du travail.

Il est difficile d'évaluer l'inclusion spatiale en Sierra Leone, car le bureau national de statistiques peine à renforcer ses capacités, à analyser rapidement les données recueillies et à en faciliter la consultation, et à retenir son personnel. Même si la collecte des statistiques s'améliore depuis 2004, il reste beaucoup à faire pour que les capacités locales et nationales atteignent les niveaux de qualité et d'information internationaux dans ce domaine. En Sierra Leone, les statistiques géospatiales, telles que celles provenant du cadastre et des cartes délimitant les frontières administratives, et les informations sur les caractéristiques de la population sont extraites de systèmes distincts. Le bureau de statistiques a conçu un système d'information géographique dans le cadre de sa stratégie nationale de développement 2008-12.

Pour que la pauvreté recule et que la croissance économique soit plus vigoureuse, il faut une politique d'aménagement territorial et une gouvernance financière solides. Une bonne gestion des finances publiques (GFP) est donc essentielle à une utilisation efficiente, efficace et équitable des rares ressources nationales. Depuis quelques années, la Sierra Leone cherche à prendre en compte l'inclusion spatiale dans la GFP. En 2010, une analyse PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière) complète a été menée dans 5 des 19 conseils de district locaux. Le rapport publié en 2012 indique que les rôles, les responsabilités et les voies hiérarchiques pour la gestion des fonds publics sont clairement définis. La Banque africaine de développement finance également une évaluation interne (auto-évaluation) PEFA de sept autres conseils locaux. Cette évaluation a été lancée en 2014 et devrait s'achever dans le courant de l'année 2015.

La réforme de la gestion des finances publiques a introduit des sanctions en cas de mauvaise gestion financière, et, conformément à la loi sur l'administration locale, les 19 conseils ont été dotés d'un service d'audit interne. Ces services d'audit interne vérifient que les règles, les contrôles internes et autres directives financières sont bien appliqués. La réforme inclut également des classifications budgétaires destinées à rendre compte des opérations au niveau de l'administration centrale et locale, des audits internes et la mise en œuvre du système intégré d'information sur la gestion financière (IFMIS), du Cadre des dépenses à moyen terme et d'études de suivi des dépenses publiques. En 2004, l'État central a commencé de transférer du personnel aux conseils locaux de manière à accroître les capacités administratives et techniques pour la prestation des services qui ont eux aussi être transférés. Afin de permettre les changements nécessaires, une stratégie de renforcement des capacités a également été élaborée, à la fois à l'échelon local et au niveau central. De plus, une commission des services publics locaux a été récemment instaurée pour recruter du personnel compétent qui travaillera au sein des conseils locaux. En Sierra Leone, l'inclusion spatiale ne relève pas d'une stratégie nationale spécifique (autre que celle figurant dans l'A4P), mais ses composantes apparaissent dans sa stratégie économique, et notamment dans les mesures relatives à la GFP.



SOUDAN

Le Soudan est le troisième plus grand pays d'Afrique et couvre 1 886 068 km². Il possède 853 km de côtes sur la mer Rouge et partage des frontières avec l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, la République centrafricaine, le Tchad, la Libye et le Soudan du Sud, englobant un certain nombre de régions écoclimatiques. Le Bureau central des statistiques du Soudan définit un centre urbain comme un lieu d'implantation d'importance administrative ou commerciale, ou comptant plus de 5 000 habitants. Selon le dernier recensement de 2008, sur un total de 30.9 millions de Soudanais, 32.9 % d'entre eux vivent en ville et 67.1 % à la campagne ; 8.9 % d'entre eux sont nomades, 0.8 % des déplacés internes et 0.1 % des réfugiés. En 2012, la faible densité de population, à environ 20 habitants par km² contre 99.1 en Afrique subsaharienne, masquait une répartition inégale, puisque 43 % de la population occupait 25 % de la superficie du pays.

L'évolution du système spatial soudanais a été fortement influencée par le développement de l'agriculture et de l'industrie privilégiant les exportations après l'indépendance et, depuis la fin des années 1990, par l'exploitation pétrolière. En dépit d'une faible densité de population, le pays s'urbanise rapidement. Entre les recensements de 1993 et 2008, la population urbaine a bondi de 31 % et l'on prévoit une augmentation de 74 % d'ici à 2020. La hiérarchie urbaine du Soudan est dominée par la capitale, huit villes de plus de 200 000 habitants et un grand nombre de zones pré-urbaines. Le nombre de villes de plus de 100 000 habitants est passé de 9 en 1993 à 15 en 2008. L'accroissement des concentrations urbaines s'est accompagné d'un basculement croissant des cultures traditionnelles vers le blé, dont les importations massives devraient affaiblir les liens urbains avec l'agriculture locale. Dans les villes, la pression s'intensifie pour des denrées alimentaires bon marché, contribuant à une instabilité budgétaire mais aussi politique, comme en témoignent les émeutes de la faim de 2012 et 2013.

L'augmentation de la demande globale liée au boom pétrolier de 1999-2011 a conduit à l'expansion des services aux industries de biens de consommation basés en ville. La grande part des services et de l'industrie manufacturière dans le PIB (41 % en 2013) montre que l'expansion urbaine a été cruciale pour la croissance économique. Cependant, la migration de la campagne vers les villes et la plus grande pénurie de main d'œuvre saisonnière en résultant, ont fait augmenter le coût de la production agricole. La dépendance au pétrole a également fragilisé les liens industriels avec les économies des agglomérations urbaines, comme le montre le fort taux de fermeture d'entreprises (41 % entre 2001 et 2007). Le déclin de l'industrie est marqué à Nyala, deuxième concentration urbaine du pays, où 85 % des petites et moyennes entreprises (PME) ont fermé entre 2002 et 2006. Le ralentissement de la croissance des PME sapera le regroupement efficace des facteurs de production, notamment les liens non agricoles, indispensables au renforcement des chaînes de valeur agricoles et de l'inclusion spatiale. La rapide croissance urbaine est également imputable à l'aggravation de la situation dans les zones rurales, aux conflits civils prolongés et à la préférence marquée pour la capitale, dont le développement a été 11 fois supérieur à la deuxième plus grande ville du pays. Les personnes déplacées à l'intérieur du territoire (environ 1.9 million en 2011) par les conflits civils dans les États du Nil bleu, du Darfour et du Kordofan méridional ont également contribué à la croissance urbaine, ce qui a eu des répercussions négatives sur les services publics. À cet égard, la lutte contre les causes de la guerre ainsi que l'amélioration de l'accès aux terres et aux services dans ces États seront cruciales pour un retour volontaire des déplacés.

L'incapacité des gouvernements successifs à fournir les infrastructures de base et à renforcer les droits fonciers a grandement contribué à une urbanisation rapide et inefficace à la spécialisation limitée. Le gouvernement actuel, conscient des difficultés liées à la forte croissance urbaine, a adopté un plan de développement à long terme (2007-31) en 2007 en vue de diversifier l'économie, en renforçant le rôle des micro-entreprises et PME dans l'industrie et l'agriculture. La loi de 1994 sur la planification physique et l'utilisation des terres a confié la responsabilité de l'urbanisme au Conseil fédéral de planification physique et d'utilisation des terres (créé en 1995). Par ailleurs, un Conseil national de l'aménagement physique a été fondé en 2005 et un Fonds national pour le logement et la construction en 2009. Les responsabilités liées à l'aménagement urbain et la fourniture d'infrastructures urbaines ont ainsi été confiées aux autorités centrales et d'État ainsi qu'aux localités, ce qui a eu tendance à réduire leurs efforts de coordination. Plusieurs politiques ont été adoptées afin de gérer la prolifération urbaine, notamment



par un réaménagement, une modernisation, l'incorporation des villages et la régularisation des quartiers informels. Même si ces stratégies ont amélioré l'inclusion spatiale en intégrant les quartiers pauvres, elles ont été critiquées pour leur utilisation par les politiciens afin d'isoler l'opposition, notamment les migrants et les déplacés du Darfour (Onu-Habitat 2009). En outre, la Constitution nationale provisoire du Soudan, modifiée en 2014, affirme la gouvernance du pays sur la base d'un système démocratique et décentralisé. Les États sont la principale base du pouvoir au niveau sous-national et sont dirigés par un gouverneur ; les localités, dirigées par un commissaire, sont le deuxième niveau par ordre décroissant. Ces localités gèrent les communautés par le biais d'unités administratives urbaines et rurales, mais n'ont aucune fonction exécutive ou législative directe, sinon celle de coordonner les fonctions déléguées par le gouverneur. Les États et les localités préparent leur budget annuel, en mobilisant leurs propres recettes et les fonds transférés des niveaux de gouvernance supérieurs respectifs. Ces deux entités ont toutefois des ressources limitées pour respecter leurs obligations de prestation de services, sans compter que celles-ci se chevauchent souvent, ce qui affaiblit les avantages potentiels de l'agglomération urbaine.

Hormis le plan de développement à long terme pour 2007-31, il est nécessaire de mettre en œuvre une planification spatiale spécifique, qui se focalisera sur la concentration des ressources des agglomérations urbaines tout en remédiant aux risques politiques et contrecoups potentiels liés au regroupement économique. Des plans directeurs par région ont été élaborés pour Khartoum, Nyala et Port Sudan, mais le manque de fonds, les conflits civils, l'urbanisation rapide et la progression des quartiers informels ont affaibli leurs perspectives de mise en œuvre. Historiquement, l'exclusion et l'inégalité spatiales au Soudan, prenant la forme d'une forte polarisation centre-périphérie, ont contribué à la pauvreté rurale et aux guerres civiles. Les autorités doivent donc mettre l'accent sur la réforme des droits fonciers et des services de base, aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Plus importants encore, la résolution de la guerre civile, le renforcement des autorités locales et la réactivation de l'économie rurale stimuleront la croissance, tout en améliorant la consolidation de la paix. À cette fin, les autorités ont le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD) pour accélérer la diversification de l'économie après la perte de champs pétrolifères majeurs, du fait de la sécession du Soudan du Sud.

SOUDAN DU SUD

Le Soudan du Sud, qui a accédé à l'indépendance en 2011, se compose de dix États qui, même s'ils ne sont pas fédérés, disposent d'une importante autonomie. De nombreux États perçoivent leurs propres impôts, mais ce n'est pas la norme générale.

Depuis l'indépendance, le paysage politique continue à être dominé par des menaces internes et externes à une paix durable, à la sécurité et à la stabilité, avec de lourdes conséquences sur l'inclusion spatiale. En décembre 2013, les combats qui ont éclaté à Djouba et se sont propagés à l'extérieur de la ville jusque dans la campagne ont profondément affecté trois États : Jonglei, Nil supérieur et Unité. Ces mêmes États abritent une grande partie des populations déplacées. Par exemple, sur 1.4 million de personnes déplacées, près de la moitié (43 %) se trouve dans un seul État, Jonglei. Les trois États touchés par le conflit comptent 81 % des déplacés, répartis sur 103 sites, soit 57 % des camps de déplacés.

Le pays a également évolué dans des conditions très difficiles, passant d'un conflit armé avec la République du Soudan à un autre conflit armé (interne cette fois). Le pétrole est à l'origine des affrontements avec le Soudan, et joue également une grande part dans le conflit armé actuel entre le gouvernement en place et l'opposition. Les combats prennent place dans les trois États qui possèdent des réserves de pétrole ou bien où la production est en cours. La situation dans les trois États les plus touchés par le conflit (Nil supérieur, Jonglei et Unité) s'est largement stabilisée. Cependant, un niveau relativement bas d'insécurité persiste.

Malheureusement, les deux États qui possèdent des champs de pétrole, Nil supérieur et Unité, sont ceux qui connaissent un conflit armé entre le gouvernement et les forces alliées à Riek Machar. Des concessions pétrolières se trouvent également dans le troisième État, Jonglei, où des combats se déroulent. Les combats mènent, par conséquent, à l'exclusion des communautés productrices de pétrole et de l'ensemble du pays.

Il existe d'autres ressources naturelles, à part le pétrole, qui n'ont pas encore été exploitées, mais présentent un potentiel important pour les recettes publiques et l'emploi, notamment les noix de karité et la gomme arabique. Celles-ci pourraient être considérées comme de nouveaux « fronts pionniers » capables de générer des revenus pour les ménages comme pour l'État, ce qui pourrait également contribuer à la résolution des conflits. La gomme arabique couvre un des couloirs de transport et la noix de karité en couvre un autre. Améliorer les chaînes de valeur pour ces seules ressources naturelles permettrait d'assurer l'inclusion économique d'une grande partie du pays. Dans la plupart des régions du Soudan du Sud, ces deux chaînes de valeur en sont encore à leurs balbutiements.

On peut se focaliser sur la pauvreté du Soudan du Sud, sur le bas niveau des indicateurs du développement humain, sur les tensions politiques et les conflits, ou bien sur son potentiel ultime pour un fort taux de croissance, des investissements étrangers directs élevés et ses possibilités d'innovation. Quel que soit le point de vue que l'on adopte, la réalité du Soudan du Sud est que sa diversité et les défis extraordinaires qu'il connaît sont liés à ses ressources naturelles inexploitées. Son avenir dépend de la façon dont les pouvoirs publics (à l'échelon des comtés, des provinces et du pays), les organismes régionaux (Autorité intergouvernementale pour le développement, AIGD ; Banque africaine de développement, BAfD) et les agences internationales (Nations Unies) feront face à ces défis.

Un premier plan national de développement de deux ans, courant jusqu'en 2013, avait été mis en place pour le Soudan du Sud juste après l'indépendance. Il a depuis été prolongé jusqu'en 2018. Cependant, le pays ne possède pas d'institution consacrée à l'établissement d'une vision à long terme, que ce soit une autorité de planification ou un département d'analyse économique. En outre, le pays n'a pas non plus de cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Les faibles capacités de la fonction publique constituent le principal obstacle à l'aménagement du territoire. Plusieurs initiatives ont été prises pour résoudre ce problème, notamment une proposition de formation entre pairs par l'AIGD, qui prévoit de jumeler des fonctionnaires ougandais, kenyans et éthiopiens avec ceux du Soudan du Sud.

Même si le pays possède d'impressionnantes ressources naturelles, en particulier le pétrole, le défi pour l'État consiste à accéder à la richesse du pays et à la distribuer d'une manière qui profite à la population. Actuellement sa principale et unique source de revenus est le pétrole : 3 % de ces



revenus sont transférés aux communautés productrices. Si l'on met le conflit de côté, la question se pose de savoir si cette ressource appartient au pays, aux États qui le composent ou aux collectivités. Au premier abord, cela ne semble créer ni inclusion ni exclusion. Si l'on suit ce principe, il en découle que les communautés qui produisent les ressources naturelles doivent être rétribuées comme telles. Qu'advient-il alors des communautés qui ne possèdent pas de ressources naturelles ? Cela vaut pour l'or, la gomme arabique, les parcs nationaux, etc. Au minimum, les communautés dépourvues de ressources naturelles ne devraient pas être marginalisées.

La migration croissante du monde rural vers les centres urbains n'a été accompagnée ni par l'aménagement du territoire ni par une gestion efficace des déchets. Cela a abouti à la congestion des villes ainsi qu'à de mauvaises conditions d'hygiène, et de nombreuses personnes vivent dans des taudis surpeuplés. Ce phénomène met les habitants à la merci de maladies transmissibles. Le défi majeur que présentent les populations déplacées à l'intérieur du pays est la réaffectation à l'aide humanitaire des ressources destinées au développement. Dès le début du conflit, quand les populations ont dû quitter leurs foyers, un changement significatif s'est produit, et l'aide humanitaire a pris le pas sur le développement. Or, cette aide humanitaire a largement été distribuée par des organisations non gouvernementales, ce qui en soi compromet l'établissement d'institutions gouvernementales.

L'accès aux zones contrôlées par l'opposition armée étant limité, les projets et programmes de développement financés par le gouvernement ou les donateurs ont généralement cessé. Seules les activités humanitaires continuent dans les trois régions touchées. Simultanément, puisque le conflit a conduit les donateurs à changer d'orientation et à modifier la destination des ressources, les fonds de développement étant redirigés vers les actions humanitaires, les trois États touchés perçoivent de l'aide tandis que les sept États pacifiques sont plutôt délaissés.

SWAZILAND

Le Swaziland, l'un des plus petits pays d'Afrique, avait une population de 1 018 449 habitants en 2010 (un chiffre en augmentation de 1.5 % par an) et une superficie de 17 363 kilomètres carrés. Écologiquement parlant, le pays est divisé en Lowveld, Middleveld et Highveld et la structure administrative se compose de 55 Tinklundla, regroupées en 4 régions administratives : Hhohho, Manzini, Lubombo et Shiselweni. Manzini et Hhohho forment le cœur économique et administratif du Swaziland puisqu'on y trouve la plupart des entreprises et bureaux gouvernementaux, tandis que Lubombo est le centre administratif politique, avec le palais du roi et l'Assemblée nationale.

Les femmes représentent 53 % de la population et la structure des âges montre une population jeune : près de 78 % des Swazis ont moins de 35 ans, et 39 % d'entre eux sont de jeunes adultes (âgés de 15 à moins de 35 ans). Le ratio rural-urbain est élevé puisque 79 % de la population vit à la campagne, ce qui est bien supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne en général (63 %).

L'incidence globale de la pauvreté est passée de 69 % en 2001 à 63 % en 2010, mais les disparités régionales sont importantes. Au cours de cette décennie, Shiselweni, la région la plus pauvre, a enregistré le plus fort recul de la pauvreté (82 % à 68 %), ce qui a réduit l'écart de pauvreté de 22 à 11 points de pourcentage. Toutes les régions ont vu leur taux de pauvreté décliner, à l'exception de Hhohho, région de la capitale Mbabane, où la pauvreté a légèrement augmenté de 60 % à 61 %. Hhohho comprend la zone la plus riche, Tinkhundla (est et ouest de Mbabane), ainsi que l'une des plus pauvres (Maphalaleni). Ce phénomène est largement imputable à l'exode rural, ainsi qu'à l'immigration et à l'installation d'étrangers. En général, la pauvreté reste un phénomène rural au Swaziland : elle atteint 73 % dans les zones rurales et 31 % en ville. En 2010, 67 % des foyers dirigés par une femme étaient pauvres, contre 59 % des foyers dirigés par un homme ; cela représente une amélioration par rapport à 2000, où les chiffres étaient respectivement de 72 % et 67 %.

Plus de 90 % des foyers ont accès à une eau salubre dans les zones urbaines, contre 60 % à la campagne. L'accès à une eau salubre s'est beaucoup amélioré dans toutes les régions. La région de Shiselweni est la moins bien lotie à cet égard, avec 55 % des foyers. En moyenne, 88 % du quintile supérieur ont accès à une eau salubre, contre 63 % du quintile inférieur. Cet accès à une eau salubre étant étroitement lié à la santé et au bien-être, il est important pour le Swaziland d'améliorer l'accès pour tous les citoyens. En revanche, l'accès aux services d'assainissement a, en moyenne, reculé dans les zones urbaines (de 60 % à 57 %), tandis qu'il s'est maintenu à 27 % dans les zones rurales. La région où l'accès à un assainissement satisfaisant est le plus élevé est Lubombo, avec 89 % des foyers. Les régions les plus pauvres ont enregistré une augmentation notable de cet accès aux services d'assainissement : la proportion a notamment doublé à Shiselweni, passant de 22 % à 44 %. Toutefois, l'accès a baissé dans les zones économiques telles que Hhohho (de 45 % à 41 %) et Manzini (de 48 % à 32 %). Cela peut s'expliquer par la population urbaine croissante et l'augmentation des bidonvilles, qui n'ont pas accès à un assainissement adéquat. Environ 60 % du quintile supérieur de la population ont accès à des installations sanitaires acceptables, contre 14 % du quintile inférieur.

L'accès à l'électricité a progressé dans les zones urbaines, passant de 58 % en 2000 à 66 % en 2010 et de 12 % à 31 % dans les zones rurales. La région où le taux d'accès urbain à l'électricité est le plus élevé est Lubombo (83 %) et celle où il est le plus bas est Shiselweni (46 %). Les pôles d'échanges commerciaux de Hhohho et Manzini enregistrent un taux d'accès de 65 %. L'accent mis par les autorités sur l'amélioration de la couverture en électricité du pays est encourageant et les efforts doivent se poursuivre, notamment dans les zones économiques et commerciales, car l'électricité est un moteur pour les petites entreprises et le développement.

Avec un taux d'alphabétisation de plus de 87 %, le Swaziland a remarquablement réussi à maintenir la parité filles-garçons dans l'éducation dans toutes les régions. En 2010, le taux net de scolarisation en primaire était de 92 % dans les quatre régions et pour les deux sexes. C'est à Manzini que le taux net de scolarisation a été le plus faible, avec 80 % des garçons et 81 % des filles, et à Shiselweni qu'il a été le plus élevé, avec 88 % des garçons et 93 % des filles. Le taux de scolarisation en primaire est élevé dans toutes les catégories de revenus. Le taux net de scolarisation dans les établissements secondaires s'est



amélioré dans toutes les régions et pour les deux sexes, mais reste bas, à 37 % chez les garçons et 41 % chez les filles. Au vu du faible taux de passage du primaire au secondaire, les autorités doivent investir dans la formation technique et professionnelle afin que les jeunes acquièrent des compétences pour s'intégrer dans le développement.

L'atteinte de la parité scolaire dans les quatre régions du Swaziland doit s'étendre à d'autres secteurs également. Tant qu'il y aura de fortes disparités régionales dans la disponibilité des prestations économiques et sociales, les perspectives de changement et de croissance inclusive resteront inégales. Les autorités sont vivement encouragées à poursuivre leurs investissements dans toutes les régions et à créer des opportunités dans les régions marginalisées, comme celle de Shelsilweni, afin de promouvoir une croissance durable et inclusive, qui profite à tous les Swazis.

La Constitution de 2005 fixe le caractère démocratique du régime et énonce les principes d'émancipation, d'encouragement et de participation en faveur de tous les citoyens, à tous les niveaux de gouvernance. Cette Constitution est complétée par la politique de décentralisation de 2006. Comme le stipulent tous les autres documents nationaux, la réduction de la pauvreté et le développement humain restent la priorité de l'État. Une stratégie de décentralisation doit encore être élaborée, mais l'État envisage de mettre en place des budgets favorables aux pauvres. Le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) est en cours de finalisation et sera mis en œuvre dans la procédure budgétaire annuelle de 2015/16, ceci afin de promouvoir une planification et une budgétisation basées sur les résultats et d'encourager la responsabilisation à tous les niveaux de l'État. Une autre question en cours de discussion concerne l'attribution de ressources dédiées aux fonds de développement régional, dont le but est de donner plus de contrôle aux régions dans l'élaboration de leurs programmes et la mise en œuvre de leurs priorités afin de minimiser l'exode rural.

TANZANIE

La Tanzanie enregistre une croissance impressionnante depuis deux décennies. Ces niveaux de croissance soutenus ne lui ont toutefois pas permis de faire reculer la pauvreté plus rapidement. Par ailleurs, les inégalités spatiales sont criantes, avec des écarts considérables entre zones rurales et urbaines, et entre régions avantagées et désavantagées sur le plan géographique. La croissance économique, qui est ressortie à 7.3 % en 2013, est tributaire d'une poignée de secteurs, notamment les télécommunications, les services financiers, le commerce de détail, les mines, le tourisme, la construction et l'industrie manufacturière. À l'exception des mines, ces activités se concentrent majoritairement dans les zones urbaines et, hormis dans la construction, leur intensité en capital est relativement forte. A contrario, l'agriculture, un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, a enregistré une faible croissance (4.3 %) sur la période 2000-12. La croissance nettement plus lente de l'agriculture par rapport à l'industrie et aux services explique l'ampleur de la pauvreté rurale, les ménages ruraux constituant 83 % des pauvres du pays. Dans les zones rurales, où le taux de fécondité est élevé (6.1 naissances par femme contre 3.7 dans les zones urbaines), la population a affiché un rythme de croissance supérieur à celui du secteur agricole. L'absence d'opportunités dans les zones rurales est à l'origine d'un important exode rural chez les jeunes, qui quittent l'agriculture pour aller travailler en ville dans les services, où la productivité est tout aussi faible. D'après le recensement sur la population et le logement de 2012, l'urbanisation est rapide en Tanzanie. À Dar es-Salaam, sur la côte, la population est passée de 2.5 millions à 4.4 millions d'habitants entre 2002 et 2012. Les villes secondaires, comme Arusha et Mwanza, se développent rapidement elles aussi. Les données du recensement montrent que 15 millions de Tanzaniens, soit 27 % de la population, vivent dans des zones urbaines, contre 4.5 millions (18 %) en 1990.

Si les opportunités d'emploi et l'accès à des services sociaux de qualité sont impressionnants dans les zones urbaines, comme le montre le développement humain moyen à Arusha et à Dar es-Salaam, la fracture entre zones rurales et zones urbaines témoigne des inégalités spatiales en Tanzanie. Les réseaux routiers et les infrastructures de communication font défaut en zone rurale, ce qui freine la création d'opportunités, l'emploi et le commerce. L'accès à des services sociaux de qualité est très inégal. En zone urbaine, 85 % des ménages bénéficient d'un approvisionnement en eau amélioré, contre 43 % en zone rurale, et 35 % des ménages urbains sont raccordés à l'électricité, contre à peine 1.3 % des ménages ruraux. On observe en outre des différences considérables sur le plan de l'éducation et de la santé. Par rapport aux zones rurales, les zones urbaines affichent des taux nets de scolarisation supérieurs, des taux de réussite plus élevés, un nombre inférieur d'élèves par enseignant, une mortalité infantile plus faible et un rapport infirmiers/habitants plus élevé. Ces inégalités sont exacerbées par les disparités d'allocation des ressources au sein des administrations locales (*Local Government Authority – LGA*), qui sont très marquées dans les zones défavorisées.

Les inégalités spatiales apparaissent également au niveau des 21 régions de la Tanzanie. Selon le Rapport national sur le développement humain (2014), les régions d'Arusha, de Kilimandjaro, de Dar es-Salaam et d'Iringa affichent les meilleurs scores sur les indicateurs du développement humain (IDH) des Nations Unies, tandis que celles de Tabora, de Kagera, de Dodoma, de Singida et de Kigoma enregistrent les plus faibles. Les régions où le développement humain est élevé se caractérisent par un secteur agricole productif, tant pour les cultures de rapport que pour les cultures vivrières, ainsi que par une expansion des secteurs des services et du commerce. Ces derniers constituent par exemple la principale source de revenus des habitants de Dar es-Salaam, région qui affiche également la part la plus élevée de revenus issus des activités manufacturières. Les régions dont l'IDH est le plus faible tirent une proportion supérieure de leur revenu et de leur emploi de l'agriculture, même s'il s'agit principalement de cultures de subsistance. La progression des activités minières et des services à Singida n'a pas encore eu d'impact significatif sur l'économie et le développement humain de cette région.

Les inégalités entre hommes et femmes, mesurées par l'indice des inégalités de genre (IIG), sont plus grandes dans les régions affichant un faible développement humain en général, même si des écarts significatifs existent, y compris dans les régions présentant un IDH élevé. L'écart dans les niveaux d'IDH entre hommes et femmes est fortement corrélé aux inégalités sous-jacentes dans le contrôle des



ressources. L'écart de PIB par habitant entre hommes et femmes est le plus criant à Manyara, suivi de Tabora, Dar es-Salaam, Rukwa et Mwanza. L'écart de revenu par habitant entre hommes et femmes est le même à Ruvuma, qui présente un niveau d'IDH relativement élevé, qu'à Dodoma et à Singida, dont le niveau de développement humain est sensiblement moindre.

Les initiatives récemment engagées par les pouvoirs publics témoignent de leur détermination croissante à lutter plus largement contre la pauvreté et à favoriser la protection sociale et le développement humain. Le gouvernement a également lancé l'initiative *Big Results Now* (BRN), qui vise à améliorer les résultats dans six domaines prioritaires : l'énergie et le gaz naturel, l'eau, l'agriculture, l'éducation, les transports et la mobilisation des ressources. Le budget 2014/15 cherche à remédier aux injustices et aux inégalités, ainsi qu'à réduire les profondes disparités dans la prestation des services publics entre les différentes LGA. Les dépenses consacrées à l'infrastructure et à l'énergie ont été relevées afin de remédier aux carences infrastructurelles et d'améliorer l'électrification des zones rurales.

Pour l'avenir, si elle veut renforcer l'inclusion spatiale, la Tanzanie devra intervenir sur plusieurs fronts. Premièrement, elle devra transformer son secteur agricole pour accélérer la lutte contre la pauvreté dans les campagnes. Il lui faudra ainsi accroître la productivité via divers mécanismes d'appui : recours accru à des intrants agricoles modernes, irrigation, accès des agriculteurs aux marchés, agriculture sous contrat et investissement dans l'infrastructure routière. Pour qu'ils puissent s'adapter au changement climatique, les agriculteurs tanzaniens devront avoir accès à de nouvelles variétés de cultures, mieux adaptées à l'évolution des conditions agroclimatiques. Deuxièmement, la croissance urbaine devra être gérée de façon à saisir les opportunités offertes par la concentration de la population et des entreprises. La Tanzanie devra élaborer des politiques publiques et mettre en place des institutions pour soutenir cette croissance urbaine afin de permettre aux villes de produire des économies d'agglomération, tout en réduisant les coûts associés à la congestion urbaine. Troisièmement, il conviendra de renforcer les couloirs de développement et de tourisme existants pour tirer parti d'un développement concentré de l'infrastructure. Quatrièmement, il sera impératif de rendre l'industrie compétitive en instaurant un environnement concurrentiel pour les entreprises, notamment par des stratégies destinées à améliorer la productivité et l'emploi dans le secteur industriel. Il faudra ainsi développer des compétences adaptées, l'infrastructure, les clusters industriels et les zones franches pour l'industrie d'exportation (EPZ). Cinquièmement, la promotion d'activités économiques rurales non agricoles permettra d'élargir les opportunités économiques et de créer des emplois dans les zones rurales. Sixièmement, il conviendra de combler les déficits d'infrastructure dans les régions à la traîne, à la fois au sein de ces régions, entre ces régions et celles qui progressent, mais aussi avec l'économie mondiale. Septièmement, il sera impératif de rapprocher les services de base de la population. Et enfin, il faudra aider les Tanzaniens victimes d'exclusion sociale (personnes vulnérables, femmes, jeunes, handicapés, personnes vivant avec le VIH/sida) à trouver un emploi.

TCHAD

Le gouvernement tchadien a pour ambition d'atteindre l'émergence économique à l'horizon 2030. Cela suppose la mise en valeur des ressources du pays, la promotion de la cohésion sociale pour une meilleure distribution des fruits de la croissance et l'éradication de l'extrême pauvreté. L'atteinte d'un tel objectif demeure ambitieux au regard de multiples défis interdépendants sur les plans socio-économique (choc pétrolier), humanitaire et sécuritaire (conflits dans les pays limitrophes, financement de la sécurité). Cela passe notamment par la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire afin de lever de nombreuses barrières et de blocages socio-économiques existant dans le pays. L'enclavement du pays demeure l'un des principaux handicaps à l'inclusion spatiale. Ses effets néfastes sont amplifiés par l'insuffisance des réseaux routiers nationaux en dépit des progrès réalisés dans ce domaine depuis 2003. Le pays est par ailleurs marqué par une variabilité spatiale et temporelle du climat entraînant des sécheresses et des déficits pluviométriques récurrents. Le Tchad se caractérise également par une fécondité élevée. La population tchadienne, qui est appelée à doubler dans vingt ans en raison de la forte fécondité - sept enfants par femme -, est l'une des plus élevées au monde avec, en moyenne, un taux de croissance démographique annuel de 3.4 %. Cette évolution démographique n'est pas sans conséquences sur le marché du travail au Tchad. Ainsi, près de 1.7 million d'emplois devront être créés pour faire face à la demande entre 2010 et 2020, en particulier chez les jeunes (deux Tchadiens sur trois ont moins de 25 ans), selon une étude de l'Agence française de développement (AFD). Si le taux d'urbanisation de la population est passé de 20 % en 1990 à près de 22 % en 2013, le Tchad demeure à ce jour un pays à vocation agricole et pastorale. Selon le dernier recensement général effectué en 2009, la population rurale représente 78.2 % de la population totale. Certaines régions sont devenues plus attrayantes que d'autres en raison de la découverte et de l'exploitation de ressources naturelles. C'est le cas du bassin de Doba, au sud du Tchad, où sont localisés les principaux gisements pétroliers. L'apport des flux migratoires dans ces régions augmente la demande de consommation et d'emploi et dynamise l'économie régionale. En revanche, il augmente également la pression sur les ressources naturelles, créant par endroits des conflits fonciers. La répartition spatiale déséquilibrée des ressources naturelles, les séquelles des différents conflits sociopolitiques internes et les crises sécuritaires existant à ses frontières ont entraîné des défis territoriaux liés aux mouvements de populations, à la gestion et à l'aménagement de l'espace géographique.

Cette situation, non seulement affecte la cohésion, l'inclusion sociale, les systèmes de production et de création de richesses au sein des communautés du Tchad, mais elle explique aussi la variabilité du solde migratoire sur le territoire. En effet, le pays a enregistré un solde migratoire négatif de 412 000 personnes entre 1960 et 1994, suivi d'un solde positif de 292 000 personnes entre 1995 et 2005, selon une étude menée par le ministère de l'Aménagement du territoire, de la décentralisation et des libertés locales en décembre 2013. En 2011, la guerre civile en Libye s'est soldée par l'installation de près de 500 000 réfugiés. Plus récemment, en 2014, le HCR a classé le Tchad au second rang des pays africains comptant le plus de réfugiés, avec un chiffre estimé à 650 000 réfugiés, dont plus de 359 000 sont issus du Soudan, 106 650 de la RCA, et des milliers en provenance du Nigéria, fuyant la menace Boko Haram. Au total, les années 2000 ont été marquées par d'importants mouvements de population liés aux conflits armés : guerre au Soudan, rébellion à l'est du Tchad, conflits en République centrafricaine et en Libye, Boko Haram au Nigéria. Le véritable enjeu pour le gouvernement tchadien est dès lors de nourrir une population en croissance rapide, d'assurer la souveraineté alimentaire avec des rendements agricoles se situant entre 4 et 8 quintaux/ha depuis une vingtaine d'années, et de tirer le meilleur profit des ressources naturelles existantes.

Ces effets combinés ont pour conséquences une pression foncière accrue et une tendance à la surexploitation des ressources naturelles. L'occupation rapide et avancée des régions de l'est et du sud-ouest du Tchad n'est pas non plus sans conséquences sur la faune et la flore, ce qui est accentué par une demande en bois-énergie en forte croissance. Il en est de même de la gestion des ressources pastorales : face à un système traditionnellement extensif caractérisé par un accroissement continu du cheptel, la pression sur les ressources pastorales demeure forte. Ces pressions sur les ressources naturelles se traduisent par une occupation progressive des couloirs de passage prévus pour la transhumance et des aires protégées, entraînant des conflits entre éleveurs, agriculteurs et forestiers. La résolution de



cette question passe par la mise en œuvre de stratégies locales de gestion et de partage des ressources naturelles associant les différents protagonistes.

Dans ce contexte, le projet de loi sur le code pastoral, initialement adopté le 11 novembre 2014 par le Parlement, a dû être retiré à la demande du Chef de l'État, en raison de nombreuses polémiques. Toutes ces difficultés soulignent la nécessité de doter effectivement le Tchad d'une Stratégie nationale d'aménagement du territoire (SNAT), car le pays n'a jamais mis en œuvre de véritable schéma directeur d'aménagement du territoire avant 2014. À l'exception des plans quinquennaux de développement, les secteurs économiques ont toujours fait l'objet d'une planification sectorielle distincte à horizons variables. Ces cadres stratégiques ne sont pas inscrits dans une vision à long terme intégrant les défis économiques, sociaux, environnementaux et climatiques. Le gouvernement a ainsi élaboré un schéma national d'aménagement du territoire en 2014 afin de doter le pays d'un outil de planification et de gestion du développement intégré. Cette décision importante a été prise dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, qui se fixe quatre objectifs fondamentaux en vue de l'émergence à l'horizon 2030 : i) corriger les déséquilibres territoriaux (position géographique, ressources humaines et naturelles) et privilégier les pôles régionaux et locaux de développement ; ii) assurer la souveraineté alimentaire et l'accès à l'eau à tous ; iii) assurer la cohérence et l'équité dans l'implantation des infrastructures, des équipements et des administrations publiques ; et iv) donner des directives d'aménagement orientées vers l'équité spatiale et l'aménagement des régions en fonction de leurs potentialités. Au niveau opérationnel toutefois, le processus de décentralisation enclenché au Tchad depuis plus de trois ans tarde à trouver encore son rythme de croisière en 2014, notamment du fait d'un niveau encore faible de sensibilisation des populations à ce processus, mais surtout des capacités limitées des collectivités à s'autofinancer et à la difficulté de bénéficier des transferts financiers prévus en la matière. Dans ce contexte, le schéma directeur d'aménagement du territoire devrait être soutenu par la mise en œuvre d'une stratégie de développement à long terme qui entend faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030 - à travers trois plans quinquennaux de développement sur la période 2016-30. Cette stratégie de développement à long terme, dont la première phase est en cours de lancement, prendra en compte non seulement la question du partage des ressources naturelles, mais également celles d'une gestion responsable de la fécondité et de l'opérationnalisation effective des réformes socioéconomiques.

TOGO

Le territoire togolais s'étend sur 56 600 km² et compte 7 millions d'habitants, selon les données de la Banque mondiale pour 2014. Il est découpé en 5 régions, 35 préfectures et 387 cantons. La densité démographique est de 123 habitants par kilomètre carré. En 2012, environ 1.5 million de Togolais résidaient à l'extérieur du pays, dont près de 75 % en Afrique, selon une série d'études financées par la Banque africaine de développement (BAD) et conduites par les membres de la communauté scientifique et technique de la diaspora togolaise.

Les 35 chefs-lieux des préfectures constituent, avec Lomé-Commune, le milieu urbain du pays. Le reste du territoire national forme le milieu rural. En 2014, la population comptait 39 % d'urbains et 61 % de ruraux, selon la BAD. La part relative de la population urbaine dans chaque région augmente en fonction de sa proximité avec Lomé : région des Savanes, 5 % d'urbains ; région de la Kara, 8 % ; région Centrale, 7 % ; région des Plateaux, 12 % ; et région Maritime, 68 %. La part de la population urbaine est passée de 28 % en 1990 à 39 % en 2014, avec un taux de croissance annuel moyen de 4 %. Le taux de croissance de la population globale s'établit à 3 % en moyenne sur la période 1990-2014 et à 2 % pour la population rurale, alors que le PIB a augmenté de 2 % en moyenne sur cette même période. Le déséquilibre entre la croissance de la population urbaine et la faible création de richesses dans le pays est l'une des causes de l'émigration des Togolais.

La nature, ainsi que la qualité des infrastructures et services de base dont bénéficient les populations sont fortement corrélées à leur milieu de résidence. Le Togo a une densité de routes de 20.6 km/km², mais les routes nationales revêtues ne représentent que 1 732 km, soit moins de 15 % du réseau routier togolais et une densité de 3.1 km/km². La densité de voiries urbaines diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale : 17.3 km/km² dans la région Maritime ; 1.6 km/km² dans la Kara ; 1.1 km/km² dans la région Centrale ; 1.7 km/km² dans les Plateaux ; et 1.2 km/km² dans les Savanes.

Les recettes fiscales collectées par l'OTR en 2014 proviennent à 98 % de la région maritime (dont 97 % de Lomé), contre 2 % pour les autres régions qui comptent 89 % du territoire et 57 % de la population. La répartition de la consommation d'électricité par région reflète, d'une part, le mode de vie rural ou urbain et, d'autre part, l'éloignement ou la proximité de la mer et des zones industrielles. Les trois régions qui se trouvent le plus au nord sont les plus rurales et les plus éloignées de l'océan Atlantique. Elles abritent 36 % de la population mais ne consomment que 9 % de l'électricité du pays. Les résultats de l'enquête QUIBB de 2011 montrent que 78.9 % des Togolais pauvres vivent en milieu rural. Parmi les ruraux, 73.4 % se situent sous le seuil de pauvreté (28.5 % pour Lomé et 44.7 % pour les autres milieux urbains).

La privation d'accès à l'éducation touche davantage le Nord et le centre du pays que le Sud. La carte du taux net de scolarisation au primaire montre que les préfectures qui ont les taux les plus faibles se trouvent dans les régions Savanes, Kara, Centrale et Plateaux.

En matière de santé, 82 % des médecins travaillent dans la région Maritime (dont 77 % à Lomé) contre 18 % pour le reste du pays. De même, 48 % des infirmiers se retrouvent dans la région Maritime (dont 31 % à Lomé) contre 52 % pour les autres régions. La part de la population rurale ayant accès aux installations sanitaires améliorées a baissé, passant de 7.9 % à 2.5 % entre 1990 et 2012, contre 26.3 % à 25.5 % sur la même période pour la population urbaine, selon la Banque mondiale. La part de la population rurale ayant accès à une source d'eau améliorée a faiblement augmenté, passant de 36.2 % à 40.3 % entre 1990 et 2012, contre 78.8 % à 91.4 % sur la même période pour la population urbaine.

La forte concentration de population à Lomé et dans ses environs engendre des pressions sur le foncier et des problèmes d'insalubrité. Les dépotoirs se multiplient, le volume de déchets solides est évalué à 280 000 tonnes par an à Lomé, mais la capacité de traitement des déchets n'est pas connue. Les sacs, surtout non-biodégradables, les déchets liquides, les voitures et taxis-motos sont aussi sources de dégradation de l'environnement.

La double vente des terrains est devenue une pratique courante dans la capitale. Cette pratique, ainsi que les conflits de délimitation de parcelles entre collectivités locales, engendrent de nombreux litiges fonciers, comme en atteste le développement des pancartes de mise en garde « Terrain litigieux, à ne pas vendre » sur les maisons de Lomé. Dans son numéro de janvier 2014, *Reflets du Palais*, le mensuel



de la Cour d'appel de Lomé, souligne que les transactions immobilières génèrent un contentieux qui encombre les tribunaux. Les litiges d'ordre foncier représentent en effet environ 80 % des contentieux présentés devant les tribunaux du Togo.

La Politique nationale d'aménagement du territoire de 2009 et la Politique de développement à la base de 2012 prennent en compte la dimension spatiale. Le 5^e axe de la SCAPE 2013-17 est intitulé « Promotion d'un développement participatif, durable et équilibré » et a pour objectif la réduction des disparités régionales et l'émergence des dynamiques locales. Quatre ministères sont directement concernés par la mise en œuvre de ces politiques et stratégies, mais leurs rôles sont flous et leurs attributions redondantes.

Selon la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant Décentralisation et Liberté Locale, le territoire national est divisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Des problèmes d'ordre politique et institutionnel retardent l'adoption des textes d'application pour rendre effectif le transfert à la base de certaines compétences de l'État central. Le Togo reste le seul pays de l'UEMOA qui n'a pas mis en œuvre la décentralisation administrative. Le Rapport bilan 2013 de mise en œuvre de la SCAPE 2013-17 indique qu'aucun indicateur n'a été retenu pour suivre les progrès en matière de renforcement de la gouvernance locale. La décentralisation administrative et financière telle que prévue par la loi de 2007 sera un enjeu politique majeur pendant la période 2015-20 et sa mise en œuvre sera déterminante pour relever les défis de l'inclusion spatiale.

TUNISIE

Les disparités régionales restent l'une des principales difficultés du pays, à l'origine des mouvements sociaux qui ont conduit à la Révolution de 2011. Centralisée sur le plan administratif et politique, mais aussi polarisée sur le plan économique, la Tunisie doit faire face à des inégalités économiques et sociales de plus en plus marquées en dépit des performances passées et des mesures mises en œuvre depuis l'Indépendance. Ainsi le pays se caractérise par la concentration des activités dans les régions littorales, doublée d'un phénomène de métropolisation. L'écart s'est creusé entre les grandes villes côtières et les villes moyennes de l'intérieur du pays – ainsi que, dans une moindre mesure, entre les zones urbaines et rurales. Les régions du Nord-Ouest, du Centre Ouest et du Sud ont peu bénéficié des fruits de la croissance. Au cœur de la Révolution, cet enjeu continue de dominer l'agenda et les discours politiques. La réussite de la transition économique dépendra en partie de la réponse qu'apportera le nouveau gouvernement à ce problème. De ce point de vue, l'aménagement du territoire paraît plus que jamais nécessaire.

Les mouvements sociaux ayant conduit au soulèvement populaire de 2011 sont partis des régions déshéritées du pays, et ce même avant les événements médiatisés de la fin 2010, comme en témoignent les émeutes du bassin minier en 2008. En 2011, la propagation de ces mouvements à l'ensemble du pays ne s'est faite que dans les derniers jours de la Révolution (10-14 janvier 2011). C'est également dans les régions de l'intérieur que la pression sociale reste la plus forte. Fait remarquable, la polarité entre les différentes régions tunisiennes se reflète assez précisément dans le taux de participation et les choix électoraux des citoyens aux élections d'automne 2014, illustrant la persistance de clivages marqués.

Les déséquilibres régionaux du pays se posent d'abord en termes de problèmes sociaux. Bien que peu de statistiques régionales soient encore disponibles en Tunisie, certains chiffres sont significatifs. La dernière enquête consommation, réalisée par l'Institut national de la statistique (INS), indique une réduction du taux de pauvreté à 15.5 % en 2010 contre 23.3 % en 2005 et 32.4 % en 2000. Importante, cette baisse n'a pas bénéficié aux régions de l'ouest du pays (Nord, Centre et Sud) qui ont vu leurs écarts par rapport au reste du pays s'accroître. Les inégalités ont, dans une certaine mesure, diminué au niveau national, avec un coefficient de Gini passant de 37.5 en 2000 à 35.8 en 2010. Cependant cette tendance repose uniquement sur la baisse des inégalités au sein de chaque région (des inégalités passées en moyenne de 21.1 en 2000 à 17.6 en 2010, selon le coefficient de Gini). En revanche, les inégalités entre les régions ont augmenté (passant de 16.4 en 2000 à 18.2 en 2010). Par ailleurs, si la majorité des services publics de base (santé et éducation notamment) sont accessibles dans toutes les régions sans discrimination, on constate des disparités régionales importantes en termes de qualité, liée notamment à une répartition inéquitable des compétences publiques sur le territoire. Le taux d'analphabétisme dans les régions du Centre Ouest et du Nord-ouest avoisine 30 %, dépassant largement la moyenne nationale de 19 %, alors que les régions côtières affichent des taux en deçà de cette moyenne.

Autre exemple: l'espérance de vie, de 74.5 ans en 2009 à l'échelle nationale, ne dépassait pas 70 ans à Kasserine et à Tataouine, mais atteignait 77 ans dans les gouvernorats de Tunis ou de Sfax. Les inégalités de genre sont également plus prononcées dans ces régions défavorisées du pays, appelées parfois « zones d'ombre ». Démographiquement, les régions intérieures sont moins peuplées et leur solde migratoire reste négatif.

D'un point de vue économique, les vingt-quatre gouvernorats qui composent le pays se différencient par leurs contributions au PIB ainsi que par leurs potentialités socio-économiques. L'intérieur du pays pèse peu dans l'économie nationale en comparaison aux régions du littoral (80 % du PIB national en 2010). Dans une économie tournée vers l'exportation, les avantages comparatifs des régions littorales sont évidents et expliquent la concentration de 90 % des entreprises dans ces régions. Entre 1992 et 2010, l'investissement privé par habitant dans le gouvernorat de Monastir s'est élevé, en moyenne, à 8 189 TND contre seulement 2 613 TND dans la région de Gafsa. Les régions intérieures, faiblement industrialisées, mal reliées et peu attractives, font face à des problèmes économiques préoccupants. En 2012, le gouvernorat de Tataouine au Sud du pays enregistrait un taux de chômage de 51.7 %, soit trois fois la moyenne nationale (17.6 %). Ces écarts s'amplifient lorsqu'il s'agit du chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Dans ces conditions, les stratégies de survie des populations



défavorisées se sont appuyées de plus en plus sur le développement d'activités informelles, voire illégales, en particulier dans les zones transfrontalières (Algérie, Libye).

Ce problème de fracture entre les régions de l'intérieur et le littoral tunisien n'est pas nouveau. Dans les Perspectives décennales de développement, premier document de planification économique et sociale paru en 1961, l'attention était affichée pour la première fois sur l'ampleur des disparités régionales. Jusqu'à la fin des années 1980, la politique régionale consistait essentiellement en une politique volontariste de redistribution interrégionale de richesse et d'activités économiques. En plus des investissements publics et de la présence de l'État à travers les écoles, hôpitaux et autres services publics, il s'agissait également de créer des pôles industriels, à travers l'implantation d'entreprises publiques (par exemple, la sucrerie de Béja) et en créant des mécanismes d'incitation pour le secteur privé, tels que le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (Foprodu). À partir des années 1990, la stratégie des pouvoirs publics a consisté à s'appuyer d'avantage sur la mobilisation des capacités des régions afin de créer une dynamique économique, grâce au renforcement du rôle du secteur privé. Dans l'ensemble, ces actions ne sont que très partiellement parvenues à limiter des disparités de plus en plus marquées et les effets d'entraînement sur les économies locales sont demeurés limités.

Les gouvernements de transition qui se sont succédés depuis la Révolution ont également annoncé et parfois mis en place des mesures destinées à dynamiser le développement régional et local (incitations à l'investissement en faveur des régions de l'intérieur et zones rurales, mesures d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes diplômés chômeurs, appui à la promotion de la micro-entreprise, etc). Les résultats de cette politique sont demeurés en deçà des attentes, faute d'une stratégie globale d'aménagement du territoire conçue sur le long terme. Un ministère a même été (provisoirement) entièrement dédié au développement régional. Différentes raisons peuvent expliquer l'échec de ces politiques, comme les rigidités institutionnelles, le monopole décisionnel et financier de l'administration centrale, mais aussi l'absence de stratégie globale à long terme prenant en compte la réalité et la diversité des territoires.

Sur le plan institutionnel, la décentralisation, dont le projet est inscrit dans la nouvelle Constitution, le renforcement des régions, le développement des PPP et le rôle de la société civile ont également été réaffirmés et sont des éléments de réponse importants aux problématiques de disparités régionales. Leur mise en œuvre reste à concrétiser.

ZAMBIE

En Zambie, les principales activités de développement ont traditionnellement suivi les lignes historiques du chemin de fer. Le développement se concentre donc généralement de Livingstone, dans le Sud jusqu'à Lusaka et au Copperbelt plus au nord. Le corridor nord-sud allant de Chirundu vers le Zimbabwe, à travers Lusaka et jusqu'à Nakonde en direction de la Tanzanie, a également attiré l'attention des investisseurs.

La plupart de ces régions se caractérisent par de bonnes capacités pour l'agriculture, avec des terres arables et un accès à l'eau, tandis que le Copperbelt est le berceau historique de l'exploitation minière. Les activités minières se sont étendues au nord-ouest vers Solwezi et Lumwana. Ces deux nouvelles villes minières de la Zambie ont connu une croissance rapide et présentent de nouvelles opportunités pour les populations locales.

Comme le Copperbelt avant l'indépendance, Lumwana s'est transformée, passant en moins d'une décennie d'un environnement essentiellement rural à une ville moderne équipée d'installations à la pointe du progrès. L'ouverture d'une nouvelle mine a créé plus de 4 000 emplois au sein de la mine elle-même, tout en soutenant indirectement plus de deux fois ce nombre de nouveaux emplois dans les alentours. De petites et grandes entreprises locales ont été créées pour répondre aux besoins de la mine et des personnes qui s'installent dans la région. On estime que les effets de synergie, menés par un seul investissement privé important dans la mine, sont non négligeables.

Bien que l'agriculture perde de sa prééminence par rapport au reste de l'économie, elle joue toujours un rôle important pour la subsistance de la majorité des habitants de la Zambie. L'agriculture commerciale a pris de l'ampleur dans la province centrale, qui se trouve le long du corridor nord-sud et a facilement accès aux marchés de la Tanzanie, de la République démocratique du Congo et à ceux du Zimbabwe, au sud. La culture du tabac s'est développée, le long des frontières orientales en particulier, avec un accès aisé à la côte par le corridor de Nacala.

Les divers programmes publics de soutien au monde rural ont sans aucun doute aidé à retenir les populations dans les zones rurales. Selon l'enquête de suivi des conditions de vie (Living Conditions Monitoring Survey) de 2012, la migration des zones rurales vers les zones urbaines est restée constante entre 2006 et 2010, avec seulement 15 % des migrants se déplaçant dans cette direction, dont 18,3 % pour rechercher un travail ou fonder une entreprise, et 11,4 % pour la scolarisation.

Contrairement à certains des pays voisins, la Zambie a évité des conflits internes prolongés. Dans la plupart des cas, les heurts ont été de courte durée, et principalement en rapport avec les élections. Ils ont souvent été résolus par le système judiciaire et la majorité de la population en a accepté le résultat. Comme cela a été décrit dans l'évaluation stratégique des conflits en Zambie (Strategic Conflict Assessment of Zambia) publiée en 2009 par l'ISSA (Institute of Security Studies Africa), l'appartenance ethnique joue un rôle dans le positionnement des électeurs et l'affiliation à un parti. Cependant, les violences ethniques ont été relativement limitées et la plupart des mécontentements se sont exprimés par des moyens non violents.

Les gouvernements successifs ont privilégié les interconnexions dans tout le pays, en mettant l'accent sur de bons réseaux routiers pour l'ensemble des capitales de province et de district. Dans ce processus, la priorité a été donnée à l'importance des infrastructures de base, telles que les écoles, les établissements de santé et autres services sociaux. Des unités de santé mobiles sont même disponibles dans les zones reculées du pays. L'objectif était de fournir aux districts les services de base, de façon à attirer et à retenir les populations dans les petites collectivités urbaines afin de réduire la migration vers Lusaka et le Copperbelt, les régions les plus riches du pays.

Malgré un meilleur accès aux équipements en dehors de Lusaka et du Copperbelt, les migrations internes sont importantes. L'enquête de suivi des conditions de vie montre que les migrations interurbaines sont les plus nombreuses puisque 37 % des migrants se déplacent d'une zone urbaine à une autre. Par exemple, 17,9 % des 15,5 millions d'habitants de la Zambie vivent actuellement dans la province de Lusaka. Ce chiffre, en hausse par rapport à l'année 2000 (14,1 %) est proche des 19,5 % (soit environ 4 millions de personnes) qui devraient y vivre d'ici 2025. À l'exception des provinces du Nord et



de Muchinga, le long du corridor nord-sud, toutes les autres provinces devraient devenir relativement moins peuplées, puisque les migrations auront tendance à se diriger vers la capitale du pays. Des services publics urbains de qualité et une bonne planification des transports sont donc nécessaires pour réduire la congestion urbaine à l'avenir.

Les zones économiques multiservices (Multi-facility Economic Zone – MFEZ) ont été créées dans le cadre de la politique industrielle du pays. Cependant, une fois qu'elles ont été établies, d'autres considérations ont émergé. Par exemple, les MFEZ de Lusaka ont été stratégiquement placées dans des quartiers de l'est et du sud de la ville pour atténuer la congestion urbaine dans les zones industrielles centrales à mesure que l'agglomération se développe. Des MFEZ ont également été mises en place dans d'autres régions du pays pour élargir le développement.

Récemment, la Commission pour l'essor économique des citoyens (Citizens Economic Empowerment Commission – CEEC) a encouragé la création de valeur ajoutée dans certaines chaînes de valeur de l'agriculture choisies selon les avantages comparatifs des provinces et des districts. Ce soutien comprend des prêts subventionnés administrés par les banques commerciales, des services de développement des affaires et le soutien aux besoins d'infrastructure, afin de lancer rapidement des petites et moyennes entreprises dans chaque district. L'intention est d'aider les entreprises locales des zones rurales et semi-urbaines, créant ainsi des opportunités économiques pour les communautés. Le programme en est encore à ses balbutiements et l'impact qu'il aura sur l'inclusion spatiale n'est pas encore visible.

Bien qu'il n'existe pas de mesures spécifiques destinées à promouvoir l'inclusion spatiale pour le pays dans son ensemble, la plupart des politiques abordent la question du fossé entre mondes rural et urbain et l'analysent. Les problèmes qui touchent les zones rurales et les différences de niveau de pauvreté entre les régions sont très bien connus. Les politiques sectorielles seront donc dotées de sections ou d'interventions spécifiques traitant des questions liées à la dimension rurale, même si cela n'est pas toujours clairement énoncé.

L'une des priorités du RSNPD 2013-2016 est de se concentrer sur le développement des zones rurales et régionales et sur l'indispensable accélération du développement. Cependant, l'articulation du développement rural et régional recoupe un programme d'investissement destiné aux provinces.

Le RSNPD vise à réduire la proportion de personnes vivant dans la pauvreté abjecte en zones rurales, et à faire de ces zones des endroits où il fait bon vivre et travailler. L'objectif stratégique est de fournir les infrastructures clés qui permettront d'augmenter les possibilités d'emploi. Le plan prévoit des projets et des programmes détaillés orientés vers différents besoins d'infrastructure, notamment les écoles, les postes sanitaires, les routes rurales, l'approvisionnement en eau et des centres d'élevage.

À travers le cadre de mise en œuvre nationale du secteur de l'éducation (Education Sector National Implementation Framework), le gouvernement a cherché à renforcer le développement des zones rurales grâce à des stratégies sectorielles. La section analytique identifie un décalage entre zones rurales et urbaines en ce qui concerne le déploiement et le taux d'utilisation des enseignants ainsi que l'emploi des matériels et fournitures. Pour corriger cet écart, le cadre suggère d'améliorer l'équité au niveau de l'enseignement de base, et de former, recruter et déployer un nombre suffisant d'enseignants.

ZIMBABWE

Au moment de son indépendance, le Zimbabwe a hérité d'une économie qui avait été développée dans l'optique de promouvoir les intérêts et la suprématie de la minorité blanche, au détriment de la majorité noire. Il en a résulté une structure économique duale et constituée d'enclaves, où un secteur formel moderne de petite taille coexistait avec un vaste secteur informel traditionnel. Le secteur formel était dominé par les Blancs et affichait une intensité capitaliste relativement forte, tandis que le secteur informel était essentiellement agricole.

Depuis son indépendance, en 1980, le pays a adopté plusieurs plans de développement qui visent à remédier aux inégalités territoriales et à promouvoir l'inclusion spatiale. Ces politiques n'ont toutefois pas réussi à mettre fin à cette structure économique, où un secteur formel qui ne cesse de se réduire coexiste avec un secteur informel en pleine expansion. La désindustrialisation exacerbe même le dualisme et les enclaves économiques, car la plupart des mesures proposées ciblent le secteur formel. Par ailleurs, malgré des avancées dans la lutte contre les inégalités interraciales, les inégalités héritées du passé entre et dans les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les districts administratifs, restent une réalité. Les inégalités territoriales persistent et l'intégration spatiale attendue sur le plan économique ne s'est pas pleinement concrétisée.

Les pôles de croissance constituent une initiative intéressante. Les premiers ont été introduits en 1978, avant l'indépendance du Zimbabwe, et les gouvernements successifs ont ensuite poursuivi cette initiative. On peut globalement définir ces pôles comme des zones de peuplement rurales ou urbaines qui, d'après l'administration centrale et locale, offrent un potentiel de développement et ont donc besoin d'investissements publics et privés supplémentaires. À ce jour, 55 districts ruraux ont obtenu le statut de pôles de croissance. Néanmoins, en raison des graves obstacles au développement qui perdurent manifestement dans la plupart des districts ruraux, ces pôles de croissance n'ont pas atteint les objectifs définis. L'une des explications avancées est que le processus d'identification des pôles ne cadre pas avec les critères économiques fixés.

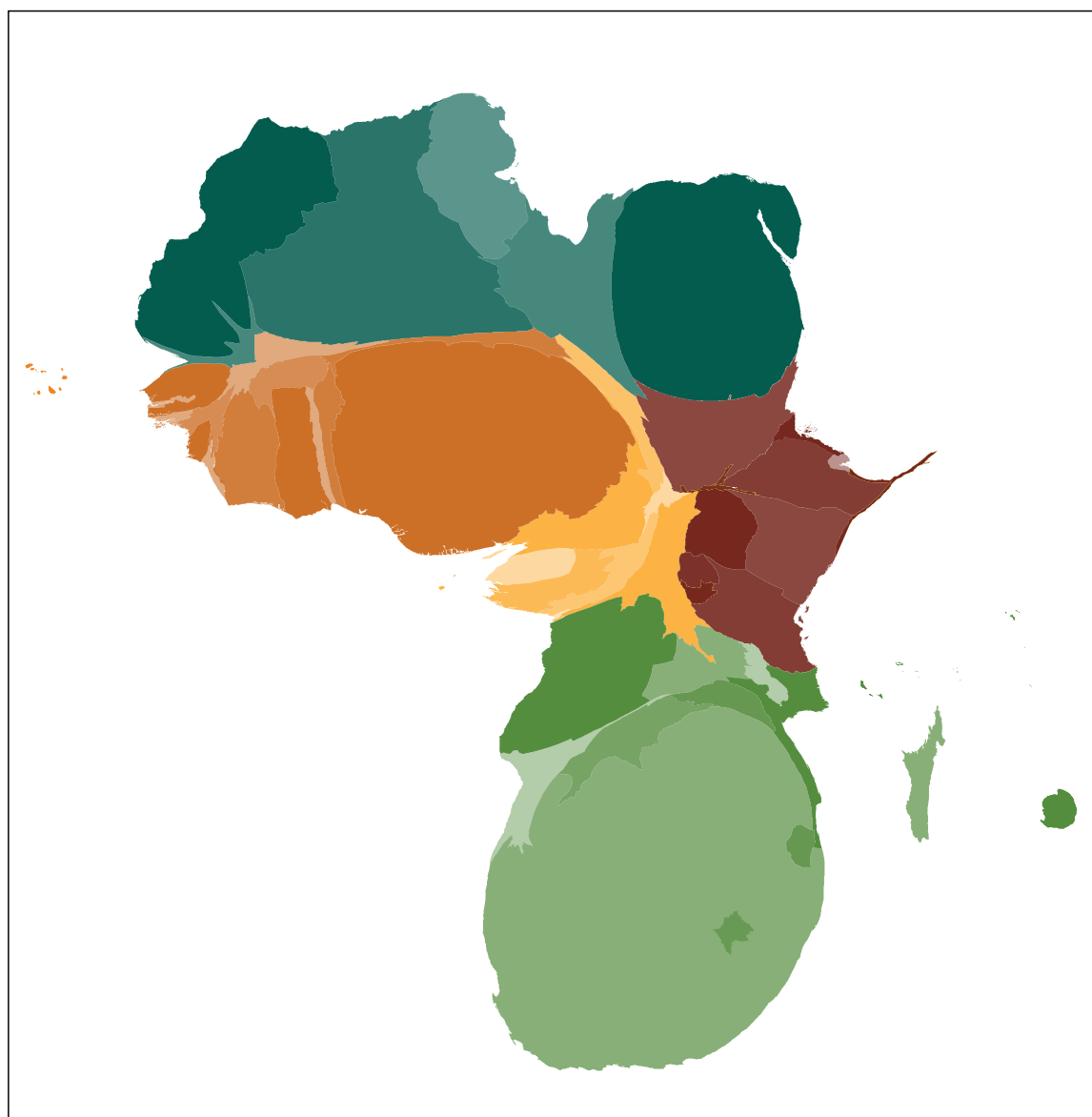
En 2001, les provinces du Limpopo et du Matabeleland méridional et septentrional ont signé un protocole d'accord pour l'initiative de développement territorial Trans-Limpopo Spatial Development Initiative (SDI). Il s'agit d'établir un corridor de développement économique entre le fleuve Limpopo et les chutes Victoria, dans un rayon de 50 km. Ce corridor pourrait accueillir divers projets infrastructurels, agricoles, miniers, énergétiques et touristiques. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, il devrait permettre l'instauration d'un poste-frontière unique à Beitbridge, l'expansion de l'industrie agroalimentaire et la production de gaz de houille à Lupane, la modernisation des aéroports internationaux de Joshua Mqabuko Nkomo et de Victoria Falls, ainsi que le projet d'acheminement des eaux du Zambèze dans le Matabeleland. Cependant, nombre de ces projets ne sont toujours pas mis en œuvre. Or, la réalisation complète des projets au titre de la SDI résoudrait les problèmes de la ville de Bulawayo, qui était autrefois le centre industriel du pays.






Selon la nouvelle Constitution du Zimbabwe, pas moins de 5 % des recettes fiscales nationales collectées sur un exercice donné doivent être alloués aux provinces et aux autorités locales, mais les dispositions nécessaires à cette répartition ne sont pas encore en place. L'échec de l'inclusion spatiale est notamment dû au manque de participation des principaux acteurs et à l'absence d'institutions indépendantes pour corriger les dysfonctionnements du marché, promouvoir l'innovation et récompenser la prise de risques.

L'État devrait s'attacher en priorité à renforcer les institutions qui favorisent le dialogue social et à soutenir l'entrepreneuriat. Il faudrait aussi qu'il encourage le développement des qualifications et la formation professionnelle, avec des mesures spécifiques pour autonomiser et accompagner les femmes, les jeunes et les PME, et pour améliorer l'accès à des prêts d'un coût abordable. Enfin, il devrait appuyer le développement rural et aider les PME à intégrer les chaînes de valeur mondiales (CVM).



Carte 1. L'Afrique pondérée par ses produits intérieurs bruts (moyenne 2009-13)

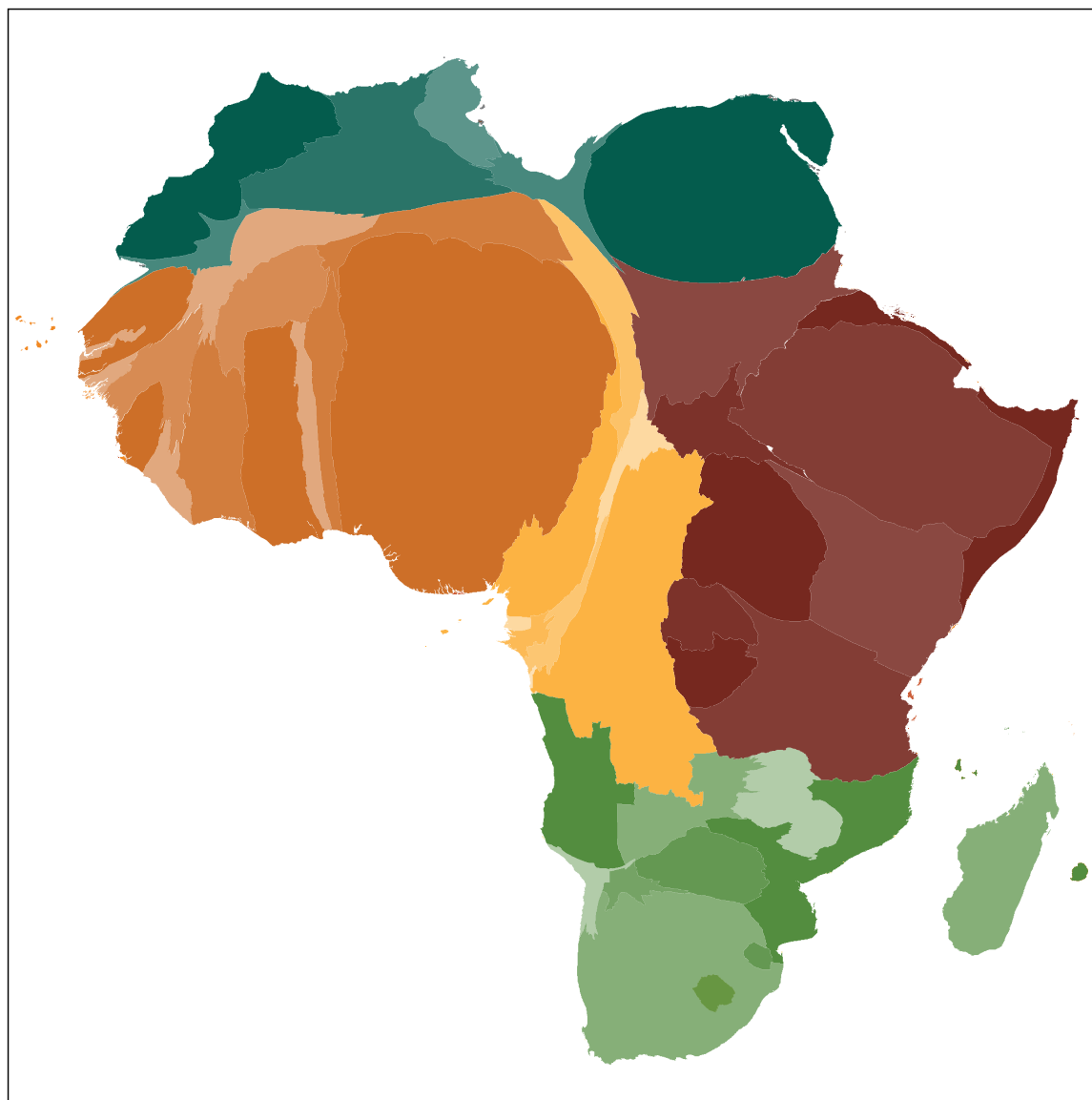







-  Afrique du Nord
-  Afrique de l'Ouest
-  Afrique centrale
-  Afrique de l'Est
-  Afrique australe

Source : Losch (2013) ; Banque Mondiale (2014) ; Unité Cartographique du CIRAD.



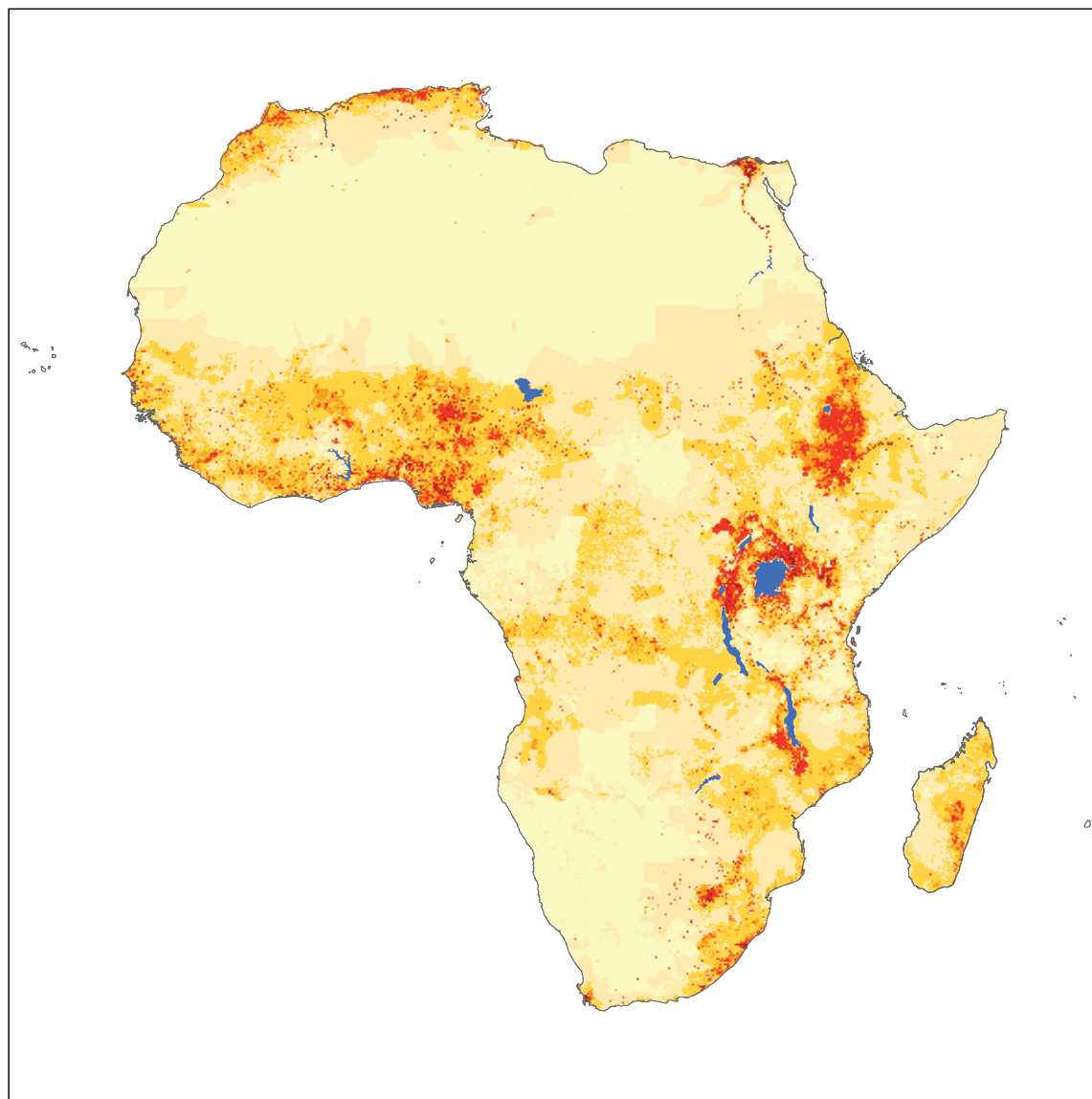
Carte 2. L'Afrique pondérée par ses populations, 2010



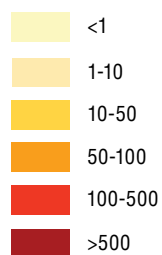
-  Afrique du Nord
-  Afrique de l'Ouest
-  Afrique centrale
-  Afrique de l'Est
-  Afrique australe

Source : Losch (2013) ; ONU-DAES (2012) ; Unité Cartographique du CIRAD.

Carte 3. Densité démographique en Afrique, 2010



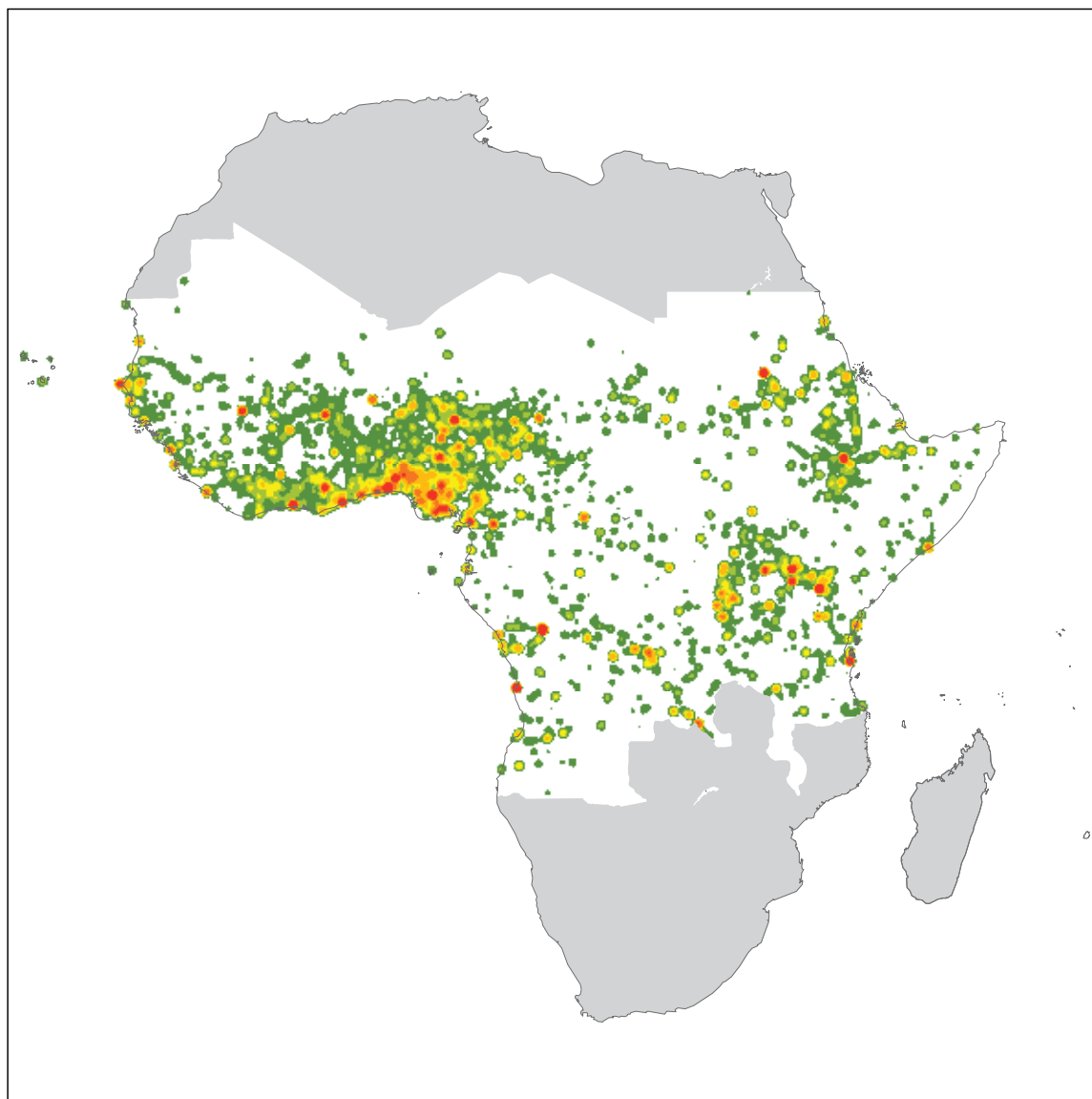
Nombre d'hab. / km²



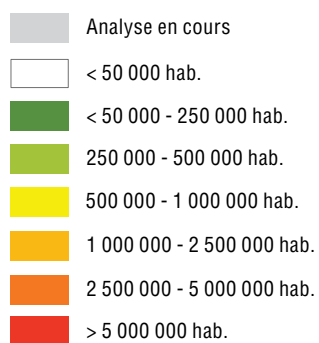
Source : WorldPop (2015) ; Losch, Magrin et Imbernon (2013).



Carte 4. Noyaux de peuplement urbain en Afrique, 2010

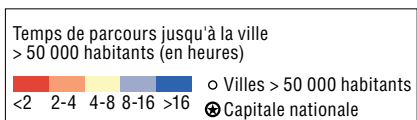
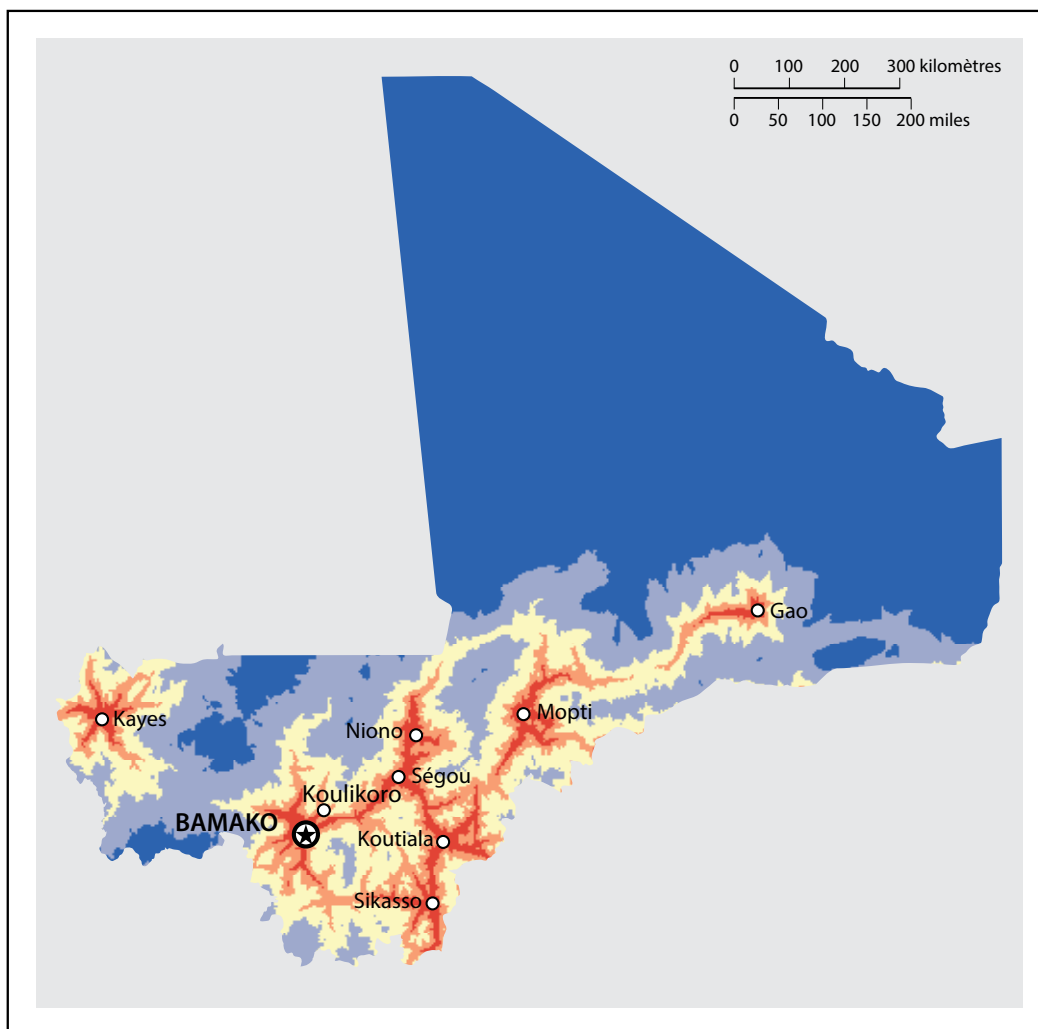


Taille des villes dans un rayon de 50 km



Source : E-geopolis (2012) ; Losch, Magrin et Imbernon (2013).

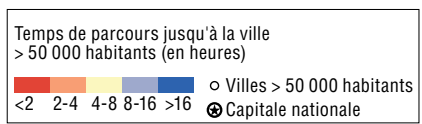
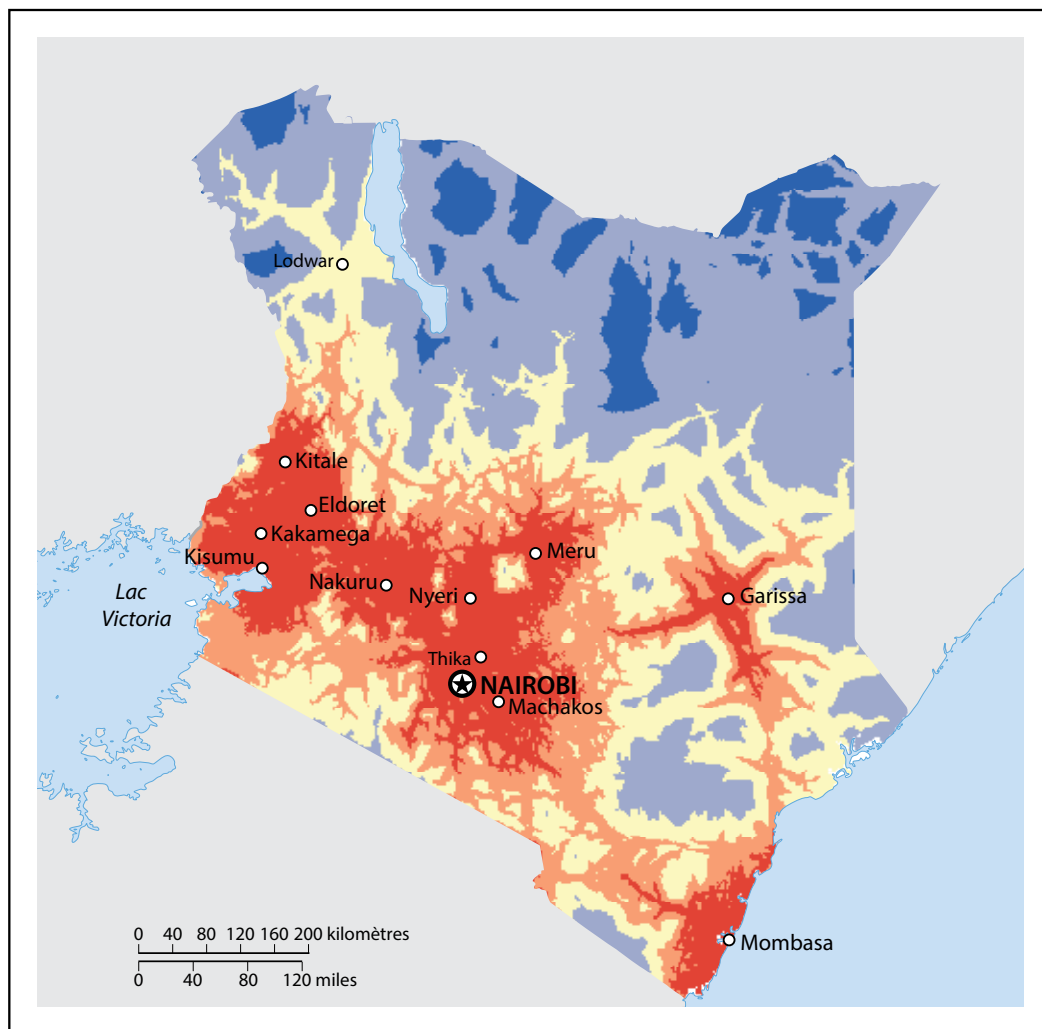
Carte 5. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Mali



Source : Losch, Fréguin-Gresh et White (2012).



Carte 6. Accessibilité aux villes de plus de 50 000 habitants au Kenya



Source : Losch, Fréguin-Gresh et White (2012).

Références

- Banque Mondiale (2014), *World Development Indicators* (base de données), Banque Mondiale, Washington DC, <http://data.worldbank.org/indicator/NE.TRD.GNFS.ZS>.
- E-geopolis (2012), *Africapolis* (base de données), www.e-geopolis.eu/ (consulté le 30 mars 2015).
- Losch, B. (2013), « L'Afrique des villes a encore besoin de l'Afrique des champs pour répondre aux défis du continent », *Déméter 2014*, Club Déméter, Paris, pp. 95-114.
- Losch B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited: Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Forum pour le développement de l'Afrique, Banque Mondiale et Agence Française de Développement, Washington, DC, www.openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2150.
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world : An overview of rural change in Africa », in *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- ONU-DAES (2012), *World Population Prospects: The 2012 Revision* (base de données), Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, <http://esa.un.org/wpp/> (consulté le 5 mars 2015).
- WorldPop (2015), *Population* (base de données), www.worldpop.org.uk/data/data_sources/ (consulté le 30 mars 2015).



Développement territorial et inclusion spatiale

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE 2015

Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante :

www.africaneconomicoutlook.org